This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

116 e. 32.

# ÉCRITS INÉDITS

DE

# SAINT-SIMON

516. — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

# ÉCRITS INÉDITS

DE

# SAINT-SIMON

PUBLIÉS

SUR LES MANUSCRITS

CONSERVÉS AU DÉPOT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAR

**M. P. FAUGÈRE**

---

TOME SIXIÈME

## NOTTES

SUR TOUS LES DUCHÉS-PAIRIES, COMTÉS-PAIRIES
ET DUCHÉS VÉRIFIÉS
DEPUIS 1500 JUSQU'EN 1730

II

---

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^ie^
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

Tous droits réservés

# NOTTES

SUR TOUS LES DUCHÉS-PAIRIES, COMTÉS-PAIRIES
ET DUCHÉS VÉRIFIÉS
DEPUIS 1500 JUSQU'EN 1730

# NOTTES

## SUR TOUS LES DUCHÉS-PAIRIES, COMTÉS-PAIRIES ET DUCHÉS VÉRIFIÉS, DEPUIS 1590 JUSQU'EN 1730

# DUCHÉS ET COMTÉS-PAIRIES ESTEINTS

## XXVIII

*Louis XIII. février 1620.* **LESDIGUIÈRES** POUR ESTEINT 1711 — LE CONNESTABLE FRANÇOIS DE BONNE ET POUR SON GENDRE CHARLES DE BLANCHEFORT SIEUR DE CRÉQUY MARESCHAL DE FRANCE

### I

François de Bonne sieur de Lesdiguières, dernier connestable de France et fait duc et pair, ne fut jamais destiné au barreau ny moins encore à la profession des armes, parce qu'il se trouva incapable d'estre avocat. Ce conte qui est fort commun n'en est pas moins un conte sans aucun fondement. Il ne paroist personne de son nom qui ait embrassé le barreau ny la robe. Son père qui mourut en 1548, fut député de la noblesse des montagnes de Dauphiné pour offrir à François I leurs biens et leurs services dans sa guerre contre Charles V. Il avoit espousé en 1542 Françoise de Castelane dont le connestable fut fils unique né premier avril 1543. Son bisayeul estoit sieur de Lesdiguières, et la filiation est prouvée depuis 1370. C'en est assés pour le dire gentilhomme. On n'y voit ny annoblisse-

ment ny charge qui annoblisse, et on s'en tient à cela sans voler plus haut.

La longue et illustre vie de ce grand homme est si remplie et d'ailleurs si particulièrement connue, qu'elle dispense ces courtes nottes de s'y estendre.

Engagé par le choix dans le parti Huguenot, il s'y signala par une valeur, un bonheur et une conduitte incomparables, sans sortir des limites du Dauphiné ou des provinces voisines. Devenu un des chefs du parti, et bientost le plus considérable de ces provinces dès 1577, il se rendit maistre de Montélimart, d'Ambrun et de Grenoble 1590, et se fit considérer et rechercher par le duc de Savoye.

Rentré ou plustost entré cette mesme année tout à la fin dans son devoir dont il n'estoit point sorti à l'égard des hommes, Henry IV le fit lieutenant général de ses armées de Piedmont, de Savoye et de Dauphiné. Il défit celle de M. de Savoye aux combats d'Esparon 15 avril 1591, de Pontcharra 18 septembre suivant, de Vigort 12 octobre 1592, de Grésillane et de Salebertan 1593, et des Molettes 14 aoust 1597. Il prit en 1598 Barcelonnette, Cavours, Exille, Barraux et plusieures autres places, et contribua le plus à la conqueste que Henry IV fit de la Savoye. Ces services luy valurent en leur temps le gouvernement de Dauphiné avec le commandement de Provence où il sceut se rendre absolu en tout et par tout. En 1608 il fut mareschal de France et depuis envoyé au secours de M. de Savoye avec le mesme succès qu'il avoit eu contre luy.

Son grand sens luy fit tourner à bien ce qui eust gasté tout l'essor de sa haute fortune. Il comprit que l'adroitte et pernicieuse éducation que Marie de Médicis, pour demeurer maistresse absolue, avoit donnée à Louis XIII

jusqu'à la mort du mareschal d'Ancre, ne permettoit pas encore à ce jeune prince de rendre justice au mérite quand il s'agissoit d'un favori habile qui l'avoit sceu tirer des fers Italiens, et il se garda de l'imprudence de prétendre l'emporter sur luy. Il se trouvoit déjà fort au delà de ses plus flatteuses espérances par la dignité de duc et pair qu'il venoit d'obtenir, et à laquelle faute de fils, il avoit eu le crédit de faire appeller dans l'érection mesme le mareschal de Créquy son gendre. M. de Luynes qui sentit le poids d'un tel concurrent à l'espée de connestable le fit sonder. Le vieux et rusé capitaine donna les mains à tout, et il en résulta que par M. de Luynes mesme qui fut fait connestable, le duc de Lesdiguières le devint plus que luy, par le rare tiltre de mareschal général des camps et armées. On dit rare parce qu'il n'est pas nouveau, mais qu'il le fut beaucoup de jouer si estrangement sur le mot. On a veu à l'article de Biron page 491, que le premier mareschal de Biron voulant pousser son fils, le fit mareschal de camp, et ce fut aux despends de M. de Dampierre auquel par une querelle d'Allemand il en fit quitter la charge, et après fit ajouster au tiltre de mareschal de camp celuy de général. Or son fils estoit loin encore alors d'estre mareschal de France puisqu'il ne le fut qu'en 1594, et que ce fait de mareschal de camp général se passa incontinent après la mort d'Henri III. C'est Brantosme qui apprend ce fait et qui y ajouste que parce que le fils ne sçavoit pas la charge, le père travailloit nuit et jour pour luy, et luy en laissoit tout l'honneur, ce qui mit, poursuit Brantosme, le baron de Biron en telle réputation et créance parmi les gens de guerre, que le mareschal son père ayant esté tué d'un coup de canon devant Espernay, le Roy le fit amiral ; et M. de Villars venant au service du

Roy, (Villars Brancas), il luy remit l'amirauté et fut fait mareschal de France. Voicy donc deux choses certaines. L'une, que mareschal de camp général estoit une charge puisque Brantosme l'appelle ainsy, et qu'elle avoit des fonctions, puisque Brantosme dit que le père les faisoit et les apprenoit au fils qui ne sçavoit pas la charge. L'autre, c'est que cette charge et la réputation que le baron de Biron y acquit par le secours de son père, furent les degrés qui le portèrent au baston de mareschal de France. Il est donc trés évident que mareschal de camp général estoit au dessous de mareschal de France. Le mesme Brantosme nous apprend encore qu'en 1600 Henry IV ayant en personne attaqué M. de Savoye dont le voyage à la Cour n'avoit pas réussy, le Roy fit mareschal de camp général de son armée M. de Lesdiguières parce qu'il estoit fort pratic de tous les passages de Savoye, et qu'il estoit lieutenant général en Dauphiné, dont le duc de Biron fut mal satisfait, et le Roy pour le contenter luy donna une armée pour attaquer du costé de la Bresse. Or le duc de Biron qui estoit mareschal de France dès 1594 ne pouvoit pas estre jaloux de M. de Lesdiguières quant au commandement qui ne fut mareschal de France qu'en 1608, et Brantosme immédiatement avant cecy nous apprend la cause de ce mécontentement duquel il ne parle qu'après. C'est que M. de Biron se trouva à la Cour à l'arrivée du duc de Savoye, que ce fut alors qu'il luy promit sa fille avec la Bresse en mariage pour unir à la Bourgogne, que M. de Biron traitta tout de bon par le moyen d'un nommé la Fin, et tout ce qui luy venoit en connoissance des affaires qui touchoient ledit duc de Savoye, il luy faisoit sçavoir touttes les nuits par la Fin qui demeura deux mois caché dans Paris sans qu'autre que luy en sceust rien. Ce récit déve-

lope le mécontentement de M. de Biron de ce que M. de Lesdiguières fut fait mareschal de camp général dans l'armée du Roy en Savoye. Il estoit en traitté avec ce prince, et il estoit fasché d'estre si bien éclairé et par un homme si capable de bien servir le Roy. Avec ces éclaircissements, il se trouverra qu'un mareschal de camp avant le baron depuis mareschal et enfin duc de Biron, estoit une charge militaire en tiltre qui estoit en grand ce qu'est demeuré en petit le mareschal des logis de l'armée, et qui outre cela estoit officier général avec les mesmes fonctions pour le campement que les mareschaux de camp d'aujourd'huy. Qu'à cette charge le mareschal de Biron fit ajouster le tiltre de général pour son fils au moyen duquel il ne rouloit avec aucun mareschal de camp s'il s'en trouvoit avec luy, et faisoit seul privativement à tous et plus en grand la charge, et que ce fut la mesme charge qu'Henry IV donna dans son armée de Savoye à M. de Lesdiguières huit ans avant qu'il le fist mareschal de France. Cela explique encore combien subalterne estoit le mareschal de camp général à l'égard des mareschaux de France et par conséquent quel jeu de mots ce fut à M. de Luynes devenu connestable d'élever par là M. de Lesdiguières alors mareschal de France en dédommagement de l'espée de connestable, et ce mesme M. de Lesdiguières qui huit ans avant d'estre mareschal de France avoit esté mareschal de camp général. Véritablement comme on avoit allongé le tiltre de mareschal de camp du mot *général* au bout pour le baron de Biron et le mettre par dessus les autres mareschaux de camp, aussy fit on alors pour M. de Lesdiguières duc et pair depuis deux ans et mareschal de France depuis douze, et on mit le tiltre, ainsy interverti d'un mot et allongé d'un autre, *mareschal*

*général des camps et armées de France*, et ce mot de France, pris de son tiltre de mareschal de France fondu dans ce nouveau cy. Et de la sorte il devint un milieu entre les mareschaux de France et le connestable. C'est ainsy que de petits commencements donnent lieu à de grandes suittes. Les mareschaux en souffrirent. Mais eux mesmes estoient dans leur origine ce que sont en quelque sorte nos commissaires des guerres d'où leur reste le droit d'en faire un à leur promotion au baston. Mais ils n'estoient pas fixés à des districts comme ces commissaires ; ils avoient leurs tournées qu'on appelloit chevauchées, tantost d'un costé tantost d'un autre, et se partageoient le Royaume entr'eux quatre; car ces chevauchées ont duré encor depuis qu'ils sont parvenus à commander les armées. Il se peut dire pour parler le langage de nostre temps que de commissaires des guerres ils sont devenus inspecteurs puis directeurs, enfin officiers de la Couronne, et que parvenus à ce degré, ils se sont défaits de toutte autre fonction pour ne se réserver que celle du commandement. Et comme ces choses changent peu à peu jusqu'à leur dernier période de perfection, de là vient que si tard les mareschaux de France déjà commandans les armées en chef, les ont aussy commandées non seulement sous des princes en haut crédit comme ont esté ceux de Guise et d'autres, mais sous des seigneurs comme Louis de la Trémoille sans Dignité et fort loin de cette prétention par naissance, et comme d'autres seigneurs encore. Mais c'est assés de disgression. La nouveauté si peu connue de cette charge de mareschal général des camps et armées de France portée si haut par le fameux Turenne, la méritoit bien. M. de Lesdiguières et luy sont les seuls qui l'ayent eue, et tous deux longtemps après avoir esté mareschaux de France.

Messieurs de Luynes et de Lesdiguières tous deux ducs et pairs, et le dernier estant aussy mareschal de France, furent donc tous deux en avril 1621 l'un connestable, l'autre mareschal général etc., qui fut la fin du premier et le degré du second lequel en cette qualité fit les siéges de Saint-Jean d'Angeli et de Montauban. Pendant ce dernier siége le connestable mourut auprès à Monheurt non sans soupçon de poison le 15 décembre et ne retarda que de seize ou dix sept mois le dernier comble d'honneur du duc de Lesdiguières. Il estoit Huguenot et ç'avoit esté le prétexte de luy préférer le favory ; mais n'y en ayant plus en cette passe, on négotia avec luy. Il estoit mal content des Huguenots, et eux l'estoient bien plus de luy. C'estoit par eux qu'il s'estoit distingué, puis rendu considérable et élevé. M. de Rohan avec éclat, M. de Bouillon avec adresse, luy avoient barré le chemin à estre leur chef de parti militaire et politique. Un temps il l'avoit désiré, un autre temps luy mesme avoit adroittement embrassé les obstacles, voyant le parti divisé et fort sur le déclin, et comptant mieux faire ses affaires avec la Cour. Il ne se trompa pas. Enfin lorsqu'il fut question d'estre connestable il capitula à demi secrètement sur sa conversion, et ne voulut pas que l'espée du Royaume en fust le prix. Il la receut donc le 20 aoust 1622 et conclut après la paix des Huguenots avec le Roy, non sans beaucoup de peine et d'adresse, estant fort décrédité parmi eux et de longue main, et en dernier lieu pour leur avoir fait la guerre. Immédiatement après la paix conclue il fit son abjuration très solemnellement à Grenoble, et receut tout aussytost après dans la mesme ville l'Ordre du Saint-Esprit par les mains du mareschal de Créquy son gendre qui en estoit chevalier, et qui fut commissaire du Roy pour cela assisté de quelques

chevaliers et de quelques grands officiers de l'Ordre dans toutte la grande cérémonie. Ensuitte il passa en Italie, battit les Génois, puis les Espagnols, prit en 1625 Ostage et Gavi, se signala à la retraitte de Bestaigne, et fit lever le siége de Verüe aux Espagnols. Enfin comblé de bonheur et de gloire il mourut à Valence en Dauphiné, 28 septembre 1626, à quatre vingt trois ans, et ayant de grands biens; roy de Dauphiné, de Provence et de tous les environs plustost que gouverneur et commandant, et maistre absolu du Parlement de Grenoble. Il n'estoit guères sorti de ces limites là du costé du Royaume, et ne voyoit la Cour qu'aux armées lorsqu'elle y venoit de ces costés là, et presque jamais à Paris. Il avoit toujours commandé en chef depuis cinquante ans dont il en fut douze ou treize mareschal de France, un et demi mareschal général etc., et quatre connestable. Il fut six ans duc et pair. Il eut le comble de bonheur de mourir catholique et d'avoir vescu près de quatre ans depuis sa conversion. C'est le dernier connestable de France.

Il ne fut pas moins maistre dans sa famille qu'il avoit sceu l'estre dans ses armées et dans ses provinces. Il avoit espousé en 1566 une Bérenger de père, et de mère fille du sieur du Gua, dont de plusieurs enfans qu'il en eut il ne luy en resta qu'une fille qu'il maria en 1595 à M. de Créquy qui fut mareschal de France en 1621, et succéda depuis en tout à son beau père excepté à l'office de connestable, et c'est de ce mariage que vinrent les enfans du mareschal de Créquy. Le connestable devenu veuf en 1608 avoit déjà pris beaucoup de goust pour une Marie Vignon qui avoit plus d'art et d'esprit que de beauté, et qu'il entretenoit publiquement à Grenoble avec un scandale qui blessoit autant les Huguenots que les Catholiques. Mais l'ascendant estoit pris, et il l'espousa en 1617 ayant eu le

crédit de la faire auparavent marquise de Treffort pour décrasser son obscurité. Il en eut deux filles, nées toutes deux avant son mariage, au moins public en cas qu'il en eust fait un secret auparavent, mais il n'y a pas d'aparence, puisque la première femme de M. de Lesdiguières estoit morte en 1608, et qu'en 1612 il maria cette fille qu'il avoit de Marie Vignon à Charles René du Puy sieur de Montbrun. Madame de Créquy sa fille unique véritable estant morte quelques années après avec postérité, le connestable démaria Madame de Montbrun, et obligea le mareschal de Créquy à l'espouser, qui y avoit une extrême répugnance, en décembre 1623 avec une dispense du Pape, et n'en eut point d'enfans. L'autre fille du connestable et de la Vignon avoit espousé en février 1619 le comte de Sault depuis duc de Lesdiguières, fils aisné du mareschal de Créquy et de sa sœur fille du connestable et de la Bérenger sa première femme. De manière que le père et le fils furent doublement beaux frères, qu'ils espousèrent les trois filles du connestable dont les deux estoient bastardes, et que la légitime estoit mère de ce comte de Sault. La comtesse de Sault n'eut point d'enfans, ainsy rien n'est venu de ces deux bastardes.

Mais puisque nous en sommes sur les mariages que le connestable faisoit avec une telle autorité dans sa famille, il sera peut estre aussy à propos de dire icy qu'en son lieu propre, que ce fut le connestable qui obligea son gendre à donner sa seconde fille au sieur de Villeroy qui fut fait longtemps depuis duc et pair, mareschal de France et tout ce qu'on peut estre, et qui n'y pensoit guères pour lors. Le mareschal de Créquy ne goustoit point du fout cette alliance qui n'avoit rien en effet qui le pust flatter, et qui n'auroit pas manqué de grands seigneurs pour sa fille; mais le

connestable le voulut si déterminément qu'il y fallut passer. Le rare est que M. de Villeroy n'avoit garde de l'imaginer, et qu'il n'eut qu'à consentir à l'honneur qui luy fut proposé, qui a de plus valu à son fils par l'événement l'immense succession de Créquy et de Lesdiguières avec celle de Gondi par ailleurs. Ce qui luy procura cette fortune fut le gouvernement de Lyon, Lyonnois etc., limitrophe du Dauphiné et de la Provence. Le connestable qui disposoit de tout en Roy dans ces deux dernières fut si aise de trouver à arrondir si fort son gasteau, qu'il n'y eut jamais moyen de l'en déprendre, et que Villeroy espousa Mademoiselle de Créquy. Venons maintenant à sa Maison puisque le mareschal de Créquy succéda à toutte la fortune du connestable qui luy imposa son nom et ses armes en le faisant appeller dans son érection.

Le mareschal de Créquy gendre du connestable et duc et pair de Lesdiguières après luy, s'appelloit Charles de Blanchefort dit de Créquy portant le nom et les armes de sa grand'mère.

La Maison de Blanchefort tire son origine de la possession immémoriale du chasteau de Blanchefort près Uscrche en Limousin. Elle est connue dès l'an 1150, mais on n'en voit ny filiation par les mères, ny autres mariages d'enfans, ny terres, ny emplois quelconques jusqu'en 1410 qu'on prétend que Guy de Blanchefort espousa une Rochechouart; que Louis son fils servit, fut chevalier, conseiller et chambellan de Charles VII, et qu'il avoit un sceau avec deux léopards. A Guy qu'on prétend aussy son fils qui en 1446 espousa une Aubusson, et qui fut seneschal de Lyon et bailly de Mascon 1458, enfin gouverneur de Pierre Encise, commence la généalogie suivie et connue de Blanchefort. Son fils aisné fut maire perpétuel de Bordeaux; et

un autre de ses fils, Guy, fut grand prieur d'Auvergne 1496, élu grand maistre de Rhodes et mourut 1513 en y allant. Un autre fils fut évesque de Senlis, et ses deux filles espousèrent Jean de Lestranges et Jean Pot seigneur de Rhodes; et la fille héritière d'un de ses fils fut mariée au seigneur de Curton Chabannes. Tout cela est illustre et tout à coup, ce qui marque plus d'ignorance que d'obscurité dans ce qui a précédé, et est demeuré inconnu. La génération suivante ne répondit point à ce qu'on vient de voir de celle cy, sinon en François qui fut l'aisné de la troisième. Il fut chambellan de François I; il espousa la fille d'Aymar de Prie grand maistre des Arbalestriers dont il eut un fils et une fille qu'il maria à George sieur de Gallerande, fils de Louis de Clermont maistre d'hostel de François I et de Renée sœur du cardinal d'Amboise. Le fils Gilbert de Blanchefort fut grand mareschal des logis du Roy et chevalier de Saint-Michel en 1568. Il espousa, janvier 1543, Marie fille unique de Jean VIII sire de Créquy frère du cardinal de Créquy, sieur de Canaples, de Poix etc. et de Marie d'Acigné. Il fut institué héritier des biens de la Maison de Créquy, à condition d'en porter le nom et les armes, par le cardinal de Créquy. Il eut un fils et quatre filles. L'aisnée espousa un Mailly; les autres se marièrent moins bien.

Le fils Antoine fut père du mareschal de Créquy cause de cet article, et n'eut d'enfans que celuy là de l'illustre femme qu'il espousa en 1572. C'estoit Chrestienne d'Aguerre qui estant vefve de M. de Créquy espousa François Louis d'Agoust dont elle eut un fils unique, et perdit l'un et l'autre. Ce fils de son second mariage la fit son héritière n'estant point marié, et elle en donna les biens au fils unique de son premier mariage qui fut depuis le mareschal de Créquy. Estant vefve pour la seconde fois, une

fausse apparence de religion l'engagea dans la Ligue ; et se trouvant enfermée dans Aix bloquée par M. de la Valette frère aisné du célèbre duc d'Espernon, elle persuada au peuple et mesme au Parlement d'appeller à leur secours le fameux duc Charles Emanuel de Savoye. Mais elle fut bientost indignée contre ce protecteur à qui elle voyoit mettre des garnisons Espagnoles et Piedmontoises dans les villes qu'il prenoit. Ainsy bien détrompée par elle mesme de la Ligue, elle écrivit au Roy et négotia avec M. de la Valette en Provence et avec M. de Lesdiguières en Dauphiné, ce qui jetta peutestre les premiers fondements de leur alliance et de la grandeur de son fils. M. de Savoye, qui eut le vent de ses menées la fit arrester avec son fils ; mais ils trouvèrent moyen de se sauver, elle en habit de Suisse, et luy en page. Elle mourut en 1611, et vit le connestable bien avancé en gloire et en fortune, et son fils dans le chemin riant de l'une et de l'autre. Il est temps de venir à luy.

## II.

Charles de Blanchefort dit de Créquy, et encore de Bonne, mareschal de France puis duc de Lesdiguières, fit ses premières armes au siége de Laon, 1594, et ne les quitta presque plus. Il se distingua fort dans les guerres de Savoye et de Piedmont. Ayant emporté un fort au bord de l'Isère, Don Philippin frère bastard du célèbre duc de Savoye Charles Emanuel se trouva pressé de se retirer et prit un habit de soldat. Son escharpe vint à M. de Créquy par un sergent de son régiment. Il vint le lendemain un trompette répéter les morts. M. de Créquy ne se put tenir de mander par luy à Don Philippin d'estre une autre fois plus soi-

gneux de conserver les faveurs des dames. Don Philippin outré de ce reproche de sa retraitte précipitée dont il avoit laissé ce gage parlant, attendit trois ans la paix qui fut conclue à Vervins, puis vint chercher M. de Créquy qui le battit jusqu'à luy faire demander la vie, et le renvoya avec un chirurgien pour le panser de ses blesseures. A son tour M. de Savoye fut outré et défendit à Don Philippin de se présenter devant luy qu'il ne fust vengé. C'estoit un ordre bien estrange à exécuter pour un galant homme qui s'estoit battu bravement mais malheureusement, que d'avoir à recommencer le combat avec celuy de la générosité duquel il tenoit la vie qu'il avoit esté forcé à luy demander, et qui l'avoit renvoyé avec tous les soins et l'honnesteté qui se pratiquent entre de braves gens. Mais Don Philippin tenoit tout et dépendoit en tout de M. de Savoye qui estoit un maistre qui vouloit estre obéi. Il obéit donc et il luy en cousta la vie à cette fois en un second duel proche du Rhosne en 1599. Ces deux combats qui furent très glorieux à M. de Créquy furent si sensibles au duc Charles Emanuel, qu'estant venu l'année suivante à Lyon voir Henry IV qu'il suivit jusqu'à Paris pour l'affaire de Saluces qui se tourna en guerre fatale pour luy la mesme année, il demanda par grâce au Roy de faire que M. de Créquy eust cette considération pour luy de ne se trouver en aucun lieu où il le pust voir; et cela fut exécuté de la sorte.

L'année d'après qui fut 1601, il accompagna le duc de Biron qui alla ambassadeur en Angleterre. Il fut maistre de camp du régiment des gardes en 1604, et gouverneur de Dauphiné en survivance de son beau père en 1606. Il fut chevalier du Saint-Esprit et se trouva en 1620 au combat du Pont de Cé contre les trouppes de la Reine Mère. Mareschal de France 1621, puis se trouva aux guerres

contre les Huguenots. Il servit sous le connestable son beau père au secours d'Ast et de Verüe contre les Espagnols, perdit le connestable et fut duc de Lesdiguières l'année suivante. En 1630 il prit Pignerol et toutte la Maurienne. Alla à Rome 1633 ambassadeur d'obédience vers Urbain VIII Barberin, où sa magnificence alla jusqu'à faire ferrer d'argent les mules qui parurent à son entrée et n'y faire mettre qu'un clou, en sorte que tous se déferrèrent par la ville au profit et au grand contentement du peuple qui n'en a pas encore perdu le souvenir depuis si longtemps; et c'est de cette époque que l'excès de la magnificence s'est introduitte dans cette ambassade qui à l'envi est toujours augmentée depuis, d'où elle est parvenue à un point qui rend le choix des ambassadeurs très difficile, et qui l'a rendu mesme très rare depuis longtemps.

Il eut à son retour des avantages sur les Espagnols dans le Milanez, les défit 22 juin 1637 au combat de Tornavento près du Tésin, et fut tué l'année suivante 1638 le 17 mars, d'un coup de canon en voulant secourir la ville de Brême assiégée par les Espagnols. Ce fut un grand homme et qui eut encore plus de vertu et de talents que de bonheur. Le célèbre Nani en fait en deux mots le plus magnifique éloge.

Nous avons parlé de ses deux mariages, et du premier mariage de son fils par lequel il se trouva beau frère et neveu de son père et gendre de son grand père. On ne peut disconvenir que celuy là et le second du père, desquels heureusement il n'est point venu de postérité, n'ayent esté une tache pour tous les trois, et une marque signalée de la facilité des dispenses de Rome qui en accorda pour tous les deux. En parlant maintenant du fils on ne parlera donc plus de son premier mariage.

III.

| | |
|---|---|
| François duc de Lesdiguières . . . . . | Anne, héritière de Léonor. . . . . |
| (*a*) | (*b*) |

*a. b.* Ces deux colonnes ont été renvoyées au verso de cette page, parce que, conformément à la disposition adoptée par Saint-Simon, elles doivent être placées en regard de la page 19.

III.

François duc de Lesdiguières, chevalier du Saint-Esprit, 1633, et gouverneur de Dauphiné où il vescut une grande partie de sa vie avec une grande autorité et une grande considération qu'il hérita, et que le crédit du premier mareschal duc de Villeroy son beau frère n'aida pas peu à soutenir avec la décoration de la magnificence que luy fournissoient ses grands biens. Il mourut le premier janvier 1677, à soixante dix sept ans.

Anne héritière de Léonor de la Magdeleine et d'Hyppolite Gondi, fille du mareschal et premier duc de Retz, marquise de Ragay.

Mariée à Charlus près de Nevers, 3 décembre 1632.

Morte à Paris, 2 juillet 1656.

IV.

François Emanuel duc de Lesdiguières. Gouverneur de Dauphiné, le plus magnifique seigneur de son temps et qui le fut le moins impunément. Outre que ses biens immenses et ceux de sa femme qui l'estoient aussy ne l'auroient pas mené loin s'il avoit vescu, à la dépense et à la maison prodigieuse qu'il entretenoit, le Roy eut la foiblesse d'en concevoir de la jalousie et de la luy faire

Paule Margueritte Françoise Gondi, de père et de mère héritière du dernier duc de Retz, laquelle a fait imprimer l'histoire de sa Maison faitte par son parent Corbinelli vieux philosophe du Marais où il a passé sa vie sans pain et à qui elle n'en donnoit guères. Fort avare, fort haute, une espèce de fée fort singulière, fort solitaire et qui a passé sa vie sans presque sortir de

Voir la suite page 20.

Charles sieur de Canaples, père du duc et mareschal de Créquy et du dernier duc de Lesdiguières. Voir le tiltre de *Créquy*, page 147 ci-après.

Françoise marquise de Rosny mariée 1609; morte avec postérité 1657, et mère du second duc de Sully, voir le tiltre de *Sully*.

Magdeleine première mareschale duchesse de Villeroy, mariée 1617, morte 1675.

Le marquis de Ragny fort aimé dans le monde, et pour son aage fort distingué à la guerre. Il mourut fort regretté en celles d'Allemagne en 1674. Il n'estoit point marié et il estoit lieutenant général de Dauphiné depuis quatre ans.

*Nota*. Que la duchesse de Lesdiguières la Magdeleine, fille de la fille du mareschal et premier duc de Retz, estoit sœur du marquis de Bellisle, sœur aussy du comte de Joigny dont le fils espousa la fille aisnée du duc de Retz, sa cousine germaine, dont fut fille unique la duchesse de Lesdiguières Gondi qui de la sorte estoit petitte fille du frère de sa belle mère, et espousa le cousin germain de son père et de sa mère.

Et pour tout dire, que cette duchesse de Lesdiguières la Magdeleine, estoit sœur du marquis de Bellisle, mort

avant leur père qui de la fille du duc de Longueville ne laissa que Henry duc de Retz, et sœur du cardinal Gondi, du comte de Joigny mort prestre de l'Oratoire cy dessus, du premier archevesque de Paris, de Mesdames de Vasse-Grongnet, chevalier du Saint-Esprit et d'Escry Bossut, et de deux religieuses de Poissy dont l'une fut prieure et l'autre le refusa.

Et que ce comte de Joigny mort prestre de l'Oratoire veuf d'une Silly fut père de Pierre duc de Retz gendre de Henry duc de Retz son cousin germain fils des deux frères, lequel Pierre duc de Retz fut père de la duchesse de Lesdiguières. Ce mesme comte de Joigny fut aussy père du trop célèbre et dernier cardinal de Retz. Cette généalogie est si meslée qu'il n'est pas inutile de la rafraischir.

---

[a]sentir toutte sa vie, sans que la valeur, l'assiduité au service ny celle de la Cour ayent pu émousser cette fatale pointe, qui picquoit d'autant plus Louis XIV qu'il ne sçavoit reprendre dans une conduitte universellement aimée et estimée à la guerre et à la Cour, qu'une profusion qui ne le regardoit pas. M. de Lesdiguières qui se sentoit fort, quitta à la fin le service à force de dégousts non mérités, et y fut regretté de tous les gens de guerre. Sa faute avec tout son esprit et toutte son ambition fut de s'estre senti plus picqué qu'embarassé de la façon dont le Roy le traittoit, et de s'estre conduit en conséquence sans touttesfois donner aucune prise sur luy. Il mourut à Saint-Germain

de l'hostel de Lesdiguières. Mariée 12 may 1675. — Morte.... Ayant vu esteindre sa Maison et celle de son mary.

a. Suite de la page 18 ci-dessus.

au milieu de la Cour, à trente six ans, 3 may 1681, d'une pleurésie qu'il prit à la paulme. Le Roy ne laissa pas d'envoyer sçavoir de ses nouvelles; mais ce fut à la naissance de son fils unique que la Reine cessa d'aller voir les duchesses, et de faire aucune autre visitte qu'aux Princesses du Sang. Le prétexte fut l'éloignement de Paris, le penchant de la Reine pour les petittes Carmélittes où la Reine alloit en ces occasions, et où le Roy n'aimoit pas qu'elle apprist comme il arrivoit presque toujours des détails de ses galanteries qui luy estoient cachées à la Cour. La Reine visitoit touttes les femmes tiltrées jusqu'aux femmes des mareschaux de France inclusivement, aux occasions considérables qui leur arrivoient. A l'exemple de la Reine, Madame la Dauphine de Bavière qui ne faisoit que d'estre mariée à la mort de M. de Lesdiguières, ne fit point de visittes, et fort peu d'années après Madame les cessa aussy sur l'exemple de Madame la Dauphine; Madame la Duchesse d'Orléans sa belle fille se mit alors doucement sur le pied de n'aller plus que chez les dames tiltrées comme faisoit la Reine quand elle alloit; et depuis que M. son mari fut Régent, elle se crut en droit d'imiter la Reine dans tous les temps, et ne fit plus aucunes visittes qu'aux Princesses du Sang. On ne parle icy que de ce qui est purement visitte, car d'aller voir par amitié distinguée, par attachement, en charge principale, pour une feste ou mesme voir une maison, ces princesses ne s'en sont pas privées parce qu'il n'y alloit pas de leur nouvelle grandeur, et mesme les deux Dauphines n'ont visité aucune Princesse du Sang à Paris, mais seulement à la Cour où à cause de cela elles ont toujours eu soin de se trouver à chaque occasion, mesme de vefvage, pour recevoir le Roy, la Reine et ensuitte les Dauphines quand il y en a eu.

Pour le Roy, il y avoit longtemps qu'il s'estoit mis sur ce pied là, et il fut bien aise de donner ce dégoust à M. de Lesdiguières que la corde cassast sur les couches de sa femme pour les visittes de la Reine.

V.

Jean François Paul de Lesdiguières mort sans postérité à Modène, servant en Italie avec beaucoup de valeur, de distinction et d'application, déjà brigadier il n'avoit que vingt cinq ans. Ce fut le 6 octobre 1705. C'estoit un homme fort magnifique qui aimoit fort la bonne compagnie et que le Roy traittoit fort bien. Son mariage se fit très brusquement parce que M. de la Trémoille et sa femme, fille unique du feu duc de Créquy, le vouloient pour leur fille qu'espousa ensuitte le duc d'Albret puis de Bouillon. En sorte que la parenté fut partagée et se réunit après à la volonté de la mère du jeune duc.

Louise Bernardine de Durfort fille du mareschal duc de Duras et de Marie Félicité de Lévis Ventadour.

Mariée à Paris, 17 janvier 1696.

Le Roy fit tout ce qu'il put à l'exception d'un commandement absolu pour luy faire espouser le dernier duc de Mantoue, qui la demanda instamment. M. de Torcy ministre et secrétaire d'Estat des affaires estrangères fut chargé de l'en presser de la part du Roy qui en parla plusieures fois au mareschal de Duras. Le Roy s'engagea à la marier et à en faire la nopce comme si elle avoit l'honneur d'estre sa fille, et de luy procurer tous les avantages qu'elle pourroit désirer ; elle fut inflexible sans sortir des bornes du respect d'une sujette. Tout ce

qu'elle accorda pour ne pas montrer trop d'opiniastreté aux instances du Roy, fut de se laisser voir, à la messe aux Minimes à heure marquée, à M. de Mantoue, mais sans luy parler ny laisser d'espérance. Elle estoit dans son année de grand deuil. Sa santé et la jalousie italienne eurent la plus grande part à cet illustre refus. Sa famille la laissa fort libre et le Roy après y avoir tout employé jusqu'à ses amies et à ses domestiques qu'il avoit employés à la persuader, ne fut point fasché contre elle, et se sentit flatté de sa préférence de l'estat de sa sujette à celuy de souveraine. Elle ne l'eust esté qu'en peinture, l'Empereur en ayant dès lors usurpé la réalité qu'il a depuis retenue. Voir sur ce mariage le tiltre d'*Elbœuf* aux *Pairies existantes*. [Titre II].

VI Appellé

Alphonse, dit le comte de Canaples, et devenu duc de Lesdiguières par la mort sans postérité du fils unique de son cousin germain et par celle du duc de Créquy son frère aisné, qui n'avoit laissé d'enfans que la duchesse de la Trémoille. Il avoit près de soixante dix huit ans lorsqu'il le devint et n'avoit jamais voulu se marier. Il avoit tout donné ou asseuré au mareschal de Créquy, son frère cadet, ou à ses enfans excepté la suc-

Gabrielle-Victoire de Rochechouart, fille du mareschal duc de Vivonne, frère de Madame de Montespan; sa mère estoit Mesmes. Elle estoit sœur de la duchesse d'Elbœuf, de Madame de Castries, chevalier du Saint-Esprit, des abbesses de Fontevrauld et de Beaumont, et du duc de Mortemart. Elle n'avoit pas un sou de bien, mais un esprit charmant et tout à sa place. Madame de Lesdiguières Gondi la prit en grande amitié et luy fit

cession de Lesdiguières, et cette réserve avoit paru fort extraordinaire par la disproportion des aages, d'autant qu'il y estoit demeuré attaché comme à chose qu'il espéroit. Elle luy arriva en effet et le détermina à se marier, pour continuer son nom et sa Dignité. Le cardinal de Coislin, un des plus saints et modestes prélats qui ayent paru dans une Cour, fut si surpris de cette espérance à un tel aage, qu'il ne put s'empescher de luy dire que puisqu'il se marioit pour avoir postérité, il prenoit une femme qui estoit bien vertueuse. Et ce bon mot ne s'est pas oublié. Elle l'estoit en effet beaucoup, et M. de Lesdiguières n'en eut point d'enfans. Il avoit commandé à Lyon, Lyonnois, etc., et ne tenoit rien de ses frères. Il mourut à Paris à quatre vingt cinq ans, 5 aoust 1711.

beaucoup de bien en mourant.

Il fut le dernier de sa Maison, et en luy s'esteignit le duché-pairie de Lesdiguières.

En quatre vingt onze ans deux Maisons. Une génération, un duc et pair, une duchesse de l'une; quatre générations, cinq ducs et pairs et cinq duchesses de l'autre.

| DE L'UNE : | DE L'AUTRE : |
| --- | --- |
| Connestable, général d'armée, mareschal de France, chevalier du Saint-Esprit. Emplois. Provinces. | Mareschal de France, un; chevaliers du Saint-Esprit, deux; provinces, trois; ambassadeur, un; fonction, une. |

# XXIX

BELLEGARDE POUR ROGER DE S. LARRY

XIII 1620. ESTEINT 1646 GRAND ESCUYER DE FRANCE ET A FAUTE D'HOIRS MASLES, POUR SON FRÈRE LE BARON DE TERMES

Ce nom fut imposé à Seurre en Bourgogne par l'érection; puis transféré avec la Dignité, par lettres patentes enregistrées, 1645, sur la terre de Choisy aux Loges, qui est aujourd'huy Bellegarde en Gastinois, possédé par M. le duc d'Antin.

S. Larry est une terre en Cominges, et qui en relève, qui a donné le nom à cette Maison. On trouve une donation au monastère de Nisors, diocèse de Cominges, faitte en 1224 par les enfans de Bernard de S. Larry. Un noble et puissant seigneur, Jean de S. Larry, à qui quelques habitants de S. Larry firent quelque reconnoissance en 1478. Un S. Larry, escuyer d'escurie de la Reine Catherine de Navarre. Tout cela sans mères et fort médiocre.

Jean II de S. Larry est le premier depuis lequel on trouve les alliances. Il avoit plusieures petittes seigneuries. Il ne vivoit plus en 1498. Il fut marié deux fois. De Jeanne Benque il eut un fils, dont le fils finit cette branche qui n'eut aucune sorte d'illustration; mais l'un espousa une Ornezan, l'autre une Cominges, et la fille héritière de cette branche aisnée espousa le vicomte de Montclar.

Raimond de S. Larry, fils aisné de Jean II et de Jeanne de Beon, sa seconde femme, fut tige de la branche du duc

de Bellegarde. D'une Largosan il eut Pierre, gouverneur de Tolose et d'Albigeois. Il fut tué en 1569 au siége de Mazères et il espousa Margueritte, fille de Pierre d'Orbessan et de la sœur de Paul de Termes, mareschal de France, dont il eut deux fils, et une fille qui fut la mère du fameux duc d'Espernon. Des deux fils, l'aisné fut Roger, sieur de Bellegarde, mareschal de France 1574, et le second fut père du duc de Bellegarde, cause de ce tiltre, et de son frère.

Le mareschal de Bellegarde fit une triste fortune. Il fut d'abord lieutenant de la compagnie d'ordonnance du mareschal de Termes son grand oncle; s'attacha après au mareschal de Retz, puis devint favori du duc d'Anjou qui le fit colonel de son infanterie. Il le suivit en Pologne, et revenant avec luy par Venise et par Turin, il fut gaigné par le duc et la duchesse de Savoye, et persuada à Henri III, à Turin mesme, de leur rendre les places que la France occupoit à M. de Savoye, qui estoient les meilleures et mesme presque touttes celles de son Estat. On voit, dans les excellents mémoires du duc de Nevers, combien il s'y opposa, luy et plusieurs autres, et jusqu'à quel point ce débat fut poussé. Mais la restitution ne s'en fit pas moins à la honte et au grand préjudice de la Couronne. La faveur de M. de Bellegarde, fort enviée et depuis cette restitution fort en prise à ses ennemis, ne laissa pas de le porter au baston de mareschal de France; mais n'ayant pas esté heureux devant Montpellier, et les réflections estant venues sur la restitution qu'il avoit procurée, trop tard pour l'Estat mais toujours à temps contre luy, il fut soubçonné d'intelligence avec M. de Savoye et perdu. Il se retira promptement en Savoye, et s'empara du marquisat de Saluces sous le tiltre de gouverneur, et s'y cantonna.

Cela ne dura guères : il fut empoisonné. Il avoit espousé Margueritte de Saluces avec dispense. Elle estoit vefve du mareschal de Termes, son grand oncle, et s'estoit emmourachée de luy. C'estoit par ses prétendus droits qu'il s'estoit saisi du marquisat de Saluces. Charles son fils unique, s'y tint cantonné après luy, et qui par le moyen du duc d'Espernon son cousin germain, obtint en quittant le marquisat de Saluces, le gouvernement de Saintonge, Angoulmois et païs d'Aulnis, estant déjà gouverneur de la Rochelle. Il ne laissa qu'un fils posthume d'une du Lyon, laquelle se maria quatre fois. Le duc de Bellegarde le persécuta comme bastard pour ses biens ; et quoyque reconnu légitime, il l'obligea à prendre le parti de l'Église. Il est mort en 1646, près de Vincennes, estant archevesque de Sens, et un des grands et des plus distingués prélats de l'Église de France. Ainsy finit la branche du mareschal de Bellegarde.

Son frère cadet, Jean de S. Larry, père du duc de Bellegarde et du baron de Termes, fut institué héritier par son grand oncle, le mareschal de Termes, à condition de prendre son nom et ses armes. Il espousa Anne, fille de François de Villemur et d'Anne de Carmain, dont il eut deux fils : le duc de Bellegarde et le baron de Termes, et une fille dont il sera parlé après ses frères. Jean fut chevalier du Saint-Esprit, 1584, et gouverneur de Metz par M. d'Espernon.

I.

Roger de Saint Larry et de Termes, qui fut fait duc et pair de Bellegarde, eut

Anne, de Bueil de père et de mère et fille unique. Son père, chevalier du Saint-

une fortune singulière pour estre grande et à reculons. Il estoit d'un esprit médiocre, doux, et d'une propreté exquise qu'il avoit contractée à la cour d'Henri III, avec lequel il fut parfaittement bien, et qui le fit maistre de sa garde robe, ensuitte premier gentilhomme de sa chambre, et grand escuyer de France, dont il achepta la charge du premier duc d'Elbœuf. Il sceut se conserver, et après se mettre si bien dans l'esprit d'Henri IV, qu'aucun courtisan ne sceut le mesnager si bien que luy, ce qu'il soutint par beaucoup de valeur en combattant souvent auprès de sa personne. Il se trouva à tous les siéges importants et aux actions les plus considérables des guerres civiles sous les deux Henris. Chevalier du Saint-Esprit janvier 1595, et on ne comprend pas qu'avec sa faveur et ses charges il ne l'eust pas esté d'Henri III. Henri IV le fit lieutenant général de Bourgogne et de Bresse, et Louis XIII l'en fit gouverneur en chef un peu devant que de le faire duc et pair, 1619. Sa faveur continua encore sous ce règne, d'autant mieux que peu avant la chutte et la mort du mareschal d'Ancre, il s'estoit fort brouillé avec luy. Le cardinal de Richelieu n'ayant pu gaigner le second mareschal d'Ornano, qui estoit tout puissant auprès de Gaston dont il avoit esté gouverneur et dont il estoit demeuré le conseil le plus intime, le perdit sur le mariage de Mlle de Montpensier, dont il dégoustoit Monsieur fort mal à propos, et ce mareschal en fut à la Bastille où il mourut peu après non sans grand soupçon de poison. Il fallut

Esprit 1583, vice admiral et lieutenant général de Bretagne, fut tué à Saint-Malo lorsque cette ville se déclara pour la Ligue. Son grand père maternel estoit le comte de Sancerre.

Mariée 1596. Morte sans postérité.

mettre en sa place un homme de confience, et on jetta les yeux sur M. de Bellegarde qui estant duc et pair, grand escuyer et gouverneur de Bourgogne, et outre cela premier gentilhomme de la chambre du Roy, tenoit fort au dessous de luy de l'estre de Gaston et mesme surintendant de sa maison. Il y consentit pourtant, et on luy permit de se démettre de son office de grand escuyer de France en faveur de son frère, et reversible à luy s'il le perdoit, comme il arriva. Il servit de lieutenant général sous Monsieur au siége de la Rochelle, 1628, et se maintint bien avec le Roy luy et le Cardinal pendant quelques années. Mais ses grands establissements possédés sous trois Rois, joints à la confience du poste où on l'avoit mis, luy donna des prétentions d'entrer dans le conseil des affaires. Ce n'estoit pas là le compte du Cardinal. Il s'en brouilla peu à peu si bien avec luy qu'il en fut non seulement exilé en 1631, mais perdu, dépouillé de son gouvernement de Bourgogne comme un homme suspect; et comme il estoit fort magnifique, avec un très léger patrimoine, et ne vivoit que des bienfaits de la Cour et de ses charges, il se trouva dans une situation très triste pendant les douze années du reste de ce règne. Ce fut ce qui l'obligea, en 1639, de vendre au malheureux Cinq Mars sa charge de grand escuyer qui luy estoit revenue dès 1621 par la mort de son frère.

Pendant les premières années de cette disgrâce, il attira une leçon de Louis XIII et devant le monde, à son favori M. de Saint-Simon, qui estoit déjà premier escuyer et premier gentilhomme de la chambre du Roy, capitaine des cent hommes d'armes des ordonnances, conseiller d'Estat, gouverneur de Blaye, Saint-Germain et Versailles, et grand louvetier de France, peut estre mesme chevalier

du Saint-Esprit, car il le fut à la Pentecoste 1633. Touttes ces qualités sont nécessaires à marquer par rapport à ce qui va suivre. Il estoit ami de M. de Bellegarde, il luy écrivoit assés souvent, et l'exilé s'accommodoit de tout d'un favori qui vouloit bien se souvenir de luy. Un jour que M. de Saint-Simon n'avoit pas eu le temps de luy escrire, par ses emplois et par sa faveur qui l'obligeoit à une grande assiduité, il se mit à faire sa lettre dans un coin de l'antichambre du Roy en attendant qu'il sortist pour la chasse. Le Roy sortit plus tost qu'on ne croyoit, et prit le favori sur le fait, qui cacha son papier comme il put. Mais le Roy qui s'en aperçut dans le moment voulut sçavoir ce que c'estoit, et de l'aveu de la lettre passa à la curiosité de la vouloir lire. Au premier mot, le Roy prit un air sévère et luy demanda si c'estoit en effet au duc de Bellegarde qu'il écrivoit, puis ajousta qu'il avoit peine à le croire. M. de Saint-Simon s'excusa sur l'amitié et qu'il ne croyoit pas devoir rompre commerce à cause de la disgrâce. « Non, dit le Roy, ce n'est pas cela aussy que je trouve mauvais, et je vous en loue; mais je trouve estrange ou que vous abusiés de sa disgrâce, ou que vous ne sçachiés pas encore comment on doit escrire à un duc et pair, quelque familier que l'on soit avec luy, quand on n'est pas officier de la Couronne ». Et déchirant la lettre : « Tenés, lui dit il, ce n'est pas qu'il y ait rien de mal dedans, mais pour vous apprendre à escrire *Monseigneur* à qui vous le devés, et non pas *Monsieur*, et que cela ne vous arrive de vostre vie.» Qui fut bien estourdi, ce fut le favori, qui n'eut pas un mot à répondre, et l'assistance bien estonnée d'une si seiche réprimande devant tant de gens. Le Roy aparamment songea, en gaignant son carrosse, qu'il avoit trop mortifié son favori; et prest à y monter,

se tourna à luy, et comme répondant à sa pensée sur ce qui se venoit de passer : « Est ce, luy dit il, que vous n'aspirés pas à devenir duc et pair, et que vous n'espérés pas que je vous le fasse ? » En effet, il le fit en janvier 1635. Il faut encore remarquer qu'il n'y avoit nulle dépendance de charge depuis M. de Liancourt, sous Henri III. Ce duc de Bellegarde fut rappellé par la Reine aussytost après la mort de Louis XIII. Il avoit 80 ans et n'estoit plus en estat de rien que d'en recevoir des biens qu'elle luy fit pour finir sa vie à son aise. Il vendit Seurre à M. le Prince en ces temps là, et en fit transférer le nom et la dignité de duc et pair de Bellegarde qui estoit dessus, à la terre qui sans Dignité, est demeurée Bellegarde et est au duc d'Antin.

M. de Bellegarde ne la fit pas longue après son retour, et mourut à Paris à 83 ans, 13 juillet 1646, veuf depuis longtemps sans postérité, et en luy le duché pairie de Bellegarde fut esteint, quarante six ans après avoir esté érigé pour luy.

Le baron de Termes, chevalier du Saint-Esprit 1619 et grand escuyer de France comme il a esté dit, fit une figure médiocre dans le monde et fut tué de bonne heure au siége de Clerac, 22 juillet 1621, regretté de toutte la Cour dont il s'estoit fait fort aimer. Il avoit espousé en 1615 Catherine Chabot, fille du marquis de Mirebeau chevalier du Saint-Esprit 5 janvier 1597, et n'en laissa qu'une fille unique.

Leur sœur fut seconde femme d'Antoine Arnauld de Pardaillan marquis de Montespan, premier capitaine des gardes du corps, chevalier du Saint-Esprit 1619, gouverneur de Navarre, Béarn, etc., bisayeule du duc d'Antin. Le duc de Bellegarde substitua tous ses biens à la fille unique de son frère et la maria à Sens avec le fils aisné de sa

sœur qu'il avoit élevé, et qui après sa mort prit le nom de duc de Bellegarde. Il avoit fort servi dans les temps du siége de la Rochelle et avoit esté maistre de la garde robe du Roy. Il avoit plusieures lieutenances générales dans le gouvernement de Guyenne. C'estoit un homme extraordinaire qui se retira de bonne heure de tout. Sa prétention à estre duc de Bellegarde n'avoit pas la moindre apparence. Le duché pairie non seulement estoit masculin, mais l'érection en excluoit les femelles. Aussy ce duc imaginaire ne le fut il que pour ses valets, et il n'osa en former la prétention ailleurs que dans son domestique; et il n'estoit connu que sous le nom du *faux duc de Bellegarde*. Il mourut à Paris sans postérité en 1687, à 95 ans, sans rien de marqué ny de considérable dans une vie si longue, non plus que sa femme qui mourut aussy à Paris en 1715, à 93 ans, qu'ils passèrent l'un et l'autre obscurément et peu d'accord ensemble.

Il y a encore d'autres branches de Saint Larry qui ne se sont jamais élevées en aucun genre.

# XXX

HALLUYN — CONTINUATION ET CONFIRMATION DE PAIRIE SANS RANG NOUVEAU — POUR — ESTEINT 1656 — ANNE D'HALLUYN — ET SON AUTRE MARY CHARLES COMTE DE SCHOMBERG

is XIII.
er 1621.

Voir le tiltre premier d'*Halluyn*, page [413, tome V], et celuy d'*Espernon*, pages 297 et 301, [même tome].

On a veu cy devant la Maison d'Halluyn sous ce premier tiltre, comment la Dignité passa en Anne d'Halluyn; et au tiltre d'Espernon, comment elle espousa le fils aisné du duc d'Espernon et qu'elle fut démariée; comment elle luy laissa tout le rang et les fonctions de duc et pair; comment elle ne laissa pas de les transmettre avec son nom au comte de Schomberg qu'elle espousa à la fin de 1620, et ce que devinrent ces deux Amphytrions, et séparément et ensemble. Il n'est donc plus question icy que de renvoyer à ces tiltres et de parler du mareschal de Schomberg, duc et pair d'Halluyn en espousant Anne.

La Maison de Schomberg et celles de Schleinitz, de Puslgen et de Bunaw sont appellées les quatre colonnes de la Noblesse de Misnie, touttes quatre fort alliées ensemble; celle de Schomberg nombreuse en branches et en personnes touttes appellées à se succéder par convention de famille qui est une marque illustre en Allemagne, sur le modèle des Maisons souveraines. C'est ce que les ducs administrateurs de Saxe, Chrestien I, Fréderic Guillaume, et Chrestien II ont attesté, et ce que le chancelier de Saxe

Polnitz a juridiquement confirmé sur les commissions d'Henri IV et de Louis XIII quand les mareschaux de Schomberg père et fils furent faits chevaliers du Saint-Esprit. Outre cela, on trouve leur nom en divers tournois d'Allemagne en 1209; et depuis, un cardinal évesque de Capoue de mesme nom fort employé par Léon X et Clément VII, tous deux Médicis, en France, en Angletterre, et vers l'Empereur Charles V; enfin on trouve deux Schomberg évesques de Meissen en 1463 et en 1476. Si tout cela est ainsy, cela est fort bon, quoyque fort inférieur à la grande ou première Noblesse d'Allemagne. On voit une suitte de quatre générations qui ont eu des emplois aux guerres de leur temps et quelques uns distingués avec de bonnes alliances simples. La cinquième génération fut :

Gaspard de Schomberg colonel des Reistres appellés en France pendant les guerres des Huguenots. Son mérite fit souhaitter à Charles IX de l'y fixer. Il luy donna une commission au commencement de 1569 pour une levée de 2000 Reistres, le naturalisa en 1570; et les années suivantes le fit colonel de 1500 Reistres, gouverneur de la Marche, conseiller d'Estat et intendant de ses finances. Il fut confirmé dans tous ces emplois par Henri III et par Henri IV, acquit le comté de Nanteuil du duc de Guise, vescut longtemps et en grande considération en homme également propre à la guerre et aux affaires, et mourut d'apoplexie 17 mars 1599. Il avoit espousé en 1573 la vefve d'Henri Clutin sieur d'Oisel, célèbre par sa capacité et ses grands emplois en Escosse où il fut ambassadeur et général en chef, et à Rome où il fut aussy ambassadeur. Elle estoit fille de Jean Chasteigner sieur de la Rocheposay, morte à Nanteuil en décembre 1622, à 83 ans. De

ce mariage un fils qui fut mareschal de France, et deux filles. l'aisnée morte sans enfans de Louis de Barbançon sieur de Cani; l'autre espousa en janvier 1597 François de Daillon comte du Lude dont le père fut chevalier du Saint-Esprit et eut de grands emplois. Celuy cy fut gouverneur de Gaston et mourut en 1619. L'abbé des Chastelliers chevalier du Saint-Esprit, 1579, avant d'estre évesque, et qui mourut évesque d'Albi en 1601, estoit leur fils; et le duc du Lude grand maistre de l'artillerie, dont la vefve a esté dame d'honneur de Madame la Dauphine Savoye, leur petit fils.

Henri de Schomberg mareschal de France, fils de Gaspard, luy succéda au gouvernement de la Marche et à la charge de mareschal de camp général des trouppes allemandes pour le service du Roy. Il fut en 1617 ambassadeur en Allemagne, et à son retour servit avec distinction en Piedmont sous le mareschal de Lesdiguières depuis connestable. Fait en 1620 surintendant des finances. Il servit en 1620 contre la Reine Mère, puis en Languedoc contre les Huguenots. Exerça quelque temps par commission l'office de grand Maistre de l'artillerie, et eut en 1622 les gouvernements de Limosin, Saintonge et Angoulmois. L'année suivante, 1623, il fut exilé, et rappellé et mieux que jamais en 1624, par le crédit de M. de Thoiras qui en avoit beaucoup alors et fut depuis mareschal de France. M. de Schomberg fut fait ministre d'Estat, et en 1625 mareschal de France. Dès 1619 il estoit chevalier du Saint-Esprit. Défit les Anglois descendus en l'isle de Rhé, 8 novembre 1627, et fut en 1628 un des généraux d'armée du fameux siége de la Rochelle. Il fut blessé l'année suivante, 1629 le 6 mars, au triomphant Pas de Suse emporté par l'espée et par l'opiniastre capacité de Louis XIII; se rendit maistre de Pignerol, 28 mars 1630, et de Veil-

lane, et secourut Casal. Il défit et prit à Castelnaudari M. de Montmorency, premier septembre 1632, qui en eut la teste coupée à Tolose bientost après. M. de Schomberg eut son gouvernement de Languedoc, et mourut d'apoplexie à Bordeaux, 17 novembre de la mesme année 1632, à 59 ans, et fut regretté comme un homme nécessaire.

Il fut marié deux fois. La première en 1598, à Françoise d'Epinay en Bretagne, fille de Charles marquis d'Epinay et de Barbesieux comte de Duretal, et de Françoise de la Rochefoucauld. Françoise d'Epinay devint héritière de son frère. Elle mourut en janvier 1602. De ce mariage vint le second mareschal de Schomberg qui devint duc d'Halluyn, et la célèbre duchesse de Liancourt qui fit comme Anne d'Halluyn sa belle sœur, comme on verra en son article. Il y avoit près de trente deux ans de différence entre elle et sa sœur du second lit.

Il se remaria en février 1631 à la seconde fille de M. de la Guiche, chevalier du Saint-Esprit, grand maistre de l'artillerie, et d'Antoinette de Daillon. Il en laissa une fille unique posthume qui espousa le duc de Montbazon mort enfermé à Liège. C'est la grand'mère du duc de Montbazon et de l'archevesque duc de Rheims d'aujourd'huy qui a sacré le Roy. Cette seconde femme du premier mareschal de Schomberg estoit sœur de la duchesse d'Angoulesme, mère de la duchesse de Joyeuse, et par elle grand' mère du dernier duc de Guise qui eut l'honneur d'espouser Mlle d'Alençon. Cette mareschale de Schomberg mourut en 1663. Venons maintenant à son beau fils, le *second mareschal de Schomberg*, cause de cet article.

Charles de Schomberg mareschal de France, duc d'Halluyn par son mariage, 1621, avec Anne duchesse d'Halluyn comme il a esté expliqué. Il fut enfant d'honneur

de Louis XIII et fit ses premières armes en Languedoc sous son père, et le suivit à la guerre de Savoye et d'Italie. Il fut en 1630 capitaine lieutenant des chevaux légers de la garde, charge alors plus estimée que celle de capitaine des gardes du corps : ce que Louis XIV a bien changé. Fut chevalier du Saint-Esprit en 1633. Eut le gouvernement de Languedoc à la mort de son père, battit les Espagnols et les chassa de devant Leucate en Roussillon, 28 septembre 1637, et fut mareschal de France un mois après. Il eut beaucoup de succès les années suivantes au mesme païs en combats et prises de places, entre autres Salces et Perpignan, jusqu'en 1642. En 1644 Monsieur, Gaston oncle du Roy mineur, et lieutenant général de l'Estat, voulut avoir le gouvernement de Languedoc, dont la récompense fut la lieutenance générale sous luy du mesme gouvernement et celuy de Metz et des trois Éveschés. Il eut en 1646 la charge de colonel général des Suisses et Grisons vacante par la mort du célèbre mareschal de Bassompierre, qui l'avoit eue par la démission du duc de Rohan bien plus célèbre. M. de Schomberg fut fait en 1647 vice roy de Catalogne. Il y prit Tortose d'assault en 1648. Ce fut son dernier exploit. La pierre l'arresta tout court; il en mourut à Paris, 6 juin 1656; son aage suivoit le siècle. Il fut marié deux fois, mais il n'eut aucune postérité et en luy fut pour la troisième fois esteint le duché pairie d'Halluyn, et dura 36 ans. La première de ses deux femmes estoit morte en 1641. On verra au tiltre de *Montbazon*, la disputte et l'avantage qu'elle remporta de cette disputte sur la duchesse de Rohan qui se prétendoit plus ancienne duchesse et qui ne s'avisoit pas encore de la principauté, au mariage de Gaston et de Mlle de Montpensier à Nantes, aoust 1626.

M. de Schomberg se remaria, 24 septembre 1646, à la dame d'atours de la Reine.

C'estoit Mme d'Hautefort, la célèbre maistresse de Louis XIII, qui l'eust pu estre de mesme de saint Louis avec lequel ce petit fils avoit une aussy parfaitte ressemblance en chasteté et en justice qu'en valeur, en grandeur de courage, en sagesse et en piété. Un trait sceu de la bouche du mesme duc de Saint Simon cité au précédent article en chose sceue aussy de luy mesme, fera sentir toutte la force de cette vérité. Ce sera un peu aux dépends du favory, mais il estoit alors bien jeune et bien galant, et on ne fera qu'imiter la droiture et l'estendue de sa juste reconnoissance en le sacrifiant à son bienfaicteur. Il luy parloit sans cesse de Mlle d'Hautefort, et ne parloit qu'à elle chés la Reine dont elle estoit fille d'honneur, et à qui chacun faisoit sa cour. Un jour enfin, M. de Saint Simon lassé de voir et d'entendre toujours les mesmes choses sans qu'elles allassent plus loin, en tesmoigna au Roy sa surprise, et ajousta que si le compliment l'embarrassoit à faire à Mlle d'Hautefort qu'il l'en chargeast, et que pour un amant Roy, il en viendroit bientost à bout. A ce mot Louis XIII frongant le sourcil : « Ne vous avisés jamais, luy dit il, de me tenir un pareil langage. Je suis amoureux et je ne m'en puis défendre, parce que je suis homme et sujet aux passions; mais je dois les vaincre pour ne pas pécher, et avec d'autant plus de soin qu'estant Roy, j'aurois plus de facilité à les satisfaire, et que je dois plus d'exemple. » Quel oracle, mais quelle fidèle pratique de toutte sa vie! C'est ce Roy qui taschant de prendre un billet des mains de Mlle d'Hautefort qu'elle ne vouloit pas luy monstrer, respecta l'asyle de sa gorge où elle le jetta, comptant bien qu'avec luy le billet y seroit en seureté; et

voilà l'action dont sa Cour se moqua, mais que les Romains auroient immortalisée, et que les saints canonisent.

Mlle d'Hautefort, fille et mariée, fut toujours vertueuse, quoyqu'aussy surprise que le reste de la Cour d'un amour de cette sorte. Il luy valut la charge de dame d'atours de la Reine, et d'estre le premier exemple d'une fille dans cette place, et d'une fille estre appellée Madame sans estre duchesse par elle mesme. Louis XIII voulut cette distinction pour elle sous prétexte de sa charge. Mme de Durasfort, fille et dame d'atours de la dernière Madame, profita de cet exemple ; et après elle, Mme de Chasteautiers, fille de Madame, qui luy succéda avec Mme de Chastillon.

Mme de Schomberg est morte à Paris, premier aoust 1691, à 75 ans.

Nota. — Qu'il est remarquable que cette duchesse d'Halluyn a constamment joui du rang d'ancienneté de 1588 de son père, et y fut maintenue contre la duchesse de Rohan aux fiançailles de Gaston et de Mlle de Montpensier.

## XXXI

Louis XIII mars 1621. **CHAULNES** POUR ESTEINT 1698 **HONORÉ D'ALBERT** DIT D'AILLY SIEUR DE CADENET, FRÈRE DU CONNESTABLE DE LUYNES

Ce qui regarde la Maison *d'Albert* se trouverra aux *Pairs existants*, tiltre de *Luynes*.

1.

Honoré d'Albert sieur de Cadenet, frère puisné du connestable de Luynes, fit sa fortune par son frère, chevalier du Saint-Esprit et mareschal, 1619, et touttes fois avec plus de mérite qu'un frère de favori qui combla sa fortune par le grand establissement qu'il luy procura, et l'occasion qu'il en saisit de le faire faire duc et pair pour aplanir la répugnance de l'héritière et de ses parents. Ce fut une négociation en forme avec l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Païs Bas, dont elle estoit menine, et il

Claire Charlotte d'Ailly, fille et unique héritière de Philbert Emanuel d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, mort 1617, et de Louise d'Ognies comtesse de Chaulnes.

Mariée 1619; morte en son chasteau de Magny, 17 septembre 1681, à plus de 86 ans.

C'est elle qui n'alla plus qu'à deux carrosses, sur l'exemple nouveau des princesses du sang; sur quoy voir le tiltre de *Guise*. C'est elle aussy dont on fait ce conte, qu'elle se brouilla avec l'évesque comte de

fut stipulé que son mari et tous leurs enfans quitteroient en entier leur nom et leurs armes pour prendre le nom et les armes d'Ailly. Cette grande affaire fut faitte bien à temps, puisque le connestable mourut dans la fin de cette mesme année 1621, que M. de Chaulnes fut duc et pair vérifié et receu. Le mesme bonheur estoit arrivé l'année précédente, 1620, à Brantes, leur autre frère, qui, par le grand mariage qu'il fit de l'héritière de Luxembourg Piney, fut duc et pair. Ny l'un ny l'autre ne fust parvenu à une telle grandeur si celle de leur frère eust disparu avant de les y avoir establis.

Il commanda les armées dix ans durant avec capacité et divers succès. Eut, en 1633, le gouvernement de Picardie avec d'autres particuliers dans la province et celuy d'Auvergne. La pierre l'arresta tout court comme on vient de voir du mareschal de Schomberg, et il Noyon Tonnerre, de qui de son costé on en fait tant d'autres, sur la préséance de sa femme sur elle si il estoit marié. La vérité est que c'estoit une femme extraordinaire et fort pleine de sa grandeur et de ses richesses, qui faisoit fort peu de cas de la Maison où elle estoit entrée, qui traitta toutte sa vie son fils comme un très petit garçon, et en public, et que parlant de luy ou à luy, elle ne l'appella jamais que Chaulnes, sans tiltre, sans Monsieur, sans mon fils, quoyque duc et pair, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Bretagne, plénipotentiaire pour la paix, ambassadeur à Rome, et très considéré dans le monde. Elle traittoit sa belle fille avec un grand mépris ; et vefve se fit appeller la duchesse de Picquigny, ne voulant point du nom de douairière et beaucoup moins de celuy de mareschale, qu'elle tenoit fort au dessous d'elle, et

mourut en 1649 ayant, par son mérite, soustenu après la mort de son frère, les dignités prématurées que sa faveur luy avoit obtenues, et y ayant ajousté de nouvelles charges à de grands emplois. Il avoit 69 ans.

que les ducs et les duchesses n'ont porté que bien du temps depuis, comme on le verra au tiltre de *Duras* des *ducs vérifiés existants*.

II

Henry Louis duc de Chaulnes, mort à Chaulnes à 33 ans, en 1653, sans avoir figuré. Il ne laissa qu'une fille unique qui espousa, en 1664, le frère aisné du dernier duc de Foix. Elle mourut un an après, à 16 ans, sans enfans, et son mari tost ensuitte, comme on verra à son tiltre. [Ci-après, tiltre XL, page 165.]

Françoise de Neufville, fille et sœur des mareschaux ducs de Villeroy; et sœur aisnée de Mme d'Armagnac Lorraine.

Vefve du comte de Tournon. Remariée 1646.

Puis en troisièmes nopces avec Jean Vignier sieur d'Hauterive, sous lieutenant des gens d'armes de la Reine.

C'estoit un brave homme et fort honneste homme, et fort bien fait, dont elle s'entesta, et fut longtemps sans oser déclarer son mariage; après quoy personne de sa famille ne la voulut voir, et fort peu d'autres la virent. Son frère et M. le Grand virent enfin le mari après plus de 30 ans, et luy faisoient amitié et plaisir, mais pour sa femme, ils ne la virent encore de plusieures années, et ne luy ont jamais pardonné une

chutte si lourde. Il mourut peu d'années après, empoisonné dans une paire de gants, sans querelle, sans procès, sans biens, sans fortune, sans ennemis, et fort vieux. Elle est morte en 1701 à 76 ans, sans postérité de ce dernier mariage.

---

Deux abbesses de Saint-Pierre de Lyon.

Une de l'Abbaye-aux-Bois à Paris.

Une prieure perpétuelle de Poissy. Celle ci mérite bien un petit mot. Elle estoit religieuse de l'Abbaye-aux-Bois, et fut nommée par le Roy à Poissy, et en eut des bulles en 1668, auxquelles les religieuses de Poissy s'opposèrent, prétendant avoir le droit d'élection. Le Roy voulut que la Reine elle mesme la menast à Poissy prendre possession. Les religieuses fermèrent les portes qui furent enfoncées, puis se barricadèrent en divers lieux de ce vaste couvent. Querelles, procès, tempestes, jusqu'en 1673 que de nouvelles bulles imposèrent silence aux religieuses qui protestèrent contre, à quoy elles ne gaignèrent rien.

Leur prieure n'estoit pas propre à les ramener par la hauteur avec laquelle elle les traitta toutte sa vie Pas une ne luy parloit qu'à genoux et ne s'asseyoit devant elle, servie avec plus de respect que la Reine, et plus absolue que le Roy.

On la venoit chercher souvent dans la communauté,

car avec cela elle estoit régulière, pour les premières personnes de la Cour qui la demandoient, et très souvent pour M. le Tellier et pour M. Colbert, qui estoient au parloir. A la fin, des visittes si fréquentes parurent estranges de deux ministres si principaux et si occupés. Les religieuses, importunées des plaintes de leur prieure de ces conversations d'affaires qui luy faisoient perdre tout son temps, se mirent si bien en queste, qu'elles découvrirent que ces ministres ny touttes ces personnes si considérables n'estoient point venues à Poissy, et que ces prétendues visittes se passoient à travailler seule en tapisserie.

Madame de Poissy mourut en 1707, à 82 ans, et le Roy nomma Madame de Mailly, religieuse de la maison, d'un caractère tout différent et d'un rare et aimable mérite, sœur de l'archevesque duc de Rheims mort cardinal. Le feu du ciel avoit bruslé l'église et quelque chose de la maison. Le Roy s'engagea à tout rebastir magnifiquement, à condition que son droit de nomination ne luy seroit plus contesté. Ce marché ne s'accorda pas sans peine et sans troubles, que la douceur, l'esprit et la vertu de Madame de Mailly aplanirent. Néantmoins, le bastiment n'estant pas achevé, à la mort du Roy, les religieuses voulurent revenir à leur droit; mais on les mit hors de défense sur le bastiment qui fut achevé, augmenté et décoré, les religieuses partout déboutées, le droit du Roy bien establi, et la maison gaignée par le sage gouvernement de Madame de Mailly et son exemple, ravie enfin d'avoir perdu son procès. En voilà trop sans doutte pour un prieuré de filles; mais il est si noble, si riche, si illustre par tant de faits de l'histoire de France, et surtout par celle de Saint Louis, qu'il a semblé curieux d'apprendre depuis quand et comment il est venu à la nomination du Roy.

III FRÈRE.

Charles duc de Chaulnes eut du duc de Luynes, son cousin germain, la compagnie des chevaux légers de la garde. Chevalier du Saint-Esprit 1661,

M. Colbert mariant, en février 1667, sa fille aisnée au fils aisné du duc de Luynes si connu sous le nom de duc de Chevreuse, fit en sorte que M. et Mme de Chaulnes luy donnèrent tout leur bien avec substitution à leur second fils en cas qu'eux mesmes vinssent à mourir sans postérité. Mais quoyque rien ne parust plus raisonnable, et qu'ils se fussent réservé la liberté d'emprunter pour n'avoir pas les mains liées, il est pourtant vray qu'ils ne le firent pas trop volontiers, et qu'ils s'en sont toujours souvenus avec une petitte pointe d'amertume. M. Colbert n'oublia rien pour l'adoucir et leur fut toutte sa vie d'un grand secours, surtout quand

Élizabeth le Féron, fille unique du sieur de Savigny et de Barbe Servien, parente éloignée du surintendant des finances et sœur de la duchesse de Saint-Aignan mère du duc de Beauvillier.

Élizabeth le Féron estoit vefve sans enfans de Jacques Estuert marquis de Saint-Maigrin; et elle estoit sœur de mère de MM. de la Frette, si connus par leur fameux duel.

Elle espousa le duc de Chaulnes en 1665, et mourut de douleur quatre mois après l'avoir perdu, à 74 ans. C'estoit une femme de fort bon sens, qui avoit beaucoup de vertu et de dignité, et qui se faisoit fort respecter avec un langage et des manières hautes et grossières, et qui avec cela se faisoit fort aimer. C'estoit d'ailleurs une figure de Suisse.

M. Mazzarin se défit du gouvernement de Bretagne, dont M. de Chaulnes eut la préférence et en tira bien plus qu'il n'en avoit donné par les deux charges de lieutenant général de Bretagne qu'on fit et qui luy furent données à vendre. Il fut ambassadeur plénipotentiaire à Cologne pour la paix en 1673, et trois fois ambassadeur à Rome en 1667 et 1670 pour les élections de Clément IX Rospigliosi et Clément X Altiéri, et en 1689 pour celle d'Alexandre VIII Ottoboni; et jamais ambassadeur n'avoit mieux réussi dans cette Cour si superbe et si raffinée. Personne aussy n'avoit l'esprit plus souple, plus délié, plus fécond en expédiens et en adresse, et n'avoit un tour plus agréable et plus facile avec beaucoup de lumière et de solidité. Fort instruit d'ailleurs, doux, poli, modeste, avec une gravité et une dignité qui le faisoient respecter, et une bonté et une splendeur naturelle, car c'est trop peu dire que magnificence, et avec un air si simple et si aisé, qu'il se faisoit adorer. Rien de plus trompeur que sa figure. Une testé de bœuf, un visage bourgeonné, écrasé, avec des lippes et des babines pour en faire quatre, sur un gros corps mat tout d'une venue, qui ne se tournoit aussy que tout d'une pièce, avec des mouvements fort lents et une parole pesante. Il accabloit à voir, surprenoit à entendre, et charmoit à vivre et à traitter avec luy. Aussi fut il l'idole de Rome, de la Bretagne, et de tous les lieux où il exerça des emplois. Il se laissa pourtant dupper par Alexandre VIII qui luy promit tout et ne tint rien après.

Il estoit si bien auprès de Clément X qu'il voulut si absolument qu'il luy demandast une grâce de ce monde, que M. de Chaulnes ne s'en put défendre, et comme il en eut le choix, il le pria de demander au Roy celle de Mrs. de la Frette, dont il luy expliqua le duel et l'estat, et ce

qui l'engageoit à y prendre tant de part. Le pape en écrivit de sa main au Roy la lettre la plus pressante et luy offrit dispense à cet égard de son serment sur les duels. Le Roy fit entendre au Pape les raisons de ce serment et d'y tenir ferme, mais par convention tacite Mrs. de la Frette revinrent, non seulement en France, mais à Paris. Les lieux publics leur estoient défendus, et ils alloient par la ville sans armes et sans livrée, avec les rideaux un peu tirés. D'ailleurs ils alloient partout, mesme dans les maisons ouvertes, où ils estoient annoncés sous leur nom et appellés de mesme. Ils alloient dans leurs terres, dont ils jouissoient sous un nom emprunté, et recevoient partout leurs lettres sous leur nom et à leur adresse, et cela a duré plus de quarante ans, jusqu'à la mort du dernier des deux. Ils ont esté uniques traittés de la sorte, non seullement des convaincus de duel, mais des soupçonnés. Flamarin, qui estoit à Monsieur, se battit et se sauva. On le chercha à bon escient jusques dans tout le Palais Royal. Monsieur, picqué sur sa maison, se plaignit vivement au Roy et n'oublia pas son silence sur Mrs de la Frette. Le Roy maintint qu'ils ne pouvoient estre dans Paris ny mesme en France, et ajousta qu'il les feroit chercher dès le lendemain, et arrester si on les trouvoit. Le moment d'après il les envoya avertir de ce qui venoit d'arriver, et leur manda de sortir à l'instant de Paris pour sept ou huit jours. On les chercha chez eux et partout ensuitte avec grand bruit et grand appareil, après quoy ils revinrent jouir de la convention avec Clément X comme auparavent.

M. de Chaulnes tenoit toujours les Estats de Bretagne, y passoit une grande partie de sa vie, y vivoit à la royale, y terminoit tous les procès et souvent au moyen de sa bourse,

et y donnoit beaucoup du sien à la pauvre noblesse. Aussy jamais personne n'y régna t'il comme luy sur les cœurs, et Mme de Chaulnes de mesme. Il y fut troublé par M. de Pontchartrain, depuis chancelier de France, alors premier président du parlement de Bretagne. C'estoit un petit homme vif, qui pétilloit d'esprit et de lumières, juste, charitable, bon ami et méchant ennemy, l'esprit juste et solide autant que son feu le pouvoit permettre, et qui se prévenoit aisément. Extrêmement capable d'affaires, comme il le monstra bien dans ses charges des finances, de la marine et du Conseil; mais un homme qui ne pouvoit ployer, comme il le monstra bien aussy jusqu'à Mme de Maintenon et au Roy mesme dans les derniers temps de son ministère, qu'il quitta héroïquement et chrestiennement, et pourtant malgré le Roy, et soustint sa retraitte avec une piété, une grandeur d'âme qui alla toujours croissant jusqu'à sa fin. Il n'est pas estonnant qu'un gouverneur tel que M. de Chaulnes pesast trop à un homme de ce caractère, ny qu'il devinst fort importun au gouverneur. Cela fut poussé aux dernières extrémités de part et d'autre, et ils en estoient venus au point que tout entre eux se tournoit en affaires à décider par la Cour. M. de Chaulnes estoit ami intime de tout temps du chancelier Boucherat et de toutte sa famille, qui le servoit de tout son pouvoir. Il arriva que M. d'Harlay, qui fut depuis plénipotentiaire à la paix de Riswick, et qui quoyque plus semblable à une âme qu'à un corps, estoit volontiers amoureux, le devint à l'excès d'une femme de considération de la robe de Paris, qui ayant esté longtemps plus que très bien avec M. de Pontchartrain, estoit demeurée son amie intime. Elle avoit retourné M. d'Harlay contre M. de Chaulnes, et s'en servoit pour mil avis et mil démarches contre

luy qui estoit fort loin de s'en douter. Un jour de crise sur une nouvelle affaire de Bretagne, M. d'Harlay arriva de Versailles tout plein de cette affaire. Ils passèrent le soir à escrire en Bretagne fort au long à M. de Pontchartrain des avis de ce à quoy en estoit son affaire, des mesures de M. de Chaulnes, et des moyens de les ruiner. Tout leu et convenu, M. d'Harlay s'en va chez luy et donne sa lettre à fermer pour la Bretagne. Il y escrivoit souvent à M. de Chaulnes, on crut la lettre pour luy ; on y met le dessus et on l'envoye. Qui fut bien estonné, ce fut M. de Chaulnes quand il vit cette perfidie ; mais qui le fut bien plus, ce fut M. d'Harlay quand après les inquiétudes de n'avoir point de réponse, puis celles de ce que sa lettre n'avoit point esté rendue, il découvrit à la longue en quelles mains elle estoit tombée et par quelle fatalité. Outre le désespoir d'une si cruelle aventure, l'embarras domestique ne fut pas moins poignant. Il logeoit et vivoit avec le chancelier comme avec son père, et que devenir quand il apprendroit par sa propre écriture ce qu'il avoit fait au meilleur et au plus ancien de ses amis. M. de Chaulnes tint le cas secret ; et M. d'Harlay aussy, mais il trembloit de l'arrivée de M. de Chaulnes qui estoit sur le point de revenir, et qui tous les ans avoit coustume de donner en arrivant un disner à M. le chancelier, qui n'estoit que pour luy et sa famille. M. de Chaulnes arrive, et M. d'Harlay bien en peine s'il sera invité, s'il ne le sera pas ; et s'il l'est, s'il osera s'y commettre, ou de quel prétexte user pour n'y aller pas. La peur de l'exhibition de sa lettre en sa présence au chancelier le faisoit mourir. Enfin le disner s'exécute à l'ordinaire ; M. d'Harlay est invité, il prend son parti d'y aller ayant jusque là évité M. de Chaulnes. On arrive chez luy, M. d'Harlay moins pressé que les autres. Un moment après

qu'il est assis, sans luy avoir presque rien marqué, M. de Chaulnes regarde sa pendule, dit qu'on va servir, et demande permission à M. le chancelier d'entrer un moment dans son cabinet; dit que c'est le jour de poste pour la Bretagne, que ses lettres sont faittes, mais qu'il est quelquefois arrivé des choses si fascheuses par la méprise des dessus de lettres, qu'il s'est fait une reigle d'y estre toujours présent; passe les yeux sur toutte la compagnie, sur M. d'Harlay aussy, et entre dans son cabinet. M. d'Harlay se crut au prélude et la sueur froide l'en prit. Quand on eut servi, M. de Chaulnes sortit de son cabinet, fit passer M. le chancelier et les dames, puis tendit la main à M. d'Harlay et passa avec luy. Voilà toutte la vengeance qu'il en prit et n'en a jamais parlé. M. d'Harlay confondu d'un procédé si leste et en mesme temps si généreux et si rare, ne pouvoit se lasser de l'admirer avec ses amis particuliers et de chercher tout ce qui pouvoit tacitement marquer sa reconnoissance, son repentir et son attachement extresme pour M. de Chaulnes. Ce sont de ces choses qui méritent d'estre préservées de l'oubli.

M. de Chaulnes après une rupture si envenimée avec M. de Pontchartrain, eut la douleur de le voir controolleur général des finances, ministre d'Estat, puis secrétaire d'Estat de la marine, luy qui comme gouverneur de Bretagne, en tenoit les Estats et en jouissoit de l'amirauté. Il en souffrit aussy un autre genre de persécution bien plus sensible. C'est qu'à l'instant mesme M. de Pontchartrain fut au devant de tout ce qui pouvoit estre agréable à M. de Chaulnes, et redoubloit de soins, d'empressements et d'effets autant que M. de Chaulnes de dédain et d eioignement. Enfin cela n'estant plus soustenable de sa part. M. de Chevreuse les racommoda, et il

n'y a point de choses petittes ou grandes que M. de Pontchartrain n'ait continué à faire pour le rapprocher de luy de plus en plus.

Mais voicy la fin de ce seigneur. Le Roy s'estoit engagé à Monsieur, au mariage de M. le duc de Chartres, de luy donner le premier grand gouvernement de province qui viendroit à vacquer. Presque tous estoient en survivance, ou entre des mains d'aage à les garder bien longtemps. Celuy de Bretagne estoit un des plus beaux et le seul qui, par l'aage du gouverneur sans enfans, donnoit une espérance raisonnable. Le Roy eut un autre dessein et l'exécuta. Il aimoit M. et Mme de Chevreuse de tout temps, qui estoit fort mal dans ses affaires; il estoit importuné de l'amirauté de Bretagne, qui avoit valu des trésors pendant toutte la guerre, en d'autres mains que de M. le comte de Tolose, amiral de France. Il fit proposer tout d'un coup à M. de Chaulnes, mais proposer de façon à n'estre pas éconduit, de troquer de gouvernements, et en mesme temps pour paroistre luy faire un bon traittement, la survivance de celuy de Guyenne pour le duc de Chevreuse. Il fallut obéir et puis en mourir. M. de Chaulnes, accoustumé de toutte sa vie à la Bretagne et adoré des Bretons, tomboit sans eux en une terre estrangère et dans un vuide de considération, d'affaires et de commandement qu'il ne put supporter. Il n'en cacha point sa douleur, ny la Bretagne la sienne. On luy proposa d'aller en Guyenne avec tout pouvoir ; il protesta qu'il ne vouloit jamais ouir parler de Guyenne, et jetta tout son dépit sur M. et Mme de Chevreuse dont il crut que c'estoit l'ouvrage; et il ne voyoit pas que par là le Roy combloit M. le comte de Tolose et se tiroit de l'embarras prochain de son engagement avec Monsieur qui éclatta de son costé autant qu'il en estoit capable, qui ne voulut pas voir

M. le comte de Tolose quand il alla chez luy, et qui déclama sur l'aveuglement de mettre la Bretagne entre les mains de l'amiral. On le laissa dire, et quelques jours après il fut appaisé avec un peu d'argent pour acommoder quelque chose de nouveau à Saint-Cloud. Pour M. et Mme de Chaulnes ils ne le pardonnèrent point à M. et Mme de Chevreuse, quoy qu'ils pussent dire et protester. Ils ne firent plus que languir et moururent, M. de Chaulnes six mois après à Paris, 4 septembre 1698, à 74 ans sans postérité, et Mme de Chaulnes comme il a esté dit, quatre mois après luy, de douleur qui ne luy permit pas de le survivre.

Ainsy fut esteint le duché pairie de Chaulnes.

En 77 ans, II générations; III ducs ; III duchesses. Mareschal, 1 : chevaliers du Saint-Esprit, 2 ; ambassades, 4 ; gouvernements de provinces, 4 ; charge, 1.

## XXXII.

ès XIII. 1627.

## CHEVREUSE POUR CLAUDE DE LORRAINE

ESTEINT 1657

Claude de Lorraine estoit quatrième fils du duc de Guise et neveu du cardinal de Guise, tués à Blois, et du duc de Mayenne chef de la Ligue ; frère cadet de M. de Guise, gouverneur de Provence, mort en Toscane, mary de l'héritière de Joyeuse vefve du dernier duc de Montpensier Bourbon, et frère aisné du cardinal de Guise qui fut archevesque duc de Rheims sans avoir este prestre et qui laissa un tas de bastards, entr'autres Madame de Rhoddes Pot et M. de Romorentin père de Madame d'Acy Rohaut; frère enfin du chevalier de Lorraine, lieutenant général de Provence sous leur frère aisné, et de la célèbre princesse de Conti-Bourbon qui mourut de douleur à Eu, en 1631, de la prison du mareschal de Bassompierre; frère encore des Abbesses de Saint-Pierre de Lyon, de Jouarre, etc. Il estoit oncle du duc de Guise dit de Naples de son expédition, des deux ducs de Joyeuse, dont l'un fut père du dernier duc de Guise qui eut l'honneur d'espouser Mademoiselle d'Alençon, 15 may 1667; oncle aussy de la célèbre abbesse de Montmartre et de la célèbre Mademoiselle de Guise, morte en mars 1688, la dernière de la branche directe de Guise.

Claude de Lorraine porta le nom de prince de Joinville ; naquit 5 juin 1578, et avoit dix ans et demi à la mort de son père. La fougue de la Ligue ne fut point de son temps, et ce redoutable parti fut écrasé pendant sa pre-

mière jeunesse. Il ne la servit donc point et fit ses premières armes aux siéges de la Fère et d'Amiens que son cousin germain, second fils du duc de Mayenne son oncle, deffendoit pour les Espagnols contre Henry IV en personne, où le mesme duc de Mayenne l'avoit suivi. Le prince de Joinville ne laissa pas après ces siéges d'encourir une disgrâce qu'il alla passer en Hongrie contre les Turcs, où ceux de sa Maison ont esté seurs en tout temps d'estre bien accueillis.

Cette disgrâce mérite un autre nom. Le prince de Joinville, car il ne fut duc à brevet de Chevreuse qu'en 1612, se trouva enveloppé dans la conspiration du mareschal duc de Biron, mis en prison, interrogé sur la sellette en plein Parlement où il se trouva assés de preuves pour le déclarer atteint et convaincu. Henry IV personnellement outré contre M. de Biron, ne vouloit point faire voler d'autres testes comme il parut par la commutation de peine du comte d'Aletz et par la facilité qu'il eut pour le mareschal de Bouillon l'âme de toutte cette si criminelle intrigue. On ne poussa donc pas à bout le prince de Joinville, qui fut seulement admonesté en plein Parlement, puis rendu par le Roy au duc de Guise son frère qui s'en chargea, en répondit et l'envoya en Hongrie. M. de Guise n'estoit impliqué en rien, M. de Joinville n'avoit alors que vingt quatre ans et sa jeunesse aida fort aussy à le sauver.

A son retour, M. de Guise son frère luy donna la terre de Chevreuse sur laquelle il obtint un brevet de duc, c'est à dire des lettres non enregistrées en 1612, et il prit le nom de duc de Chevreuse. On a veu cy devant au tiltre d'*Espernon*, pages [328 et suivantes, tome V.] ce qu'estoient et sont encore ces sortes de ducs informes, d'où on peut comprendre que le rang de la Maison de Lorraine en 1612

n'estoit donc pas tel qu'un brevet de Duc luy fust indifférent, puisque le second frère du duc de Guise, et de concert avec luy, désira d'en obtenir un et en prit aussytost le tiltre. Il fut chevalier du Saint-Esprit et grand chambellan, 1619 et 1621, par la mort du dernier duc de Mayenne son cousin germain tué devant Montauban où il estoit aussy, et à ceux de Saint-Jean d'Angéli et de Clérac, et se trouva, 1622, à celuy de Montpellier et à quelques autres. Il fut aussy grand fauconnier tout au commencement de 1622 par la mort du connestable de Luynes, arrivée tout à la fin de 1621 dont il espousa depuis la vefve. Et il se démit de ces deux charges, en 1643 de grand fauconnier au duc de Luynes son beau fils, en 1644 de grand chambellan à son neveu le duc de Joyeuse père du dernier duc de Guise ; et M. de Joyeuse estant mort dix ans après, M. de Guise de Naples son frère aisné l'obtint et la vendit moins de quatre ans après au duc de Bouillon la Tour.

M. de Chevreuse eut en 1625 l'honneur d'estre chargé de la Procuration de l'infortuné Roy d'Angleterre Charles I, pour espouser en son nom la sœur de Louis XIII qu'il conduisit à Londres avec madame de Chevreuse en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et y receut l'ordre de la Jarretière. Il servit en 1628 au siége de la Rochelle et depuis en plusieures occasions et en quelques unes en chef.

Il espousa à Lyon en 1622 Marie de Rohan fille du duc de Montbazon, dont il sera fort parlé sous ce tiltre, vefve du connestable de Luynes et mère du duc de Luynes. C'est cette célèbre duchesse de Chevreuse qui fit tant parler d'elle sous la fin du règne de Louis XIII, et qui figura bien davantage pendant la minorité de Louis XIV. Son aage suivoit le siècle. Elle ne fut que trois ans mariée la première fois, et fut à peine six mois vefve. Beaucoup de

grâce et de beauté, encore plus de galanterie, bien plus d'esprit encore, et une ambition en tout genre si supérieure à tout, que tout ce qui estoit en elle y estoit entièrement subordonné. Elle estoit sœur du prince de Gueméné depuis duc de Montbazon père de celuy qui est mort enfermé à Liége, bisayeul de celuy cy. sœur aussy de M. de Soubise père du prince et du cardinal de Rohan, et encore de la seconde femme du duc de Luynes son fils dont il a eu tant d'enfans. Outre le duc de Luynes elle eut du connestable une abbesse d'Hières près Paris. De M. de Chevreuse elle n'eut que trois filles. La première et la dernière furent successivement abbesses du Pont aux Dames et moururent en 1652 et 1655. La seconde, née à Richemont en Angleterre, mourut à Paris 7 novembre 1652 à vingt huit ans, de dépit que luy causa le manque de parole de M. le Prince et de M. le prince de Conti sur son mariage avec le dernier qui avoit esté un des principaux articles du traitté fait avec la Fronde pour la délivrance des Princes que cette mesme Fronde avoit tant contribué à faire arrester, et qui fut jouée pour leur sortie par l'habileté de la fameuse princesse Palatine, dont la fille aisnée espousa depuis le fils de ce mesme prince de Condé, qui hors de prison se moqua de la duchesse de Chevreuse, et rompit sans prétexte le mariage promis entre sa fille belle et sage, et le prince de Conti son frère qui ajousta une sorte d'insulte au manque de parole, et la combla depuis en s'alliant au cardinal Mazzarin le grand ennemi de Mme de Chevreuse et de tous ses amis. Elle fait une partie si principale de l'histoire et des mémoires de son temps, qu'on se contentera de dire icy qu'elle fut fort bien connue et point du tout aimée de Louis XIII, confidente de tout et favorite de la Reine son espouse, et obligée à sortir

du Royaume plus d'une fois, et alla tantost en Espagne, tantost en Angletterre, tantost aux Païs Bas. Elle y estoit à la mort de Louis XIII et crut tout gouverner pendant la Régence de la Reine. Elle y fut trompée par le crédit et la jalousie du cardinal Mazzarin qu'elle trouva establi en arrivant. Devint la créatrice et l'âme de la fameuse Fronde avec le cardinal de Retz, procura la prison puis la liberté des Princes, mais en ce dernier point trompée et gaignée de la main par la princesse Palatine, opéra les deux éloignements du cardinal Mazzarin, se racommoda à son dernier affermissement, essuya bien des voyages encore depuis, mais conserva toujours son ascendant sur la Reine, dans la faveur de qui elle rentra pleinement, mesnagée à la fin par le cardinal Mazzarin et par tout le monde. Pleine de lumières, de solidité, d'agréments, de ressource, tirant parti de tout, et d'un courage masle qui n'estoit abattu par rien. Parmi tout cela, fidèle amie et vivant avec son mari et son fils dans une intime tendresse, logeant avec eux, et les tenant le beau père et le beau fils dans la mesme union personnelle. On ne finiroit point sur un personnage si curieux et si principal. Mais il en faut raconter un trait qui en marque également la force et l'industrie, et qui mérite de ne pas périr. On le sçait de la bouche de la duchesse de Chevreuse femme de son petit fils et qui a vescu avec elle, élevée par elle, et logeant avec elle avec beaucoup d'amitié les dix ou douze dernières années de sa vie ; et ce trait aura échappé par sa légèreté aux mémoires de ces temps là quoyque tous si remplis de Mme de Chevreuse.

Elle avoit le chasteau de Dampierre habitation du duché de Chevreuse que le cardinal de Lorraine avoit basti et embelli magnifiquement. Une vaste pièce d'eau d'un grand

nombre d'arpents y fait un des costés du parterre avec un grand pré au bout qui va jusqu'à la muraille du parc de ce costé là, et la pièce d'eau et le pré sont environnés en forme de cloistres d'une magnifique allée d'arbres. Cette beauté parut d'usage à Madame de Chevreuse. Elle fit au fond de la pièce d'eau, mais fort loin de tous bords, une petitte isle revestue; au milieu de l'isle un petit pavillon de deux pièces dont une assés grande, et aux quatre coins un plus petit pavillon en saillie pour servir l'un de cuisine, l'autre d'office, un autre de cabinet et un autre de commodités nécessaires, et y mit des meubles et touttes les ustancilles pour manger. Du reste de l'isle qui est très petitte, elle en fit un jardin à fleurs avec quatre petits jets d'eau. Tout y est encore de mesme fort bien conservé et entretenu, car le duché de Chevreuse luy fut donné par son second mari, et elle le donna à son fils le duc de Luynes à la postérité duquel il a passé. Madame de Chevreuse entre ses domestiques avoit un valet de chambre et deux femmes de chambre très affidés. Dans ses exils à Dampierre elle faisoit souvent des retraittes avec eux seuls dans cette isle. Quand elle y estoit, il estoit défendu d'y aller pour quelque raison que ce pust estre, et mesme impossible, parce qu'il n'y avoit qu'un seul batteau qui y demeuroit attaché. Elle y portoit des vivres que ce court domestique apprestoit, et s'il en estoit besoin le valet de chambre alloit de grand matin à la provision au chasteau et les rapportoit seul. Mais Madame de Chevreuse dès la première nuit qu'elle y estoit, repassoit vers le pré, gaignoit la porte du parc qui est derrière où elle estoit attendue et s'en alloit à cheval où elle avoit affaire, d'ordinaire se cacher chez quelqu'un dans Paris, et quand elle avoit fini ce qui l'avoit fait aller, s'en revenoit de mesme la nuit

dans son isle, et le lendemain s'en retournoit au chasteau et mettoit fin à sa retraitte. Elle y est venue de mesme d'exils éloignés ; et ce moyen dont elle s'est trés fréquemment servie luy a esté d'usages infinis qu'elle s'est plue depuis à raconter après bien des années du changement des temps et de la fin de touttes ses intrigues. M. de Chevreuse tant qu'il a vescu la laissoit faire, et luy aidoit en tout ce qui n'intéressoit pas trop sa paresse et le peu de goust qu'il eut à se mesler quand il fut un peu sur l'aage ; mais il pensoit toujours comme elle et l'admiroit en tout. C'estoit un très bon homme, de beaucoup d'esprit, et de fort bonne compagnie, fort poli et fort magnifique, et qui n'estoit pas né pour estre Guisard.

Il eut successivement les Gouvernements de la Marche, de Bourbonnois, d'Auvergne et de Picardie, et tout paresseux qu'il estoit, passa le reste de sa vie en intrigues d'Estat et de Cour, à quoy il estoit merveilleusement propre, mais non pas aux fureurs de ses pères dont le temps n'estoit plus. Il mourut d'apoplexie à Paris, 24 janvier 1657, à soixante dix huit ans sans postérité masculine ny fille mariée ; et Madame de Chevreuse à Gaigny près de Chelles, 13 aoust 1679, dans la piété depuis plusieures années, où elle estoit allée prendre l'air.

En luy s'esteignit le Duché-Pairie de Chevreuse pour qui il avoit esté érigé trente ans auparavent.

Chevreuse estant la dernière érection de Duché-Pairie en faveur de la Maison de Lorraine, il en faut donner le mesme sommaire qui se voit à la fin de chaque tiltre et et qui se seroit veu en détail à la fin de ceux de chaque Duc de cette Maison. Un seul coup d'œil fera mieux sentir combien elle a esté avant, pendant, aprés la Ligue, avide de la dignité de duc et Pair, non seulement pour des cadets

mais pour les fils aisnés de ceux qui l'estoient déjà, et jusqu'à de simples brevets de Duc ou des lettres non vérifiées. M. de Chevreuse dont on vient de voir le tiltre l'ayant esté de cette sorte quinze ans durant, depuis 1612 jusqu'en 1627, conséquemment le besoin qu'ils se sentoient d'en estre revestus jusque dans leur plus formidable puissance. On y verra de mesme tout ce que cette seule Maison y a dérobé à la noblesse du Royaume, de charges, de fonctions, d'emplois, de bénéfices, d'offices de la Couronne, de gouvernements et d'establissements de touttes les sortes ; et si on le voit avec surprise, la réflection de l'usage qu'elle en a si longuement fait et de celuy qu'elle a esté si proche d'en faire y ajoustera peut estre d'autres sentiments. Pour la multiplication en France, le non estre ailleurs, et la stérilité dans son propre Estat et païs, elles sont également incomparables.

On comprend Messieurs de Vaudemont père de la Reine Louise et de Guise qui s'establirent en France et la postérité qui est sortie d'eux et le Cardinal frère du premier duc de Guise qui vint aussy s'y establir. On y ajoustera le sommaire du nom des filles qui sont entrées dans cette Maison, et pour celles qui en sont sorties, celuy des Maisons où elles sont entrées. Comme le tout est en ordre sous les divers tiltres de cette Maison, on n'a cherché icy qu'un sommaire ou une masse du tout ensemble.

Il faut seulement observer que par le terme d'Establis, on n'entend pas mariés pour les masles ; et pour les femelles de cette Maison, celles qui ont esté mariées, ou qui ont eu par elles mesmes des establissements de biens, de charges ou d'emplois, comme par exemple la dernière Mademoiselle de Guise, Mademoiselle d'Elbœuf dame du Palais de la Reine, Mademoiselle de Lislebonne qui a Re-

miremont, Mademoiselle d'Armagnac. Et par le nom de garçons et de filles, ceux qui sont morts sans avoir eu d'emplois et au dessous de vingt cinq ans; et par jeunes, les enfans sont ceux qui n'ont pas vescu outre la première jeunesse.

On comprend icy la nombreuse branche d'Elbœuf, quoyque le tiltre d'Elbœuf soit mis parmi les tiltres des Ducs et Pairs existants.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mariés | 32 | Mariées | 38 |
| Establis | 35 | Establies | 26 |
| Jeunes | 6 | Jeunes | 18 |
| Hommes | 73 | Femmes | 82 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abbesses | 13 | Garçons | 29 |
| Religieuses | 3 | Filles | 23 |
| | 16 | Enfans | 52 |

Total.

| | |
|---|---|
| Hommes | 102 |
| Femmes | 119 |
| | 221 |

Il en est né plusieurs depuis qu'on n'ajouste pas icy.

ONT ESTÉ

| | |
|---|---|
| Archevesques ducs de Rheims | 5 |
| Ducs de Guise | 6 |
| Comtes d'Eu | |
| Ducs de Penthièvre | |
| — Estampes | |
| — Aumale | 2 |

| | | |
|---|---|---|
| Ducs de Mayenne | 2 | |
| — Mercœur | 2 | |
| — Joyeuse | 2 | |
| — Elbœuf | 4 | |
| — Aiguillon | 1 | |
| — Chevreuse | 2 | et 1 non vérifié. |
| — Alençon | 1 | |
| Duchesse de Guise etc | 1 | |
| 13 — | 28 | |
| et un non vérifié | 1 | |

ONT SACRÉ :

Henry II.
François II.
Charles IX.
Henry III.

Ce dernier comme représentant l'Archevesque duc de Rheims.

Et en ces sacres et en celuy de Louis XIII,

ONT REPRÉSENTÉ :

| | |
|---|---|
| Normandie | 1 fois |
| Aquitaine | 3 |
| Flandres | 2 |
| Champagne | 1 |
| Tolose | 1 |
| | 12 fois (*sic*). |

Et ont fait infinies autres grandes fonctions.

ONT ESTÉ GOUVERNEURS DE :

2 L'Isle de France.
2 Bourgogne.
1 Normandie.
2 Guyenne.
4 Champagne et Brie
4 Anjou.
1 Bretagne.
1 Dauphiné.
6 Picardie et Artois.
2 Provence.
1 Alsace.
2 Bourbonnois.
1 Auvergne.
1 La Marche.

Provinces 14. — Gouverneurs 30.

ONT ESTÉ :

1 Lieutenant Général de l'Estat et Couronne de France.
2 Lieutenant Général de l'Estat.
1 Premier Ministre.
2 Surintendant des Finances.
1 Général de touttes les Forces.
8 Généraux d'armée.
2 Généraux de Flottes.
5 Ambassadeurs Extraordinaires.
3 Grands Maistres de France.
6 Grands Chambellans.
5 Grands Escuyers.
1 Amiral de France.

1 Amiral de Levant.
2 Généraux des Galères.
3 Colonels Généraux de la Cavalerie.
5 Grands Veneurs.
1 Grand Fauconnier.
6 Cardinaux de nomination de France.

55

30 Archeveschés ou Éveschés.
124 Abbayes.
2 Grands Prieurs de France.
22 Chevaliers ou Commandeurs du Saint-Esprit.
1 Chevalier de la Jarretière.
4 de Saint-Michel et un chevalier de cet Ordre avant l'institution de celuy du Saint-Esprit.
30 en Ordres.

On ne pourroit compter les pensions immenses et sans nombre ny les autres grâces pécuniaires de mesme.

Remarquer pour l'exactitude qu'Eu, Penthièvre, Estampes et Joyeuse n'ont pas esté érigés pour aucun de la Maison de Lorraine, mais qu'estant tombés par femmes dans cette Maison, ils en ont eu la Dignité comme femelle, mesme d'Alençon que la petitte Fille de France apporta en mariage au dernier duc de Guise, dont il jouit et leurs enfans s'il y en avoit eu qui eussent vescu, par concession expresse ; et des autres cette Maison en a joui, on dit des Dignités, par usurpation tolérée en dédoublant des Duchés-Pairies de l'aisné au cadet, comme Joyeuse, dont deux cadets de M. de Guise et de l'héritière non Duchesse femelle, en ont joui ainsy l'un après l'autre sans droit aucun ny apparence mesme, et sans avoir autre Pairie ny Duché

et sans opposition de personne, ce qui marque leur puissance, et au milieu de cette puissance, leur soif pour cette Dignité.

Chevreuse n'a point esté Pairie dans le cardinal de Lorraine, mais vérifié, et tout Cardinal et Archevesque duc de Rheims qu'il estoit, avoit grand soin d'en prendre le tiltre parmi les siens, tant ceux de cette Maison estoient jaloux d'estre Ducs par eux mesmes quoyque non Pairs, comme celuy cy qui fit une si grande figure dans le monde, quoyque mesme non vérifié et à brevet, comme M. de Chevreuse qui le fut quinze ans de la sorte avant d'obtenir la Pairie.

Il faut encore ajouter que le dernier cardinal de Guise Archevesque duc de Rheims ne fut jamais prestre; et que le duc de Guise dit de Naples de son entreprise, et oncle du dernier duc de Guise, fut longtemps Archevesque duc de Rheims en commande jusqu'à la mort du prince de Joinville son frère aisné; et que leur attention à conserver cet Archevesché dans leur Maison fut extrême et eut souvent besoin des plus estranges dispenses.

Total entier qui a bien grossi depuis :

| | |
|---|---|
| Hommes | 73 |
| Femmes | 82 |
| Religieuses | 16 |
| Garçons | 29 |
| Filles | 23 |
| Enfans | 52 |
| | 275 |

On ne compte point M. de Vaudemont parce qu'il estoit bastard, quoyque traitté par le duc de Lorraine en aisné

de toutte la Maison de Lorraine. La France contre qui il a servi toutte sa vie et fait à cela sa fortune et obtenu la Grandesse de Charles II, luy procura des establissements prodigieux, et touttes les distinctions personnelles qui ne purent avoir de conséquence pour le rang autre que de Grand d'Espagne, quelque crédit et quelque ruse qu'il y eust employé. Il réussit aussy peu avec tous ses efforts pour l'Ordre du Saint-Esprit dont les bastards sont exclus excepté ceux des Rois, et qui pour cette raison luy fut constamment refusé. Il avoit la Toison de Charles II.

Il faut maintenant achever ce tableau racourci par mettre tout à la fois sous les yeux touttes les femmes entrées par mariage dans la Maison de Lorraine, et touttes celles qui en sont sorties de mesme.

Femmes entrées dans la Maison de Lorraine, et Filles de cette Maison entrées en d'autres par mariage depuis son establissement en France, c'est à dire les branches de Mercœur, et de Guise cadette à l'égard de l'autre, mais establie en France avant elle.

| Femmes. | Filles |
|---|---|
| Branche de Vaudemont ou de Mercœur. | |
| Margueritte d'Egmont. | La Reine Louise espouse de Henry III. |
| Jeanne de Savoye-Nemours. | La Duchesse de Joyeuse, puis de Piney-Luxembourg. |
| Catherine de Lorraine-Aumale. | La Duchesse de Vendosme héritière. |
| Marie de Luxembourg. | |

Martigues héritière.
Cl. de Moy héritière.
La Marquise de Moy-Ligne héritière.

BRANCHE DE GUISE

Antoinette de Bourbon.
Anne d'Est.
Catherine de Clèves-Nevers.
Henriette Catherine de Joyeuse, Duchesse douairière de Montpensier.
Françoise Marie d'Angoulesme héritière.
Élizabeth petitte Fille de France.
Henriette de Villars-Tende des bastards de Savoye, vefve avec des enfans du sieur des Prés de Montpezat Lettes.
Henriette Gonzague-Nevers.
Louise de Brézé héritière.
Marie de Lorraine-Elbœuf.
Marie de Rohan vefve du Connestable de Luynes.
Louise de Rieux héritière.
Margueritte Chabot.
Catherine Henriette de Vendosme.
La Reine d'Escosse douairière de Longueville. Mère de la fameuse Reine Marie Stuart.
La Princesse de Chimay-Croy.
La Duchesse de Montpensier.
La Princesse de Conti. Ces deux sans postérité.
La Duchesse de Nevers-Gonzague.
La Duchesse Sforzza.
La Comtesse de Vaudemont ou de Mercœur.
La seconde Duchesse de Piney-Luxembourg.
La Duchesse d'Aumale.
La Marquise Spinola.
La Duchesse de Roannois-Gouffier.
La Princesse de Vaudemont.
La Duchesse de Mantoue douairière.
La Duchesse de Cadaval.

Anne Élizabeth de Lannoy, vefve avec postérité de Roger du Plessis-Liancourt.

Élizabeth de la Tour.

Françoise de Montault.

Charlotte de Rochechouart.

Marie Thérèse Stramboni.

Anne d'Ornano héritière.

Françoise de Brancas.

Marie Louise Castille, ditte Jeannin héritière.

Catherine d'Estrées.

Anne bastarde de Lorraine.

Marguerite du Cambout.

Catherine de Neufville.

Marie Magdeleine d'Épinay héritière.

Jeanne Henriette de Durfort.

Adélaïde de Noailles.

Marie Françoise héritière des bastards d'Albret.

Catherine Goyon de Mattignon.

Élizabeth de Roquelaure.

..... de Beauveau-Craon.

La Duchesse de Bouillon la Tour.

La Princesse d'Espinoy Melun.

La seconde Duchesse de Cadaval.

La Princesse de Monaco-Grimaldi.

La Duchesse de Bejar.

La Duchesse de Richelieu.

# XXXIII

XIII. 31.

VILLEBOIS DIT LA VALETTE — POUR ESTEINT 1661 — BERNARD DE NOGARET SECOND FILS DU PREMIER DUC D'ESPERNON ET DEPUIS SECOND DUC D'ESPERNON

Voir le tiltre d'Espernon page 297 [tome V].

Dura trente ans.

## XXXIV

Louis XIII. 1634.

## RETZ POUR PIERRE GONDI

ESTEINT 1676

On a veu au premier tiltre de *Retz* page 398 [tome V], que l'érection première de Retz fut faitte en 1582 pour le mareschal de Retz Albert Gondi qui fut père du mareschal de Belle-Isle et du comte de Joigny. Que le Mareschal de Belle-Isle mort avant son père, laissa Henry qui fut duc de Retz lequel n'eut que deux filles. Que l'aisnée espousa Pierre fils du comte de Joigny cousin germain de son père qui par une érection nouvelle en faveur de ce mariage fut duc de Retz avec rang nouveau. C'est le sujet de ce tiltre. L'autre fille fut duchesse de Brissac mort sans postérité et de la seconde Mareschale duchesse de Villeroy.

Il paroist d'abord fort estrange que Pierre Gondi n'ait pas esté duc de Retz de plein droit et qu'il ait eu besoin de nouvelles lettres avec un nouveau rang d'ancienneté comme un homme nouveau, estranger à la Dignité, luy dont le grand père paternel avoit esté fait Duc et Pair tant pour luy que pour tous ses descendants masles, à quoy Pierre son petit fils estoit expressément appellé. Il s'en falloit bien que Messieurs de Joyeuse tant Joyeuse que Lorraine, Beaufort et autres, mais il s'en falloit du tout que ceux là eussent rien d'approchant des mesmes prétextes de prétention à la dignité de Duc et Pair dont ils jouirent sans difficulté aucune, que n'en avoit Pierre Gondi. Mais comme celuy cy n'avoit ny leur puissance ny leur

parti, il en fallut venir aux reigles et ne pas seulement tenter de les sauter. Si Pierre Gondi avoit esté l'héritier du Duché-Pairie de Retz il en auroit sans difficuité aucune recueilly la Dignité à laquelle il estoit appellé par l'érection. Mais on n'est point Duc sans la terre érigée, et on n'en peut recueillir la Dignité si on ne la possède à tiltre et à droit successif. Le duc de Retz avoit deux filles qui estoient ses héritières de droit et qui excluoient tout autre de sa succession ; Pierre Gondi ne pouvoit donc en prétendre aucun sur la terre érigée de Retz, et c'est ce qui en esteignit la Dignité. Mais le Roy ayant égard au cas singulier où il se trouvoit, à l'esprit des lettres accordées au mareschal de Retz qui appelloit à la dignité de Duc et Pair de Retz toutte sa postérité masculine, et au désir du duc de Retz de perpétuer sa Dignité dans cette postérité et dans la personne de Pierre Gondi le premier de cette postérité masculine appellée, en luy donnant sa terre de Retz, sa démission et sa fille aisnée, le Roy accorda à Pierre Gondi en faisant ce mariage une Érection nouvelle pour luy et pour sa postérité masculine, avec rang de la datte de ces nouvelles lettres. C'est ce qui fit la seconde érection de Retz, et ce qui après bien des années s'estant présenté de nouveau dans la succession au Duché-Pairie de Brissac, fut cause de ce qu'il fut sagement pourveu à ces sortes de cas par l'article..... de l'Édit de 1711 sur les Duchés Pairies et Vérifiés. Ce dernier duc de Retz n'eut qu'une fille unique qui espousa le duc de Lesdiguières comme on a veu cy dessus aux tiltres de *Retz* page 398 [tome V.] et de *Lesdiguières*, page 3 [du présent tome] tellement que la durée de la Dignité de Retz ne fut allongée que d'une vie et de quarante deux ans. Voyons maintenant ce qui regarde ce dernier duc de Retz.

Il estoit fils du comte de Joigny, comme il a esté dit, et fils aisné, et de Françoise Margueritte de Silly fille unique d'Antoine comte de la Rochepot, chevalier du Saint-Esprit 1595, Gouverneur d'Anjou, de sa première femme Marie de Lannoy Dame de Commercy etc. M. de la Rochepot estoit frère cadet d'Henry comte de la Rocheguyon, chevalier du Saint-Esprit 1585, mort l'année suivante, mari de la célèbre marquise Guercheville dont il sera parlé aux tiltres de Liancourt et de la Rochefoucauld, dont le fils fut duc de la Rocheguyon et tué, chevalier du Saint-Esprit 1619, sans postérité, au siége de la Rochelle 1628. Ces deux frères Silly n'eurent donc point de postérité masculine. M. de la Rochepot père de Madame de Joigny se remaria à Jeanne de Cossé fille du Mareschal de Cossé ou de Gonnor, vefve de M. de Rouannois, dont il eut Madame du Fargis Angennes célèbre Dame d'atour de la Reine Marie de Médicis, qui se perdit avec son mari pour elle, qui fut sa principale confidente dont il est fort parlé dans tous les mémoires de ces temps là, qui eut part à tous ses malheurs, qui la suivit constamment hors du Royaume, et qui mourut à Louvain en septembre 1639 peu d'années avant elle. Cette Madame du Fargis estoit donc sœur de père de Madame de Joigny, unique aussy de son lit et tante du dernier duc de Retz.

Le comte de Joigny succéda au mareschal de Belle-Isle son frère aisné dans la charge de général des Galères, les commanda en chef, et sous M. de Guise Amiral du Levant en 1621, et se trouva avec luy au combat naval qu'il gaigna en 1622 sur les Rochelois. Il estoit chevalier du Saint-Esprit dès 1619 et perdit sa femme dès 1625. La douleur qu'il en eut fut si grande qu'il se démit de sa charge à son fils l'année suivante, luy remit aussy tous ses biens, ren-

voya au Roy son collier de l'Ordre, se retira aux Pères de l'Oratoire et se fit Prestre de leur Congrégation. Outre son fils aisné il eut encore le fameux Coadjuteur de Paris ou cardinal de Retz par les mémoires duquel on voit souvent combien le comte de Joigny estoit compté dans la famille, dont il estoit l'oracle et le modérateur sous le nom du Père Gondi qu'il porta toujours depuis qu'il fut à l'Oratoire. On y voit un homme fort séparé pour luy mesme du monde, mais qui ne l'estoit pas tant pour les siens qu'il ne fist paroistre du soin, de la sagesse et de la science du monde à les diriger, quoyqu'il n'approuvast pas ny tout ce qui luy estoit proposé ny beaucoup de choses qui se faisoient, et qu'on luy cachast celles qui estoient le plus lourdement oposées à la piété, et il faut dire que tout ce qui se passoit alors n'en estoit qu'un tissu dont quelques parties moins mauvaises estoient mesme difficilement couvertes. On y voit encore le peu de cas que le Père Gondi et le Coadjuteur son fils faisoient de l'Archevesque de Paris oncle de l'un et frère de l'autre, et par plusieurs traits, que cette opinion n'estoit pas mal fondée.

Le Père Gondi eut le temps de voir de sa retraitte la grande et pénible figure, la grande et triste fortune que fit le Coadjuteur de Paris son fils dans les troubles et les guerres civiles de la Minorité de Louis XIV, sa promotion au Cardinalat, sa prison, sa fuitte, sa vie errante, enfin sa démission de l'Archevesché de Paris et son retour en France très prochain. Le Père Gondi mourut à quatre vingt un ans en son chasteau de Joigny 29 juin 1662, ayant esté trente cinq Père de l'Oratoire, environ six semaines avant l'arrivée du cardinal son fils dont nous allons dire un mot.

François Paul Gondi dernier cardinal de Retz fut estrangement célèbre, et le devint à la fin de sa vie encore

plus grandement et plus saintement. Ses propres mémoires où il se sacrifie si continuellement à la vérité, et où l'amour propre trouve si peu son compte; ceux de Joly son grand instrument, devenu après bassement son ennemi, et tout ce qui a esté écrit de la Minorité de Louis XIV où ce Prélat a si principalement figuré, dispenseront de grossir ces courtes Nottes de ce qui en brèves remarques seulement feroit un juste volume. Il suffit de remarquer que ce vaste, ambitieux et prodigieux génie, d'un courage indomptable, d'une ressource sans bornes, d'un agrément infiniment séducteur, de beaucoup de sçavoir et d'éloquence, d'une galanterie toujours fine et utile, eut un tel talent de partis, qu'il les formoit, les gouvernoit, les défaisoit; qu'il fit trembler et protégea tour à tour le Premier Ministre et le Gouvernement, que tour à tour aussy il mena la Cour, la Fronde, les Princes, le Parlement, Paris; qu'il fut cause de la prison des Princes, et cause après de leur délivrance, et de l'expulsion du cardinal Mazzarin.

D'abord Chanoine de l'Église de Paris dont son oncle paternel estoit le premier Archevesque, Abbé de Busay en Retz, de Kimperlé et de Saint-Denis en France, sacré ensuitte Archevesque de Corinthe in partibus par son oncle pour estre son Coadjuteur, dernier janvier 1644 à trente ans, d'où luy vint le nom de Corinthien, enfin Cardinal à la nomination du Roy 19 février 1652 d'Innocent X Pamphile, à trente huit ans; arresté au Louvre 19 novembre suivant et conduit à Vincennes, où par la mort de son oncle il devint Archevesque de Paris; transféré 12 aoust 1654 au chasteau de Nantes, échappé merveilleusement peu après, embarqué, passé en Arragon puis à Rome où il receut le chapeau en Consistoire public à la fin de la mesme année

et tenu exprès, il continua d'y faire sentir tout ce que peut un Archevesque de Paris en quelqu'estat qu'il soit, quand il est sçavant et courageux. Il avoit succédé à la nomination du fameux père Joseph Capucin moins connu par son nom de du Tremblay, mort fort peu avant le cardinal de Richelieu chés luy qu'il ne quittoit point, et qui luy estoit ce que ce mesme cardinal estoit à Louis XIII. Cette nomination avoit esté donnée au célèbre abbé de la Rivière favori de Gaston et avoit esté si preste qu'elle ne tint qu'à vingt quatre heures qu'elle ne fust remplie, par un courrier dépesché exprès qui arriva à temps. Le cardinal Mazzarin avoit eu enfin l'art de refroidir son Maistre qui ne voyoit que par ses yeux, et d'en obtenir qu'il ne luy confieroit point le secret de l'arrest des Princes, parce qu'il estoit vendu à M. le Prince depuis qu'il luy avoit cédé cette mesme nomination qu'avoit M. le prince de Conti. Et dans le temps que cette nomination de l'Abbé de la Rivière fut secrètement révoquée et qui sembloit et avoit esté en effet si proche d'accomplissement, le cardinal Mazzarin se donna le passetemps d'habiller dans son cabinet cet abbé de ses habits de Cardinal en se réjouissant avec luy de ce qu'il le verroit ainsy dans peu de jours, et de la bonne mine qu'il y auroit. Le secret qui luy fut gardé par Gaston de la prison des Princes, à l'instant de laquelle le cardinal Mazzarin prit encore son ébat de luy, fut le signal de sa chutte et le moment du grand vol du Coadjuteur qui estoit l'instrument indispensable de la prison des Princes, et qui en eut cette nomination. Il se trouva à l'élection de Clément IX Rospigliosi et Clément X Altieri 20 juin 1667 et 29 avril 1670. Il avoit auparavent couru l'Allemagne incognito et fort peu décemment; puis fatigué d'une vie errante, exilée et en tout traversée, il s'estoit

résolu de se racommoder en France en se démettant de l'Archevesché de Paris qui fut donné à M. de Péréfixe ancien Évesque de Rhodez qui avoit esté Précepteur du Roy que le cardinal de Retz vint saluer à Fontainebleau en 1662, un an après la mort du cardinal Mazzarin.

Le cardinal de Retz avoit eu pour le sien Vincent de Paul, célèbre depuis sous le nom du Pére Vincent et de fondateur de la congrégation de la Mission devenue de nos jours si riche et si estendue, sans en estre devenue plus utile ny plus sçavante. C'est ce père Vincent qu'Innocent XIII béatifia en 1729, lequel en peu d'années a tant accru la liste des Évesques in partibus et le catalogue des Saints. Parmy ses plus intimes liaisons du monde, le cardinal de Retz en avoit formé une qui dura jusqu'à la mort avec une confience et une tendresse nourrie par la conformité des esprits. C'estoit avec le fameux Armand Jean le Bouthillier fils du sieur de Rancé, neveu du Surintendant des finances et cousin germain de Chavigny secrétaire d'Estat, le plus bel esprit de son temps, comme le plus solide, le plus vaste, le plus profond, le plus pénétrant et le plus agréable; sçachant tout avec netteté, discernant tout avec justesse, maniant tout, jusqu'aux consciences, avec un talent sublime, avec un dehors si gracieusement tissu de tous les charmes imaginables et une politesse si naturelle et des manières si nobles, que dans l'impuissance de se deffendre d'un homme si singulièrement et si parfaittement accompli, on ne pouvoit discerner ce qui entraisnoit le plus, ou sa naïve et rare simplicité, ou cette bonté qui se découvroit avec une candeur également sage et entière, ou cette éloquence innée dont il ne s'apercevoit pas et qui touttesfois dominoit jusque dans ses discours et ses conversations les plus ordinaires

et dans ses plus communes façons de parler. Un tel homme devint aussy bien promptement les délices du monde, et bientost de ce monde le plus éclairé, le plus distingué, le plus élevé, le plus recherché, mais qui ne put estre longtemps digne de luy. Où ne se jetteroit on pas pour peu qu'on se laissast aller aux plus indispensables nottes sur un homme qui a tant honoré sa nation, l'Église, la nature humaine. Tout sera dit en le nommant : c'est le grand Abbé Réformateur de la Trappe et encore plus de soy mesme. Il estoit déjà le miracle de l'Église et le spectacle des Solitaires avec les siens dans l'Abbaye de la Trappe au retour du cardinal de Retz en France.

Retz fut vivement touché de l'exemple de son plus intime ami et de le retrouver dans le sein de la plus terrible pénitence, mais à la sainteté près, tel qu'il l'avoit connu et aimé. Il le consulta ; son éducation fort oubliée se représenta à luy avec toutte sa vie, et en cette grande occasion, il parut plus grand, plus courageux que lorsqu'il remuoit toutte la France. Il vendit tout, pierreries, terres, meubles, vaisselle, équipages, se réduisit à l'estat du plus petit ecclésiastique ; renonça à tout, se retira à Commercy qu'il avoit gardé, ne parut plus à la Cour que des moments et pour des affaires indispensables ; à Rome que pour des Conclaves sans rougir de cet estat ny se mesler avec le monde ; et paya ainsy trois milions de debtes et les récompenses de tous ses domestiques. Il se démit aussy de l'abbaye de Busay de près de trente mil livres de rente en faveur de l'Abbé de Caumartin devenu enfin second évesque de Blois. par reconnoissance pour son père conseiller d'Estat son ami intime, et qui s'estoit principalement et longtemps meslé de tous ses biens et revenus, et fort entré dans ses autres affaires. Non content d'ajous-

ter la pénitence et les bonnes œuvres à cette justice envers ses créanciers, et inquiet des moyens d'intrigues et d'ambition qui luy avoient acquis le Chapeau, il le renvoya secrètement en juin 1675 et n'en parla à personne. Clément X Altieri communiqua à tous les Cardinaux une affaire et si peu ordinaire dans le Sacré Collège, qui y causa un tel mouvement si unanime, que le Pape refusa de se payer d'aucune raison, le luy renvoya et luy enjoignit en vertu de l'obéissance de le garder toutte sa vie. Quitte et tranquille à cet égard désormais, il estoit sur le point de quitter ses bénéfices et de vendre Commercy en Lorraine où s'est depuis retiré le prince de Vaudémont en petit Souverain, de ne se réserver que le pur et le plus étroit nécessaire, et de se retirer à la Trappe si l'air qu'il avoit déjà essayé luy en pouvoit devenir suportable ; sinon à l'Abbaye de Perseigne pour en estre à portée et y aller de là souvent. Les mesures en estoient prises, et luy prest à y aller de Paris où il estoit venu exprès de Commercy, lorsque la maladie le surprit. Il en mourut fort promptement à Paris le 24 aoust 1679 à soixante six ans, dans de grands sentiments de piété, avec un rare exemple, aussy aimable et aussy aimé mais bien plus estimé que jamais ; et tout mort au monde et tout séparé qu'il en estoit depuis quinze ou seize ans, il en fut universellement regretté ; et il est remarquable que ce fut onze jours après Madame de Chevreuse avec qui il avoit tant ourdi. Il conserva dans le cœur de M. de la Trappe pendant plus de vingt ans qu'il luy survescut, la mesme tendresse aussy vive qu'il y avoit eue ; on n'en parloit jamais devant luy qu'on ne luy remarquast une petitte émotion, et luy mesme aimoit à en parler et à s'y répandre. Parmy ses immenses qualités, c'estoit encore le plus

aimable ami, le plus tendre, le plus seur et le plus fidèle qu'il y eust au monde, et la colombe la plus pénétrée de la plus ardente et de la plus active charité pour ses ennemis. Vérité exacte, supresme éloge. Il est temps de venir au dernier duc de Retz.

## I.

Pierre Gondi fait duc de Retz en faveur du mariage susdit avec la fille aisnée du duc de Retz son cousin germain et de la démission de son beau père, fut général des Galères après la retraitte de son père, y avoit servi sous luy et [s'estoit] trouvé avec luy à la victoire navale du duc de Guise sur les Rochelois. Il se distingua à l'attaque de l'isle de Rhé par le duc de Buckingham qui fut battu et repoussé avec ses Anglois, et servit, 1628, au siége de la Rochelle.

Il ne put éviter en 1635 de se deffaire de sa charge en faveur de M. de Pont de Courlay neveu du cardinal de Richelieu, et grand père du duc de Richelieu d'aujourd'huy. Il vescut beaucoup depuis dans ses terres, fut chevalier du Saint-Esprit 1661, ne fit aucune figure et n'estoit pas mesme capable d'en faire, à voir ce qu'en disent les propres mémoires de son fameux frère le cardinal de Retz et ceux de Joly. Il fut marié à Machecoul demeure du Duché de Retz en Bretagne, 3 aoust 1633, il y mourut à soixante quatorze ans 29 avril 1676, et sa femme y estoit morte le 18 septembre de l'année précédente. Ils ne laissèrent que deux filles. L'aisnée extrêmement laide se fit religieuse ; elle avoit beaucoup de sçavoir et d'esprit et fut longtemps Supérieure générale de l'Ordre du Calvaire où elle mourut à Paris à soixante neuf ans, 1er juillet 1716.

L'autre espousa le duc de Lesdiguières comme on a veu au tiltre de Lesdiguières, page 3 ci dessus, dont elle vit esteindre la Maison. Elle mourut en fée comme elle avoit vescu 21 janvier 1716, et le Mareschal duc de Villeroy par sa mère fille du Mareschal de Créquy et petitte fille du Connestable de Lesdiguières, et par sa femme fille de la duchesse de Brissac sœur de la mère de cette duchesse de Lesdiguières, hérita des immenses biens du mari Blanchefort Crécy-Bonne-Lesdiguières, et de la femme Gondi-Retz.

En ce dernier duc de Retz le Duché Pairie de Retz fut esteint quarante deux ans après avoir esté réérigé pour luy, et le nom de Gondi en France où il avoit esté pendant plus de vingt ans en grande splendeur.

# XXXV

s XIII
mbre
14.

## AIGUILLON POUR ANTOINE DE L'AGE SIEUR DE PUYLAURENS

ESTEINT 1635

## I.

Il est arrivé au sieur de Puylaurens ce qui arrive à tous les inconnus que la fortune élève, dont la jalousie des autres se venge par l'ignorance en les publiant des gens de rien. L'employ qu'avoit son père de sous gouverneur de Gaston, puis de premier Escuyer de Madame, n'estoit pas brillant qui luy fist sa fortune; mais sa mère estoit fille de Guillaume Pot seigneur de Rhodes, grand Maistre des cérémonies de France, et de Jacqueline de la Chastre, et le mariage se fit en 1602. Son grand père estoit Chambellan du duc d'Anjou, qui espousa en 1561 sa grand' mère fille de Jacques II d'Aubusson seigneur de la Feuillade, et la sœur de ce grand père estoit mariée à Jean de Chabannes. La grand'mère paternelle de ce grand père, mariée 1488, estoit fille aisnée de Thibaud de Laval et d'Anne de Maimbier Dame de BoisDauphin etc. qu'elle apporta à la Maison de Laval; et la belle mère de celle là estoit Crevant. L'envie en dira ce qu'elle voudra, mais avec ces alliances là alors, il falloit estre fort au dessus du commun. Comme on n'y voit ny terres ny emplois et que les mères illustres ne remontent pas plus haut, on n'en dira pas davantage aussy sur la naissance. On ne voit point de branches, ny guères de filles mariées. M. de

Puylaurens n'avoit ny frères ny oncles, mais trois sœurs Religieuses.

Elevé par son père auprès de Gaston, il en sçut gaigner les bonnes grâces jusqu'à le posséder entièrement. Il en fut successivement gentilhomme ordinaire de sa chambre, Maistre de la Garderobe, premier Chambellan, Surintendant de ses terres, domaines, forests et apannages, le confident de tous ses projets, l'arbitre de touttes exécutions, le tesmoin de son mariage clandestin avec une sœur du duc Charles IV de Lorraine, dans l'espérance d'espouser l'autre sœur, la célèbre princesse de Phaltzbourg dont il avoit la parole et de M. de Lorraine. Il estoit celuy sans qui au moins rien ne se faisoit, fort courtisé de la Reine mère, du duc de Lorraine, du duc d'Elbœuf, en un mot de tout ce qui approchoit de Gaston. Brave, spirituel, poli, haut, fier, magnifique, ferme, très redoutté, très odieux aux Ministres, mais estimé, envié et haï. Il sceut tirer avec droiture un prodigieux parti d'une Courotte plongée dans touttes sortes de misères et de foiblesses, et faire enfin l'avantage de Gaston et le sien en le remettant dans son devoir. Tant et de si vifs interests s'opposoient à l'acommodement de Monsieur, que s'il ne fut pas pénétré il fut au moins soubçonné. Monsieur estoit à Bruxelles avec son favori auprès de la Reine mère. Puylaurens y essuya des coups de pistolet par des assassins qu'on ne put prendre et qui ne firent que haster son désir de conclurre. Il en vint en effet à bout à l'entier contentement de son Maistre qui obtint tout ce qu'il voulut excepté l'article de Madame qu'il ne vouloit point abandonner et que le Roy ne vouloit point reconnoistre, tellement que sur cet article il se fallut contenter respectivement d'espérances. Puylaurens à qui cet article ne tenoit plus au cœur depuis qu'il avoit recon-

nu qu'il ne devoit plus compter de devenir beau frère de Madame, avoit donné là dessus des espérances sur lesquelles le Roy et le cardinal de Richelieu comptèrent beaucoup, et luy eut parole d'espouser une niepce du Premier Ministre, d'estre fait Duc et Pair en arrivant, et d'estre enregistré et receu au Parlement le premier si à cette occasion le Roy en faisoit d'autres.

Tout fut exécuté à la lettre. Monsieur dérobé aux siens malgré toutte leur vigilance, partit de Bruxelles, estoit bien loin avant qu'on s'en fust apperceu, et arriva droit à la Cour avec son favori triomphant qui espousa aussytost après Margueritte Philberte du Cambout, tante paternelle des duc et cardinal de Coislin, sœur de leur père et de la dernière duchesse d'Espernon, tous petits enfans de la tante paternelle du cardinal de Richelieu chés lequel il parut incontinent comme le maistre, et fut incontinent receu Duc et Pair. Mais tant de fortune n'estoit que pour l'épitaphe. Gaston pressé de dehors et jamais en estat de consistance, pressa et insista sur Madame que Louis XIII ne vouloit pas reconnoistre. Gaston s'impatienta et menaça hors de saison. On l'avoit séparé de ses alliés et cependant on s'estoit mis hors d'estat de le craindre. On ne le mesnagea donc plus, et on s'en prit à son favori dont la prospérité en particulier comblée sembloit devoir répondre de son maistre. Puylaurens fut subitement arresté et mis à la Bastille ; et comme son esprit et son courage estoient redouttés, on ne l'y laissa pas longtemps. Ce fut le dernier homme distingué qui passa par les Oubliettes, infernale invention de Louis XI qui en avoit fait faire dans touttes ses prisons et jusque dans presque touttes ses maisons. Pour le duc de Puylaurens, crut qui voulut que sa mort avoit esté naturelle. Sa femme dès qu'il fut

arresté cria miséricorde à son oncle, qui sans s'émouvoir ny se dissimuler, l'asseura qu'elle n'y perdroit rien, et en effet trois ans après, la remaria au célèbre comte d'Harcourt frère du duc d'Elbœuf. Elle n'avoit point d'enfans ny presque eu le temps de devenir grosse de son premier mari. Du second elle eut le comte d'Armagnac etc., et toutte cette nombreuse branche de la Maison de Lorraine est sortie de ce mariage.

Ainsy s'esteignit le Duché-Pairie d'Aiguillon, presqu'aussytost que réérigé.

# XXXVI

Louis XIII 1643.

## VALENTINOIS POUR HONORÉ GRIMALDI

ESTEINT 1730 PRINCE DE MONACO

La Noblesse Génoise est distinguée en grande et en petitte. La distinction est réelle, continuelle, grande, très reconnue et sans difficulté entr'elles. Elles ne se meslent point, non pas mesme aux assemblées ny à ces conversations que l'usage y autorise entre les voisins dans les rues et ceux qui en passant s'y arrestent. Et dans la grande Noblesse il y a quatre Maisons principales qui sans avoir de distinction aucune sur les autres de la grande Noblesse, sont néantmoins reconnues comme les quatre premières de la République, et entr'elles sans avantage. On les rangera donc icy suivant l'alphabet : Doria, Fieschi, Grimaldi, Spinola. Il est pourtant vray de dire que l'antiquité des Papes de la Maison de Fiesque et des illustrations qui en ont résulté, suivies après de bien d'autres, luy pourroit donner droit à la primauté. Les Doria ont esté plus souvent chefs de la République et l'ont servie avec une autorité et un succès qui leur ont acquis une grande considération et des richesses au dessus de celles des particuliers. Eux et les Spinola ont eu part à la première dignité d'Espagne, les Doria plus anciennement, les Spinola plus fréquemment, et aux premiers emplois de la Cour et de la Monarchie. En tout cela et jusqu'au nombre mesme des Cardinaux, si cela peut estre compté hors de l'Italie, la maison Grimaldi semble la moindre des quatre, et celle aussy qui a le moins dédaigné des emplois, mesme de robe

en Provence, qu'on a peine à croire qu'aucune des trois autres Maisons eust voulu exercer. La possession de Monaco est ce qui l'a le plus illustrée et distinguée, qui peu de chose d'abord et longtemps, est insensiblement devenue Souveraineté effective et qui a fait la grandeur et la fortune en France de la branche de la Maison Grimaldi qui l'a possédée. On ne voit point par où ny comment cette seigneurie luy est venue, ce qui fait croire que c'a esté par acquisition. On voit aussy peu comment elle est devenue Principauté souveraine. Il est bien vray que l'estendue n'en est que de son rocher, et si estroitte qu'on ne peut éviter d'en estre surpris, il ne l'est pas moins que depuis mesme qu'elle l'est, elle n'a donné à ses Princes aucun rang en Italie en quoy que ce soit ny où que ce soit, ny par conséquent ailleurs, jusqu'en 1688 que Louis XIV les fit Princes en France comme il se verra cy dessous. On ne s'estendra point aux diverses branches des Grimaldi qui sont très nombreuses et reconnues, mais on remarquera seulement que la conformité de leurs armes avec celles du Bec Crespin dont estoit le marquis de Vardes, célèbre par sa grande faveur et sa profonde disgrâce sous Louis XIV, père de la duchesse de Rohan-Chabot, a fait croire à quelques uns que cette ancienne Maison de Normandie est une branche de celle de Grimaldi qui s'y est venue establir. On ne trouve cependant rien qui les rassemble ny qui combatte la séparation de la géographie. Et pour la raison des mesmes armes, la Maison d'Hennin Liétard, comtes de Bossu, princes de Chimay, qui a maintenant un Cardinal Archevesque de Malines qui se fait appeller le Cardinal d'Alsace, ne prétend pas estre sortie de la mesme souche que celle de Noailles, et Messieurs de Menou de Charnisé quoyque de bons et anciens Gentilshommes, n'ont jamais pensé à estre

sortis des Noailles ny des Hennins, et cependant tous trois ont les mesmes armes, et tous trois les portent en plein, seules, sans escartellures. On se souvient maintenant de cet exemple qui n'est pas unique, comme on croit s'en pouvoir asseurer.

En retranchant les fables et ce qui ne se tient point, on connoit dès 1219 un Grimaldus seigneur de Monaco au siége de Damiette, qui d'Oriette de Castre eut un fils, et celuy là un autre, tous deux mariés dans la Maison de Caretto des Marquis de Final. Raynier fils du dernier fut le septième Amiral de France connu après Benoist Zacharie, et avant Thibaut de Cépoy grand Maistre des Arbaléstriers. Ce Raynier se distingua fort à la bataille de Mons en Puelle que Philippe le Bel gaigna, 1304, contre les Flamands, fut père de Charles qui servit bien le Roy Philippe de Valois et qui achepta les seigneuries de Menton, Castillon et Roquebrune en 1346, d'Emanuel Vento, d'où on peut juger de la ténuité de celle de Monaco qui avec ces augmentations est encore si estrangement petitte. La mère de Charles estoit Ruffet des Comtes de Sinople et sa femme Spinola dont il eut Raynier III Conseiller et Chambellan de Charles V, qui continua cette branche de Monaco qui finit en son petit fils lequel ne laissa qu'une fille. Cette branche s'allia aux Fregoses et aux Caretto.

Antoine second fils de l'Amiral espousa une Doria, qui fut seigneur d'Antibes, dont le fils Luc espousa Yoland Grimaldi dame de Monaco, héritière de sa branche. Nicolas leur fils eut plusieurs enfans d'une Doria-Oneille, dont l'aisné Gaspard fut seigneur d'Antibes, et Lambert le second fut seigneur de Monaco. La branche aisnée se multiplia beaucoup. On remarquera en passant le peu de cas qu'on faisoit de Monaco puisqu'il ne fut qu'un partage de cadet

qui fut le quatrième ayeul du premier duc de Valentinois. On prétend que ce fut luy qui en espousa l'héritière, et non son père. Il espousa aussy une Grimaldi qualifiée dame de Monaco, et il y a tout lieu de le croire. Mais cela ne nuit point au raisonnement précédent puisqu'il estoit le cadet, et que son aisné qui espousa une Lascaris fille du comte de Tende ne fut pas préféré comme il l'eust sans doutte esté si cette héritière de Monaco eust esté un parti fort avantageux.

Ce cadet eut deux fils. De Jean aisné, Conseiller et Chambellan de Charles VIII et de Louis XII et chevalier de Saint-Michel, qui avoit espousé une bastarde de Philippe duc de Savoye, ne vint que la baronne de Vence Villeneuve. Lucien, le cadet, seigneur de Monaco par le meurtre qu'il fit de son aisné, 1503, résista dans Monaco aux Génois et aux Pisans, reprit Menton et Roquebrune et fut tué luy mesme par Barthélemy Doria, son neveu, 1525. D'Anne de Pontevez il eut Honoré qui servit tantost François I et tantost Charles V. Il se trouva à la bataille de Lépante et mourut en 1381. Il eut d'une Grimaldi-Montaudion plusieurs enfans dont trois fils seulement parurent dans le monde. L'aisné mort sans alliance. Hercules qui prit le premier le tiltre de prince de Monaco et qui fut père du premier duc de Valentinois, et un troisième mort à Naples sans alliance, Eschanson de Philippe III Roy d'Espagne Il en estoit mort encore un en Espagne. Des filles, il n'y en eut que deux mariées à deux Nobles Génois, Estienne Grillo et Auguste Franco.

Hercules prince de Monaco, sans qu'on sçache comment il prit ce tiltre qui est demeuré à sa postérité, mais sans nul autre effet nulle part que le nom jusqu'en 1688, comme il a esté remarqué, fut assassiné en 1624. Il prenoit

aussy les tiltres de marquis de Campania et de comte de Canove. Il espousa en 1595 Marie, fille de Claude Landi prince de l'Empire, c'est à dire de l'Empereur, et de Valdeterra, et de Jeanne d'Arragon dont il eut le premier duc de Valentinois fils unique, une fille Carmélite, et une autre mariée à Théodoric Trivulce prince de Misocchio Grand d'Espagne, Viceroy de Sicile, et qui estant devenu veuf fut Cardinal et mourut en 1620.

I

Honoré Grimaldi, prince de Monaco, fut attaché à l'Espagne comme ses pères, et en eut l'Ordre de la Toison d'Or qui estant si désiré des sujets d'Espagne non Espagnols et des attachés à cette Couronne qui le donnoit volontiers aux estrangers quoyqu'avec grand choix, il est singulier qu'aucun Grimaldi Monaco n'en eust encore esté honoré depuis Charles V. La raison qui empeschoit les Espagnols de le désirer estoit son incompatibilité avec les Ordres d'Espagne Saint-Jacques, etc. qui bien que communs à tel point que maistres et domestiques les portent, sont très riches et procurent de bonnes commanderies. Depuis le milieu du règne de Philippe V ils ont trouvé des expédients de rendre ces Ordres compatibles moyennant la cinquième année du revenu que chaque Commanderie paye à Rome quand elle est possédée par un commandeur qui a la Toison ou le Saint-Esprit ou tous les deux, et à chaque fois que la cinquième année revient, ils composent et s'en tirent au mieux qu'ils peuvent. La dis-

Hyppolitte fille de Théodore Charles Trivulce, comte de Melce, et de Catherine Gonzague.

Mariée.....

Morte 1636.

tinction du Saint-Esprit nouvelle et rare en Espagne, a fait trouver cet expédient, qui portant de mesme sur la Toison fait que les plus grands Seigneurs Espagnols la désirent, et que plusieurs des plus distingués d'entr'eux l'ont eue depuis.

Ce prince de Monaco se lassa de la domination d'Espagne dont la garnison à Monaco le traittoit avec peu de mesnagement. Le duc d'Angoulesme Gouverneur de Provence en estoit informé, le commerce fut aisé entr'eux par le voisinage et bientost le traitté fut fait et envoyé au Roy qui l'approuva le 8 juillet 1641 à Péronne. Il portoit un dédomagement en terres voisines et spécifiées bien plus fort que celles que ce changement de parti feroit perdre à M. de Monaco dans le Royaume de Naples. avec stipulation qu'une partie de ces terres seroit érigée en Duché-Pairie sous le nom de Valentinois quoyqu'il ne fust point Grand d'Espagne, et qu'il auroit le Saint-Esprit au lieu de la Toison qu'il renverroit, et d'autres choses de sa convenance. Il fut tenu fort secret, et exécuté de mesme fort à l'Italienne : la garnison Espagnole fut partie égorgée, partie arrestée par M. de Monaco et son fils qni avoient à portée un secours de M. d'Angoulesme qui entra après, et laissa garnison dans Monaco, dont le Prince renvoya le collier de la Toison en Espagne et se mit sous la protection du Roy, en conséquence de quoy il fut fait aussytost Duc et Pair, et le reste du traitté fidèlement exécuté. Il receut l'Ordre des mains de Louis XIII au camp devant Perpignan le 22 de may 1642, et depuis ce temps là les princes de Monaco sont devenus François et ont le commandement des armes et de la garnison françoise à Monaco avec la Souveraineté dont ils jouissent, tellement qu'en conséquence du traitté de Péronne, ils ont esté compris dans les traittés de paix

faits aux Pyrénées, à Nimègue et à Ryswick comme alliés de la France. C'est ce qui se peut dire avoir sceu tirer un grand parti d'un rocher sec et d'une orangerie.

M. de Monaco fut plus d'un an après avoir receu l'Ordre, devant Perpignan sans aller à Paris. Il y trouva une Minorité et une Régence avec ce qui accompagne ces sortes de malheurs, et le Parlement qui en sceut tirer tous ses avantages. Il en prit un à la réception de ce nouveau Pair, qui fut une source de bien d'autres de mesme nature et l'époque de sa division foncière d'avec les Pairs qui s'est toujours accrue depuis par les mesmes voyes. L'usage non interrompu des réceptions jusqu'alors estoit qu'elles se faisoient à la grande Audience touttes les Chambres assemblées. L'avocat de celuy qui devoit estre receu faisoit pour le demander un plaidoyer d'apparat, après lequel un Avocat Général en faisoit un autre pour y conclure. Le premier Président prenoit les voix, le Pair prestoit serment puis montoit aux hauts siéges à sa place et y entendoit une cause sur laquelle il opinoit. Cet ordre ancien et constant jusqu'alors dont les preuves sont constantes par les avocats particuliers et Généraux qui ont plaidé à touttes les réceptions de Pairs, dont les noms sont marqués avec ces actions dans les registres du Parlement, cet ordre dis je fut changé pour la réception de M. de Monaco. Au lieu d'avocat on luy donna un raporteur, et le procureur Général des conclusions par écrit au lieu de celles d'un avocat Général plaidant. Il fut receu aux siéges bas à la fin des procès par écrit, et à la petitte audience qui les suit, après laquelle est la grande et la beuvette entre deux. Comment cela se fit, c'est ce qu'on ne peut dire.

Qui entreprendroit de rendre compte de la conduitte des Pairs, de leur ignorance, ils pardonneront ce mot

en faveur de la vérité, et de leur incurie sur tout ce qui regarde leur Dignité, feroit un ouvrage bien gros et encore plus estrange. Qu'il y en eust peu alors à Paris, et il n'y en avoit pas beaucoup encore d'existants, ou quoy que ce fust, cela passa comme une chose à quoy personne ne prit garde, si ce n'est ceux qui la firent passer ainsy. Leur raison fut de tendre au but que le Parlement s'estoit proposé et qu'il n'avoit pas esté jusqu'alors temps d'avancer, et qu'il ne le fut d'avouer que nombre d'années après. M. de Guise luy en avoit fourni l'idée parce qu'il avoit fait ajouster à son serment de Pair, *et comme un bon conseiller de Cour souveraine* comme on l'a veu tiltre de *Guise* page 87 [tome V]. M. de Guise qui ourdissoit la Ligue, et par elle de plus grands desseins, se servoit de tout pour estre populaire et pour gaigner les corps et les particuliers. Luy et le Parlement estoient bien éloignés alors de penser à l'usage à venir qui se pourroit présenter de cette addition si agréable au Parlement, qu'il l'a soustenue jusqu'à nos jours tant qu'il a pu, et ne s'en est détaché que peu à peu suivant que ceux qui avoient à estre receus se trouvoient plus ou moins fermes à la rejetter. Le but du Parlement commençoit à n'estre plus un mystère quoyque fort désavoué par tous ses Magistrats ; c'est ce qui rendit les Pairs plus difficiles à cette addition, et les premiers Présidents moins opiniastres à la maintenir. Enfin ce qui y mit la dernière exclusion ce fut celle du nom de Cours Souveraines changé par le Roy en celuy de Cours Supérieures. Ce terme de *supérieure* substitué à celuy de *souveraine* ne sonnoit pas bien à l'oreille des Magistrats. En maintenant opiniastrement l'addition au serment des Pairs, cette nouveauté de terme devenoit évidente et prenoit datte solemnellement et du propre fait du Parlement. Il

aima donc mieux la supprimer du temps du premier Président d'Harlay qui s'en fit un grand mérite envers les Pairs. Ce but donc du Parlement estoit de bannir peu à peu touttes les différences entre les Pairs et les Conseillers, et le premier pas qui y fut fait et qui servit après de base à tous les autres, fut ce changement de l'ordre de la réception des Pairs qui fut en tout rendue semblable à l'ordre de la réception aux Magistrats. Ainsi M. de Monaco estranger, ignorant les usages et leurs conséquences, instruit de personne dans une conjoncture de Minorité où le Parlement se faisoit craindre et compter, cessa le premier d'estre receu aux hauts siéges la grande audience tenant, son avocat plaidant et un avocat Général concluant; et le fut le premier aux bas siéges par rapport, sans avocats ny audience, comme sont receus les Magistrats; et depuis luy tous les Pairs ont esté receus de mesme. De là suivirent d'autres nouveautés qui furent d'abord imperceptibles, et qui se sont tournées sinon en droit, au moins en usages équivalents. Tel est celuy qu'un Conseiller coupe les Pairs en se mettant à la dernière place de chaque banc qu'ils remplissent quand il y a assés de Pairs pour en occuper plus d'un, quoyque jusqu'à présent il n'ait pas encore prétendu opiner parmi eux dans l'ordre de cette séance; celuy d'avoir débourré une place aux bas siéges et trois aux hauts siéges, au haut bout du banc des Pairs, affin de les éloigner du coin dont le premier Président est tout proche, et d'oster par cette distinction de proximité celle de la droitte du banc des Pairs sur la gauche où est celuy des Présidents. Les Princes du Sang et les Fils de France mesme essuyent cette petitte malice dont M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans furent très scandalisés lors de la séance des Renonciations. Ils le témoignèrent d'abord et

l'oublièrent incontinent. Il y a ainsi mil choses bagatelles d'abord, mais tournées en distinctions par adresse qu'il seroit ennuyeux de rapporter, et qui s'estant introduittes d'une manière imperceptible et soustenues d'abord avec souplesse, n'ont point de datte qui se puisse fixer.

M. de Monaco ne s'arresta guères à Paris et retourna chés luy pour le reste de sa vie. Il n'eut qu'un fils unique dit le prince de Mourgues qui d'une héritière Spinola de père et de mère laissa plusieurs enfans. Il avoit fort aidé son père à se défaire de la garnison Espagnole. Il avoit quitté l'Ordre d'Alcantara et avoit promesse de celuy du Saint-Esprit quand il en auroit l'aage, mais il fut tué par malheur en 1651 d'un coup de fusil d'un garde qui se débanda. Ce fut à Monaco. Il avoit vingt six ans, et dix ans de mariage; et son père le survescut de dix autres. Il mourut à Monaco 10 janvier 1662, à soixante cinq ans. De tous ses petits enfans il n'y eut qu'un fils qui vescut, et trois filles mariées qui furent:

II.

Louis Grimaldi duc de Valentinois prince de Monaco, fut amené tout jeune à Paris par la princesse de Mourgues sa mère pour y estre tenu sur les fonts baptismaux par le Roy. La duchesse d'Angoulesme la Guiche la mena partout, et partout elle fut receue avec

(Voir la suite, page 96).

Charlotte Catherine d'Aure fille du premier mareschal duc de Gramont.

Mariée 30 mars 1660.

Morte au Palais Royal à Paris 4 juin 1678, à trente neuf ans.

C'estoit une créature en tout charmante qui ne la fut pas toujours pour son

Marie Hyppolite mariée 1659 à Charles de Simiane marquis de Pianezze chevalier de l'Annonciade, fils d'un père qui avoit esté premier Ministre, grand Chambellan et tout ce qu'on peut estre à la Cour de Savoye.

Jeanne Marie mariée à André Imperiali prince de Francavilla neveu du cardinal Imperiali ; 2e au marquis Ambroise Doria.

Thérèse Marie mariée 1671 au marquis de Saint-Martin des bastards d'Este.

[a] grande distinction et accueil du Roy et de la Reine sa mère. Mais elle ne fut point assise et ne prétendit aucun rang, son beau père ne s'estant point démis. Elle fut peu à son voyage et ramena son fils à Monaco où elle mourut 27 septembre 1670.

Il se trouva avec distinction au combat naval donné le 11 juin 1666, aux Anglois par les Hollandois au Texel, et suivit le Roy en quelques-unes de ses campagnes.

Son grand père estranger toujours à Monaco, fait duc et Pair de Valentinois à quarante cinq ans n'avoit pas changé de nom. Il suivit cet exemple de préférer celuy de prince de Monaco à celuy de duc de Valentinois, et c'est le premier qu'on ait veu en France.

mary et qui craignant fort le séjour de Monaco trouva moyen d'estre le premier exemple d'une surintendante de Fille de France. Elle la fut de Madame sous prétexte qu'elle estoit fille d'Angletterre, mais par la raison que le Roy avoit beaucoup d'amitié et mesme de confience en elle et une extrême considération; qu'il trouvoit Madame de Monaco fort aimable, qu'elle estoit amie intime de Madame et son frère le comte de Guiche encore plus.

Elle a esté l'unique surintendante que jamais avant ny depuis Fille de France ait eue, non pas mesme les Dauphines.

Il fut chevalier du Saint-Esprit à la nombreuse promotion de 1688. Il estoit à Monaco où il se tenoit souvent, et venoit d'obtenir le rang de Prince comme Messieurs de Bouillon et de Rohan. Le Roy luy fit mander qu'il ne vouloit point luy faire de contrainte ny de peine, mais qu'il ne pouvoit le recevoir dans l'Ordre que dans son rang d'ancienneté parmi les Ducs. Il n'en fit aucune

*a*. Suite de la page 94.

difficulté et porta l'Ordre qui luy fut envoyé, en attendant qu'il pust venir recevoir le Collier. Alors il fit quelques tentatives qui ne réussirent pas, et receut le Collier et prit son rang d'ancienneté parmi les Ducs. Il s'absenta après des premières cérémonies de l'Ordre. Le Roy le trouva mauvais, et depuis il a assisté sans difficulté à touttes celles qui se sont faittes quand il s'est trouvé à Paris ou à la Cour.

Il fut envoyé en 1699 Ambassadeur Extraordinaire à Rome. Il y fit la fonction d'y donner le 19 décembre de la mesme année, le collier de Saint-Esprit aux deux fils du feu Roy de Pologne, le célèbre Jean Sobieski qui avant de mourir l'avoit obtenu pour eux et l'avoit luy mesme. Ils vinrent après sa mort à la Cour pour le recevoir. Ils prétendirent un rang; on ne voulut leur en accorder aucun: ils prirent le parti de différer, de s'en aller et de le recevoir à Rome.

M. de Monaco y porta une prétension qui luy causa bien des affaires, qui nuisit fort à celles du Roy en un païs tout compassé, tout de point d'honneur, tout de cérémonie, et qui le fit enfin mourir de chagrin. Ce fut l'Altesse qu'il voulut exiger au lieu de l'Excellence, qu'il ne put obtenir de personne, et qui luy fut un obstacle à tout, et une source d'inimitiés, de chicanes, de tracasseries en touttes choses. Quoyque le Roy luy eust permis de le tenter sans en sentir les conséquences, il fut mal soustenu à la Cour. En partant il avoit prétendu le *Monseigneur* de M. de Torcy Ministre et Secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères. Jusqu'à Messieurs Colbert et de Louvois c'estoit leur style avec les Ducs et il y en a, qui n'ont jamais eu de chimères, à qui le hazard en a conservé de M. Colbert lors Ministre Controolleur Général et Secré-

taire d'Estat avec le *Monseigneur*. Leur crédit changea le style. Ils écrivirent *Monsieur* aux Ducs et se firent les premiers donner le *Monseigneur* par tout ce qui n'estoit pas tiltré sans exception quelconque, et à la fin par ordre du Roy. Mais M. de Turenne par le brillant où il estoit avoit conservé le *Monseigneur*, qui en demeura à la Maison de Lorraine et aux Bouillons, à quoy les Rohans n'ont pu atteindre sous le feu Roy malgré les heureux charmes de Madame de Soubise. Monsieur de Monaco avoit esté plus heureux et y fit consentir le Roy; mais les représentations de M. de Torcy furent si vives que le Roy en fut embarassé, et finalement il l'emporta. Cela ne mit pas d'onction entre M. de Monaco qui l'avoit prétendu et obtenu, et luy qui avoit fait avorter la prétension mesme concédée, d'où il résulta qu'à force de mésaventures M. de Monaco mourut à Rome peu considéré, 3 janvier 1701, n'ayant pas cinquante huit ans. Il ne laissa qu'un fils et une fille dans le monde, et d'autres filles Religieuses.

III.

Antoine Grimaldi duc de Valentinois par démission de son père, et après sa mort dit prince de Monaco, servit presque jusqu'à la paix de Riswik. Ce fut en faveur de son mariage avec la fille de M. le Grand pour lequel le Roy avoit un grand foible, que M. de Monaco obtint

Voir la suite, page 100 *a*.

Marie de Lorraine fille du Comte d'Armagnac grand Escuyer et de la fille et sœur des Mareschaux ducs de Villeroy.

Mariée 14 juin 1688.

Morte à Monaco 30 octobre 1724, à cinquante et un ans.

La duchesse d'Uzès première femme du duc d'Uzès d'aujourd'huy, mariée 18 janvier 1696, morte sans postérité 3 juillet 1700.

L'Archevesque de Besançon, Jésuite, Prestre de l'Oratoire, Séminariste Sulpitien, Directeur de Religieuses, fort homme de bien et de bonnes œuvres, fort glorieux et fort imbécile. Lassé enfin de demeurer Abbé il employa sa famille qui tout à la fin de la vie de M. le duc d'Orléans en obtint l'Archeveschè de Besançon. Il fut du temps sans estre sacré et plus encore à aller à Besançon. Il y forma en arrivant mil prétensions

estranges et surtout celle de l'Altesse que le Parlement luy refusa et tous les gens considérables, et dans laquelle il ne fut pas approuvé par la Cour. Lassé enfin au bout de cinq ou six ans d'un ministère auquel il n'estoit pas propre et de la lutte vaine de ses prétensions, fort augmenté de revenu par la mort de son frère et riche en bénéfices, il se démit moyennant une Abbaye à soixante et un ans.

---

[a] le rang de prince Estranger qui fit asseoir sa fille avant son mariage, et luy et ses fils se couvrirent aux premières audiences des Ambassadeurs etc. En conséquence aussy les fiançailles de M. de Valentinois devenu Prince espousant une Princesse se firent à Versailles dans le cabinet du Roy où le contract de mariage fut signé, et où il arriva un grand scandale. M. de Monaco y nageoit dans la joye de se voir Prince, il ne voyoit pas à deux pas de luy, et estoit de plus extrêmement distrait. Il ne prit donc pas garde au temps de signer, et ne s'aprocha que lorsqu'il fut appellé, mais arrivant à la table il y trouva M. le Grand qui venoit de signer, et qui estant père de la fiancée ne devoit signer qu'après celuy du fiancé. Il ne s'en aperceut qu'en se baissant pour signer luy mesme, et à l'instant se redressa laissant la plume sur la table et dit qu'il ne signeroit point. M. le Grand avoit bien pris garde à ne laisser aucun moyen de fourrer rien au dessus de son nom. Cela fit grand vacarme. A la fin le Roy imposa; dit que c'estoit méprise qui seroit réparée autant qu'il seroit possible par M. le Grand qui signeroit le lendemain après M. de Monaco sur les registres du Curé; mais ce dernier toujours fort en colère. On fit la nopce le lendemain à Paris où

*a.* Suite de la page 98.

Monsieur fut par amitié pour le Chevalier de Lorraine, frère de M. le Grand qui signa en effet après M. de Monaco. La feste fut également magnifique et triste par cette aventure. Monsieur qui voulut tout racommoder leur fit l'honneur de leur donner un grand repas à Saint-Cloud, où il n'y eut que du replastrage que les suittes du mariage ne racommodèrent pas. Madame de Valentinois estoit charmante encore plus par des grâces infinies que par sa beauté. Elle estoit trouvée telle et n'avoit pas esté élevée à s'en offenser. Son mary ne s'acommoda pas de bien des choses qui auroient déplu à d'autres qu'à un Italien, et l'emmena à Monaco. Ce changement du milieu d'une florissante Cour et de la maison ouverte de M. le Grand à la solitude d'un rocher, parut si insuportable à Madame de Valentinois qu'elle tourna au plus criminel touttes les prévenances dont son beau père taschoit d'adoucir son chagrin. Elle écrivit à sa famille qu'elle n'estoit pas en seureté à Monaco et s'en sauva avec un furieux éclat. M. de Monaco sceut des derniers de quoy il estoit question, et en fut plus estonné encore s'il est possible qu'indigné. C'estoit un vieil homme presqu'aveugle, gros comme un muids et d'une grosseur en avant qui luy faisoit pousser les gens de son ventre souvent avant de les avoir aperceus. Il estoit de plus honneste homme et fort éloigné de rien d'aprochant. Son fils ne voulut plus voir sa femme qui se tint dans sa riante famille et qui estoit parvenue à son but. A la fin pourtant cela ne put subsister de la sorte. Elle fut ramenée par sa mère et un de ses frères et la princesse d'Harcourt chés son mary. M. de Monaco voulut bien luy pardonner, mais à condition de ne la voir de sa vie et qu'elle ne se trouverroit pas mesme où il seroit. La mort de sa mère qui l'aimoit passionnément luy osta tout son appuy domestique.

Elle a passé peu de temps et tristement à Paris et à la Cour, et tout le reste à Monaco où elle est morte et où son mary s'est toujours tenu. Ils n'eurent que des filles, dont deux seulement ont esté mariées et ont survescu leur père.

Dans cet estat hors d'espérance d'avoir des garçons, M. de Monaco songea à trouver un gendre qui perpétuast son nom et sa Dignité, et il est difficile de comprendre comment il préféra un estranger à un Grimaldi, dont Gennes et la Provence mesme luy en offroient un si grand nombre. Les richesses du comte de Mattignon l'éblouirent et il choisit son fils unique à condition de quitter luy et sa postérité son nom, ses armes, ses livrées entièrement pour prendre celles de Grimaldi seules, de payer beaucoup de debtes, de répondre de la dot de ses deux autres filles, dont une mourut sans estre mariée; de s'obliger à une grosse pension viagère envers son frère, et de la porter après sa mort jusqu'à 40000 livres de rente. De sa part il s'obligea à luy faire obtenir des lettres d'Érection nouvelles de Valentinois sur sa démission, à l'exemple du dernier Retz; et en cas que devenant veuf et venant à se remarier il eust un fils, il resteroit une grande dot à sa fille qui fut fixée en ce cas là, ainsy que ce qui regardoit le payemenl des debtes et la pension du frère; et le gendre demeureroit sa vie durant Duc et Pair de Valentinois, mais que ses enfans ne succéderoient point au Duché ny à la Dignité qui reviendroient de plein droit au frère de sa femme et avec le rang ancien de 1643. Ce contract de mariage ainsy fait et signé, fut approuvé du Roy Louis XIV la dernière année de sa vie par des lettres patentes, et l'un et l'autre enregistrés au Parlement, en vertu desquelles le mariage s'estant fait en octobre 1715 la nouvelle Érection

fut faitte et enregistrée au mois de décembre suivant ; et le fils unique de M. de Mattignon fut en conséquence receu duc et Pair de Valentinois et en porta le tiltre et le nom, armes et livrées de Grimaldi sans aucun meslange, ajustement ny escarteleure de son nom ny de ses armes.

M. de Monaco, qui avoit entrepris et fait cette grande et singulière affaire sans bransler de Monaco, n'en avoit presque point bougé depuis la mort de son père, et n'en sortit plus depuis. Il fut chevalier du Saint-Esprit en 1624, et eut permission de porter l'Ordre, en attendant qu'il pust le venir recevoir. Il ne fit nulle difficulté sur le rang et fut inscrit suivant son ancienneté parmi les Ducs. Il avoit déjà les jambes hors d'estat de le porter, et il a fini sa vie à Monaco en 1731 à soixante cinq ans, en Prince Souverain, ayant nommé pour exécuteurs testamentaires M. Chauvelin, Garde des Sceaux et Secrétaire d'Estat des affaires estrangères, M. d'Angervilliers, Secrétaire d'Estat des affaires de la guerre, tous deux Ministres d'Estat, et par dessus eux M. le cardinal de Fleury, premier Ministre avec qui il avoit lié une amitié intime pendant qu'il estoit à Fréjuls, et qui a subsisté de mesme jusqu'à la fin ; et les exécuteurs acceptèrent, puis s'en déportèrent.

L'autre fille fut mariée 16 avril 1720 au prince d'Isenghien, chevalier du Saint-Esprit 1724, qui estoit veuf sans postérité d'une Furstemberg et d'une Pot de Rhoddes et qui n'a point d'enfans de celle cy. Il sera parlé de son père aux *Duchés Vérifiés Esteints* tiltre d'*Humières* gendre du Mareschal duc d'Humières. Ainsy en ce prince de Monaco Grimaldi fut esteint le Duché-Pairie de Valentinois.

En 87 ans, quatre Générations, trois Duchés-Pairies ; deux Duchesses ; rang de prince Estranger ; chevaliers du Saint-Esprit, trois ; Ambassadeur, un ; Fonction, une.

## XXXVII

Louis XIV 1665. VERNEUIL POUR HENRY

ESTEINT 1682 BASTARD D'HENRY IV

Il faut se souvenir que Charles IX eut une maistresse dont il eut un fils, d'abord Grand Prieur, puis appellé le comte d'Auvergne, enfin duc d'Angoulesme. Sa mère estoit fille du Lieutenant particulier du Présidial d'Orléans et s'appelloit Marie Touchet. Elle espousa après la mort de Charles IX François de Balsac Entragues dont elle eut une fille qui fut maistresse d'Henry IV qui la fit marquise de Verneuil, et dont il eut ce duc de Verneuil et la duchesse de la Vallette belle fille du premier duc d'Espernon et mère du dernier duc de Candale. Ce n'est pas icy le lieu de parler de l'usage estrangement criminel que la marquise de Verneuil, son père et son frère le comte d'Auvergne, essayèrent de faire de son fils. Il estoit alors dans un aage où rien ne luy pouvoit estre imputé. Il suffit de le remarquer icy pour le voir aux *Duchés Vérifiés, Esteints*, tiltre d'*Angoulesme*.

On ne traittera point sous ce tiltre du changement de rang arrivé au duc de Verneuil les dernières années de sa vie, comment il fut fait Prince du Sang après sa mort, et comment sa vefve n'en jouit que fort près de la sienne. Tout ce qui regarde cette matière sera mieux veu tout d'un coup d'œil aux *Duchés-Pairies Existants*, tiltre d'*Eu*, etc...

Mais il faut expliquer en deux mots la marquise de Verneuil maistresse d'Henry IV et mère du duc de Verneuil,

et les trois frères de Balsac Entragues, tous trois chevaliers du Saint-Esprit, de l'aisné desquels elle estoit fille.

Cet aisné s'appelloit François de Balsac seigneur d'Entragues, Marcoussis et Malesherbes. Il fut Gouverneur d'Orléans et chevalier du Saint-Esprit à la première promotion. Son père estoit Gouverneur du Havre de Grace et sa mère estoit Humières. Il espousa en premières nopces Jacqueline de Rohan Dame de Gié dont il eut deux fils qui n'eurent point de postérité, et une fille héritière qui espousa Jean d'Illiers à condition de prendre le nom et les armes de Balsac. En secondes nopces il espousa Marie Touchet mère du duc d'Angoulesme qu'elle avoit eu de Charles IX, dont il eut la marquise de Verneuil qui eut le duc de Verneuil d'Henry IV, et laquelle mourut le mercredy des cendres 1633 à soixante quatre ans; et Marie de Balsac qui eut l'Évesque de Saintes, mort 1676, du mareschal de Bassompierre dont elle fut maistresse; et ces deux filles ne furent point mariées. Ainsy nulle postérité masculine sortie de cet aisné.

Charles de Balsac baron de Dunes, dit le bel Entraguet, chevalier du Saint-Esprit 1595, mort à Tolose 1599 sans avoir esté marié, mais fiancé à une fille du mareschal de Montluc, est celuy contre qui Quaylus prit querelle en 1578, et qui causa ce fameux duel de Quaylus, Maugiron et Livarot contre Entragues, Ribérac et Schomberg des Mignons d'Henry III. Le baron de Dunes estoit Gouverneur de Saint-Disier et Lieutenant Général au Gouvernement d'Orléans.

Le troisième frère sieur de Clermont Entragues estoit Capitaine des cent archers de la garde du Roy, fut chevalier du Saint-Esprit 1583 bien longtemps avant le bel Entragues, et tué à la bataille d'Ivry 1590. De la fille de

Pierre Bon, Gouverneur de Marseille il eut deux fils mariés, et trois autres dont un chevalier de Malthe et les deux autres nommés aux Éveschés de Grenoble et d'Autun. L'aisné des fils n'eut que deux filles dont l'une espousa un Avaugour et l'autre fut mère du mareschal de Marchin. L'autre fils n'eut que trois filles qui espousèrent : Hurault sieur du Marais, Charles Martel sieur de Montpinçon ; la troisième fut femme de M. de Renti si célèbre par la sainteté de sa vie et mère de M. de Renti Lieutenant Général de Franche Comté et de la mareschale de Choiseul. Point de postérité masculine. Ainsy finit la fortune de ces trois frères de Balsac d'Entragues.

## I.

Venons maintenant au duc de Verneuil fils d'une *fille* du second lit de l'aisné et cousin germain de l'Évesque de Saintes par bastardise, fils des deux sœurs, l'un d'Henry IV, l'autre du mareschal de Bassompierre.

M. de Verneuil fut d'abord destiné à l'Église et eut les Abbayes des Vaux de Cernay, Tyron, Bonport, Saint-Germain des Prés, la Valasse, Orcamp, Fescamp, Saint-Taurin d'Évreux, avec l'Évesché de Metz en commande auquel il succéda en 1612 à Anne d'Escars cardinal de Givry. Ce fut d'où M. de Verneuil prit le nom de M. de Metz, sous lequel il fut connu la plus grande partie de sa vie. Il l'avoit eu dès 1608 pour y succéder à ce Cardinal qui y fut nommé en mesme temps et qui ne vescut pas quatre ans après.

Il obtint en 1652 des lettres de duc et Pair de Verneuil, tant pour luy que pour Gaston fils de la duchesse de la Vallette sa sœur en cas qu'il n'eust point de postérité masle.

Gaston qui a esté le dernier duc de Candale comme on a veu au tiltre d'*Espernon* page [299, tome V], mourut avant l'effet de ces lettres qui ne furent point enregistrées et M. de Metz demeura Duc à brevet et prit le nom de duc de Verneuil chevalier du Saint-Esprit 1662, dans le rang qui a esté dit article de *Vendosme* et deux ans après Duc et Pair.

Il le fut avec treize autres tous Érigés, Enregistrés et receus le mesme jour en lit de justice dans le rang que le Roy leur assigna entr'eux. Il sera parlé plus au long de cette estrange Promotion, à l'article suivant. Icy on se contentera d'observer que M. de Verneuil fut mis à la teste des quatorze qui furent enregistrés et receus le mesme jour et qu'il fut receu le premier d'eux, mais en tout comme eux sans différence en quoy que ce soit, et qu'il prit place, le Roy séant, au dessous de tous les Pairs déjà faits et séants sans difficulté, sans représentation, et sans que le Roy, sans que M. de Verneuil crussent alors que cela pust estre autrement. Il n'a eu de sa vie aucune préférence au Parlement, y alloit à touttes les réceptions de Pairs et occasions, et d'ordinaire avec son beau fils le duc de Sully avec qui il logeoit et vivoit en grande amitié, lequel duc de Sully l'y précédoit toujours et sans le moindre embarras de part ny d'autre.

Il fut Ambassadeur Extraordinaire en Angletterre en 1665 et en 1666, Gouverneur de Languedoc après la mort de M. le prince de Conti. Peu après il quitta ses bénéfices, et il espousa Charlotte Séguier vefve avec fils et fille mariés, du duc de Sully, et seconde fille du feu Chancelier Séguier, sœur de la mère des duc et cardinal de Coislin, et d'un autre lit encore de la mareschale de Rochefort. Ce mariage se fit le 29 octobre 1668 et ne fut suivi d'aucune

postérité. C'estoit un très bon homme sans chimères ny fantaisies d'aucunes façons, magnifique, grand chasseur et ayant le plus bel équipage et le meilleur de France. Il passa en divers voyages assés de temps en Languedoc depuis qu'il en fut Gouverneur et mourut chés luy à Verneuil qu'il avoit rendu superbe, 28 may 1682, à quatre vingt un ans, fort regretté et ayant beaucoup d'amis. Verneuil estoit si près de Chantilly qu'il ne tarda pas à en estre englobé. Il n'y eut rien du tout aux obsèques de M. de Verneuil, ny mesme à celles de Mme de Verneuil qui mourut 5 juin 1704 à quatre vingt deux ans, quoyque devenue non pas femme, mais vefve de Prince du Sang.

Ainsy s'esteignit le Duché-Pairie de Verneuil dans celuy pour qui l'Érection fut faitte, dix neuf ans après.

# XXXVIII

IV ESTRÉES POUR FRANÇOIS ANNIBAL
QUI ESTOIT CŒUVRES D'ESTRÉES, MARESCHAL DE FRANCE

*Encore que ce duché-pairie ne soit pas encore esteint, on ne laisse pas de le placer icy, parce qu'on ne peut présumer qu'il ne le soit pas lorsque celuy qui en est revestu finira, qui n'a point d'enfans et qui n'en pourroit espérer que d'un second mariage : ce que l'aage du mari et de la femme ne rend pas une chose bien naturelle ny ordinaire.*

Avant que de parler des ducs d'Estrées, il faut dire un mot de la promotion inouie de quatorze ducs et Pairs dans laquelle ils furent compris. Louis XIV se laissa induire, à la fin de 1663, à faire des ducs et Pairs en promotion, qui fut un monstre de nouveauté qui n'avoit point d'exemple. Beaucoup de gens et d'efforts se réunirent pour l'y déterminer, et après une assés longue deffense, il se rendit. Il estoit pourtant bien éloigné de la faire telle qu'il la fit, lorsque de l'un à l'autre, les diverses considérations et les comparaisons multipliées, sa propre vanité flattée de se faire servir par des premiers gentilshommes de la chambre et par des capitaines des gardes ducs et Pairs, estendirent le nombre jusqu'à quatorze, et dans ce nombre y comprirent des gens qui, au milieu de leurs prétentions, furent bien estonnés d'y parvenir, dont les pères ne l'auroient pas cru si quelqu'un le leur eust prédit; et dont le monde pour le dire dou-

cement tomba dans une surprise qui ne se peut représenter.

Cette offense générale mit beaucoup de choses en prise sur les nouveaux Ducs, dont la juste timidité chercha à adoucir le monde en le laissant faire et souffrant les usurpations. Elles portèrent sur les anciens, à qui il estoit difficile de continuer ce qui estoit refusé aux autres, et aux anciens encore de soustenir ce que les nouveaux abandonnoient. C'est de cette époque que le Roy commença sans le vouloir à sapper la première Dignité de son royaume, la seule grande récompense durable que les Rois puissent donner et où la Noblesse puisse atteindre. Et le Roy, effrayé après de ce qu'il avoit fait, laissa aller les choses, sans approuver mais aussy sans faire ce dont les Ducs mesmes ne le prioient pas. C'est là l'époque d'où doit estre compté le véritable avilissement des Ducs, qui s'est depuis continuellement augmenté avec leur nombre jusqu'à les rendre entièrement méconnoissables à eux mesmes et aux autres, au point d'avoir besoin de preuves, de ce qui estoit auparavent en tout genre de l'usage le plus constant et le plus journalier mesme de la vie ordinaire. C'est la remarque générale dont on se contentera icy.

Pour ce qui regarde les personnes, on en trouverra la différence entre elles dans leurs tiltres, et on y rencontrera des plus grandes Maisons.

A l'égard de l'énormité du nombre, ce fut un entraisnement des uns aux autres. La mémoire encore si récente du cardinal Mazzarin qui avoit disposé de tout en mourant, et de la confience du Roy et du ministère comme de tout le reste, et dont touttes les dispositions avoient esté exactement suivies, fit le mareschal de la Melleraye et son fils qui avoit pris le nom et les armes du cardinal en espousant

sa nièce, avec vingt deux millions et des establissements immenses. Faisant ceux là, le mareschal de Villeroy, qui avoit esté gouverneur de la personne du Roy, estoit inévitable. Le mareschal d'Estrées, dès lors premier mareschal de France et si marqué en tout ne le devenoit pas moins, et le mareschal de Gramont pour le moins autant par ses grands establissements, son illustre ambassade et si distinguée pour aller faire la demande de la Reine, et la confience intime qu'il avoit méritée de la Cour dans les temps des troubles les plus difficiles. Voilà pour les mareschaux de France et le grand maistre de l'artillerie. Quant aux ducs à brevet, qui s'estoient fort multipliés dans les temps de minorité et de foiblesse, et dont plusieurs avoient esté trompés par le cardinal Mazzarin, qui leur avoit promis de les faire ducs et Pairs, et qui se fit duc à brevet luy mesme et le fut toutte sa vie pour leur fermer la bouche par cette fourberie, il n'y avoit pas moyen de n'en pas prendre plusieurs, puisque les mareschaux d'Estrées, de Gramont et de Villeroy l'estoient aussy, et que M. de Verneuil qui l'estoit de mesme ne pouvoit pas n'estre pas compris dans cette estrange fournée. Madame de Montespan qui nonobstant le règne de Mme de la Vallière, commençoit à faire l'impérieuse maistresse, vouloit que son père en fust; et de la naissance dont il estoit, ce n'estoit pas merveille. Mais la parité de sa charge entraisna deux autres premiers gentilshommes de la chambre comme luy, M. de Créquy duc à brevet, et M. de St-Aignan qui ne l'estoit pas mais qui s'estoit signalé en Berry et Bourbonnois contre M. le Prince et son parti, et qui estoit fort agréable au Roy dans ses galanteries. M. de Liancourt, duc à brevet dès 1643, avoit esté longtemps premier gentilhomme de la chambre, et luy et sa célèbre femme avoient beaucoup

figuré. La plus haute piété les rendit plus respectables, et la faveur naissante du prince de Marcillac, mort second duc de la Rochefoucauld, qui avoit espousé leur héritière, donna tout le poids nécessaire pour ne pas laisser en arrière un homme marqué à tant de grands coins, et dont la Dignité finissoit avec luy. Tout ce qui estoit arrivé à Mme de Senescey et à la comtesse de Fleix, sa fille et dame d'honneur de la Reine mère avec elle en survivance, joint à la haute naissance de son fils déjà duc à brevet et gendre du mareschal de Villeroy, c'est à dire de la duchesse de Chaulnes, sa fille aisnée, le fit nécessairement comprendre parmi les promeus. La Reine mère voulut M. de Noailles à cause de son attachement personnel pour elle et de sa domesticité du cardinal Mazzarin, dont il n'avoit pas dédaigné d'estre capitaine des gardes, et de ce qu'il avoit bien voulu prendre la charge de premier capitaine des gardes du corps lorsqu'elle fut arrachée au marquis de Chandenier. Cela entraisna M. de Tresmes, capitaine des gardes aussy et duc à brevet depuis 14 ans. M. le mareschal d'Aumont à bien plus forte raison de tous points et capitaine des gardes aussy, dont la fidélité pendant la Minorité avoit esté éprouvée avec toutte la confience dont il estoit digne, et de plus gouverneur de Paris, fut aussy mis sur la liste, et en fut rayé deux jours auparavent qu'elle eust son effet. Il avoit marié son fils unique alors avec la fille de M. le Tellier. Mme de Montespan n'aimoit pas ce ministre, et Louvois son fils encore moins. Parlant devant le Roy des Ducs et Pairs qu'il alloit faire, elle dit qu'il y en avoit un plus seur que pas un parce que le Roy n'oseroit ne le pas faire; et après s'estre bien fait prier par le Roy de le nommer, elle dit que c'estoit le mareschal d'Aumont, et que si le Tellier venoit à ne le pas voir sur la

liste il feroit beau bruit, et luy laveroit si bien la teste qu'il faudroit bien l'y mettre. Le Roy rougit et ne dit mot, mais il effaça le mareschal d'Aumont; et qui fut bien estonné, ce fut le Tellier qui l'avoit veu dessus et qui ne l'y retrouva plus. C'est ce qui deux ans après en fit faire quatre autres, dont le mareschal d'Aumont fut un. Pour M. de Coislin, il fit très singulièrement le quatorzième. Le chancelier Séguier, père de sa mère, avoit sceu profiter des temps difficiles de la Régence jusqu'à faire voir en sa personne un phénomène nouveau en janvier 1650: ce fut un homme de robe, un chancelier Duc à brevet. Il fit bien ce qu'il put en cette occasion pour se faire faire duc et pair avec les autres; mais le Roy gouvernoit, et il n'y avoit plus de troubles. L'énormité d'une proposition si monstrueuse et si fort inouie choqua le Roy au point qu'il fallut tout le crédit et toutte l'ancienne considération d'un chancelier aussy distingué que celuy là pour obtenir son petit fils de Coislin à sa place. Son autre petitte fille estoit duchesse de Sully, et elle espousa depuis le duc de Verneuil, comme on l'a dit au tiltre précédent.

Voilà donc comment ces quatorze éleus furent faits ducs et pairs, au grand désespoir, et par le nombre et par la qualité de quelques uns, de tout ce qui l'estoit et de tout ce qui ne l'estoit pas, et en particulier des candidats naturels, puisqu'on en faisoit, pour l'estre. Quant à leur rang entre eux, le Roy le décida par celuy qu'il leur donna sur sa liste, suivant lequel ils prirent leur rang. Le Roy qui sentit l'effet de cette promotion de pairs, la première qui se soit veue dans la monarchie, tint un lit de justice exprès, dans lequel ils furent tous vérifiés et receus l'un après l'autre comme ils estoient écrits dans la liste. Les

voicy en diverses façons, et à la fin dans le rang de pairs entre eux :

| COMME DUCS A BREVETS | COMME OFFICIERS DE LA COURONNE | COMME GRANDS OFFICIERS DE LA MAISON DU ROY. | COMME DUCS ET PAIRS |
|---|---|---|---|
| 1648 { Estrées. Gramont. Tresmes. | 1626, Estrées. | Premiers gentilshommes de la Chambre : | 1. Verneuil. |
| Janvier 1650 Séguier. | 1639, la Melleraye. | Mortemart. | 2. Estrées. |
| Décemb. 1650, Mortemart. | 1641, Gramont. | Créquy. | 3. Gramont. |
| 1651, Villeroy. | 1646, Villeroy. | Saint-Aignan et Liancourt qui l'avoit esté. | 4. La Melleraye. |
| Juin 1652, Créquy. | Mareschaux de France. | Capitaines des gardes du corps : | 5. Mazzarini. |
| Juillet 1652, Verneuil. | Mazzarin, grand maistre de l'artillerie en survivance de son père, le mareschal de la Melleraye. | Noailles. | 6, Villeroy. |
| 1661, Foix. | | Tresmes. | 7. Mortemart. |
| Coislin passa pair au lieu du chancelier. | | | 8. Créquy. |
| | | | 9. S.-Aignan. |
| | | | 10. Foix. |
| | | | 11. Liancourt. |
| | | | 12. Tresmes. |
| | | | 13, Noailles. |
| | | | 14. Coislin. |

Venons maintenant à d'Estrées.

Il est estrange combien la généalogie d'Estrées est courte et seiche en tout, et combien depuis le père de celuy qui a esté fait duc et pair, elle est brillante et illustrée en touttes façons ; et le cardinal d'Estrées l'avouoit de bonne grâce à ses amis. On ne les connoist bien distinctement que depuis 1437, et cette connoissance ne va qu'à la qualité d'escuyer et à un aveu d'un petit fief au duc de Bourgogne d'un Pierre d'Estrées du Carbonel. Les alliances y répondent. Le petit fils de celuy là est le premier qui ait pris la qualité de chevalier et de quelques petittes seigneuries. Ses enfans finirent sans postérité masculine, et son frère la continua. Il s'appelloit Antoine et ne fut en rien plus distingué que ses pères. Son fils Jean fut page d'Anne

de Bretagne, deux fois Reine de France. Il achepta la terre de Cœuvres et se qualifia dans un tiltre du 7 mars 1561, vicomte de Soissons, maistre et capitaine général de l'artillerie de France, premier baron et seneschal du Boulonnois, qui est le païs de leur origine. C'est de celuy là que datoit le cardinal d'Estrées et qu'il disoit qu'il ne trouvoit rien au delà. Il espousa une fille de Jacques bastard de Bourbon, frère bastard du comte de Vendosme père du premier duc de Vendosme, du premier duc d'Estoutteville, de la première duchesse de Guise, etc. C'est le premier d'Estrées qui ait pris quelques qualités; son petit fils en eut bien d'autres. Celuy cy eut un fils et deux filles. L'aisnée espousa Philippe de Longueval comte de Cramail, mort à 107 ans en 1620. Il avoit esté maistre de la garderobe du père d'Henry IV, fort meslé dans le monde et les intrigues de son temps, un important de beaucoup d'esprit et de poids sans fortune. L'autre fille se maria trois fois, et touttes trois fort petittement.

Le fils unique s'appelloit Antoine, fut père du mareschal d'Estrées, et commença la fortune de la Maison. Il fut gouverneur, seneschal et premier baron de Boulonnois, maistre de l'artillerie après M. de St-Luc, tué au siége d'Amiens, 8 septembre 1596. M. d'Estrées fut le dernier qui porta ce nom, cette charge estant devenue office de la Couronne avec le tiltre de grand maistre de l'artillerie en faveur de M. de Sully, son successeur, qui ne parle pas trop bien de M. d'Estrées dans ses mémoires, dont il haïssoit fort la fille, la trop célèbre Gabrielle. M. d'Estrées fut gouverneur de la Fère, de Paris et de l'Isle de France, et chevalier du St-Esprit de la première promotion. Il avoit fait un mariage peu illustre en soy, mais qui luy donna des alliances et beaucoup d'appuys, Françoise Babou qu'il espou-

sa à Chartres, 14 février 1559, et qui fut tuée à Issoire en Auvergne lorsque la Ligue s'en saisit, le dernier de l'an 1593.

Comme elle fut mère du mareschal d'Estrées et de toutte cette génération, son mari n'ayant point eu d'autres femmes, on s'arrestera un moment sur ces curieux Babous. Le grand père de M. de la Bourdaisière, père de Mme d'Estrées est le premier qui soit sorti du peuple. Il estoit de Bourges, où il s'enrichit dans la basse finance. Son fils fut grènetier et secrétaire du Roy à Bourges. Il devint argentier du Roy en 1510, puis commis au payement de l'extraordinaire des guerres, 1520, et finalement trésorier de l'espargne 1521, et 1524 surintendant des finances par Mme la Régente à qui il avoit sceu se livrer. Sa femme, Marie Gaudin, estoit dame de la Bourdaisière dont elle fit bastir le chasteau. De ce mariage vint M. de la Bourdaisière père de Mme d'Estrées, gendre de Robertet, secrétaire d'Estat, qui luy fit une grande fortune. Il fut chevalier de St-Michel, gouverneur de Gien, d'Amboise, de Brest et de Touraine, maistre de la garde-robe de Henri II et de François II, gouverneur du duc d'Alençon, ambassadeur d'obédience vers Pie IV, et maistre de l'artillerie après M. d'Estrées, père de son gendre, que le mareschal de Biron exerça après luy. Il mourut conseiller d'Estat, en 1569. Il eut trois sœurs petittement mariées, des frères qui ne vescurent pas, et le cardinal de la Bourdaisière, ambassadeur à Rome où il se laissa précéder par un ambassadeur d'Espagne, pourquoy il fut rappellé et que d'ailleurs on n'en estoit pas trop content; mais il avoit si bien gaigné les bonnes grâces de Pie IV, qu'il le fit Cardinal dans le mesme temps, 4 mars 1561, tellement qu'il l'estoit quand son rappel arriva. Il demeura à Rome et y mourut neuf ans après, à 57 ans, s'estant néantmoins toujours meslé des

affaires de France. Son frère eut plusieurs enfans de sa femme, fille de Robertet secrétaire d'Estat, qui se remaria au mareschal d'Aumont dont elle n'en eut point. Ces enfans les plus connus furent M. de la Bourdaisière, chevalier du St-Esprit 1595, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, dont le fils tué en duel au mariage de Louis XIII, ne laissa point de postérité, et sept filles, si belles touttes et si spirituelles qu'on ne les appelloit que les sept péchés mortels. L'aisnée espousa M. de St-Aignan et fut grand'mère du premier duc de ce nom; la seconde fut mère du mareschal d'Estrées; la troisième fut la plus intrigante de touttes et fut mère du cardinal de Sourdis qu'elle éleva à la pourpre malgré vent et marée, et fit son mari et son fils chevaliers du St-Esprit, et les éleva fort. Un de ses fils encore fut cet archevesque de Bordeaux dont il est parlé au tiltre d'*Espernon*. La quatrième et la cinquième espousèrent le baron d'Hervault Ysoré, gouverneur de Blaye, et un Turpin sieur de Montoyron dont il n'y eut point d'enfans; et deux abbesses. Touttes élevèrent leurs maris dans leurs proportions, et quelques unes fort au delà, comme Mme de Sourdis, et furent très utiles à leur famille, et touttes formant une petitte république, par leur esprit et leur union, qui se faisoit fort compter dans la Cour et dans le monde. M. d'Estrées se trouva donc fort bien d'une telle alliance de laquelle, outre le mareschal d'Estrées, sortirent ses six sœurs.

Diane, mariée en 1597 au mareschal de Balagny, dont la fortune fut si singulièrement supérieure à la naissance, qu'on ne peut s'empescher d'en dire un mot. Il estoit bastard de Jean de Montluc, évesque de Valence, frère du mareschal de Montluc, ce prélat si célèbre par son esprit, par ses diverses ambassades, par la grande part qu'il eut

à touttes les grandes affaires et les grandes intrigues de son temps, par le soubçon de sa doctrine sur le Calvinisme, qui le fit déposer à Rome sans succès et dont il sceut si bien se tirer et se laver. Ce fut luy qui preschant en habit court devant Catherine de Médicis et toutte la cour, fut interrompu par le connestable de Montmorency qui le fit descendre de chaire, disant qu'il estoit huguenot. Il mourut en 1579, et avoit esté fort galant. Il avoit eu ce fils de la demoiselle Anne Martin, qu'il reconnut et fit légitimer en 1567. Il s'avança par son mérite et sa valeur, et fut employé en Pologne pour en faire tomber la couronne au duc d'Anjou, depuis Henry III. Il parvint à épouser la sœur du brave Bussy d'Amboise, qui estant le grand favory du duc d'Alençon, l'y attacha. Il le servit à la cour et à la guerre, le suivit aux Païs-Bas, et en eut le gouvernement de Cambray en 1581. Depuis la mort de son maistre il s'attacha à la Ligue, et se distingua dans touttes ses grandes actions de guerre. Il s'estoit cependant cantonné dans son gouvernement de Cambray et rendu assés considérable pour faire son acommodement particulier avec Henry IV qui en 1592 le fit mareschal de France et le reconnut prince de Cambray; mais les Espagnols surprirent tost après cette ville, et l'obligèrent le 9 octobre 1595 à leur en remettre la citadelle. Sa femme, qui n'avoit pas le cœur moins haut et moins courageux que son frère, ne put se résoudre à en sortir que la dernière, et encore poussée par les épaules, après de vifs reproches à son mari de sa négligence. En sortant et à quelques pas de la citadelle, elle tomba pasmée et mourut sur la place de rage et de désespoir, ne pouvant survivre à sa principauté. Elle laissa un fils qui fut tué à Paris, à 25 ans, sans avoir esté marié; la marquise de Neele Aux Espaules; Mme de Rambures; une troisième,

qui espousa Bussy d'Amboise son cousin, puis le sieur de Roissy de Mesmes, président à mortier au Parlement de Paris, morte en 1638; et une abbesse d'Origny, morte en 1666, à 77 ans. Le mareschal de Balagny se remaria à cette d'Estrées, dont il eut trois fils morts ou sans alliance ou sans postérité, et une abbesse de Fervaques morte en 1669. Le mareschal de Balagny mourut en 1603, et sa seconde femme deux ans après.

Margueritte mariée en 1585 au sieur de Namps Bournel, et une abbesse de Maubuisson.

La trop belle et célèbre Gabrielle, mariée à Nicolas d'Amerval sieur de Liencourt près Neelle en Picardie, dont elle n'eut point d'enfans. Ce M. de Liencourt avoit espousé en premières noces Anne Gouffier, fille de François seigneur de Crèvecœur, lieutenant général puis commandant en chef en Picardie, chevalier du St-Esprit à la première promotion, dont il eut deux filles, dont l'une espousa en 1611 l'aisné de la Maison de Saint-Simon qui vendit la terre de Saint-Simon à Claude de Saint-Simon, son cousin, lorsqu'il fut fait duc et pair, pour la faire ériger en Duché-Pairie. Estant devenu veuf, il se remaria pour son malheur à cette belle Gabrielle dont Henry IV devint amoureux et en eut César duc de Vendosme pendant ce mariage. Mais comme il les incommodoit tous deux, le Roy les fit démarier par une sentence du 7 janvier 1595, quoyque M. de Liencourt eust déclaré et protesté dans son testament, fait trois semaines auparavent et déposé à deux notaires d'Amiens, que s'il est sur le point de consentir à la dissolution de son mariage avec Gabrielle, c'est contre sa volonté et par force, pour le respect du Roy et de crainte de perdre la vie. Il ne laissa pas néantmoins de se marier après en troisièmes nopces avec une la Marck, fondé sur cette sentence de dis-

solution de son mariage prononcée par l'Official d'Amiens; et Gabrielle demeura libre entre les bras du Roy qui la fit marquise de Monceaux qu'il fit bastir pour elle et où ils se plaisoient beaucoup, puis duchesse de Beaufort. Le plaisant fut que M. d'Elbœuf, outré de la préséance de M. de Vendosme, luy demanda juridiquement la succession universelle de Gabrielle, fondé par les pièces qu'il produisit, et entre autres ce testament du sieur d'Amerval et la sentence de l'Official d'Amiens, que la duchesse d'Elbœuf n'estoit que bastarde de Gabrielle comme venue d'Henry IV et d'elle depuis la dissolution de son mariage, au lieu que M. de Vendosme estoit né pendant que le mariage subsistoit. Elle estoit sur le point de devenir Reine et de faire de son César Monsieur un Dauphin, lorsque la semaine sainte de l'an 1599 arriva. La bienséance du temps et la circonstance des chaudes poursuittes qui se faisoient à Rome pour la dissolution du mariage du Roy, les obligèrent à se séparer les jours saints pour faire leurs Pasques, bien résolus de se rejoindre immédiatement après. Ils estoient à Fontainebleau, d'où Henri IV la conduisit jusqu'à Melun, où ils se séparèrent avec beaucoup de peine et de larmes, quoyque ce ne fust que pour cinq ou six jours, mais comme s'ils eussent préveu que c'estoit pour ne se jamais revoir. Elle vint loger à Paris au fauxbourg St-Germain chez Zamet, ce fameux partisan si initié dans les intrigues de la Cour et dans les plaisirs d'Henry IV, et qui ne prenoit de tiltres que celuy de seigneur de dix sept cent mil escus. Le vendredy saint, Gabrielle fut à ténèbres au Calvaire de ce mesme fauxbourg tout proche de chez Zamet, et y fut surprise de si violentes douleurs qu'elle s'en alla au plus viste se mettre au lit. Tous les secours furent inutiles, et elle mourut le lendemain ma-

tin, sans qu'on ait pu sçavoir comment ny par qui elle fut empoisonnée. On a veu au tiltre de *Vendosme*, que ce jour là mesme le Pape en fut miraculeusement averti en disant la messe ; et on verra au tiltre de *Sully* que M. de Rosny le fut aussy d'une autre sorte. La douleur d'Henry IV fut extrême et longue, et se tourna en compassion pour M. de Vendosme qu'il chercha à consoler de ne plus pouvoir devenir Dauphin, par des grandeurs jusque là inouïes.

La première duchesse de Villars Brancas et la comtesse de Sanzay. Telles furent les sœurs. Venons maintenant à leur frère unique le premier mareschal d'Estrées.

I

François Annibal d'Estrées marquis de Cœuvres, qui en sa première jeunesse avoit esté destiné à l'estat ecclésiastique, et prématurément nommé par Henry IV à l'évesché comté pairie de Noyon. Après la mort d'Henry IV, il s'attacha à la Reine et au mareschal d'Ancre, qui l'envoyèrent en 1614 vers les ducs de Savoye et de Mantoue pour acommoder leurs différends, et après à Venise. Il fut, en 1621, ambassadeur extraordinaire à Rome où il contribua fort à l'élec-

I. — Marie fille de Philippe de Béthune, dit le comte de Béthune frère du célèbre Maximilien premier duc de Sully, et de Catherine le Bouteiller de Senlis qui estoit une grande et illustre Maison maintenant esteinte, dont le vray nom estoit Senlis qui luy appartenoit en propre ; et le nom qui prévalut fut le Bouteiller, à cause du nombre de grands bouteillers de France que cette Maison avoit fournis.

Marie estoit sœur du comte de Béthune, chevalier du Saint-Esprit comme

tion de Grégoire XV Ludovisio. Son esprit et sa capacité ne le servirent pas moins bien à la guerre qu'à la cour. Ce fut lui qui termina avec gloire la grande affaire de la Valteline, où il fut envoyé en 1624 ambassadeur extraordinaire vers les Suisses et en mesme temps général de l'armée de la Ligue pour le secours des Valtelins, de chez qui il chassa les garnisons du Pape et celles d'Espagne. Mareschal de France, 1626. Secourut, 1630, Mantoue assiégé par les Impériaux, et prit Trèves, 1631. Il retourna en 1636 ambassadeur extraordinaire à Rome, où il fit les affaires du Roy avec grande dignité et succès. Il estoit chevalier du St-Esprit dès 1633, et fut duc à brevet en novembre 1648. Il servit de connestable au sacre de Louis XIV, en 1654, et avoit dès longtemps auparavent le gouvernement de l'Isle de France et d'au-

son père, fort homme d'Estat comme luy, et dans touttes les affaires et les intrigues de son temps, chevalier d'honneur de la Reine Marie-Thérèse, moins célèbre que son père par ses ambassades, mais davantage par plus de 2500 manuscrits également curieux et importants qu'il ramassa et qu'il donna au Roy. Ils sont connus à la bibliothèque du Roy et chés tous les sçavants sous le nom de manuscrits de Béthune.

Sœur aussy de l'archevesque de Bordeaux et du comte de Charost, capitaine des gardes du corps et depuis fait duc à brevet avec son fils, gendre de M. Fouquet, et qui devint à la fin duc et pair.

Marie fut mariée en 1622.

Fut mère du duc, du mareschal et du cardinal d'Estrées.

Et mourut subitement à 26 ans en février 1628.

II. — Anne Habert fille

tres particuliers dans celuy là. M. de Vendosme vivoit en beaucoup d'union avec luy, et il estoit fort consulté par luy et par ses enfans. Il conserva toute sa vie une grande considération, et il fut souvent chargé d'affaires extraordinaires, comme des démeslés et des voyes de fait entre Madame, vefve de Gaston, et Mademoiselle, fille unique du premier lit de ce prince. Il avoit toutte sa vie sceu ajuster ses inclinations particulières et sa fortune, et eut des liaisons avec les plus puissants de la Cour, qui estoient bien aises de s'attacher un homme de ce mérite et dont on pouvoit faire plusieurs usages. Ainsy le cardinal de Richelieu s'en servit pour garder à Compiègne la Reine mère, comme d'un homme seur, quoyqu'il eust été fort attaché à cette Reine et eust commencé sa fortune par elle et par le mareschal d'Ancre; et il n'y fut pas trompé du sieur de Montmor qui estoit trésorier de l'extraordinaire des guerres. Elle estoit vefve du fils du mareschal de Thémines, dont elle avoit une fille unique. C'est ce marquis de Thémines qui tua en duel le frère aisné du cardinal de Richelieu longtemps avant la fortune de ce premier ministre.

Remariée en avril 1634.

Fut mère de la comtesse de Lislebonne Lorraine et d'un fils tué sans alliance à la levée du siége de Valenciennes en 1656.

Morte à Nanteuil en octobre 1661.

III. — Gabrielle de Longueval, fille du seigneur de Manicamp.

Mariée 25 juillet 1663.

Morte sans enfans, 11 février 1687 à Paris, si pauvre, que le Roy luy envoyoit de temps en temps de quoy vivre.

C'estoit une femme de beaucoup d'esprit et de monde, et c'est elle à qui le

pour la bien garder et estre averti de tout, et pour la laisser échapper quand il crut à propos de s'en délivrer pour toujours par cette voye. Cette remarque servira mieux à bien faire connoistre ce mareschal, que tout ce qui s'en pourroit dire. Il conserva toutte sa vie une grande autorité dans sa famille et dans celle de M. de Vendosme qui s'honoroient fort d'un tel oncle, et mourut à Paris 5 may 1670. Les uns luy donnent 98 ans et les autres 102.

Les deux cadets de ce mareschal d'Estrées fournissant plus de matière que l'aisné, on en parlera icy de suitte, pour n'avoir qu'à en mettre seulement le nom à costé de leur aisné.

Jean comte d'Estrées, mareschal de France, père du dernier mareschal duc d'Estrées, fut un homme d'un singulier mérite à la guerre. Il fit, en 1644, ses premières armes au siége de Gravelines, où il fut estropié tonnerre fit la barbe de si près sans luy faire aucun mal.

Son père estoit gouverneur de Colmar et de la Fère, et son frère estoit ce Manicamp si fort du grand monde, si connu pour son esprit, et tellement à la mode qu'on n'encouroit pas sa disgrâce impunément, quoyque mal avec le Roy pour son impiété et ses débauches; presque toujours à la cour, n'y voyant guères le Roy et ne s'y proposant point de fortune, mais pour estre avec ses amis, qui estoient la meilleure compagnie de la cour. Il mourut assés jeune sans avoir esté marié. Il lisoit et sçavoit beaucoup, et n'en faisoit pas un bon usage.

Mais il arrive à ceux qui ont le plus d'esprit et qui s'y confient davantage, d'estre quelquefois la dupe de ceux qui en ont le moins. Cavois, qui n'en avoit point, et qui par son mariage très honneste mais très singulier, et

d'une main à la teste d'un régiment d'infanterie. Il eut après, celuy de Navarre avec lequel il se distingua partout. Il servit de mareschal de camp à l'attaque du pont de Charenton et aux guerres de Paris pour le Roy, et se trouva ensuite aux siéges de la Bassée, d'Ypres, aux lignes d'Arras en 1654, et quantité d'actions, jusqu'en 1667. Le Roy, pressé par M. Colbert, voulant alors restablir la marine, choisit le comte d'Estrées pour la commander; il alla en Amérique et y répara tous les désordres que les Anglois y avoient faits.

En 1668, fait vice amiral, battit souvent les Barbaresques et les obligea tous à demander la paix en 1670. Il joignit en 1670 sa flotte à l'Angloise contre la Hollandoise avec succès, et gaigna trois combats en 1673.

Il reprit, l'espée à la main, l'isle de Cayenne en Amérique, en 1676, que les Hol-

par des aventures de Cour, estoit devenu grand mareschal des logis de la maison du Roy, et très bien et familièrement avec luy, et meslé avec la meilleure compagnie de la Cour sur un pied d'estime et de confience, entreprit la plus folle du monde, et y réussit. On estoit à Fontainebleau, dans l'attente de l'élection d'un Roy de Pologne, qui fut le fameux Jean Sobieski. Cavois se mit en teste de faire accroire à Manicamp que c'estoit luy, Cavois, qui estoit élu Roy de Pologne. Il mit dans sa confidence quelques uns de ceux qui estoient le plus familièrement avec eux, par qui il fit entrer Manicamp en soubçon qu'il avoit quelque grande affaire qu'il ne confioit à personne, et soustint cela par un air distrait et de réserve et par tout ce qui pouvoit nourrir cette opinion. Un cas fortuit de logement fit appeller Cavois dans le cabinet du Roy, où

landois avoient usurpée. Il fit à Tabago la plus brillante action de valeur en 1677, emporta ce fort aux Hollandois, les battit et prit l'isle de Gorée au Cap Verd. Sa réputation et tant d'actions donnoient de l'impatience qu'il fust mareschal de France, et de la surprise de ce qu'il ne l'estoit pas. Enfin, il en receut le baston, le 24 mars 1681, plus heureux que son père en ce qu'il eut le temps de le voir donner aussy à son fils.

Il fut chevalier du St-Esprit, 1688, et commanda très souvent en plusieurs provinces, plus souvent en Bretagne et païs voisins dont il eut la lieutenance générale, et le gouvernement de Nantes en 1704 avec la survivance pour son fils. Il avoit espousé en 1658 Marie Margueritte Morin, fille d'un secrétaire du Roy qu'on appelloit Morin le Juif, dont la sœur avoit espousé M. de Dangeau, chevalier du St-Esprit, et fut il demeura seul assés longtemps, et il en profita. Manicamp le tourmentoit depuis plusieurs jours pour sçavoir à qui il en avoit. Ce jour là, se promenant tous deux seuls sur le parterre du Tybre, Cavois, après une longue résistance et une préface convenable au sujet sur l'amitié, le secret, l'importance de la chose, la crainte qu'il ne le crust fou, luy dit que sa réputation de valeur, et il en avoit en effet une fort bonne, avoit percé jusqu'en Pologne, que la jalousie et la division estoient extrêmes parmi les Polonois qui de plus ne vouloient d'aucun prince estranger, mesme cadet, par politique; qu'en un mot, il ne sçavoit ny pourquoy ny comment ils s'estoient avisés de demander au Roy un simple gentilhomme particulier comme luy, et que le Roy luy avoit appris le matin que l'affaire estoit faitte, et l'avoit

mère de la duchesse de Montfort, mère du duc de Luynes. Cette mareschale d'Estrées qui estoit fort de la Cour et du grand monde, estoit pleine d'esprit et d'excellente compagnie. Elle mourut 15 may 1714, d'une maladie brusque qu'elle gaigna d'un logement tout neuf à Marly. Elle estoit fort aagée. On verra leurs enfans à costé de leur aisné, le dernier mareschal duc d'Estrées.

César cardinal d'Estrées, cardinal évesque d'Albano, abbé de Longpont, du Mont-St-Éloy, de St-Nicolas au Bois, de la Staffarde en Piedmont, d'Anchin en Flandres, de St-Claude en Franche-Comté, de St-Germain des Prés à Paris, chevalier du Saint-Esprit 1688, fut un des plus beaux génies et des plus sçavans prélats de l'Église de France. D'une figure extrêmement noble, d'un cœur qui l'estoit encore plus, vif, ardent, ambitieux, et sçachant remis à son retour de la chasse à la déclarer. Il ajousta à ce conte touttes les réflections d'un homme sage et sérieux; puis, remply de soins et de choses à faire, il se hasta de le quitter après l'avoir pleinement persuadé. Manicamp plongé dans le plus prodigieux estonnement se put d'autant moins contenir que la chose alloit éclater; court à M. de Créquy, à M. de Vivonne et à d'autres qui luy avoient donné l'éveil de quelque grande affaire qui occupoit Cavois, et leur conte la merveille, sans en doutter en aucune façon. Eux jouent bien leur personnage. A l'arrivée du Roy, la chose éclatta en effet, mais uniquement pour Manicamp qu'on ne laissa pas longtemps en son erreur. Ce furent des risées nonpareilles où toutte la Cour prit part; mais il vouloit tuer Cavois, et on eut touttes les peines du monde à les racommoder, à quoy à la fin on réussit

estre ami et ennemi, tout brillant d'esprit dont il ne pouvoit quelquefois retenir l'impétuosité, et à qui il échappoit quelquefois des traits qu'on ne pouvoit luy pas pardonner.

et à les remettre ensemble comme devant. L'aventure est si estrange et si plaisante qu'on n'a pu se la refuser icy.

Nommé à l'évesché duché pairie de Laon à 25 ans, et sacré à 27, il se distingua à l'assemblée du clergé de 1665 n'ayant que 32 ans, et peu après il fit le principal personnage dans la grande affaire de l'Église qui occupoit toutte espèce de gens alors ou par eux mesmes ou par autruy.

La trop fameuse affaire des cinq Propositions attribuées au livre intitulé *Augustinus* du célèbre Corneille Jansénius, évesque d'Ypres, mort longtemps auparavent, avoit déjà produit le Formulaire et fait bien des fortunes et bien des martyrs, et n'a guère cessé depuis d'en faire. Ce formulaire, d'abord rejeté de tout le monde, se soumit tout le monde, appuyé qu'il fut de la toutte puissance de la Cour de Rome, et fit des maux infinis et de bien à personne qu'aux Jésuites et aux particuliers qu'il éleva. Et il ne resta enfin que quatre illustres prélats fermes à le rejetter, et qui encoururent toutte l'indignation du Roy et du Pape. C'estoient MM. Pavillon, évesque d'Alet; Choart de Busenval, de Beauvais; Choiseul, de Pamiers; et le frère du célèbre Arnauld, d'Angers. La sainteté de leur vie, leur doctrine et leur admirable gouvernement épiscopal, rendoient fort odieux tout ce qui se préparoit contre eux de violent, et on désiroit fort de pouvoir les mesnager sans avoir aucun démenti. C'est ce qui fit jetter les yeux sur l'évesque de Laon pour cette médiation, conjointement avec le Nonce chargé pour cela des pouvoirs du

Pape, et M. de Laon en vint à bout par l'interprétation du Formulaire, ce qui fut appellé la *paix de l'Église ou de Clément IX*, qui a esté si célèbre et qui sur le point du Formulaire, y a maintenu la paix jusqu'à ce qu'en ces derniers temps on l'ait altérée par les changements peu à peu introduits au Formulaire et à sa signature, et enfin violemment exigés.

En 1665, il négocia le mariage de l'aisnée des deux filles de la duchesse de Nemours, fille de César duc de Vendosme son cousin germain, avec le duc de Savoye, duquel mariage est venu le Roy de Sardaigne ; et l'année suivante celuy de la cadette avec le Roy Alphonse de Portugal. Il fut chargé de la conduire à Lisbonne, et il en rapporta la nomination au cardinalat. C'est cette Reine qui bientost après détrosna et confina aux îles Terceres cet Alphonse ; se fit démarier d'avec luy pour impuissance, espousa Jean, son frère, qui prit le tiltre de Régent tant que son frère vescut, la Reine conservant son tiltre de Reine. Ils n'eurent point d'enfans qui leur survescussent, et elle mesme ne survescut son premier mary que fort peu de temps. Le Roy Jean se remaria à une fille de l'Électeur Palatin, sœur de l'Impératrice et de la Reine d'Espagne etc., dont il a eu le Roy de Portugal d'aujourd'huy et nombre d'autres enfans.

M. de Laon, dans l'intervalle de sa nomination, fit un mariage pour son neveu, et immédiatement avant un voyage à Rome qui fit faire une de ces chansons immortelles, et dont les derniers vers estoient : « S'il revient de noir vestu, Il n'aura fait qu'un cocu ». Ce fut aussy dans ce mesme intervalle qu'un abbé de la Victoire fort meslé dans les meilleures compagnies pour son esprit, dit sur luy un fort plaisant mot. En entrant en lieu de bonne et

grande compagnie, on luy demanda d'où il venoit si tard. Hélas ! répondit il d'un air lugubre, je viens d'accompagner le corps de ce pauvre M. de Laon. — Comment ! s'écria t on avec effroy : M. de Laon ! il est mort ; c'est donc subitement ? Voilà qui est épouvantable ! — Pas tout à fait cela, reprit l'abbé de la Victoire toujours du mesme ton ; c'est qu'il n'y a eu de tout le jour que son corps avec moy ; son esprit estoit à Rome ou ailleurs, qui ne s'est pas seulement aperceu que je fusse au monde.

Son voyage réussit, et ses distractions finirent par son expectoration, un an après avoir esté promu *in petto* dans la promotion de Clément X du 24 aoust 1671, et en 1676 il fut Protecteur du Portugal. C'est peut estre là une des choses du monde qui marque le plus l'esprit de la cour de Rome et celuy des cardinaux. Chaque Couronne en paye un pour prendre le soin de ses affaires consistoriales à Rome. Ailleurs cela s'appelleroit un agent qui se mesle des bulles et de leur expédition pour les haster, et en écarter ou en aplanir les difficultés et les longueurs, et qui sollicite ces sortes d'affaires. De la protection que ces affaires là trouvent dans le Cardinal qui en est chargé, il en a pris le nom de protecteur, et ce nom de protecteur qui tout au plus tombe sur les nommés aux bénéfices qu'il est obligé de servir dans leurs affaires, puisqu'il est à Rome et payé pour cela, on l'a fait tomber sur la Couronne mesme, et les Rois l'ont tranquillement souffert, et leurs agents prennent le tiltre de leurs protecteurs, et l'agence celuy de protection d'un tel Royaume ou d'une telle Couronne.

Pour revenir au cardinal d'Estrées, il se trouva en 1676 à l'élection d'Innocent XI, revint en France en 1677, et six mois après fut à Munich traitter le mariage de Mgr le Dauphin.

Après son retour il se démit, 1681, de son évesché de Laon en faveur de son neveu, et tout cardinal qu'il estoit, eut grand soin d'obtenir un brevet de continuation de rang et honneurs de duc et pair, dont il garda le tiltre et les marques toutte sa vie ; et en effet, avec cette précaution il ne pouvoit plus estre embarrassé que du seul archevesque duc de Reims. Il retourna ensuitte à Rome, chargé des affaires du Roy, avec d'autant plus d'agrément que son frère aisné y estoit ambassadeur depuis longtemps, et qu'ils y vivoient et estoient intimement ensemble. L'affaire de la régale échauffoit fort alors les deux Cours. Le cardinal soustint très fortement les droits de la Couronne et les libertés de l'Église gallicane sous un pontificat et un ministère fort ennemis de la France. Il y perdit son frère en janvier 1687 ; il se trouva seul chargé de tout le poids, et on disoit plaisamment de luy qu'il négocioit à coups de poing avec les ministres et le neveu du Pape. La vérité estoit qu'on les entendoit quelquefois crier de deux chambres, et qu'il leur lançoit des lardons quelquefois personnels qui les mettoient au désespoir. Chevalier du St-Esprit, 1688, en son absence, car il se trouva à Rome à la mort d'Innocent XI et à l'élection d'Alexandre VIII dont il craignit toujours qu'il ne se mocquast de la France après en avoir tout obtenu et le pontificat mesme, comme il arriva en effet. Il fit encore les deux voyages à Rome de l'élection d'Innocent XII et de celle de Clément XI, et y resta quelque temps après chacune. La dernière fois il fut de Rome négocier à Venise, et le Roy d'Espagne estant venu à Naples, puis faire la campagne de 1702 en Lombardie, il eut ordre de l'accompagner en Espagne d'où il revint en 1703. Ce qui luy procura cette commission grossiroit trop cet article et sera mieux placé aux *Ducs vérifiés esteints*, tiltre

de *Noirmoustier*. Il vescut depuis en grande considération à la Cour, et en grande estime dans le monde. Le Roy qui cherchoit à luy parler et qui n'avoit plus du tout de dents, se plaignit un jour à son disner de cette incommodité en adressant la parole au cardinal : Des dents, Sire, luy répondit il ; et qui est ce qui en a? — Le plaisant de cette saillie est qu'il les avoit encor et touttes et fort belles, au moins par devant, et que sa bouche estoit de façon qu'il les monstroit beaucoup. Le Roy se mit à rire, et la compagnie aussy.

C'estoit l'homme du monde le plus magnifique et le plus désintéressé, mais aussy qui haïssoit le plus à penser à ses affaires. Ses gens le pressoient souvent de voir ses comptes et de les reigler, et le tourmentèrent tant, que pour avoir patience il y consentit. Le jour fut pris, et il promit que sa porte seroit fermée hors pour des gens de caractère ou d'amitié à ne pouvoir estre renvoyés. Ses gens qui le connoissoient insistèrent, et crurent avoir tout gaigné de tirer parole qu'il n'y auroit que le seul cardinal Bonsi d'excepté, qu'ils comptoient bien que le hazard ne conduiroit pas précisément à l'abbaye St-Germain ce jour là. Mais leur maistre en sçavoit plus qu'eux. Il manda au cardinal Bonsi, le jour pris, qu'il le conjuroit de venir le voir ce jour là, qu'il luy diroit pourquoy et la raison qui l'empeschoit d'aller chez luy ny de prendre un autre jour. Ce jour venu, la porte se défend avec l'exception unique, et les comptes se présentèrent. A chaque article, le cardinal s'écrioit que c'estoit trop bon marché et qu'on se ruinoit avec luy, et des absurdités dont ses gens se regardoient l'un l'autre avec honte. Luy n'en sçavoit guères en matière de prix et de comptes, mais se mocquoit d'eux. Cependant il bailloit, se levoit, se rasseyoit et trouvoit le

cardinal Bonsi bien paresseux. Enfin il arriva. Messieurs des comptes bien consternés. « Voilà t'il pas, s'écria leur maistre, je m'enferme une fois en ma vie, je n'excepte qu'un seul homme, un ami, un Cardinal, enfin un homme qu'on ne peut pas renvoyer, et le voilà qui nous vient interrompre ». Ses gens plièrent bagage ; il leur aida, puis alla au devant du cardinal Bonsi, l'embrasse comme son libérateur et luy conte son histoire. Oncques depuis n'a esté question de comptes, et si à sa mort il ne devoit rien, et tout se trouva abondant et en bon ordre. Aussy disoit il du mareschal son frère et du mareschal son neveu, qu'ils sentoient le Morin, parce qu'ils regardoient de près à leurs affaires ; et sa belle sœur, qui avec tout son esprit et son grand monde, avoit un coin d'avarice dont elle mesme rioit quelquefois, il la rabrouoit volontiers et fort plaisamment. C'estoit le meilleur homme du monde, avec tout ce qu'il falloit pour ne l'estre pas. Il mourut universellement honoré et regretté, à plus de quatre vingt sept ans, avec l'esprit comme à quarante, et la mémoire et le feu de mesme, le 19 décembre 1714. Il estoit entré fort légèrement dans l'affaire de la Constitution. Il en sçavoit trop pour ses promoteurs, et estoit trop libre à rendre tesmoignage au vray, et de plus aimant tendrement et respectant le cardinal de Noailles de tout temps, qu'il blasmoit là dessus d'estre trop patient. Il fut bientost tiré de là, et il ne fut pas curieux de s'y cramponner.

II

François Annibal II duc d'Estrées porta le nom de marquis de Cœuvres, du vivant de son père, et servit jusqu'au grade de lieutenant général; fut premier baron et sénéchal de Boulonnois, et gouverneur de l'isle de France, Laon, Noyon, Soissons etc.; ambassadeur à Rome, en janvier 1672, où il fut fort aimé et considéré, et d'où il ne revint jamais, et n'en eut jamais aussy la moindre envie. Le cardinal son frère, qui y fut élevé à la pourpre de son temps, y passa beaucoup d'années en divers voyages, logeant, mangeant et travaillant ensemble et faisant bourse commune, dans une intime union qui dura jusqu'à sa mort, où le cardinal son frère fut présent. Elle arriva à Rome, le 30 janvier 1687, à 61 ans, et quatorze ans de séjour à Rome. Il y fut fort regretté et mesme en France, nonobstant la difficulté des affaires. Innocent XI, qui ne mourut que le 12 aoust 1689, luy fit rendre des honneurs à ses obsè-

Catherine, fille unique et héritière de Charles de Lauziéres, second fils du mareschal de Thémines, et d'Anne Habert, qui fut depuis seconde femme du premier mareschal duc d'Estrées, belle mère de ce second duc d'Estrées. Son premier mari fut tué devant Monheurt en Languedoc, 11 décembre 1621, et son frère aisné devant Montauban, le 4 septembre précédent, et le mareschal leur père mourut l'année 1627 à 74 ans, chevalier du St-Esprit, en Bretagne, où il commandoit. Son petit fils, frère de cette duchesse d'Estrées, avoit esté tué, sans estre marié, devant Mardick, en 1646, à vingt six ans.

Mariée 1647.

Morte 1684.

Le cardinal d'Estrées. } desquels on vient
Le second mareschal d'Estrées, } de parler.

Catherine, mariée à Paris, 3 septembre 1658, au comte de Lislebonne Lorraine, frère du duc d'Elbœuf, avec dispense parce que ces frères estoient tous deux fils de la bastarde d'Henry IV et de la belle Gabrielle, sœur du premier mareschal d'Estrées. Cette comtesse de Lislebonne mourut à Paris sans postérité, le 18 décembre de la mesme année. M. de Lislebonne espousa depuis la bastarde de Charles IV duc de Lorraine, sœur de M. de Vaudemont, dont il eut le prince de Commercy, Mme de Remiremont, Mme d'Espinoy etc.

Cette comtesse de Lislebonne eut un frère de mesme lit, c'est à dire du second, qui fut tué à la levée du siége de Valenciennes, en 1656 à vingt six ans, sans avoir esté marié.

---

ques aussy grands qu'il se pouvoit, et au dessus de ce qu'en exigeoit le caractère d'ambassadeur de France. Il ne fut point chevalier du Saint-Esprit, dont la promotion ne se fit que deux ans après, et il se ruina dans son ambassade.

III

François Annibal III duc d'Estrées eut les gouvernements de son père, pendant la vie duquel il porta le nom de marquis de Cœuvres; chevalier du St-Esprit 1688. Il fut pressé par le Roy d'aller ambassadeur à Rome à la mort de son père, et le Roy ne revint jamais parfaittement à son égard de son refus opiniastre fondé sur l'estat de ses affaires et sur la ruine de celles de son père. C'estoit un homme plein d'honneur qui avoit des amis et des plus distingués, dont l'esprit et le sçavoir ne paroissoient pas ce qu'ils auroient pu. Il avoit aussy de la piété, mais du singulier et un tic qui luy démontoit le visage à tout moment. Il logeoit avec le cardinal d'Estrées et son frère en grande union, quoyque le cardinal ne luy eust guère plus pardonné que le Roy son refus d'aller à Rome. Il alloit volontiers prendre sa place de pair et juger au Parlement, avec le duc de Cha-

I. — Magdeleine, fille du célèbre Hugues de Lyonne, ministre et secrétaire d'Estat des Affaires Estrangères, prévost et maistre des cérémonies de l'Ordre, mort 1671.

Mariée 10 février 1670.

Morte 18 septembre 1684, avant son beau père, sans avoir esté duchesse.

II. — Magdeleine Beautru, fille du sieur de Vaubrun tué lieutenant général et commandant en Alsace à la sçavante retraitte et au combat qu'y gaigna le comte de Lorges depuis mareschal de France et duc vérifié à la mort de M. de Turenne, 1675, et sœur de l'abbé de Vaubrun si intrigant et si contrefait.

Mariée 23 aoust 1588; sans enfans.

Voir page 139.

rost

Le marquis de Thémines.

Jean d'Estrées évesque duc de Laon en avril 1681, par la démission du cardinal son oncle. Il avoit esté enfant d'honneur de Monseigneur le Dauphin, et eut l'abbaye de Conches.

Le cardinal d'Estrées donna un grand repas le jour de la réception de ce neveu au Parlement comme pair de France ; il invita les princes du sang et la plus-part des pairs qui s'y estoient trouvés. M. de Noyon Clermont-Tonnerre, si connu par ses faits et ses dits, s'y trouva. Comme on eut servi, il se trouva trois cadenats sur la table pour M. le Prince le héros, M. le Duc son fils et M. le prince de Conti, le gendre du Roy. Monsieur, son frère, n'y estoit pas. M. de Noyon regarde ces cadenats, n'en voit point d'autres, se tourne à M. le Prince : « Monsieur, luy dit il, il est plus aisé d'en oster trois que d'en fournir quinze » ; oste luy mesme les trois cadenats l'un après l'autre, et puis on se mit à table. M. le Prince dit qu'il avoit raison, parce que les ducs en ont quand les princes du sang en ont et sont en tout servis également avec eux. C'est le mesme qui sortant un jour de chés ce mesme M. le Duc qui a esté depuis le dernier M. le Prince, où il y avoit en ce moment là beaucoup de monde, M. le Duc le suivit quelques pas et luy dit à leur nouvelle mode : « Monsieur, vous ne voulez pas qu'on vous conduise ? — Moy ? Monsieur, luy répondit M. de Noyon en souriant, c'est vous apparemment qui n'en avés pas envie ; car pour moy je le veux très bien. » Et se fit conduire ainsy par M. le Prince qui ne s'en put défendre, et à qui il ne fit pas grâce d'un pas.

Mais un autre trait de luy qu'on ne peut s'empescher d'insérer icy puisqu'on y parle de ce prélat et parce que c'est une anecdote qu'on a ouye de ses oreilles, la voicy. Dans l'esté de ..... il courut un bruit sourd et qu'on sceut depuis n'avoir pas esté sans fondement, que le mariage de Mme de Maintenon alloit estre reconnu, et elle déclarée Reine. Dans le mesme temps, le Roy fit ouvrir l'appartement de la Reine à Versailles qui avoit esté toujours fermé depuis la mort de Mme la Dauphine de Bavière, et y fit exposer durant quelques jours des ornements d'Église des quatre couleurs, complets et superbes, dont il faisoit présent à l'église de Strasbourg. Le courtisan crut que ce n'estoit qu'un prétexte de rouvrir cet appartement pour y accoustumer et préparer à le voir bientost rempli. Dans ce mesme temps, M. de Noyon se trouva à un disner du Roy où le Roy se réjouit à le faire causer. Ce jour là il le mit sur ses dignités et sur ce qu'il se trouvoit revestu de beaucoup de grandes choses. M. de Noyon en bon courtisan se jetta dans la reconnoissance, convint de tout et protesta qu'il ne pouvoit plus avoir qu'une seule chose à désirer, et après une courte pause, ajousta tout haut, mais en regardant le Roy et se baissant comme un homme qui fait une demande : « Mais ce ne sera, dit il, que quand vostre justice aura couronné la vertu. » Ce mot si énergique pour la charge de grand aumosnier de la Reine, qui parut une flatterie si à propos et si fine à M. de Noyon, ne luy fut pas plus tost sorti de la bouche, que le Roy se plongea pour ainsy dire dans son assiette, hasta de manger et de finir son disner. Chacun fixa ses yeux à terre, n'osant dire une seule parole à son voisin. M. de Noyon qui s'estoit comme éventé en regardant la compagnie, s'aperceut de l'effet de son discours et demeura dans un silence fort embarrassé.

Telle fut sa hardiesse, ou son imprudence, qui au fond luy fit après plus de bien que de mal.

Pour revenir de cette longue parenthèse à M. de Laon, ce fut un très bon évesque, plein de bonnes œuvres, mesme illustres, sans chercher à s'en illustrer ; d'une très misérable santé, et qui mourut le premier décembre 1694.

---

[a] rost son ami intime. Le cardinal d'Estrées s'en rioit et disoit plaisamment que Charost luy débauchoit son neveu et qu'il y avoit du Lescalopier dans ce goust de juger. C'estoit le nom de la mère de Charost, fille d'un président à mortier.

Le duc d'Estrées mourut à Paris, tout près de cinquante ans, 11 septembre 1698, peu de jours après avoir esté taillé.

IV

Louis Armand duc d'Estrées eut les gouvernements de son père par le crédit du cardinal d'Estrées. Ce fut de tous points un indigne et très misérable sujet, qui vendit ses gouvernements au comte d'Évreux, et qui mourut à un peu plus de quarante ans, à Paris 16 juillet 1723, sans postérité.

Diane Adélaïde Philiberte Mazzarini Mancini, fille et sœur des ducs de Nevers. Mariée premier aoust 1707.

Il ne laissa que deux sœurs qui comme luy estoient fort laides, avec beaucoup d'esprit, et fort extraordinaires comme elles le monstrèrent par leur conduitte et encore par leur mariage : l'aisnée en 1719, la cadette en 1724, à

a. Suite de la page 136.

deux capitaines de cavalerie frères qui s'appeloient Laurens et portoient le nom de sieurs d'Ampus, qui n'ont point eu de postérité. Toutte la famille cria miséricorde et rompit avec l'aisnée sur son mariage. Sa sœur, plus haut que personne, laquelle y tomba à son tour. L'aisnée mourut à quarante ans, au bout de moins de trois mois de mariage de honte et de regret, à ce qu'on dit alors. On a prétendu que sa sœur a esté plus courageuse avec autant de repentir. Elle a bien chicané longtemps le mareschal d'Estrées et l'édit de 1711 pour luy céder le duché d'Estrées, et le laisser recevoir Duc et Pair au Parlement.

V. — APPELLÉ

Victor Marie duc d'Estrées, mareschal de France, a porté quatre noms l'un après l'autre. D'abord et bien longtemps comte d'Estrées; puis mareschal de Cœuvres; à la mort de son père il prit celuy de mareschal d'Estrées; enfin de duc et de mareschal duc d'Estrées lorsqu'il le devint par la mort du fils de son cousin germain.

Lucie Félicité fille du mareschal duc de Noailles. Mariée 10 janvier 1698, à.... ans. Dame du palais de Mme la Dauphine, mère du Roy.

Il joignit un bonheur signalé en tout à l'esprit et mesme orné, à la valeur et au mérite. Il fit ses premières armes par terre en 1678, à 17 ans, et servit de capitaine de vaisseau en Amérique, en Barbarie, les campagnes suivantes, et fut volontaire au siége de Luxembourg en 1684.

A la fin de la mesme année, les services de son père luy obtinrent la survivance de sa charge de vice amiral, mais à condition de faire encore deux campagnes comme capi-

(Voir la suite, page 144.) taine

Jean dit l'abbé d'Éstrées abbé d'Évron, de Préaux, de Villeneuve, et, par démission du cardinal son oncle, de S. Claude en Franche-Comté. Le Roy qui le crut moins propre à l'épiscopat quoyque prestre qu'aux affaires, dont il avoit pris quelque teinture à Rome avec son oncle, l'envoya ambassadeur en Portugal, en février 1692, d'où il ne revint qu'en 1698, sur quoy le cardinal d'Estrées disoit plaisamment de luy qu'il en estoit sorti sans y estre entré, parce qu'il avoit si bien fait, qu'il n'avoit point fait d'entrée à Lisbonne pour en épargner la dépense, ce qui déplut fort au cardinal qui disoit qu'il y avoit là du Morinisme, à cause du père de la mareschale mère de l'abbé. En 1702, il fut joindre son oncle en Espagne pour le soulager dans les affaires; il y demeura à son départ avec le caractère d'ambassadeur, en aoust 1703; suivit le Roy d'Espagne à la guerre sur les frontières du Portugal, en 1704, et à la fin de cette année fut rappellé. Ce qui regarde l'ambassade d'Espagne de l'oncle et du neveu sera mieux sous le tiltre de *Noirmous-*

est devenue très riche, dont elle sera l'unique hèritière et ses enfans. Elle devint vefve en 1721.

Mlle de Tourpes, qui a esté et est encore fort du monde, et hors d'aage sinon de se marier du moins d'avoir des enfans.

---

[a] taine de vaisseau et trois après comme chef d'escadre. Il avoit vingt quatre ans. Il les accomplit presque, mais il servit de lieutenant général en 1689, et en 1690 il se trouva comme vice amiral à la bataille gaignée contre les Anglois. Servit en chef en 1691 jusqu'en 1697 qu'il commanda la flotte à la prise de Barcelone.

C'estoit alors le plus haut point de la faveur du mareschal duc de Noailles et de sa famille. Ce fut alors aussy que le comte d'Estrées espousa sa troisième fille, qui avoit.... ans, et tout ce qu'il luy falloit pour ne luy pas estre personnellement inutile. Elle fut incontinent après nommée dame du palais, où pour son aage elle fit une figure brillante, et amusoit fort le Roy et Mme de Maintenon, qui trouvoient tout bon d'elle, jusqu'à obtenir sur pied d'enfance une distinction qui n'avoit esté accordée à personne, et qui ne l'a pas esté depuis. Pour l'entendre, il faut sçavoir que pour la commodité des dames, qui fut après aussy pour celle des hommes, le Roy avoit permis à tout le monde d'entrer en chaise à porteurs à soy partout, quoyqu'on n'eust pas les honneurs du Louvre et qu'on ne pust pas entrer dans son carrosse ; et pour en marquer la différence, les porteurs de chaise des personnes qui n'avoient pas les honneurs du Louvre estoient nécessairement vestus des livrées du Roy, sans quoy la chaise n'entroit point, à qui

*a*. Suite de la page 140.

il n'estoit permis d'entrer que sous prétexte qu'elle estoit portée par des porteurs de chaise du Roy, portant sa livrée. Les gens qui entroient de la sorte payoient également ces porteurs, qui estoient leurs domestiques, et les livrées du Roy aussy qu'ils leur donnoient. Mais d'abord il en falloit prendre une permission de Brissac, major du corps qui en avoit le don, payer assés fort ce droit et en donner de plus au mesme une redevance annuelle, et n'y pas manquer sous peine d'affront, comme il arriva à Mme d'Espinoy, morte dame d'atour de Mme la duchesse d'Orléans, que par ordre de Brissac les porteurs firent arrester sa chaise dans la première grande cour de Versailles, où logent les secrétaires d'Estat, la mirent à pied par une pluye à verse, et la huèrent encore tout le chemin, sans qu'elle osast encore en dire un mot. La comtesse d'Estrées avoit donc eu des porteurs de chaise de la livrée du Roy ; et quoyque sa belle mère comme mareschale de France en eust de sa livrée, il n'estoit pas permis à sa belle fille de s'en servir par ce reiglement du Roy. La jeune femme se plaisoit aux beaux équipages, belle et nombreuse livrée, et cette bigarure de celle du Roy luy déplut tant, et elle sceut si bien faire, qu'elle eut la permission d'en avoir de sa livrée, mais pour elle seule, sans conséquence et comme à un enfant. Cela ne laissa pas de paroistre une vraye distinction. Elle ne fut qu'un peu avancée. En 1701, le comte d'Estrées fut à Naples, pour y appuyer les sujets fidèles à Philippe V qui allant en 1702 de Barcelonne à Naples où il arriva le jour de Pasques, y fut mené par le comte d'Estrées lequel en fut fait Grand d'Espagne de la première classe ; et luy et sa femme eurent par conséquent le mesme rang et les mesmes honneurs que les Ducs. Ce fut une grâce très singulière pour un service des plus petits, à quoy sa femme

ne luy fut pas inutile auprès du Roy et de Mme de Maintenon.

Les honneurs se suivirent de près. Il fut mareschal de France dans la promotion des dix que le Roy fit le 14 janvier 1703, qui furent en ce rang par leur ancienneté de lieutenants généraux: MM. de Chamilly, Estrées qui à cause de son père, prit le nom de Cœuvres, Chasteaurenauld aussy vice amiral, Vauban, Rosen, Huxelles, Tessé, Montrevel, Tallart, et le duc d'Harcourt.

Ce fut M. de Pontchartrain lors chancelier, qui estant secrétaire d'Estat de la marine, valut le baston si jeune au comte d'Estrées. On a veu à quelles conditions il eut à vingt quatre ans la survivance de vice amiral de son père, et néantmoins Pontchartrain fit si bien que sa datte de lieutenant général courut de ce jour là, tellement que, dix neuf ans après et à quarante trois ans, il se trouva mareschal de France et le second des dix qui furent faits avec luy. Il en servit l'année suivante sous M. le comte de Tolose qui gaigna la bataille navale de Malaga. Tous deux vouloient achever leur victoire qui estoit asseurée, en poursuivant la flotte ennemie et la combattant encore une fois. Mais M. d'O, qui avoit esté gouverneur de M. le comte de Tolose, ne le voulut jamais, malgré tous les plus principaux officiers; et comme il avoit conservé la confience du Roy qui avoit expressément deffendu au comte de Tolose de rien faire sans son avis, il fallut demeurer court et laisser Gibraltar aux Anglois.

Cette victoire cousta la marine à la France, qui ne s'est pas relevée depuis. Le comte de Tolose, par sa valeur, par sa justice, par son application, y avoit gaigné l'estime et le cœur de tout ce grand corps. Pontchartrain secrétaire d'Estat, qui s'en estoit fait souverai-

nement détester, et qui avoit déjà eu de fortes prises avec le comte de Tolose, craignit de n'estre pas longtemps le maistre avec un amiral tel que celuy là, s'il luy laissoit commander des flottes. Il fit en sorte que ce fust la dernière et qu'on ne mit plus en mer que quelques légères escadres au dessous mesme d'officiers principaux, et sapa entièrement la marine.

Le mareschal d'Estrées n'eut plus lieu non plus d'aller à la mer. Il eut en 1707 le gouvernement de Nantes et la lieutenance générale de cette partie de la Bretagne. A ce tiltre il y a souvent commandé, et presque toujours tenu les Estats depuis qu'on se fut mal trouvé du mareschal de Montesquiou. Luy et sa femme y gaignèrent les cœurs des Bretons, et y ont très bien servi le Roy et la province.

## XXXIX

Louis XIV 1653.

POIX dit CRÉQUY pour CHARLES de BLANCHEFORT

ESTEINT 1687 dit de CRÉQUY

Il faut voir le tiltre de *Lesdiguières*, [pages 3 et suiv. du présent tome]. On y trouverra ce que c'est que la Maison de Blanchefort, comment elle a pris le nom et les armes de Créquy puis de Bonne et le tiltre de Lesdiguières. Enfin comment la branche aisnée s'en tint à Bonne, et la cadette à Créquy. On se contentera donc de rappeller icy que le mareschal de Créquy gendre du Connestable de Lesdiguières et Duc et Pair de Lesdiguières après luy, eut deux fils et deux filles : le duc de Lesdiguières qui a fait la branche de Lesdiguières; M. de Canaples qui a fait la branche de Créquy, et les marquises de Rosny et de Villeroy, l'une espouse du fils aisné du célèbre premier duc de Sully, l'autre du premier mareschal duc de Villeroy. Commençons donc à M. de Canaples.

Il fut maistre de Camp du Régiment des Gardes, et n'eut pas le temps de figurer fort dans le monde. Il fut tué au siége de Chambéry en may 1630 n'ayant que deux ou trois ans plus que le siècle. Il avoit espousé dix ans auparavent Anne de Beauvoir du Roure fille de Claude Grimoard cadet du Roure, gouverneur d'Amiens et de Soissons, et d'une sœur du Connestable de Luynes dont il ne laissa que trois fils. L'aisné fut le duc de Créquy cause de ce tiltre, le second est mort dernier duc de Lesdiguières et a esté traitté sous ce tiltre là cy dessus, le troisième a esté le dernier mareschal de Créquy dont on dira quelque

chose après son frère. Leur mère mourut fort vieille en 1686.

## I.

Charles duc de Créquy fut un des seigneurs des plus distingués de la Cour de Louis XIV, et qui y vescut avec plus de splendeur et de dignité. Il servit, commanda la cavalerie en Catalogne et devint lieutenant général. Sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy qu'il achepta le retira de la guerre où il s'estoit distingué, pour s'attacher tout à fait à la Cour où par les privances de sa charge et par son esprit, il se mit fort avant dans les bonnes grâces et la familiarité du Roy qui le fit Duc à brevet en 1652, et en 1661 chevalier du Saint-Esprit.

En 1662 il fut à Rome Ambassadeur Extraordinaire vers Alexandre VII Fabio Chigi ; et cette Ambassade commença sous de malheureux auspices. Les Nonces

Anne Armande de Saint-Gelais, fille de Gilles de Saint-Gelais dit de Lézignem dont il faut expliquer la généalogie en deux mots. Il estoit fils d'Artus sieur de Lanssac et d'une fille du mareschal de Souvré, et eut deux sœurs. L'aisnée boiteuse et fort défigurée fut confinée au païs du Maine où elle espousa René de Courtalvert sieur de Pezé, et c'est la bisayeule de M. de Pezé Gentilhomme de la Manche du Roy, et depuis colonel de son régiment d'infanterie et capitaine des chasteaux de Madrid et de la Muette et du bois de Boulogne. L'autre sœur espousa Louis de Prie marquis de Toucy et fut mère de la mareschale de la Mothe. Ainsy le mareschal de Souvré fut gouverneur de Louis XIII ; Madame de Lanssac sa fille fut gouvernante de Louis XIV ;

du Pape s'estoient establis en France par la Ligue sur un pied fort estrange, où le besoin que ses chefs eurent de Rome et les usages continuels qu'ils en tirèrent si grandement leur avoient fait tolérer : c'estoit de ne donner la main chés eux à qui que ce fust, sans exception que les seuls Princes du sang et les Ambassadeurs. Dans les suittes, la nécessité de traitter avec le Secrétaire d'Estat des affaires estrangères les réduisit peu à peu à la leur donner, et enfin à cet exemple à tous les Ministres et à tous les Secrétaires d'Estat; et ce nonobstant persévérèrent à la refuser aux Ducs et Pairs, aux Officiers de la Couronne, aux Maisons de Lorraine, Savoye, Vendosme, etc., parce qu'ils n'estoient pas nécessités de les voir chés eux, et aussy n'y en voyoient ils jamais pas un. Ce contraste si estrange a duré jusque vers la fin du règne de Louis XIV; et le Nonce Gualla mareschale de la Mothe petitte fille de Madame de Lanssac par sa mère, fut gouvernante des enfans de Louis XIV; Madame de Ventadour fille de la mareschale de la Mothe luy a succédé dans la charge de gouvernante des enfans de France et a esté d'abord sa survivancière; et Madame de Tallard petitte fille de Madame de Ventadour par sa mère, est maintenant sa survivancière.

Gilles de Saint-Gelais père de la duchesse de Créquy, estoit fils de Madame de Lanssac gouvernante de Louis XIV et frère de Madame de Pezé et de Madame de Toucy mère de la mareschale de la Mothe. Il fut tué en 1636 au siége de Dole. Il avoit esté marié deux fois et ne laissa qu'une fille de chaque lit, Madame de Vassé Grongnet mère du gendre du mareschal d'Humières qu'il eut d'une Fouquet Croissy sa première femme, et la duchesse de Créquy

terio qui y fut fait Cardinal et qui eut depuis les Abbayes de Saint-Remy de Rheims et de Saint-Victor de Paris avec la promesse de l'Ordre de Louis XIV, qui fut exécutée par Louis XV en la Promotion de 1724, a esté le dernier Nonce qui ait évité de donner la main. En Espagne où les Nonces ont un tribunal complet qui anéantit l'autorité et la jurisdiction des Ordinaires, ils donnent et ont toujours donné la main non seulement aux Grands mais à touttes les personnes de qualité; et à la fin lassés de ne pouvoir estre en commerce avec personne ils en sont venus à en user en France comme ils en usent en Espagne et partout ailleurs. Il n'est donc pas surprenant que M. de Créquy duc à brevet en 1661 n'eust pas la main chés le Nonce, et beaucoup moins qu'il ne le vist point chés luy; mais le Nonce ayant inutilement tenté de s'en procurer des visittes depuis qu'il fut nommé à qu'il eut de sa seconde femme fille unique et héritière de Gabriel de Fossez dit de la Valée chevalier du Saint-Esprit 1633, Gouverneur de Lorraine, de Verdun et de Montpellier et marquis d'Éverly, laquelle se remaria au Président de Mesmes dont elle eut une fille unique qui a esté la mareschale duchesse de Vivonne. De sorte que la duchesse de Créquy estoit sœur de père de Madame de Vassé belle mère de Madame de Surville Hautefort vefve en premières nopces de son fils, et sœur de mère de Madame de Vivonne belle sœur de Madame de Montespan ; et qu'elle estoit aussy cousine germaine de la mareschale de la Mothe, enfans du frère et de la sœur, et issue de germaine de Madame de Louvois et de la mareschale de Rochefort.

Lors du mariage de Monseigneur le Dauphin en 1680, la duchesse de Créquy fut Dame d'Honneur de la Reine à la place de la duchesse de

l'Ambassade de Rome se tint offensé d'estre réduit aux lieux tiers pour l'entretenir, et luy rendit à Rome les plus mauvais offices qu'il put. Il s'y présenta à son arrivée des difficultés de cérémonial qu'on avoit d'autant moins soupçonnées qu'il y en eut de très nouvelles, et qu'on n'avoit pas lieu de les attendre d'un Pape dont on avoit esté très content, pendant qu'il avoit esté Nonce et Médiateur à la paix de Munster. La France estoit alors au plus haut point de la grandeur et de la prospérité, jusque là que Vatteville Ambassadeur d'Espagne à Londres y ayant fait une insulte pour la préséance à d'Estrades, depuis mareschal de France, à l'occasion de l'entrée d'un autre Ambassadeur le 10 octobre 1661, il en fut rappellé, et Philippe IV envoya le comte de Fuentes Ambassadeur Extraordinaire exprès faire excuse au Roy, et luy déclarer en présence de tous les Ambassadeurs et Ministres estrangers comme il avoit esté stipulé, et qui s'y trouvèrent au nombre de vingt sept le 24 mars 1662, que

Richelieu qui fut par confience en elle Dame d'Honneur de Madame la Dauphine. Madame de Créquy avoit esté parfaittement belle et toujours vertueuse et une femme de beaucoup de dignité, mais de si peu d'esprit que depuis qu'elle fut Dame d'Honneur on disoit que M. de Créquy la montoit tous les matins comme une pendule; la meilleure femme du monde qui se fit toujours aimer et honorer. Le Roy conserva une grande considération pour elle toutte sa vie qui valut la charge de premier Gentilhomme de la Chambre à son petit fils. Depuis qu'elle fut vefve, elle vescut fort retirée avec la duchesse de la Trémoille sa fille unique qu'elle survescut et son gendre aussy, et mourut à Paris 10 aoust 1709.

les Ambassadeurs d'Espagne en quelque Cour que ce fust n'entreroient jamais en compétence avec ceux de France. Malgré une situation si brillante en Europe, M. de Créquy essuya touttes sortes de procédés en arrivant. Les parents séculiers du Pape en prétendirent la première visitte, et le Gouverneur de Rome le précéder partout. La première visitte fut enfin accordée aux parents du Pape, mais ils n'en furent pas mieux disposés : on chercha chicane et puis querelle sur tout à M. de Créquy. L'insulte qu'il receut en personne et la Duchesse sa femme de la garde Corse le 20 aoust 1662, et tout ce qui s'ensuivit jusqu'au traitté de Pise du 12 février 1664 est si connu, où la satisfaction du Roy fut si éclatante et si entière, que ce seroit passer les bornes que d'en parler icy. M. de Créquy se conduisit avec toutte la prudence, la dextérité, la hauteur et le courage possible, et s'acquit dans Rome mesme beaucoup de réputation où il retourna glorieux pour le Roy et pour soy mesme continuer son Ambassade après avoir fait un séjour à la Cour, et avoir esté employé dans toutte la négociation qui termina cette querelle. Ce fut dans cet intervalle qu'il fut fait Duc et Pair et que se trouvant à Paris il fut receu avec les autres. On ne parle point icy de la Légation *a latere* du cardinal Chigi ny de son audience pour faire satisfaction de cette insulte.

On a veu tiltre d'*Espernon* page 286 [du tome V], que les Ducs s'y trouvant conviés comme Ducs, les Princes Estrangers ne purent s'y couvrir ny s'en absenter. On ajoustera seulement icy comme au lieu le plus naturel une curiosité qui fait connoistre le soin qu'ont les Ducs de ce qui les regarde, et la confience que méritent les registres des cérémonies. Longues années après comme on va voir par le lieu, le Roy estant allé passer deux jours chés Mon-

seigneur à Meudon, fut assés longtemps à passer pour la Messe. Les courtisans se promenoient ou estoient assis en diverses pièces de son passage. Il y en avoit une à lit où estoit tenduc la tapisserie des Gobelins qui représentoit cette audience et où le comte d'Harcourt si reconnoissable par la perle qu'il portoit à l'oreille et qu'on n'avoit eu garde d'oublier, paroissoit couvert. Cela excita une dispute parmy ceux qui attendoient là, les anciens courtisans soutenants que le comte d'Harcourt n'y avoit point esté couvert, et les autres qu'on n'auroit pas souffert qu'il eust esté représenté ainsy s'ils ne l'eust pas esté. Les ducs de Chevreuse, de Coislin et plusieurs autres en furent avertis. Ils demandèrent à voir le Registre de ce temps là qui estoit entre les mains de Desgranges qui avoit eu la charge de maistre des Cérémonies de Sainctot lorsque celuy cy passa à celle d'Introducteur des Ambassadeurs, et ils trouvèrent que dans le récit de l'audience où il estoit mis que les comtes de Soissons et d'Harcourt conduisirent le Légat, il n'y estoit fait aucune mention qu'ils y eussent assisté couverts ny découverts, mais bien que les Ducs y avoient esté invités et s'y estoient trouvés. Cette rétiscence alloit à faire juger qu'ils s'estoient couverts puisqu'ils se couvroient aux audiences. MM. de Chevreuse et de Coislin qui estoient dès lors à la Cour, avec qui en restoit qui Ducs ou non Ducs encore estoient bien certains de ce qui s'y estoit passé, en parlèrent à Sainctot qui n'osa le nier et qui fut bien estonné de ce qu'on luy dit de son registre, mais peut estre davantage de l'avanture et de ce qu'on l'avoit veu. Il demanda si instamment que cela n'allast pas jusqu'au Roy, ce qui auroit fait biffer la tapisserie, mais auroit fait à Sainctot une affaire cruelle, que ces Messieurs y consentirent moyennant plusieurs certificats qu'il donna à plu-

sieurs Ducs de la vérité du fait et de la faute de la tapisserie, dont il fut mis un pareil à la marge de cet endroit des registres avec sa signature et son cachet.

Pour revenir à M. de Créquy, le Roy l'envoya de Calais où il fut faire un voyage, faire un compliment au Roy d'Angleterre, et le choisit au mariage de Monseigneur pour en aller faire ses compliments à Munich en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et y porter les présents à la Princesse.

Il essuya une rude mortification cinq ans après, à la mort du mareschal de Villeroy arrivée en novembre 1686, qui estoit chef du Conseil des Finances. Il demanda au Roy cette charge, il estoit extrêmement bien auprès de luy et sur le premier pied de considération à la Cour, décoré des plus grands emplois, Gouverneur de Paris depuis dix ans, et sa femme venoit de perdre une grande place en perdant la Reine. On sceut le choix du Roy fixé à un premier Gentilhomme de la Chambre, et que ce choix seroit déclaré lorsque le Roy sortiroit de son cabinet pour disner. On en vint avertir M. de Créquy et le féliciter en mesme temps ne douttant pas que ce ne fust luy, et il n'en doutta pas luy mesme. M. de Gesvres qui se trouvoit en année n'estoit pas un homme qu'on pust croire y avoir la moindre part; M. de Saint-Aignan vieux, galant, romanesque et frivole n'estoit pas un compétiteur; M. de Beauvillier son fils et son survivancier n'avoit que trente sept ans et n'avoit aucune intrigue; personne ne le mettoit sur les rangs; restoit M. d'Aumont que M. de Créquy ne pouvoit craindre. Il se crut donc seur de son fait et descendit chés le Roy dans l'entière confience. Un moment après il apprit au milieu de tout le monde que c'estoit M. de Beauvillier. Il fut outré de la plus cuisante douleur, mais ce ne

fut que le commencement ou plustot la certitude de celle qui le conduisit au tombeau. La cause en est si extraordinaire qu'on ne se croit pas permis de la raconter sans citer ses auteurs. Plus elle est estrange et curieuse, plus elle demande cette précaution.

Tout le monde a connu le Charmel et ceux qui sont venus depuis à la Cour en ont ouï parler. C'estoit un gentilhomme de Champagne, grand joueur à touttes sortes de jeux et qui n'en trouvoit aucun de trop gros. M. de Créquy grand joueur aussy le prit en amitié, le produisit à la Cour, et pour l'y initier et l'y décorer luy fit achepter la charge de Capitaine des cent gentilshommes au bec de corbin qui n'avoit plus qu'un vain nom, et dont le mareschal d'Humières se vouloit défaire. M. de Lausun qui avoit l'autre estoit alors en disgrâce, tellement que M. de Créquy fit revivre pour le Charmel des entrées chés le Roy moisies à ce tiltre. Il s'initia bientost avec la fleur de la Cour, fut de tous les voyages, eut un logement, gaigna et presta beaucoup d'argent et se fit beaucoup d'amis considérables. Au milieu d'un estat d'autant plus riant que le Roy le traittoit fort bien, et qu'il ne songeoit qu'à jouir de sa fortune, la Providence luy fit tomber sous la main l'excellent traitté de la vérité de la Religion chrestienne d'Abadie, luy procura le temps et le goust de le lire, et s'en servit pour le convertir comme par un coup de foudre. Il quitta tout malgré le Roy qui le voulut retenir, sur quoy il y auroit des choses curieuses à dire si elles n'estoient pas trop estrangères icy ; il abdiqua ses amis, il s'enfuit du monde, se retira à l'Institution, et a mené pendant plus de trente ans jusqu'à sa mort la vie la plus pénitente et la plus sainte. On le connoistra mieux maintenant en disant qu'il estoit frère de la mère de M. de Beauveau Craon qui

a fait une fortune si immense en Lorraine, et que le dernier Duc a fait faire Grand d'Espagne et Prince de l'Empire. C'est de M. du Charmel dans sa retraitte et immédiatement de luy, qu'on sçait ce qu'on va raconter, et il l'avoit appris de M. de Créquy qui luy en avoit rendu touttes les circonstances, en luy répandant son cœur et son amertume.

Le Roy avoit appris du cardinal Mazzarin et de la Reine sa mère à se moquer de ceux qui se mesloient de se connoistre dans l'avenir, et touttes fois à chercher et à vouloir voir ceux qui passoient pour les plus habiles dans cette sorte de fourbe et de séduction. Il entendit parler d'une femme qui s'estoit fait de la réputation là dessus à Paris, et il eut curiosité de la voir. La Reine vivoit et vescut encore plusieures années depuis, et on estoit alors à Saint-Germain. Le Roy se confia à quelqu'un que le Charmel n'a point nommé ny peutestre n'a esté sceu de personne qui l'ait dit, mais à quelqu'un qui logeoit dans les hauts du chasteau et où le Roy pouvoit monter par les derrières de son apartement. Ce quelqu'un fit connoissance avec cette femme et trouva moyen de la faire venir à Saint-Germain. Le Roy averti monte seul sans Saint-Esprit avec un habit simple et négligé, et entre de luy mesme. Il n'y avoit que le maistre du logement avec deux ou trois personnes que le Roy avoit choisies, qui à son arrivée ne bougèrent point de leurs siéges et ne parurent faire aucun cas de luy, et luy après une révérence s'assit sur un petit siége contre la porte. La femme parut embarrassée d'un visage inconnu, mais elle fut incontinent rasseurée par le maistre de l'apartement qui luy dit que c'estoit un comensal de la maison d'une seureté à toutte épreuve, et à qui la porte n'estoit jamais fermée et devant qui on pouvoit continuer sans scrupule. On continua donc, et le Roy se tenoit en

silence avec un air discret et subalterne. Lorsque leur dialogue fut à peu près fini : Et vous, dit au Roy le maistre de l'apartement, voulés vous point profiter de l'occasion? et pria la femme de l'examiner et de luy dire aussy quelque chose. Elle s'aprocha, luy regarda fort dans les yeux puis dans la main et demeura fort surprise, puis le considérant de nouveau aux yeux et à la main : « Je ne sçay, luy dit elle, qui vous estes, mais seurement vous n'estes rien moins que ce que vous paroissés. Qui que vous soyés, vous avés à souhait les meilleures fortunes de la Cour et vous estes un galand qui en avés beaucoup. Cependant je vois que vous estes marié. Mais ayés patience, vous serés bien chastié. Vous deviendrés veuf, vous vous coifferés d'une vefve qui ne sera plus jeune et qui de vostre sceu sera le reste de plusieurs gens de vostre connoissance et de quantité d'autres ; vous l'épouserés touttesfois, quoyque telle, et femme de très peu; et quand vous l'aurés espousée elle vous gouvernera, vous mènera par le bout du néz, et tant qu'elle vivra vous ne verrés rien que par elle, et elle vivra fort longtemps. Elle mourra pourtant encore avant vous, et dès qu'elle sera morte vous verrés vostre honte et vostre sottise tellement dans toutte son estendue que vous ne pourrés plus souffrir rien de tout ce qui aura eu rapport à elle, et qu'à la fin vous en mourrés de dépit et de douleur. »

Après cet oracle et d'autres choses peutestre qu'on n'a point sceues, le Roy revint chés luy, reprit ses habits, et tout aussy tost après passa à sa chaise percée. Cette chaise percée est l'entrée la plus privilégiée. M. de Créquy qui l'avoit par sa charge y entra un moment après. Il s'y trouva tout seul et vit le Roy qui rioit. A la veue de M. de Créquy le rire redoubla, et le Roy luy dit qu'il rioit de la

plus folle chose du monde qui venoit de luy arriver, et la luy conta telle qu'on la vient d'escrire ; puis se mit à se moquer de luy mesme, de sa curiosité, de l'ignorance de ces affronteuses et de la sottise de ceux qui y ajoustent foy. Surtout il ne se lassoit point de se récrier sur la folie de la prédiction à un Roy de France qu'il espouseroit une vefve, une vefve qui ne seroit plus jeune, une vefve de fort bas estage, une vefve qu'il connoistroit pour estre le reste de beaucoup de gens, une vefve qui le méneroit toutte sa vie par le néz, et de prédire cela à luy mesme. M. de Créquy en rit aussy d'autant plus qu'il se sentoit flatté de la confience, et le Roy luy en parla souvent depuis.

Mais aussytost qu'il eut perdu la Reine, résolu et exécuté son mariage avec Madame de Maintenon, qui fut fait trois mois après à son retour de Fontainebleau dans son petit apartement par le Père de la Chaise qui dit la Messe et les maria, M. de Paris, Harlay, Montchevreuil et Bontemps tesmoins, le Roy commença d'estre embarrassé de M. de Créquy, et cet embarras augmentoit à mesure que les soubçons de ce mariage se confirmoient dans le public. Mais comme le Roy estoit d'habitude, et que M. de Créquy estoit hardi et attentif à se conserver celle au moins du bon traittement extérieur qu'il avoit accoustumé de recevoir du Roy, il continua ; et M. de Créquy qui sentoit toutte la grandeur de son mal se rendoit fort discret pour les heures particulières où le Roy estoit plus peiné de se trouver avec luy. Il en estoit en ces termes lorsqu'il se flatta de la place de chef du Conseil des Finances qu'il espéra d'un reste de goust, de confience et d'habitude, tant les hommes sont foibles à se flatter. Quand il s'en vit éconduit, il se comprit sans retour, et depuis ce temps là l'éloignement du Roy pour luy augmenta à veue d'œil, en

sorte qu'il ne sçavoit plus comment approcher du Roy qui cessa mesme de le traitter en public comme il avoit toujours fait jusque là, et que dans le particulier il luy tournoit le dos, ne luy disoit pas un mot, et vint enfin à éviter de le regarder. Le mal estoit sans remède. M. de Créquy en conçut un tel chagrin qu'il en tomba dans une maladie de langueur qui l'emporta au bout de treize ou quatorze mois, ne laissant qu'une fille unique mariée au duc de la Trémoille survivancier de sa charge. Ainsy périt le duc de Créquy sous le poids d'un secret et d'une faveur funeste, à soixante trois ans, à Paris 13 février 1687.

Ainsy s'esteignit le Duché-Pairie de Créquy en celuy pour qui il avoit esté érigé vingt trois ans auparavent.

Avant de dire un mot du mareschal de Créquy, on ne s'en peut refuser un autre sur cette célèbre Maintenon, aussy extraordinaire que ce qui vient d'estre raconté. Non qu'on ajouste aisément foy à ces sortes de choses que l'expérience et plus encore la raison et la Religion démentent, mais que l'évènement monstre que Dieu permet quelquefois pour des causes inconnues aux hommes.

Madame de Maintenon, alors encore Madame Scarron, estoit Gouvernante des Enfans du Roy et de Madame de Montespan, et menoit M. le duc du Maine enfant, à Barège pour le pied et la jambe dont il est resté toutte sa vie boiteux par une chutte qu'il fit d'entre les bras d'une nourrice. Passant à Bordeaux il y séjourna quelques jours. Madame Scarron y avoit des amis et des connoissances qui accoururent chez elle et qu'elle alla voir aussy. Entrant dans une maison elle y trouva compagnie, et entr'autres un abbé qui dès qu'il l'eut aperceue la regarda fort atten-

tivement. La compagnie s'en alla et l'abbé demeura en tiers avec elle et la maistresse du logis sans jamais dire une parole. Après une assés longue visitte Madame Scarron s'en alla aussy. La dame du logis seule avec l'abbé luy demanda raison de son silence et de sa persévérance à rester et à regarder Madame Scarron ; il dit qu'il l'avoit trouvée belle et à son gré, et résista tant qu'il put aux instances de la dame qui sçavoit, et avec qui il ne se cachoit pas de croire se connoistre singulièrement en physionomies. Enfin poussé à bout et en colère de ne pouvoir plus reculer : « Eh bien donc, Madame, faut il donc vous le dire et passer après pour un fou dans vostre esprit : c'est que touttes les reigles de mon art sont fausses ou que cette femme là sera Reine. Or voyés quelle distance d'elle à une Couronne ; et voilà ce qui m'a absorbé tant que je l'ay veue. » Le duc de Saint-Simon estoit alors en son Gouvernement de Blaye où il receut et festoya M. du Maine en allant et en revenant de Barège. Il avoit beaucoup d'amis et de commerce à Bordeaux, et c'est par luy qu'on a sceu cette histoire qu'il apprit aussytost qu'elle fut arrivée.

Venons maintenant au mareschal de Créquy. Il porta le nom de chevalier de Créquy jusqu'à son mariage, puis de marquis de Créquy jusqu'à son élévation à l'Office de Mareschal de France. C'estoit un des plus vaillants hommes de son temps, et il fut aussy le premier Capitaine après M. le Prince et M. de Turenne, quoyque fort inférieur à tous les deux. Sa probité ny celle de sa femme, ny leur bonté n'avoient pas la mesme réputation que leur esprit et leur habileté. Il commença à servir au siége d'Arras et à force de se distinguer il fut Lieutenant Général en 1655. M. Foucquet dont la fortune et la catastrophe sont si connues, s'attacha le chevalier de Créquy par une pension, et le recon-

noissant homme de teste et de main, il luy fit espouser la fille de sa plus intime confidente et digne de l'estre par l'adresse et l'estendue de son esprit et de ses veues, et par sa fidélité à toutte épreuve; c'estoit Suzanne de Bruc, vefve en 1654 de Jacques Rougé sieur du Plessis Bellièvre, laquelle souffrit une dure prison et bien d'autres maux à la chutte de M. Foucquet avec une constance héroïque et un attachement que la mort n'a pu affoiblir. Elle est morte en 1705 ayant près de cent ans et la teste comme à cinquante. M. de Richelieu qui se lassoit de tout, ayant voulu se défaire de la charge de Général des galères, M. Foucquet la luy paya et en obtint l'agrément en 1661. A ce qui vient d'estre dit il est aisé de comprendre qu'il eut sa part du malheur de M. Foucquet. Il fut exilé et menacé de pis, mais sa famille et les conjonctures le firent rappeller pour couvrir le siége de Lille que le Roy fit en 1667, où il battit Marsin père du Mareschal et huit mil hommes qu'il avoit. L'année suivante, 8 juillet 1668, il fut le premier des Mareschaux de France de cette promotion qui estoient Messieurs de Bellefonds et d'Humières. En 1670 il réduisit toutte la Lorraine. En 1672 il fut exilé avec les autres Mareschaux de France pour n'avoir pas voulu servir sous M. de Turenne qui de Mareschal de France bien plus ancien qu'eux, estoit devenu Mareschal Général des camps et armées de France à l'exemple de M. de Lesdiguières qui fut après Connestable.

On a veu au tiltre de *Lesdiguières* page 3 et suiv. [ci-dessus], ce que c'est que cette Dignité. Les Mareschaux ne la vouloient pas reconnoistre dans M. de Turenne, et il estoit passé en usage depuis longtemps parmi eux qu'ils ne s'obéissoient point les uns aux autres. Lorsqu'il y en avoit plus d'un dans une armée, ils rouloient

ensemble par jour et chacun commandoit l'armée de la sorte avec correspondance, mais avec une entière indépendance qui avoit souvent causé beaucoup d'inconvénients. Le Roy voulut donc commencer à les faire obéir à un homme à qui pas un d'eux ne pouvoit disputter l'ancienneté du Baston, aussy peu la supériorité militaire, et qui estoit décoré d'une charge qui n'avoit point fait de difficulté entre les mains du duc de Lesdiguières. La conclusion fut qu'ils ne sortirent de l'exil où ils furent envoyés en différentes Provinces, qu'en partant chacun du lieu de leur exil et aller sans voir le Roy à l'armée de M. de Turenne y prendre l'ordre de luy une fois et s'en revenir. Le Roy reigla en mesme temps que deux ou plusieurs Mareschaux de France se trouvant dans la mesme armée, l'ancien seul la commanderoit et donneroit l'ordre tous les jours aux autres Mareschaux de France qui ne rouleroient point avec luy, qui auroient les mesmes honneurs que luy, mais sans aucune autorité que sous luy, comme les Lieutenants Généraux, auxquels touttesfois ils commanderoient toujours et cela s'est toujours depuis exécuté ainsy. Il servit en 1673 aux Païs-Bas et en Hollande, et sous le Roy en 1674. En 1675 il prit Dinan, puis alla secourir Trèves assiégé par les ducs de Lorraine et de Lunebourg qui le défirent l'onze aoust à Consarbruck. Il se jetta dans Trèves qu'il deffendit très vaillament. Mais la garnison ayant voulu capituler malgré luy, il aima mieux estre prisonnier de guerre que de signer la capitulation, dont il luy cousta une grosse rançon. Il servit sous le Roy en 1676 et investit Condé qui fut pris, mais il se laissa gaigner avec le Mareschal de Schomberg par M. de Louvois pour détourner le Roy de donner bataille au prince d'Orange pendant que Monsieur assiégeoit Bouchain. L'année d'après

il eut le commandement de Lorraine, Luxembourg, Comté de Chiny, et des Trois Éveschés avec une armée. Cette campagne et la suivante luy furent également glorieuses par la singulière capacité, l'audace et les succès. Il donna plusieurs combats, prit des places, et fit disparoistre par tout les ennemis plus forts que luy et les chassa d'où qu'ils voulussent se monstrer. L'Alsace et les deux costés du Rhin en furent le théâtre. Il fit la dernière expédition de cette guerre contre l'Électeur de Brandebourg dont il battit les trouppes dans leur païs et força ce Prince à suivre ce qui avoit esté arresté à la paix de Nimègue en 1678 et 1679. Son dernier exploit fut Luxembourg qu'il prit, 4 juin 1684. Il estoit rongé de goutte et criblé de coups, et usé des fatigues continuelles de la guerre. Il tomba malade sur la fin de la maladie du duc son frère qui luy manda qu'ils brusloient la chandelle par les deux bouts. La maladie du Mareschal fut courte. Il mourut à Paris le 4 février 1687, huit ou dix jours avant le duc de Créquy avec qui il avoit toujours vescu en grande union, et avec beaucoup de mépris pour Canaples leur frère, cadet du duc aisné du Mareschal, et qui mourut longtemps après eux duc de Lesdiguières. Mais leurs femmes qui ne se purent jamais souffrir, empeschèrent le mariage de la fille unique héritière du duc de Créquy avec le fils du Mareschal, qui estoit la chose du monde la plus sage et la plus convenable et qui sauvoit tout le lustre de leur Maison. Le Mareschal un an après qu'il eut receu le Baston, c'est à dire en 1669, avoit vendu sa charge de Général des Galères au duc de Vivonne qui l'aima mieux que celle de premier Gentilhomme de la Chambre. Le duc d'Aumont l'achepta qui vendit la sienne de Capitaine des Gardes du Corps au marquis de Rochefort qui mourut peu après Mareschal de France.

Le Mareschal de Créquy ne laissa que deux fils tous deux d'une figure charmante, tous deux fort du monde, tous deux avec beaucoup d'esprit, de valeur et d'ambition, et tous deux tournés au grand, et l'aisné sur tout à commander bientost et dignement les armées. Le marquis de Blanchefort qui estoit le cadet mourut de maladie à Tournay, 16 mars 1696, à vingt sept ans et Mareschal de camp déjà, sans avoir esté marié. Le marquis de Créquy qui estoit l'aisné coupa l'herbe sous le pied à Monseigneur pour Madame de Polignac Rambures dont il fut plus que bien traitté, estant leur confident. Cela le fit chasser de la Cour où il ne s'est jamais bien racommodé par l'extrême insolence avec laquelle il se conduisit. C'estoit un des plus foncièrement mal honnestes hommes de France et des plus grands talents. Aussy vescut il sans amis et mourut sans regrets. Il fut tué, 13 aoust 1702, au combat de Luzara en Italie, à quarante ans. Lieutenant Général depuis plusieures années, sans postérité de la seconde fille du premier mariage du duc d'Aumont avec la sœur de M. de Louvois.

Elle est morte à Paris 15 avril 1724, ayant esté plus que du grand monde en touttes façons et fort riche, ayant passé les dernières années de sa vie si parfaittement convertie, si anéantie, si changée en tout, si pénitente en tout genre de violences et d'austérité, si humble et si sainte que rien n'est d'un tel et si rare exemple.

## XL

Louis XIV 1663

RANDAN POUR MARIE CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD VEFVE D'HENRY DE BAUFREMONT MARQUIS DE SENESCEY, MARIE CLAIRE DE BAUFREMONT VEFVE DE JEAN /BAPTISTE GASTON DE GRAILLY-FOIX, COMTE DE FLEIX; MÈRE ET FILLE, TOUTTES DEUX DAMES D'HONNEUR DE LA REINE MÈRE, ET JEAN-BAPTISTE DE GRAILLY-FOIX FILS DE LA COMTESSE DE FLEIX DIT LE DUC DE FOIX

ESTEINT 1714

Voir le tiltre de *Nemours* du célèbre *Gaston de Foix* page 12 [tome V], duquel on se souviendra qu'il n'estoit pas *Foix* mais *Grailly*.

Il faut répéter en deux mots que la Maison de Foix s'esteignit en 1398 en la personne de Matthieu qui succéda au fameux Gaston Phœbus comte de Foix et vicomte de Béarn si célébré par Froissard, mort sans postérité 1391. Gaston Phœbus et le père de Matthieu estoient fils des deux frères. Matthieu estoit de son chef vicomte de Castelbon qui est ce qui s'appelle maintenant le Comté Cerdagne auprès du Roussillon; et ne laissa point de postérité de Jeanne fille aisnée de Jean I Roy d'Arragon; mais il laissa une sœur nommée Isabelle héritière de Foix, Béarn et Castelbon, qui dix ans avant la mort de son frère avoit espousé par dispense du Pape, Archambauld de Greilly ou Grailly qui recueillit ce grand héritage pour leurs enfans.

Archambauld de Grailly estoit second fils de Pierre II de

Grailly Captal de Busch, chevalier de la Jarretière qui comme ses pères suivoit le parti des Anglois, et de sa seconde femme Rosemburge de Périgord. Son frère aisné avoit pour mère Assalide de Bordeaux qui depuis son mariage devint héritière de son frère et par la Dame de Puy Paulin et de Castelnau en Médoc et Captale de Busch, terre qui donne des droits considérables dans la ville et le Parlement de Bordeaux. C'est ce frère aisné Jean II de Grailly qui espousa Blanche de Foix tante paternelle d'Isabelle héritière du Comté de Foix, etc., par la mort de Matthieu son frère sans postérité dix ans après qu'elle eut espousé Archambauld de Grailly. Ainsy deux filles de Foix, tante et nièpce espousèrent les deux frères Grailly dont le cadet eut la niepce héritière. Il devint par là plus grand Seigneur sans proportion que son aisné, dont il eut encore tous les biens, parce que son frère aisné n'eut que deux fils, dont l'aisné figura peu et le cadet fut ce célèbre Captal de Busch chevalier de la Jarretière si renommé dans touttes les guerres et les traittés de son temps, qui aima mieux mourir prisonnier à Paris au Temple en 1376 que de s'obliger à ne plus porter les armes contre la France, et à qui cependant Charles V fit faire de magnifiques obsèques. Son frère estoit mort sans postérité, et luy qui n'en eut point non plus de Rose d'Albret donna tous ses biens à Archambauld frère de son père et mary de l'héritière de Foix.

Archambauld eut deux sœurs du premier lit. L'aisnée espousa, 1336, Bernard d'Albret sieur de Veyres et de Verteuil, et la seconde en 1331 Senebrun de l'Esparre. Il en eut une aussy de mesme lit que luy qui fut seconde femme d'Aymery III seigneur de la Rochefoucauld.

Cet heureux Archambauld qui par la mort et le testament de son neveu hérita de tous les biens de sa Maison, et par

la mort du comte de Foix son beau frère sans postérité qui l'estoit devenu luy mesme par un grand hazard d'héritage dix ans depuis le mariage d'Isabelle sa sœur avec Archambauld, de tous les vastes biens de la Maison de Foix, se trouva par luy vicomte de Castillon et de Gurson, Captal de Busch, comte de Benauges, Lavaux, Longueville, seigneur de Meille en Arragon, de Puy Paulin, de Castelnau, de Médoc, de Bachevele, de Fleix, de Cadillac, de Langon, de l'Isle, de Saint-George, de la Trayne, de Pomiers, de Podensac, de Hauros, de Sainte-Croix, de Villagrand et de la Réolle; par sa femme comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn, de Castelbon qui est Cerdagne, de Marsan, de Gavardun et de Lautrec. Il fut comme ses pères, son frère et son neveu, attaché aux Anglois et à Charles le Mauvais Roy de Navarre, et prisonnier à la bataille de Cocherel que ce parti perdit contre la France en may 1364. Il fut longtemps troublé dans la possession des biens de sa Maison que son neveu luy avoit légués par le beau père de ce mesme neveu; et plus dangereusement dans celle des biens de Foix comme ayant toujours porté les armes contre la France; mais il emporta les premiers contre Amanjeu d'Albret, et obtint les seconds par un voyage de soumission qu'il fit à Paris où Charles V le receut à l'hommage en 1400. Douze ou treize ans après il mourut plusieures années après sa femme. Il estoit fort vieux et laissa cinq fils dont les deux aisnés firent branche :

Jean comte de Foix etc.; Gaston I Captal de Busch etc.; Archambauld sieur de Navailles; Matthieu sieur de Ferrières; et le vieux cardinal de Foix.

Commençons par les cadets qui n'ont point eu de suitte. Le sieur de Navailles fut chambellan du duc Jean de Bourgogne, le servit toujours, et fut tué avec luy sur le pont de Monte-

reau-faut-Yonne en 1419, aux pieds du Dauphin depuis Charles VII, ayant fait toutte la résistance digne du nom de chevalier sans peur qu'on luy avoit donné, et eut le temps avant de mourir de ses blesseures de faire conseiller à la duchesse de Bourgogne de faire entendre sur cette étrange action deux de ses domestiques, Bertrand de Noailles chevalier de Saint-Jacques et Guillaume Palort qui firent leur déposition à Dijon le 6 octobre de cette année par devant Jean Gros et Estienne Soye, notaires. Le corps du sieur de Navailles fut porté avec celuy du duc Jean de Bourgogne et enterrés ensemble aux Chartreux de Dijon dans la sépulture des Ducs de Bourgogne. De Sancie Ximène Capoice fille du comte de Modigo, il laissa une fille unique Isabelle qui en 1427 espousa Jean vicomte de Carmain baron de Saint-Félix dont les enfans et la postérité prirent le nom de Foix. Ce vicomte de Carmain estoit neveu de Jacques de Vese qui fut depuis le Pape Jean XXII.

Le sieur de Ferrières fut chevalier de la Toison d'Or et attaché aux Anglois et au parti Bourguignon jusqu'à la mort de Charles VII, après laquelle il servit la France et devint Gouverneur de Dauphiné. Il mourut en 1454, n'eut point d'enfans de Margueritte héritière de Cominges sa première femme, mais de Catherine de Coaraze qui fut la seconde il laissa Jeanne mariée en 1460 au vicomte de Carmain dit Foix fils de sa cousine germaine, et Margueritte qui espousa en 1470 Antoine de Bonneval Gouverneur de Limosin et premier Chambellan de Gaston IV Roy de Navarre; et Messieurs de Bonneval sortent de ce mariage.

Le vieux cardinal de Foix fut d'abord Cordelier, Évesque de Lescar en 1405 et Cardinal à vingt deux ans en 1408 du trop fameux Antipape Benoist XIII ou Pierre de la Lune. Évesque de Cominges en 1426, Archevesque de Bordeaux

en 1438, enfin Archevesque d'Arles. Il fonda à Tolose l'Université et le Collège de Foix. Il se trouva au Concile de Constance où avec le secours de ses frères il eut grand' part à terminer le schisme, et la principale à faire reconnoistre le cardinal Othon Colonne Pape en 1417 sous le nom de Martin V. Il fut employé à la réunion de l'Église Grecque, puis fait Légat d'Avignon avec toutte puissance, où il mourut le 13 décembre 1464 à soixante dix huit ans et cinquante six de Cardinalat passés dans les plus grands emplois et en grand sçavant et habile personnage.

*Jean comte de Foix leur frère aisné fit la branche souveraine; et Gaston I Captal de Busch son second frère celle des Seigneurs.* Espuisons d'abord la première.

Jean comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn et de Castelbon ou de Cerdagne, fut Gouverneur de Dauphiné puis de Languedoc. Charles VII luy donna en 1426 le Vicomté de Lautrec et s'en servit avec succès à la guerre. Il remit Avignon par force sous l'obéissance du Pape, et se trouva si grand qu'il fit battre monnoye, sur quoy il fut vivement poursuivi. Mais il obtint son pardon de Charles VII. De son bastard sont sortis les sieurs de Gerderest. Il mourut en Béarn en 1436, et ne laissa point d'enfans de sa première femme Jeanne d'Évreux, fille de Charles le Noble Roy de Navarre et d'Éléonore de Castille. Charles le Noble estoit le fils de Charles le Mauvais et d'une sœur de nostre Roy Charles V. Le comte de Foix n'en eut point de Jeanne fille de Jacques d'Arragon comte d'Urgel et de Marguerite de Montferrat. Elle devint vefve au bout d'un mois et se remaria à Jean Raymond Folch Connestable d'Arragon et premier duc de Cardonne. Mais de sa seconde femme Jeanne fille du Connestable de France Charles d'Albret et de Marie dame de Sully et de Craon il laissa deux fils :

Gaston IV comte de Foix etc, et Pierre vicomte de Lautrec qui fut père de quatre enfans célèbres.

Gaston IV comte de Foix fait Pair de France par Charles VII en 1458, servit à la conqueste de la Guyenne sous le célèbre comte de Dunois et s'y signala. Il faut expliquer un peu son grand mariage avec Éléonor fille de Jean II Roy d'Arragon et Reine héritière de Navarre dont la couronne entra ainsy dans la Maison de Grailly-Foix.

Jean II Roy d'Arragon fut marié deux fois : 1° à Blanche d'Évreux fille et héritière de Charles III le Noble Roy de Navarre lequel estoit fils de Charles II le Mauvais et de la sœur de nostre Roy Charles V; ainsy Jean II Roy d'Arragon estoit beau frère du père de son gendre qui n'avoit point eu d'enfans de sa belle sœur, fille comme sa femme mais aisnée du Roy de Navarre Charles III le Noble. De ce mariage Jean II Roy d'Arragon eut un fils et deux filles, Charles prince de Viane, Blanche mariée à Henry IV dit l'Impuissant, Roy de Castille de qui la célèbre Isabelle hérita la Couronne de Castille et l'unit pour toujours à l'Arragon par son mariage avec le trop célèbre Roy d'Arragon Ferdinand II dit le Catholique, et Éléonor qui espousa Gaston IV comte de Foix. Ce mesme Jean II Roy d'Arragon espousa 2° Jeanne fille de Frédéric Henriquez Amiraute de Castille dont il eut un fils unique qui luy succéda sous le nom de Ferdinand II dit le Catholique qui espousa Isabelle Reine héritière de Castille dont le frère n'avoit point eu d'enfans de la sœur de père du mesme Ferdinand le Catholique son mary. Ainsy la comtesse de Foix estoit fille du Roy d'Arragon Jean II et de la Reine héritière de Navarre dont elle eut la Couronne; sœur de père et de mère de la Reine de Castille femme d'Henry IV l'Impuissant 1440, et sœur de père de Ferdi-

nand le Catholique, et belle sœur d'Isabelle sa femme, Roy d'Arragon et Reine de Castille, et avec nostre Roy Louis XI petits enfans des cousins germains, Charles VI Roy de France et Charles III le Noble Roy de Navarre, de mesme Maison tous deux et enfans du frère et de la sœur. Jean II Roy d'Arragon ayant perdu sa première femme eut de grands démeslés avec le prince de Viane son fils pour la Couronne de Navarre qu'il héritoit de sa mère. Après bien des guerres et des troubles le prince de Viane mourut empoisonné sans avoir esté marié. Le sort de Blanche qui héritoit de ce frère ne fut guères meilleur, répudiée par l'Impuissant Roy de Castille Henry IV, 1433, et morte à Lescars 1464. Ainsy la comtesse de Foix devint l'héritière pour laquelle le Roy d'Arragon son père n'eut pas plus de justice qu'il en avoit tesmoignée pour le prince de Viane et pour la Reine Blanche de Castille ses autres enfans. Mais le comte de Foix Gaston IV son gendre ne fut pas si facile, et après des troubles et des guerres, tout se termina à laisser le simple tiltre de Roy de Navarre au Roy Jean II d'Arragon, et toutte l'administration et les revenus de la Couronne au comte et à la comtesse de Foix. Leur fils aisné prit le tiltre de princc de Viane et mourut avant son père. La comtesse de Foix se fit couronner neuf jours après la mort de son père et ne le survescut que de quarante sept, et laissa à son petit fils cette Couronne si peu portée. Elle avoit esté mariée en 1436 et son mari estoit mort à Roncevaux en 1471 à cinquante ans. Il eut une bastarde Jeanne qui en 1479, c'est à dire huit ans après sa mort, espousa Jean d'Aure vicomte d'Aster. De ce mariage descendent MM. de Gramont de masle en masle, et cette bastarde de Grailly-Foix est la cinquième grand'mère du premier Mareschal duc de Gramont.

Ce comte de Foix Gaston IV eut quatre fils et quatre filles. Les voicy :

Le prince de Viane; le jeune cardinal de Foix; le vicomte de Narbonne; et l'Infant de Navarre.

Marie mariée, 1466, à Guillaume VI marquis de Montferrat; Jeanne, 1468, à Jean V comte d'Armagnac; Margueritte, 1470, à François II Duc de Bretagne, morte 1487; elle fut mère d'Anne Duchesse héritière de Bretagne espouse de nos Rois Charles VIII et Louis XII; Catherine, 1469, à Jean dit Gaston II Captal de Busch comte de Candale Grailly-Foix comme elle, son cousin issu de germain.

Ce prince de Viane chevalier de Saint-Michel comme ses frères, espousa en 1462 une sœur de nostre Roy Louis XI. Il fut accompagner Charles frère de ce Roy et de Magdeleine sa femme en Guyenne lorsqu'il alla prendre possession de cet apanage après la guerre du Bien public à laquelle ses intérests avoient servi de prétexte. Il y eut un tournoy à Libourne où le prince de Viane jousta et receut un coup d'éclat de lance dont il mourut à vingt sept ans 23 novembre 1470 un an avant son père et dix ans avant sa mère. Il laissa un fils et une fille; François Phœbus comte de Foix Pair de France etc. Roy de Navarre, et Catherine qui luy succéda.

François Phœbus trouva au commencement de son règne la Navarre troublée par les factions des Maisons de Gramont et de Beaumont fort ennemies et les plus puissantes de ce Royaume. La première originaire de la basse Navarre et une des premières du païs, s'y estoit élevée par les alliances, les biens, les grands emplois, et portoit fort impatiament une rivale qu'elle tenoit fort au-dessous d'elle par son origine, et qui par la faveur de

cette origine ravissoit les premières charges de l'Estat et se vouloit mettre au dessus de touttes les autres Maisons. C'estoit celle de Beaumont par Charles ou Charlot bastard de la Maison Royale d'Évreux Navarre.

Philippe III le Hardy, fils et successeur de Saint Louis, eut de sa première femme fille de Jacques I Roy d'Arragon, Philippe IV le Bel son successeur et Charles de Valois dont la postérité régna après les trois fils de Philippe le Bel, Philippe III le Hardy ayant perdu sa femme en Calabre en revenant d'Affrique où Saint Louis estoit mort, se remaria à Marie fille de Henry III duc de Brabant et en eut Louis comte d'Évreux, d'Estampes, de Beaumont le Roger, etc. qui de Margueritte d'Artois eut Philippe qui espousa Jeanne fille unique de Louis X le Hutin fils aisné et successeur de Philippe le Bel. Et comme Louis Hutin ne laissa point de masles que ce petit Roy Jean qui mourut incontinent qu'il fut né, Jeanne fille unique de Louis Hutin fut Reine héritière de Navarre par la mère de son père Louis Hutin, Jeanne fille unique et héritière d'Henry I Roy de Navarre, comte de Champagne et de Brie qui apporta cette Couronne à son mary Philippe le Bel, qui passa par Louis Hutin à Jeanne sa fille et à Philippe comte d'Évreux qu'elle espousa et qui fut père de Charles le Mauvais et grand père de Charles III le Noble auquel sa fille Blanche succéda, qui espousa Jean II Roy d'Arragon et dont la fille Eléonor hérita la Navarre qui espousa Gaston IV comte de Foix ; et leur fils le prince de Viane mort avant eux fut père de François Phœbus comte de Foix et Roy de Navarre dont il s'agit icy, et qui trouva tant de troubles au commencement de son règne par les factions de ces deux Maisons de Beaumont et de Gramont qui partageoient la Navarre. Celle cy qui à la fin s'affoiblit, s'esteignit

enfin vers 1530, et fondit par une héritière sœur du dernier de la Maison de Gramont dans celle d'Aure, qui sans y estre obligée en prit le nom et les armes. Cette héritière qui s'appeloit Claire de Gramont espousa le bisayeul du premier Mareschal duc de Gramont qui est sorti de ce mariage.

La Maison de Beaumont sortoit masculinement de Charlot bastard de Louis comte de Beaumont le Roger troisième fils de Philippe III Roy de Navarre et de la fille de Louis Hutin héritière de cette Couronne. Ainsy ce bastard estoit par bastardise cousin germain de Charles III le Noble Roy de Navarre. En comptant le bastard mesme il y eut six générations et touttes illustrées par les grandes alliances et les grandes dignités. Celles de Connestable et de Chancelier de Navarre furent continuellement dans cette Maison, qui eut par ses cadets des emplois considérables à la Cour de Charles V dont Anne de Beaumont femme de Louis Peralte fut Gouvernante. Les aisnés portèrent tous le nom de Comtes de Lérin. Elle s'esteignit en janvier 1565 par la mort de Louis de Beaumont comte de Lérin, connestable de Navarre dont la mère estoit Manrique de Lara fille du duc de Najara, et la femme estoit Folch fille du second duc de Cardonne dont il n'eut point d'enfans masles, mais une seule fille mariée qui porta tous ses grands biens avec le tiltre de Connestable de Navarre qui avoit encore alors des fonctions et de l'autorité, au second fils du fameux duc d'Albe qui joignit le nom de Beaumont à celuy de Tolède, et dont le fils devint duc d'Albe par la mort sans postérité de son oncle paternel. C'est d'où sont venus tous les ducs d'Albe jusqu'à cette heure et d'où celuy qui mourut à Paris en ...., Ambassadeur de Philippe V, faisoit porter

à son fils unique qui y mourut avant luy, le tiltre de Connestable de Navarre, auquel pour dédommagement du dépouillement réel de tout ce qui le rendoit puissant autrefois, Philippe V confirma la Grandesse d'Espagne contestée aux autres Connestables de Navarre qui l'avoient précédé, mais qui le devenoient, et plus d'une fois en devenant ducs d'Albe desquels comme ducs d'Albe la Grandesse estoit dès le temps de Charles V.

Après cette disgression qu'on n'a pu refuser à la curiosité d'une Maison esteinte qui a si grandement figuré, et dont on ne fait plus mention que du nom sans la faire connoistre, il faut revenir à ce qui y a conduit. La jalousie et l'animosité de cette Maison et de celle de Gramont qui partageoient la Navarre en factions que les voisins soustenoient de part et d'autre, fut donc un obstacle au commencement du règne de François Phœbus comte de Foix en Navarre, qui fut levé par l'adresse du Cardinal son oncle, dont l'habileté parvint à réconcilier ces deux Maisons et à pacifier la Navarre aux Estats de Tafalla. Mais le fruit n'eut guères de durée. François Phœbus fut couronné à Pampelune le 3 novembre 1481 et mourut empoisonné d'une fluste dont il jouoit, 29 janvier 1483, à nostre manière de compter le premier jour de l'an au premier janvier. Ce fut à Pau, et il n'avoit guères que quatorze ans. Il n'en régna donc guères qu'un depuis son couronnement et ne fut point marié. Ainsy sa sœur devint son héritière universelle.

Catherine Reine héritière de Navarre comtesse de Foix, etc. porta cette riche succession à Jean d'Albret comte de Périgord et de Penthièvre, vicomte de Limoges qu'elle espousa à Ortez en janvier 1484 ou 1485, et fut couronnée avec luy à Pampelune en 1494 n'ayant pu faire

cesser qu'alors les troubles qu'elle essuya par les prétentions du vicomte de Narbonne son oncle paternel. Ils s'attachèrent à la France qui s'estant brouillée avec cet estrange et furieux Jules II la Rovère, il se vengea de son impuissance contre Louis XII par une bulle d'excommunication contre ses alliés, et donna la Navarre au Roy d'Arragon Ferdinand le Catholique qui s'en empara tout à coup en 1512, et la sceut si bien garder depuis qu'elle est restée à la Couronne d'Espagne par cet unique tiltre. Les païs de Foix, Bigorre, Béarn, Cerdaigne etc. demeurèrent avec le nom de Roy et de Reine de Navarre, à Jean d'Albret et à Catherine son espouse qui en mourut enfin de déplaisir au Mont de Marsan cinq ans après, à quarante sept ans.

Elle laissa un fils unique Henry qui dix ans après, en 1527, espousa Margueritte sœur unique de nostre Roy François I. Il n'en eut qu'une fille unique la fameuse Jeanne d'Albret mère de nostre Roy Henry IV ; et c'est ainsy que ces païs de Foix, Bigorre, Béarn, Cerdaigne, le tiltre de Roy de Navarre avec sa juste et évidente prétention, et un nombre infini de grandes terres sont tombées à la Couronne par cette héritière d'Albret qui les avoit eues avec le Royaume effectif de Navarre par une héritière de la Maison de Grailly-Foix. Revenons maintenant aux oncles de ce Roy si déplorablement enlevé du monde, et de cette Reine si injustement dépouillée par Jules II et par Ferdinand le Catholique grand oncle de cette Reine.

Pierre II, dit le jeune cardinal de Foix par rapport au Cardinal frère de son grand père, fut d'abord Cordelier comme luy, puis Évesque de Vannes et d'Aire, et Cardinal 18 décembre 1476, de Sixte IV la Rovère, à vingt sept ans. Il estoit cadet du vicomte de Narbonne, mais comme

il n'eut point de suitte et qu'on vient de parler de luy, on le continue aussy de suitte. Il réussit à pacifier les troubles de Bretagne où Pierre Landais qui de tailleur de François II duc de Bretagne estoit parvenu à le posséder tout entier et à se faire son grand Trésorier et son premier Ministre, avoit tout soulevé contre le Duc. Ce Duc estoit beau frère du cardinal de Foix qui vint à bout d'appaiser les désordres. Mais ils recomencèrent et ne purent finir qu'en 1485 que les Barons se trouvant les plus forts, se le firent livrer à Nantes, l'y firent pendre aussytost à l'insceu du Duc, puis firent leur paix et se soumirent. Le Cardinal termina ensuitte les démeslés des Maisons de Gramont et de Beaumont en Navarre, qui troubloient l'avènement de son neveu à la Couronne. Tant d'habileté et de succès firent souhaiter à Innocent VII des Ursins de se servir de luy dans les affaires de Naples qui estoient dans de grands troubles. Il passa en Italie et il mourut à Rome dans le palais des Ursins le 10 aoust 1490, à quarante deux ans.

Jean vicomte de Narbonne dit Monsieur de Foix fut gouverneur du Milanois et de Dauphiné ensuitte, et eut de Louis XI le Comté d'Estampes en don. Il prétendit succéder au Roy de Navarre son neveu, et causa de grands troubles à Catherine sa nièce qui s'accomoda avec luy par une transaction faitte à Tarbes le 7 septembre 1497, moyennant une pension de quatre mil escus rachetable de quarante mil, somme peu proportionnée aux prétentions, quoyque grande alors. M. de Foix accompagna Charles VIII en Italie et se distingua fort au retour à la bataille de Fortnove 6 juillet 1495 ; et ce fut deux ans après qu'il s'accomoda avec la Reine sa nièce. Louis XII dont il avoit eu l'honneur d'espouser la sœur Marie, se

faisant sacrer à Rheims le 4 may 1498, il y représenta le comte de Tolose, et presqu'aussytost après il eut le Gouvernement de Dauphiné. Malgré son accomodement avec sa nièce, il ne laissa pas de prendre tous ses tiltres dans son testament fait à la fin de 1500, et il mourut bientost après, plusieures années après sa femme morte en Béarn dès 1493, dont il laissa cet illustre et célèbre Gaston et Germaine.

Gaston qu'on ne connoist que sous le nom de Gaston de Foix qu'il a rendu si grand, quoyque de la Maison de Grailly, est ce fameux capitaine dès l'aage de vingt deux ans, et qui fut tué à cet aage venant de gaigner la bataille de Ravenne le jour de Pasques 11 avril 1512. Il fut duc et Pair de Nemours et point marié. On en voit sur luy davantage au tiltre de *Nemours*, page 29 [tome V.]

Germaine sa sœur unique fut en 1505 ou 1506 seconde femme du Roy d'Arragon Ferdinand le Catholique. En 1519 se remaria à Jean de Brandebourg marquis d'Anspach viceroy de Valence, et enfin à Ferdinand d'Arragon duc de Calabre prince de Tarente chevalier de la Toison d'Or. Elle mourut à Valence 18 octobre 1538, et ce dernier mari mourut en 1550.

Le dernier frère, Jacques comte de Montfort dit l'Infant de Navarre, servit Louis XII aux guerres d'Italie, fut à l'expédition de Metelin, revint en France et y mourut à cinquante ans sans alliance.

Reprenons maintenant l'oncle paternel de ces quatre frères qui fut:

Pierre vicomte de Lautrec; se signala aux guerres de son temps et s'attacha fort à Charles VII et à sa Cour dont il fut fort regretté. Il mourut à Bridère en septembre 1454. Il avoit espousé en 1449 Catherine fille aisnée de Jean II

comte d'Astarac et de Jeanne dame de Barbazan de laquelle le fameux père est enterré à Saint-Denis, dans la chapelle de nos Rois Charles V, Charles VI et Charles VII. Le vicomte de Lautrec ne laissa que :

Jean vicomte de Lautrec posthume, qui ne figura que dans les affaires de sa famille. Il obtint de Charles VIII le Gouvernement de Dauphiné que Louis XII luy confirma, et il espousa Jeanne fille aisnée et héritière d'Odet d'Aydie comte de Cominges, vicomte de Fronsac, seigneur de Castillon, de Coutras, de l'Esparre et de Lescun, Séneschal, gouverneur et Amiral de Guyenne, et de Marie de Lescun. Ils laissèrent trois célèbres fils et une fille qui l'a esté en sa manière. Les voicy:

Odet vicomte de Lautrec depuis Mareschal de France et dit le mareschal de Foix; Théodore sieur de Lescun depuis Mareschal de France et dit le mareschal de Lescun; André sieur de l'Esparre; et la comtesse de Chasteaubriant.

Odet vicomte de Lautrec mérita de très bonne heure le baston de Mareschal de France que François I luy donna en 1515. Il fut chevalier de Saint Michel et gouverneur et Amiral de Guyenne. Son grand éclat fut en Italie où il commanda tout en chef comme Lieutenant général du Roy, et où il fit des conquestes en 1521 et beaucoup d'exploits tant qu'il y demeura, dans l'une et l'autre fortune. Car tout luy manqua absolument par l'ambition de la Régente mère de François I, qui alla elle mesme chez Jacques de Beaune sieur de Samblancey, surintendant des Finances destourner et prendre l'argent destiné à l'Italie que le Roy avoit si expressément ordonné, qu'il ne falut pas moins que la présence de cette terrible femme pour en destourner l'effet. Encore n'en voulut elle

jamais signer ny ordre ny descharge. Son dessein estoit de faire périr ou la personne ou la réputation du mareschal de Foix pour faire donner son grand employ à son frère bastard le comte de Tende grand Maistre de France et gouverneur de Provence, qu'elle ne pouvoit à son gré porter assés haut ; et par cette conduitte elle perdit l'Estat, le Roy son fils, et ce bastard mesme qui fut tué à la bataille de Pavie fruit de ce coup d'autorité. Le comble fut que François I outré de la perte de l'Italie que Lautrec abandonné et battu ne put soustenir, se prit à Samblançay d'avoir destourné les fonds qu'il y avoit si expressément destinés, assemblés et ordonnés, et que ce malheureux Ministre qui n'avoit pu ny se deffendre d'obéir à la Régente venue chés luy en personne, ny en tirer d'ordre ny de descharge, fut pendu sans que la Régente voulust dire un mot en faveur d'un homme si innocent d'un crime commis par elle si fort malgré luy, et d'un homme d'une réputation universellement establie et que le Roy n'appelloit jamais que son père. Son honneur fut solemnellement restabli bien des années après ; et son petit fils fut ce fameux Renaud de Beaune, Archevesque de Bourges qui osa seul couper le nœud gordien en donnant dans Saint-Denis l'absolution à Henry IV, qui donna le dernier coup à la Ligue et à l'opiniastreté de Rome jusque là invincible. Il fut ensuitte Archevesque de Sens et grand Aumosnier de France.

Pour Lautrec retiré chés luy depuis ses malheurs, fut de nouveau envoyé en Italie où il prit Pavie d'assault et fit de beaux exploits. Du Milanois il passa à Naples qu'il assiégea et où il fut abandonné une autre fois. La disette devenue extrême et universelle y fit périr l'armée et ses projets ; et Lautrec y mourut de déplaisir et de la contagion.

qui s'y estoit mise parmy les trouppes, premier may 1528. De Charlotte fille de Jean d'Albret sieur d'Orval et de Charlotte de Bourgogne comtesse de Nevers et de Rhétel il n'eut que deux fils morts jeunes sans alliance, et une fille vefve sans enfans en 1553 de Charles de Luxembourg frère aisné du célèbre Martigues fait Duc et Pair de Penthièvre en 1569, cy devant page 217 [tome V].

Théodore sieur de Lescun ne fut guères inférieur à son frère aisné, et mérita un an après luy le baston de Mareschal de France. Mais ses autres qualités ne répondoient pas au brillant qu'il s'estoit acquis à la guerre et à la Cour. Son avarice le fit tomber dans des inconvénients dont l'Estat ne se ressentit que trop, et on accusa ses concussions d'avoir fait plus de mal en Italie que l'ambition sans bornes de la Régente pour son frère bastard. La vertu militaire de Lescun en parut mesme éclypsée dans Crémone où il se retira, et où il se rendit avec peu de réputation. Il ne laissa pas de retourner en Italie et de faire des merveilles à la funeste bataille de Pavie qui luy cousta la vie et à François I^er^ la liberté, en 1524. Ce mareschal de Lescun ne fut point marié.

André sieur de l'Esparre ne fut pas moins illustre que ses frères et fut comme eux chevalier de Saint Michel. Il estoit sous son frère aisné Lieutenant Général au Gouvernement de Guyenne, et commanda l'armée qui reconquit Pampelune et toutte la Navarre en 1521 sur Ferdinand le Catholique, mais que son imprudence luy fit reperdre en un seul jour par la bataille où il se laissa inutilement engager et qu'il perdit la mesme année, et où il receut tant de coups sur son casque qu'il en demeura aveugle et se retira dans ses terres en Lodunois où il mourut sans postérité, en 1547, de Françoise du Bouchet.

Françoise leur sœur mariée à Jean de Laval sieur de Chasteaubriant gouverneur de Bretagne et chevalier de Saint-Michel, et si connue sous le nom de comtesse de Chasteaubriant par le magique roman qui a tant couru d'elle, et que Varillas a adopté. La vérité est qu'elle fut fort aimée de François Ier ; mais il n'est pas moins vray qu'elle estoit pleine de vie au retour du Roy de sa prison, pendant laquelle il l'avoit si parfaittement oubliée qu'il n'en fut plus question quand il revint et qu'il s'abandonna aussytost après à Madame d'Estampes. Madame de Chasteaubriant survescut plus de dix ans à ce changement. Elle mourut le 16 octobre 1537, et son mary en 1542.

Telle fut la vaste branche de la Maison de Grailly dans laquelle tomba la Couronne de Navarre ; et c'est pour cela que pour la distinguer de l'autre on l'a appellée Souveraine. Quelque distinguée que fust la possession des pays de Foix, Béarn, Bigorre, Cerdaigne, etc., elle ne pouvoit que très improprement estre ditte Souveraine, non plus que de bien plus grandes comme la Bretagne, etc., touttes dans la mouvance lige et la dépendance de la Couronne. Remontons maintenant à l'autre grande branche qui comprend toutte l'autre partie de cette Maison si grandement et si heureusement establie.

Gaston I second fils d'Archambauld de Grailly et d'Isabelle héritière de Foix, Béarn, Cerdaigne, etc., porta le nom de Captal de Busch et eut tous les grands biens de sa Maison, excepté le Comté de Bigorre qu'Édouard III Roy d'Angleterre avoit donné en 1369 au fameux Captal de Busch mort prisonnier de guerre à Paris, et qu'il donna avec tous ses grands biens à Archambauld son oncle paternel qui joignit cette petitte province aux autres que sa femme hérita, pour en faire le partage de son fils aisné.

Ce second fils d'Archambauld suivit comme ses pères le parti Anglois. Henry IV Roy d'Angletterre luy donna la Jarretière et ensuitte la commission d'espouser en son nom Catherine fille de nostre Roy Charles VI. Ce mesme Roy d'Angletterre luy avoit fait don du Comté de Longueville que Charles VII luy osta pour le donner au fameux comte de Dunois après avoir chassé les Anglois. Et Gaston ne pouvant vivre sous la domination de la France se retira dans la petitte ville de Meilles en Arragon qu'il achepta, vendit ce qu'il avoit en France partie au mesme comte de Dunois partie à son neveu le comte de Foix; et Grailly en Gex et le reste de l'ancien patrimoine de sa Maison en ces païs là, à Louis de Bonivard maistre d'hostel et Chambellan du duc Louis de Savoye, pour quatre mil escus d'or. Jean de Montferrand en 1435, Pierre d'Anglade et Raymond Amanjeu espousèrent ses trois bastardes. Il mourut à Meilles, et avoit espousé Margueritte fille d'Arnauld Amanjeu sire d'Albret vicomte de Tartas et de Margueritte de Bourbon sœur du duc Louis II de Bourbon et de la Reine femme de Charles V et mère de Charles VI; et laissa Jéan Captal de Busch, Isabelle femme de Jacques sire de Pons vicomte de Turenne sur lequel la seigneurie de Pons fut confisquée pour plusieurs crimes, et unie à la Couronne par arrest de janvier 1451-2, et Agnès mariée à Pey Potton de Lamensan.

Jean Captal de Busch etc. suivit le parti Anglois comme ses pères et fut pris à la bataille de Castillon qui décida l'expulsion entière des Anglois de la Guyenne que le fameux Talbot leur général y perdit avec la vie. Charles VII permit au Captal de retourner en Angletterre en laissant son fils aisné Gaston au comte de Foix jusqu'à ce qu'il fust en aage de choisir entre la France et l'Angletterre le parti

qu'il voudroit suivre. Henry VI Roy d'Angletterre à qui le Captal estoit fort attaché et dont il avoit receu la Jarretière, ayant esté privé de la Couronne par Édouard IV qui s'en empara, et dont naquirent les funestes partis de la Rose rouge et de la Rose blanche des Maisons d'Yorck et de Lancastre, permit au Captal de revenir en France sous l'obéissance de Louis XI, qui le fit rentrer dans les biens de son père, luy fit don des villes et Comtés de Lavaur, Castres, Giroussens, etc., et le combla de grâces. Il prit le premier et transmit à sa postérité les armes pleines de Foix seulement, écartellées de Béarn, et mourut en Guyenne en 1485. Il eut un bastard qui fut tige des Barons de Donazit. Il avoit espousé en 1440 Margueritte comtesse de Candale en Angletterre, tiltre que plusieurs de sa postérité ont affecté de porter. Elle estoit fille de Richard de la Poole duc de Suffolk dont la Maison souffrit infiniment dans cette révolution. De ce mariage deux fils et deux filles qui furent :

Jean II dit aussy Gaston II Captal de Busch et comte de Candale, etc.; Jean vicomte de Meille tige des Ducs et Pairs de Randan ; Catherine mariée 1468 à Charles comte d'Armagnac. Margueritte espousa Louis II marquis de Saluces.

Espuisons premièrement la branche de Candale.

Gaston II Captal de Busch comte de Candale, etc., fut élevé dans la maison de Gaston IV comte de Foix cousin germain de son père fils des deux frères dont il devint aussy le gendre. Il fut en 1487 Lieutenant général au Gouvernement de Guyenne sous Pierre de Bourbon sire de Beaujeu, et en 1498 de celuy de la Rochelle. Il testa en 1500 et fit exécutrice de son testament la Reine Anne de Bretagne fille de sa cousine germaine de sa Maison, et aussy fille de la sœur de sa première femme. Il fut marié

deux fois. La première en 1469 avec Catherine fille de Gaston IV comte de Foix et d'Éléonor d'Arragon Reine héritière de Navarre; la seconde en 1494-5 avec Isabelle fille d'Alain d'Albret, comte de Dreux et de Gaure vicomte de Tartas, et de Françoise de Chastillon ou de Blois ditte de Bretagne; et par ce contract de mariage Alain d'Albret renonça au tiltre de Captal de Busch que la Maison d'Albret avoit pris depuis la mort de Jean de Grailly mari de Rose d'Albret. C'estoit ce fameux Captal de Busch mort prisonnier et sans postérité dans la Tour du Temple à Paris en 1376, qu'Édouard III Roy d'Angleterre fit comte de Bigorre par donation en 1369, et qui légua tous ses biens à l'heureux Archambauld frère cadet de son père qui espousa l'héritière de Foix.

Du premier lit trois fils et une fille qui furent :

Gaston III Captal de Busch comte de Candale, etc.; Jean Archevesque de Bordeaux à dix huit ans en 1501, mort à quarante six en 1529; Pierre baron de Langon mort sans postérité de Louise fille du seigneur de Pont l'Abbé et de Rostrenan; Anne mariée 6 mars 1502 à Bude à Ladislas Jagellon Roy de Bohême et d'Hongrie dit le Bon, fils aisné de Casimir IV Roy de Pologne et d'Élizabeth d'Austriche, fille de l'Empereur Albert III et d'Élizabeth de Luxembourg fille de l'Empereur Sigismond. Anne fut couronnée à Bude où elle mourut 26 juillet 1506. Ladislas avoit succédé à Mathias Corvin si fameux. Il eut deux fils d'Anne dont il fit couronner l'aisné à deux ans, mais il le perdit et mourut en 1516 après vingt cinq ans de règne. Son second fils Louis II luy succéda à douze ans, et perdit la vie et la bataille de Mohats, 1526, contre Soliman II. Il avoit espousé en 1521 Marie d'Austriche sœur des Empereurs Charles V et Ferdinand I lequel avoit espousé la sienne dont il eut

tous ses enfans. Il succéda non sans peine au Roy Louis son beau frère, dont les deux Couronnes sont demeurées depuis à sa postérité dans sa Maison.

Du second lit deux fils et une fille qui furent :

Alain vicomte de Castillon qui de Françoise de Montpezat n'eut que deux filles : Jeanne qui espousa le marquis de Villars des bastards de Savoye, Mareschal et Admiral de France, dont elle eut la dame des Préz de Montpezat puis duchesse de Mayenne femme du Chef de la Ligue. L'autre fille du vicomte de Castillon fut Margueritte femme de Louis de Carmain sieur de Négreplisse dont elle eut la mareschale de Lavardin Beaumanoir, Amanjeu évesque de Carcassonne puis de Mascon, enfin de Basas. Louise mariée 1514, à François de Melun sieur d'Espinoy. Cette terre mouvante du Comté de Saint-Paul fut en faveur de ce mariage érigée en Comté par Louis XII en la mesme année, par lettres du 5 novembre.

Ainsy de tous ces enfans des deux lits de Gaston II, l'aisné seul du premier qui fut Gaston III eut postérité masculine. C'est à luy qu'il faut maintenant revenir.

Gaston III Captal de Busch comte de Candale, etc., ne paroist avoir fait aucune figure en 1536. Il fut surnommé le boiteux et eut une bastarde qu'espousa le sieur de Calonges. Ce Gaston III avoit espousé la fille aisnée et héritière de Jean III comte d'Astarac et de Marie de Chambes fille du seigneur de Montsoreau premier Chambellan et maistre d'hostel de Louis XI et de Jeanne Chabot. Ils eurent sept garçons et une fille qui furent :

Charles l'aisné, Jean le troisième, le premier fiancé seulement, l'autre marié, l'un et l'autre avec Anne fille de Jean d'Albret et de Catherine héritière de Navarre, Foix, etc. sans postérité, tués l'un au commencement,

l'autre mort à la fin du siége de Naples en 1528 formé par Lautrec ou le mareschal de Foix qui y périt avec son armée par le manquement de touttes choses. Pierre le quatriesme mort jeune sans alliance.

Frédéric Captal de Busch comte de Candale etc., le second qui devint l'aisné. François évesque d'Aire qualifié François Monsieur de Foix, commandeur de l'Ordre du Saint Esprit dernier décembre 1587, prélat pieux et sçavant qui préféra la piété, les lettres et la retraitte à tout, fit diverses fondations de l'un et de l'autre genre et mourut à quatre vingt un ans, février 1594. Christian aussy Évesque d'Aire grand Aumosnier de la Reine de Navarre fille d'Henry II et femme d'Henry IV, si connue sous le nom de la Reine Margueritte. Il mourut en 1570.

Charles sieur de Villefranche et Montcassin. Marie mariée 1551 à Guy d'Aydie vicomte de Riberac qui en eut un fils tué en duel en 1578 suivant le journal d'Henry III, et Jacqueline Abbesse de Mirebeau.

De tant de fils deux eurent seulement postérité, Frédéric comte de Candale et Charles sieur de Villefranche qui d'Anne fille de François d'Anticamera sieur de Saint Pardoux et de Margueritte, de Magnau n'eut qu'un fils qui espousa en 1614 Margueritte, fille de Hérard de Grossolles baron de Flamarens et de Montastruc, et de Brandelise de Narbonne sœur du bisayeul du marquis de Flamarens, capitaine de Gensdarmerie et beau frère de M. de Beauveau chevalier du Saint Esprit. Duquel mariage un fils sans postérité d'une Castelnau Marmande, Louise Abbesse de Sainte Glossinde de Metz par la résignation de la sœur de la duchesse d'Espernon sa cousine germaine ; Margueritte Henriette qui fut héritière et qui espousa 1° le sieur d'Esclinac, 2° Charles de Montlezun de Lupiat en 1658 ; une

Religieuse, et une fille morte jeune sans alliance. Revenons maintenant au seul de tant d'enfans qui ait continué la postérité et qui est :

Frédéric Captal de Busch, comte de Candale, etc., chevalier de Saint Michel et l'un des ostages de la paix faitte au Cateau-Cambrésis 1559. Il mourut en 1571 et avoit espousé en 1540 Françoise fille de François II de la Rochefoucauld et d'Anne de Polignac. Elle mourut après, 1583, et ne laissa qu'un fils et une fille qui furent :

Henry Captal de Busch comte de Candale et Diane mariée, 1579, au comte de Gurson de sa Maison issu de germain de son père tué au combat de Montraveau en 1586 ; et c'est la bisayeule des Ducs et Pairs de Foix-Randan.

Henry Captal de Busch et appellé le comte de Candale fut Gouverneur de Bordeaux et Bordelois par le crédit de son beau père, et tué fort jeune en février 1572 à l'attaque du chasteau de Somières en Languedoc tenu par les Huguenots. Il avoit espousé le 7 juillet 1567, Marie fille puisnée du Connestable Anne duc de Montmorency et de Magdeleine de Villars Tende des bastards de Savoye dont il ne laissa que deux filles : la duchesse d'Espernon héritière de toutte cette branche, et l'Abbesse de Sainte-Glossinde de Metz.

Margueritte unique héritière espousa le grand et premier duc d'Espernon en présence de toutte la Cour à Vincennes 23 aoust 1587, et mourut de douleur à Angoulesme de la blesseure de son mary 12 juillet 1593.

Françoise Abbesse de Sainte-Glossinde forcée à se faire Religieuse et à donner tout son bien à sa sœur, se démit de son Abbaye en faveur de sa cousine issue de germaine de mesme Maison, et mourut huguenotte à Paris en septembre 1649.

Voir sur ces deux sœurs le tiltre *d'Espernon* pages 274 et 277, [tome V].

Venons maintenant à la dernière branche d'où sont sortis les Ducs et Pairs de Foix Randan.

Jean vicomte de Meille second fils de Gaston II Captal de Busch etc. et de Margueritte de la Poole Suffolk comtesse de Candale en Angleterre, fut comte de Gurson, vicomte de Castillon sur Dordogne, sieur de la Treyne, de Montguyon etc. Aux obsèques de la Reine Anne de Bretagne, il porta comme parent un des coins du poisle en 1513, et mourut en 1521. D'Anne fille et héritière de Louis de Villeneuve premier marquis de Trans et d'Honorine de Berre, qu'il avoit espousée en 1507, il laissa :

Germain Gaston comte de Gurson ; Melchior mort sans alliance ; Margueritte mariée à Jean de Villeneuve sieur des Tourettes ; Honorine mariée en Provence au sieur de Bargèmes ; Marthe mariée 1° 9 mars 1535 pardevant Jacques Audibert du Muy notaire, à Claude de Grasse sieur du Roret d'où viennent Messieurs de Grasse ; 2° 29 décembre 1542 à Antoine baron d'Oraison vicomte de Cudenet ; et Françoise seconde femme de Claude des bastards de Savoye comte de Tende Gouverneur de Provence.

Germain Gaston comte de Gurson chevalier de Saint Michel, du Conseil Privé du Roy, capitaine de cinquante hommes des Ordonnances, fut envoyé par Henry II en Angleterre en 1559 vers la Reine Élizabeth, et depuis chef de la Ligue en Guyenne. Il mourut fort vieux et n'eut point d'enfans de sa première femme Louise fille de Guillaume de Pellegrüe baron d'Anet et de Catherine de Caumont Lausun. Il se remaria en 1555 à Margueritte Dame de Mirebeau, fille de Jean Bertrand et de Jeanne de Barras. Jean Bertrand fut premier Président au Parlement de

Paris, puis Garde des Sceaux de France en 1551, et estant devenu veuf, Archevesque de Sens et Cardinal en 1557. De ce mariage le comte de Gurson eut trois fils et trois filles qui furent :

Louis comte de Gurson, Gaston vicomte de Meilles, François Phœbus comte de Fleix. Une fille morte jeune sans alliance ; Margueritte troisième femme 1606 de Louis Galiot sieur de Genouillac et de Gourdon comte de Vaillac mort en 1615 et elle en 1617. Il n'y eut qu'une fille Religieuse de ce mariage ; mais du premier lit il y eut vingt trois enfans dont quantité vescurent. L'aisné estoit père du comte de Vaillac chevalier du Saint Esprit en 1661 de la nomination de Monsieur, dont il estoit lors premier Escuyer et Capitaine des gardes. Son vray nom est Ricard. Marie espousa le marquis de Montclérat.

Les trois fils furent tués tous trois en 1586 au combat de Montraveau avant la mort de leur père, au service du Roy de Navarre depuis Henry IV. Les deux cadets sans alliance. L'aisné avoit espousé en 1579 Diane fille de son cousin issu de germain de sa Maison, Frédéric comte de Candale, et de Françoise de la Rochefoucauld dont il laissa :

Frédéric comte de Gurson, Gaston comte de Fleix mort sans alliance, Margueritte femme d'Armand d'Aydie vicomte de Ribérac, Françoise Abbesse de Notre-Dame de Saintes morte à quatre vingt quatre ans, ayant esté soixante ans Abbesse.

Frédéric comte de Gurson fut Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances, Mareschal de camp et Grand Séneschal de Guyenne où il fit quelques exploits sur les Huguenots et mourut en 1655. Il avoit espousé en 1611 Charlotte fille de François Nompar de Caumont comte de Lausun chevalier du Saint-Esprit et de Catherine d'Aure ditte

de Gramont, morte en Périgord en son chasteau de Monpont, 21 janvier 1671, à soixante dix sept ans. Ils laissèrent:

Jean Baptiste Gaston comte de Fleix, Henry comte de Meilles tué Mareschal de camp sans alliance, en 1658 à la bataille des Dunes ou de Dunquerque, Louis dit le chevalier de Foix tué en 1657 au combat de Sillery en Champagne. Suzanne Henriette ditte Mademoislle de Foix, Captale de Busch, dame de Montpont qui a passé sa vie dans ses terres sans s'estre voulu marier et est morte fort vieille vers 1714; Françoise Abbesse de Nostre-Dame de Saintes après sa tante paternelle, morte en 1686 à soixante douze ans; trois autres Religieuses et trois autres filles mortes sans alliance.

Jean Baptiste Gaston comte de Fleix fut Gouverneur de Mascon et Lieutenant de Roy au Bailliage de Masconnois, et fut tué en 1646 le 13 aoust au siége du fort de Mardick.

Il avoit espousé le 28 septembre 1637 Marie Cl. marquise de Senescey fille et héritière unique d'Henry de Bauffremont, marquis de Senescey, chevalier du Saint-Esprit, Gouverneur d'Auxonne et Bailly de Mascon et de Marie Catherine, fille unique et héritière de Jean-Louis de la Rochefoucauld, comte de Randan, frère du cardinal de la Rochefoucauld et Gouverneur d'Auvergne, grand Ligueur, tué 10 mars 1590, en voulant recouvrer Issoire que la Noblesse royaliste avoit surpris, et d'Isabelle fille puisnée de François III comte de la Rochefoucauld et de Charlotte de Roye sa seconde femme, sœur de la princesse de Condé.

Ce comte de Fleix laissa de l'héritière de Bauffremont:

Jean Baptiste Gaston et Henry François qui furent tous deux Ducs et Pairs de Randan l'un après l'autre, connus sous le nom de ducs de Foix, tous deux mariés, tous deux sans postérité; Charles Abbé de Rébets en Brie, mort à Pa-

ris en may 1671 à vingt quatre ans ; et une fille morte enfant. Telle a été la fin et l'extinction de la Maison de Grailly ditte de Foix. Mais avant de venir aux deux frères ducs et Pairs de Randan connus sous le nom de ducs de Foix, il faut dire un mot de leur mère et de leur grand' mère maternelle, qui relevèrent par la dignité de Duc et de Pair la fin de cette grande Maison si fort tombée, dans cette dernière branche, la cadette et l'unique subsistante.

La marquise de Senescey s'estoit mariée en 1607 et son mary qui avoit esté en 1618 ambassadeur en Espagne fut tué au siége de Royan en 1622. C'estoit une femme d'une grande vertu et d'une grande représentation, qui fut choisie pour estre Dame d'honneur de la Reine Anne d'Austriche sur laquelle elle prit beaucoup d'ascendant et dont elle mérita l'amitié et la confience. Elle obtint la survivance de sa charge avec l'exercice conjointement avec elle pour la comtesse de Fleix et elle fut quelque temps Gouvernante de Louis XIV. Le tabouret obtenu par la princesse de Guemené en fit accorder un à Mme de Senescey et à la comtesse de Fleix sa fille, et la multiplication qui anima les Ducs et la Noblesse sous la protection de Monsieur, Gaston, leur fit oster ces tabourets qui leur furent rendus quelque temps après quand la Cour eut repris tout à fait le dessus sur Gaston et sur tous les partis. C'est ce qui se trouverra plus destaillé au tiltre de *Montbazon* aux *Duchés Pairies Existants* et plus aussy en sa place. Cependant la mère et la fille craignant encore de se sentir briser leur tabouret, et voulant le mener peu à peu à quelque chose de plus solide, obtinrent un brevet sur Randan pour touttes deux et pour leur fils ou petit fils le comte de Candale, c'est à dire des lettres d'érection de Duc et de Pair non enregistrées qui leur furent expédiées en mars 1661, et qui furent

confirmées et enregistrées avec les treize autres en 1663, et M. de Candale receu au lit de Justice comme duc de Randan Pair de France. Quand on dit qu'elles obtinrent, c'est qu'elles le demandèrent; qu'il leur fut promis et que la comtesse de Fleix en vit l'exécution, ainsy que sa mère la marquise de Senescey à qui elle la devoit et qui mourut à Paris à quatre vingt neuf ans dès le 10 may 1677; et la comtesse de Fleix mourut aussy à Paris le 29 juillet 1680 à soixante deux ans, quinze ans depuis son fils aisné et sa belle fille. Après cette généalogie où on n'a rien obmis de tant soit peu marqué, la généalogie figurée fera plus nettement tout entendre, et comme le détail est icy on se contentera de ce qui désigne, et on obmettra tout ce qui n'a point ou figuré ou eu postérité.

(*Ici vient dans le manuscrit, la* GÉNÉALOGIE ABRÉGÉE DE LA MAISON DE GRAILLY DITTE DE FOIX. *On la trouvera dans l'Appendice, n°* II.

*Nota.*[1] — Que Mme de Senescey estoit dame d'honneur de la Reine Anne d'Austriche, et fort avant dans ses bonnes grâces lorsqu'elle accoucha de Louis XIV si longuement et si désireusement attendu. La joye de cette naissance donna un rayon à la Reine qui obtint que Mme de Senescey sans quitter sa charge eust encore celle de gouvernante du Dauphin. Mais le cardinal de Richelieu craignant que la Reine ne prist ascendant sur le Roy, et peutestre avec plus de raison sur la Cour et le monde, quand on verroit par ce double évènement qu'en s'attachant à elle il y avoit tout à espérer pour un avenir prochain par la santé menaçante du Roy, et à n'en rien craindre et au contraire en attendant, le Cardinal qui en estoit mortellement haï voulut

1. Cet alinéa est à la fin de la Généalogie où il semble que Saint-Simon l'ait ajouté après coup.

faire tomber touttes ces idées par un coup d'éclat auquel il n'eut pas de peine d'amener le Roy si justement et si profondément aliéné de longue main de la Reine, tellement qu'à peu de mois de là Mme de Lanssac fut mise gouvernante du Dauphin, Mme de Brassac tante paternelle de M. de Montausier dame d'honneur de la Reine, et Mme de Senescey chassée à Randan où elle demeura jusqu'à ce que la Reine devenue vefve, Régente et maistresse, chassa Mme de Brassac à son tour, et reprit Mme de Senescey en sa place avec une faveur qui produisit les tabourets, l'érection si vaste dont il s'agit, et tout ce qu'elle crut devoir à une dame de cette sorte qui n'avoit esté disgraciée que pour l'amour d'elle.

Quoyque l'érection de Randan en Duché Pairie non vérifiée en 1661, ait esté faitte en faveur de la marquise de Senescey et après elle pour la comtesse de Fleix sa fille unique et pour Jean Baptiste fils de l'une et petit fils de l'autre et pour ses descendants masles, et que la mesme érection ait esté confirmée en mesmes termes en 1663 et enregistrée, on se contentera de prendre icy ledit Jean Baptiste pour le premier Duc et Pair de Randan, parce que le mesme jour que cette érection fut enregistrée et au mesme lit de justice où elle la fut avec les treize autres, ledit Jean Baptiste y fut receu avec les autres érigés à prester le serment et à y prendre sa place de Duc et de Pair de Randan, quoyque sa mère et sa grand'mère fussent pleines de vie qui mesme avec le rang, les honneurs et les marques de Duchesses ne crurent pas à leur aage que ce fust la peine de changer de nom; et c'en fut le premier exemple, c'est à dire d'avoir gardé leur nom de vefves, mais en y ajoustant le tiltre et le nom de Duchesses. Ainsy:

I.

Jean Baptiste Gaston de Grailly dit de Foix duc de Randan, comte de Fleix et de Gurson etc. Gouverneur de Mascon et Lieutenant de Roy au Baillage de Masconnois, mort à Paris 12 décembre 1665 à vingt sept ans, ne laissant que une fille unique morte enfant en 1667.

Margueritte Charlotte dite d'Ailly, fille unique et héritière d'Henry Louis d'Albert dit d'Ailly, duc de Chaulnes Pair de France et de Françoise de Neufville fille aisnée et sœur des deux Mareschaux ducs de Villeroy.

Mariée janvier 1664.

Morte en couches 3 aoust 1665.

Son père estoit fils aisné du Mareschal duc de Chaulnes frère du Connestable de Luynes et de l'héritière d'Ailly qui estant vefve prit le nom de duchesse de Picquigny pour éviter le nom de Mareschale et celuy de Douairière en continuant à s'appeller duchesse de Chaulnes. Et son second fils qui fut duc de Chaulnes après l'aisné est celuy qui a esté gouverneur de Bretagne, chevalier du Saint-Esprit, ambassadeur à Rome etc. et en qui ce Duché Pairie s'est esteint.

La mère de cette première duchesse de Foix devint après cette Mme d'Hauterive de Chaulnes, comme on l'appelloit depuis cet estrange mariage qui la sépara de toutte sa famille. Voir le tiltre de *Chaulnes* pages 42 et 43 [ci-dessus].

H. Frère.

Henry François dit le duc de Foix servit avec réputa-

Marie Charlotte de Roquelaure fille de Gaston Jean

tion mais pas longtemps. C'estoit un homme extrêmement du monde, doux, modeste, aimable au dernier point, de bonne compagnie, fort paresseux, et sans estre débauché, joueur ny chasseur, n'aimant que le plaisir, considéré et cherché de tout le monde. On disoit de luy et de sa femme qu'ils n'avoient jamais eu que dix huit ans. Il fut chevalier du Saint-Esprit en 1688 ; et M. de Savoye ayant conclu sa paix en 1697 avec le Roy, et par cette paix obtenu deux Ducs et Pairs pour ostages jusqu'à l'entière restitution de tout ce qui luy devoit estre rendu, et à l'accomplissement réel du mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne avec la Princesse sa fille aisnée, que l'aage des parties suspendoit, il demanda les ducs de Foix et de Choiseul, l'un de haute, l'autre de grande naissance, et tous deux parfaittement propres à passer par tout ce qu'il voudroit

Baptiste de Roquelaure et de Marie de Daillon sœur du duc de Lude. Son père fils du mareschal de Roquelaure fut Duc à brevet en 1652, chevalier du Saint-Esprit 1661, et enfin gouverneur de Guyenne. Et son frère par son mariage avec Mademoiselle de Laval fille d'honneur de Madame la Dauphine de Bavière, qui n'avoit que son nom, une beauté qui ne déplaisoit pas au Roy, une tante chez qui Madame de Maintenon débarqua d'Amérique, fut Duc à brevet en 1683, Mareschal de France 1724, chevalier du Saint-Esprit 1728, et avoit longtemps faute de mieux commandé en Languedoc.

Sa mère estoit sœur du comte de Lude Duc à brevet 1645, chevalier du Saint-Esprit 1661, mort 1685, grand Maistre de l'Artillerie, sans postérité. Sa vefve a depuis esté dame d'honneur de Madame la Dauphine mère du Roy.

sur le cérémonial. On obmet icy ce qui arriva à cet égard pour le mettre mieux en jour au tiltre de *Rohan Chabot* aux *Ducs et Pairs existants*. Le duc de Foix mourut sans postérité à soixante quatorze ans à Paris le 22 février 1714, le dernier de sa Maison qui fut esteinte en luy ainsy que le Duché Pairie de Randan qui ne dura que cinquante ans, et dont les générations sont si courtes et les honneurs de ces Ducs tellement icy sous les yeux, qu'il est inutile d'en faire icy le sommaire que termine d'ordinaire les autres tiltres.

Madame de Foix fut mariée en 1674; de mesme humeur que son mari, ne faisant et ne disant jamais mal de personne et mettant la joye partout, extrêmement du monde et l'un et l'autre fort peu de la Cour.

Elle mourut à cinquante cinq ans à Paris, 22 janvier 1710.

Faisons maintenant une courte analise de cette *Maison de Grailly*.

On la connoist du temps de Saint-Louis et vers 1250 tirant son nom de son fief au païs de Gex mouvant du comte de Savoyet. Tost après un homme de mérite s'attire par ses services le don de beaucoup de terres en Guyenne d'Édouard I, Roy d'Angleterre qui le fit Sénéschal de ce Duché ; et ce premier seigneur de Grailly bien distinctement connu figura avec les petits Souverains mouvans de la Couronne, et avec le sien mesme autant qu'il fut possible. Les alliances furent bonnes sans rien d'extrêmement distingué, mais les emplois augmentèrent, et les biens aussy par des héritières pendant les deux générations suivantes.

La troisième s'éleva par deux frères mariés tous deux dans la Maison de Foix. Le cadet Archambault réunit tous

les vastes biens de sa Maison par le testament de son neveu fils de son frère aisné, ce fameux Captal de Busch, qui les avoit augmentés des dons du Roy Édouard III d'Angleterre dont le plus grand fut le Comté de Bigorre. Sa femme devint enfin héritière de la Maison de Foix ; ainsy cet Archambauld outre les grandes terres de sa Maison devint comte de Bigorre et de Foix, et vicomte de Béarn et de Cerdaigne, et se vit de niveau avec les petits Souverains mouvants de la Couronne. Après cela les biens, les grands emplois, les grandes alliances et les plus relevées se multiplièrent dans sa Maison.

Un Grailly a porté la Couronne de Navarre. Sa sœur après luy, qui l'a transmise dans la Maison d'Albret ; et cette Maison dans celle de Bourbon par la Reine Jeanne d'Albret mère de nostre Roy Henry IV et petitte fille de cette Grailly Reine héritière et d'effet de Navarre, ensemble les Comtés de Foix, Bigorre, Béarn, Cerdaigne etc.

Trois filles de Grailly ont porté les Couronnes de Navarre, d'Arragon, et de Bohême et Hongrie. Ces deux dernières de branches cadettes, et la dernière a eu postérité nombreuse et couronnée.

D'autres filles de Grailly ont espousé un marquis de Montferrat et un de Saluces, deux comtes d'Armagnac et un duc de Bretagne, de qui la fille unique Anne héritière de ce Duché, l'a apporté à la Couronne, et a esté Reine de France deux fois, femme de Charles VIII et de Louis XII.

Un héros de cette Maison de Grailly si fameux sous le nom de Gaston de Foix neveu de Louis XII.

Et dans cette Maison sont entrées :

L'héritière de Foix, Béarn, Cerdaigne etc. sœur unique du comte de Foix qui espousa un cadet de Grailly, une autre Foix ayant espousé l'aisné.

L'héritière effective de Navarre fille et sœur de Rois d'Arragon.

Une fille de Roy de Navarre de la Maison de France sans enfans.

L'héritière de Cominges à un cadet sans enfans.

Deux sœurs de nos Rois Louis XI et Louis XII ; la dernière à un cadet.

Une Albret entre plusieures autres dont la mère estoit Bourbon, sœur de la Reine femme de Charles V mère de Charles VI, et à un cadet.

Une la Poole, fille du duc de Suffolk devenu si proche de la Couronne d'Angletterre, et à un cadet.

Les filles des Connestables Charles d'Albret et Anne de Montmorency, pour en passer sous silence beaucoup d'autres aussy grandes parmi lesquelles plusieures puissantes héritières, et à des cadets.

Qui considérera ce lustre répandu sur les diverses branches, et dont l'éclat obscurcit en elle ce qu'elle a de commun avec d'autres en alliances et en emplois qui en tirent tout le leur, en sentira toutte la différence. C'est une comparaison que cette courte analyse rend aisée, et qui se présentera naturellement plus d'une fois.

Cette Maison portoit d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent, que celles de Foix firent à la fin disparoistre.

La bonne foy qui ne doit pas estre moins entière pour soy mesme que pour les autres, et qui engage à examiner de temps en temps si on ne s'est point trompé malgré tous les soins qui se peuvent prendre, veut par la mesme raison qu'on s'avoue franchement quand cela est arrivé, et qu'on trouve mesme du plaisir à le réparer. La généalogie

de *Grailly* ayant conduit à repasser celles qui y ont quelque rapport et qui sont au tiltre de *Nemours* page 12 [Tome V], tout s'y est trouvé exact excepté celle de la Maison de la Cerda légitime, qui sur des scrupules bien fondés a fait avoir recours à l'excellent ouvrage d'Imhoff qui a fait trouver le mécompte comme on alloit passer à un autre tiltre dont on vient d'effacer les premiers mots pour mettre icy comme en sa place la plus naturelle, puisqu'il ne se trouvoit plus de vuide au tiltre de *Nemours*, et la généalogie de la Cerda légitime, et celle des fameux Rois Catholiques qui s'éclairciront l'une l'autre avec plus de curiosité. Mais avant de voir cette généalogie que le terrain oblige à resserrer il faut se bien souvenir des pages 13 et suivantes au tiltre *Nemours Grailly Foix*. [Tome V.]

(*Ici vient dans le manuscrit le tableau intitulé :* GÉNÉALOGIE HISTORIQUEMENT ABRÉGÉE DES SEIGNEURS LÉGITIMES DITS DE LA CERDA OU D'ESPAGNE, ET DES ROIS CATHOLIQUES FERDINAND ET ISABELLE. *Voir ce tableau, à l'appendice, n°* III.)

Liancourt fut successivement grand Maistre des eaux et forests de Clermont en Beauvoisis, escuyer tranchant ordinaire de François I, Maistre d'hostel du Dauphin, puis d'Henry II, et son Ambassadeur en Suisse. Il eut un fils abbé de Moustier la Celle, un autre escuyer d'escurie du duc d'Anjou et Gentilhomme ordinaire du Roy Henry III; et trois filles mariées : l'une, 1556, à François du Bouchet sieur de Sourches, l'autre à M. Gaudechart sieur de Bachevillier, la dernière à Pierre de Lamet, 1570, Gouverneur de Creil et comandant cinq cents hommes au païs bas. L'aisné des fils qui fit sa fortune fut le seul des fils qui eut postérité. Ce fut :

Charles sieur de Liancourt, heureux en touttes choses, en biens, en charges, en distinctions, en honneste faveur, enfin en femme et en fils. Il se poussa à la Cour à qui malgré la corruption où celle d'alors se tournoit fort déjà, sa vertu ne fit point de peur. Il devint premier Escuyer; et de son temps, Philippe Chabot comte de Charny, le premier duc d'Elbœuf son gendre et Messieurs de Bellegarde les deux frères furent grands Escuyers de France. La précision si désirable surtout aux anecdottes est ce qui leur manque trop souvent, et de ce genre plus que de tout autre où la précision manque presque toujours, sont les empiètements sur les charges dont les époques sont très rares, parce que ces empiètements commencent et réussissent d'abord imperceptiblement, ou par inaplication des uns ou leur foiblesse, ou par l'adresse et le crédit des autres qui tournent en possession de petittes choses qui croissent ensuitte, et qui peu à peu enfantent ces grands changements dans les charges qu'à la fin elles ne se peuvent plus reconnoistre.

C'est ainsy que le Connestable est passé des Escuries du Roy à la teste des armées, et longtemps après luy et sous

luy les Mareschaux de France qui d'abord n'estoient que de simples inspecteurs ou commissaires des trouppes, et qu'un Mareschal de camp devenu Mareschal de camp Général, a fait en chef la fonction de ses camarades ; puis avec deux mots de plus Mareschal Général des camps et armées de France, s'est mis à leur teste entre le Connestable et les Mareschaux de France comme on l'a veu au tiltre de *Biron* page 491 [Tome V], et de *Lesdiguières* page 7, [ci-dessus]. C'est ainsy que le grand Maistre de France et après sous luy le premier Maistre d'hostel ont anéanti le grand Queux de France avec le grand Pannetier et le grand Eschanson sans qu'il reste que la mémoire du premier et les vains noms aux deux autres. C'est ainsy que le Chancelier a osté le sceel secret au grand Chambellan, que le Chancelier et la Chambre des Comptes l'ont dépouillé du droit de recevoir pour le Roy l'hommage des grands vassaux ; que le Surintendant des finances l'a privé de l'administration sous le Roy de sa bourse particulière, qui du Surintendant a passé aux premiers Valets de Chambre. Enfin que les premiers Gentilshommes de la Chambre formés sur la ruine du premier Chambellan ont anéanti le grand Chambellan dans les fonctions les plus immédiates et les plus propres de son Office, en se revestant de toutte l'autorité et le comandement dans l'appartement du Roy et sur les officiers de sa Chambre, et ne luy ont laissé que le simple service qu'ils luy ont mesme quelquefois disputté quand ils se sont trouvés l'avoir pris et commencé avant qu'il fust arrivé, ce que pourtant ils n'ont pu obtenir. On seroit infini en parcourant touttes les charges qui se sont ou formées ou élevées sur les ruines les unes des autres. On ajoustera seulement que jusqu'au premier Maistre d'hostel qui preste serment entre les mains du grand Mais-

## XLI

Louis XIV 1663. LA ROCHEGUYON POUR ESTEINT 1674. ROGER DU PLESSIS-LIANCOURT DIT LE DUC DE LIANCOURT

Le nom du Plessis est commun à beaucoup de Maisons et mesme de familles. L'origine de celuy cy se retrouve dans le Vendosmois et ne se distingue et suit bien que de l'an 1300. Les fiefs sont des plus petits, la mouvance ou d'Église ou de la chastellenie de Vendosme pour la plus-part, mais aucun qui porte le nom du Plessis ny par conséquent qui ait donné ce nom à la race. Les alliances conformes à l'exiguité des fiefs. On y trouve un Jean du Plessis sieur de la Chaise qualifié chevalier en 1379, mais rien de plus; un autre Jean du Plessis sieur de la Périne qui servit Louis XI qui le fit capitaine de Laval en 1461 en la place de Guillaume de Prunelay sieur d'Herbault, vicomte de Bayeux, c'est à dire juge d'espée, Élu à Bayeux sur le fait des Aydes, ce qui s'accorde peu avec le militaire, et enfin son Conseiller et Maistre d'hostel. Il espousa en 1463 Cl. fille unique et héritière de Jean de Poupaincourt sieur de Liancourt et de Sarcelles lors avocat puis Président au Parlement de Paris, et de Catherine le Bègue. Des sept fils qu'il eut trois seulement firent branche; les autres ou ne se marièrent point ou n'eurent point d'enfans; et de ceux là il y en eut un avocat gendre d'un autre avocat, une fille mariée 1496 à Gaucher de Dimeville Bailly de Troyes et Maistre d'hostel du Roy.

Charles sieur de Savonières, Pierre sieur de Périgny et

Guillaume sieur de Liancourt ont esté les frères qui ont fait ces branches.

Charles sieur de Savonières eut plusieures médiocres charges et quelques emplois. Maistre d'hostel de François I et premier Maistre d'hostel de sa Mère et de ses enfans, ambassadeur en Suisse 1520 pour le renouvellement de l'alliance ; souvent la commission de tenir les Estats de Languedoc, de Provence et de Dauphiné, de François I et d'Henry II. Son fils eut ce fameux duel dans Paris en présence de François I contre Gaucher de Dinteville son cousin germain qui l'avoit appellé pour avoir mal parlé de ses mœurs, qui cependant y manqua, et dont les armes furent renversées, traisnées et pendues à une potence par le boureau de Paris en 1538. Il fut Panetier de la mère et du fils de François I et Eschanson de ce Roy. Sa femme estoit Thesligny. Il maria une fille à un la Porte Vezins, et son fils à une Courcillon, qui après le combat d'Arques 1589, fut ambassadeur en Angletterre avec Dangeau frère de sa femme. Le petit fils de celuy là espousa une sœur de M. de Dangeau chevalier du Saint-Esprit, Chevalier d'Honneur des deux Dauphines etc. Le reste de cette branche ne vaut pas la peine de s'y arrester.

Pierre sieur de Périgny fut Maistre d'hostel de la Reine Catherine de Médicis et des Enfans de France. Les biens et les emplois de cette branche sont nuls, et les alliances peu différentes, excepté un Choiseul qui en espousa une fille qui ne paroist avoir eu d'autre parure que son nom.

Guillaume sieur de Liancourt, tige et grand père du duc de Liancourt, espousa Françoise fille d'honneur de la mère de François I, fille de Mathieu sieur de Ternay et de Jeanne Ronssart. Ce mariage qui fut fait à Escouen en 1527 paroist en tout genre fort au dessous du médiocre. Le sieur de

tre de France, et qui en est en tout si subalterne, s'est aussy tiré de sa dépendance en entier sur tout ce qui regarde la bouche du Roy et les Officiers qui l'appresteni, qui est en terme de particuliers, la cuisine et l'office, l'eau et le vin qui ne servent qu'à la personne du Roy.

Le mesme changement est arrivé dans l'office de grand Escuyer à l'égard du premier Escuyer, et c'est en faveur de M. de Liancourt qu'il a esté fait. Sçavoir comment, par quels degrés, sous quel ou plusieurs des grands Escuyers qui ont esté de son temps, c'est ce qu'il n'est pas possible de dire au juste. Mais ce qui paroist certain, c'est qu'avant M. de Liancourt on ne connoist presque point le premier Escuyer comme une charge considérable, et que tout conduit à cette persuasion que ses prédécesseurs commandoient la petitte Escurie du Roy comme le premier Escuyer de la grande la commande, c'est à dire sous l'entière dépendance en tout et par tout du grand Escuyer. Jusqu'à M. de Liancourt point de premier Escuyer du Roy. Ses prédécesseurs n'ont esté connus que sous le nom de premiers Escuyers de la petitte Escurie comme l'estoient et le sont encore les premiers Escuyers de la grande, et les noms des uns et des autres ne sont pas plus connus ny distingués, ce qui marque bien que c'estoient deux Officiers égaux et pareils l'un sur la grande l'autre sur la petitte Escurie, et que celuy cy n'estoit pas autre à l'égard du grand Escuyer que l'est encore le premier Escuyer de la grande qui luy est en tout et par tout subordonné. Il est mesme resté au grand Escuyer des droits qui confirment bien cette opinion. Il dispose de tout ce qui est charge dans la petitte Escurie, aussy n'y a t'il presque plus rien que par commission. Il fait faire toutte la livrée, et il ordonne les carosses de deuil; et de voitures du Roy il n'y

en a que dans la petitte Escurie si privativement à la grande que le grand Escuyer qui se sert pour soy des pages mesme de la grande Escurie, des valets de pied en charge qui en sont, et du reste de ce qui est livrée et jamais de la sienne, n'a que ses propres carosses et jamais de voitures du Roy dont le premier Escuyer se sert sans difficulté, ainsy que des pages de la petitte Escurie, des valets de pied qui en sont, et du reste de la livrée. Mais il y a plus. C'est qu'encore que toutte la despense de la petitte Escurie roule en entier sur le premier Escuyer indépendamment du grand, et que le premier Escuyer ne rende compte qu'au Roy seul immédiatement et ne prenne d'ordres que de luy, ny pas un Escuyer de la petite Escurie en son absence, il est pourtant vray que le grand Escuyer en est demeuré le seul ordonnateur et que la Chambre des Comptes ne reconnoist que luy et le premier Escuyer en quoy que ce soit. Tellement qu'encore aujourd'huy sans que cela ait esté autrement depuis l'élévation du premier Escuyer, il envoye les estats de despense de la petitte Escurie certifiés de luy au grand Escuyer qui en fait expédier et en signe l'ordonnance, laquelle passe à la Chambre des Comptes. Bien est vray que depuis le changement arrivé, le grand Escuyer ne peut entrer en rien de la petitte Escurie ny sur le service, ny sur l'administration, ny sur la despense; qu'il y est devenu entièrement estranger, qu'il ne peut ny faire de question, ny former de difficulté aucune sur les estats de despense dès qu'il les voit certifiés du premier Escuyer, ny différer de luy en envoyer l'ordonnance; mais il est vray aussy que si le premier Escuyer agit en tout en pleine indépendance, et que tout soit payé par les finances sur ses mémoires et sur ses ordres, il ne l'est pas moins qu'aucun de ces payements ne peut estre alloué ny passer

à la Chambre des Comptes qu'en tant qu'ils sont contenus dans les ordonnances du grand Escuyer, à qui cette marque d'honneur et de droit de supériorité est toujours demeurée, ce qui fait bien voir qu'il l'a eue entière autrefois sur le premier Escuyer et la petitte Escurie, comme il l'a encore sur le premier Escuyer de la grande Escurie, et sur tout le détail de comandement et de despense de la grande Escurie. Il reste encore au grand Escuyer un vestige de la transition de ses prédécesseurs de l'Escurie à la milice. C'est que c'est luy qui fait encore faire les estendards et les tabliers de tymbales de toutte la cavalerie de la Maison du Roy, et je ne sçay si c'est de la mesme source qu'est encore venu l'usage que lorsque dans de grands deuils le Roy donne encore un habit de deuil à quelques uns des grands officiers de sa Maison, c'est le tailleur du grand Escuyer qui par ses ordres, et payé par son ordonnance, va prendre la mesure aux Capitaines des gardes du corps, et fournit et fait tout leur habit complet, ou si par grandeur le Roy n'y employant pas le tailleur de sa personne, on a pris celuy du grand Escuyer comme accoustumé et chargé sous ses ordres à faire la livrée et tous les habits qui se faisoient aux despends et pour le service de la Maison du Roy.

Le comte d'Armagnac grand Escuyer après son père pendant le long règne de Louis XIV, souffroit ce qu'il ne pouvoit empescher. Beringhen premier Escuyer aussy après son père durant tout ce règne, s'estoit trouvé soustenu par l'usage establi au plus tard sous Henry III et peut-estre autant par l'amitié intime et l'alliance du chancelier le Tellier et de Louvois son fils par la fille du duc d'Aumont premier Gentilhomme de la Chambre et de la fille de ce Chancelier qu'il avoit eu l'honneur d'espouser. Son père chassé dans les dernières années de Louis XIII pour

les intérests de la Reine dont il avoit tout le secret, et rappelée des Païs bas dès qu'elle fut Régente, de premier Valet de Chambre qu'il estoit devint premier E cuyer et un personnage de la plus intime confidence. Son grand sens le maintint avec ces fondements en véritable autorité auprès du Roy tant qu'il vescut, et laissa à son fils une privance et une considération personnelle qu'il sceut bien estayer et entretenir. C'est ce qui le mit hors de prise à toutte la faveur du grand Escuyer pendant tout le règne de Louis XIV. Mais à sa mort tout tomba d'un costé et tout se conserva de l'autre. Le grand Escuyer si supérieur en tout à l'autre songea tout aussytost à le subjuguer, et il n'y avoit pas de temps à perdre pour cette entreprise, parce que la riche dépouille de la petitte Escurie en dépendoit. Il l'attaqua donc tout aussytost, et l'affaire qui partialisa la Cour, mais avec avantage du costé de M. le Grand, fut portée au Conseil de Régence, au grand regret de ceux qui en estoient qui ne vouloient choquer ny l'un ny l'autre, et qui se trouvoient obligés à juger pour ou contre. L'ancien Évesque de Troyes revenu de sa solitude ami de tout le monde, comme il y estoit allé, tenta des accomodements et y fit entrer le Régent qui n'avoit pas plus d'envie de juger que les autres; mais les choses se tournant en procédés journaliers mesme entre les deux Escuries, il y fallut venir et le timide Prélat se sauva à Troyes d'où il ne revint qu'après le jugement. Cependant le premier Escuyer sceut que le duc de Saint-Simon avoit un ancien compte d'un intendant de son père du temps de la mort de Louis XIII dont il estoit premier Escuyer, et que ce compte pouvoit estre une pièce décisive sur la dépouille de la petitte Escurie puisque c'estoit le dernier exemple. M. de Liancourt l'avoit eue d'Henry III et d'Henry IV, mais on opposoit la confusion du pre-

mier temps, et l'exemple qui favorisoit le mesme homme au second, de sorte que le troisième et dernier exemple exempt de ces deux exceptions paroissoit plus décisif. Beringhen pria donc le duc de Saint-Simon de luy monstrer ce compte, qui le luy refusa sur ce qu'estant du Conseil de Régence et juge de l'affaire il ne devoit ny l'instruire ny luy communiquer rien là dessus. A quelques jours de là M. le Grand qui en fut aussy informé et qui avoit la goutte, envoya le prince Charles son second fils et son survivancier au duc de Saint-Simon pour la mesme chose, qui répondit comme il avoit fait à Beringhen. Mais le prince Charles le pressant fort de la part de son père, le duc de Saint-Simon consentit enfin à luy prester ce compte pour trois jours à condition que dès qu'il luy seroit rendu il l'envoyeroit aussytost au premier Escuyer pour autant, et cela fut exécuté de la sorte. Le premier Escuyer qui vit cette pièce estre décisive en sa faveur pour la dépouille, et par une conséquence naturelle pour son indépendance et la conservation de touttes ses fonctions, pria le duc de Saint-Simon avec de grandes instances d'aporter ce compte au Conseil lorsque le procès y seroit jugé; et ne pouvant l'obtenir, il luy demanda de ne trouver pas mauvais qu'il taschast de luy faire dire par le Régent, mais le duc de Saint-Simon l'asseura qu'encore que le Régent eust droit de commander, il n'obéiroit pas là dessus à un ordre verbal, parce qu'un juge ne devoit pas fournir des pièces aux parties soit pour soit contre ; et qu'en obéissant de la sorte, il demeureroit constant qu'il auroit aporté la pièce, sans qu'il parust de preuve qu'il ne l'avoit fait que par un ordre positif. Beringhen qui n'en put tirer davantage, et qui sentit le poids de cette pièce sous les yeux de ses juges, se tourna tout entier à obtenir cette grâce du Régent. En effet la veille du jugement qui

fut rendu à Vincennes où le Roy estoit encore, le Régent envoya un huissier de sa chambre au duc de Saint-Simon avec un billet par lequel il luy mandoit d'aporter ce compte le lendemain au Conseil. Il le fit donc, mais en le mettant sur la table il rendit compte du billet qu'il leut tout haut et qu'il mit sur la table avec le compte. M. de Torcy raporta l'affaire, puis le Régent luy fit lire l'endroit du compte qui faisoit preuve que le feu duc de Saint-Simon avoit eu sans contestation ny difficulté quelconque la dépouille de la petitte Escurie. Cela décida la question et donna un grand bransle au reste dont chaque point fut fort discutté et enfin décidé en tout et par tout à laisser et confirmer les choses telles qu'elles se trouvoient entre le grand et le premier Escuyer, et entre les deux Escuries. Le Régent voulut bien permettre à M. le Grand de faire des protestations et de fatiguer la petitte Escurie par des entreprises qui abrégèrent les jours de Beringhen accoustumé à vivre en considération et sans lutte. On s'en lassa pourtant. M. le Grand n'obtint rien par voye de fait et de procédés, et après la mort de l'un et de l'autre et la Majorité du Roy, la lutte ayant recomencé, il intervint un reiglement du Roy qui confirma pour toujours ce qui avoit esté jugé là dessus par le Conseil de Régence, dont le grand motif fut l'usage constant et non interrompu depuis plus de cent quarante ans, et les prétentions sans fin que le succès de celles du grand Escuyer donneroient lieu avec raison à tant de grandes et de diverses charges de former contre d'autres. On s'est estendu sur cette affaire par sa curiosité et sa généralité, et parce qu'elle est une anecdotte de nos jours qui fixe de plus l'époque et l'estat du premier Escuyer du Roy, au lieu du premier Escuyer de la petitte Escurie.

M. de Liancourt parvenu à se faire une grande, belle et

riche charge et toutte indépendante, jusqu'à en changer le nom d'une charge très subalterne, soumise, obscure, fut chevalier du Saint-Esprit en 1588. Il demeura fidèlement attaché en tout temps à Henry III et fut un des tesmoins de sa mort. Il ne monstra pas moins d'attachement et de fidélité à Henry IV dans ce moment mesme et toujours depuis, qui le traitta toujours avec bonté et confience. Pressé d'oster les soboles du Gouvernement de Metz, il le donna à M. de Liancourt qui dans la suitte le rendit pour celuy de Paris. Sur la fin de sa longue et heureuse vie il fit agréer à Louis XIII que son fils fust son premier Escuyer en sa place ; fut en janvier 1620 chevalier d'honneur de la Reine Marie de Médicis dont sa femme estoit Dame d'honneur depuis fort longtemps, et il mourut en octobre la mesme année. Son fils vola bien plus haut encore ; mais avant d'y venir il ne faut pas passer sous silence son importante mère l'ornement de la Cour de son temps, où elle fut toutte sa vie si grandement comptée et où elle servit tant à son mari et à son fils.

Elle s'appelloit Antoinette de Pons. Son père estoit Antoine sire de Pons comte de Marennes, capitaine des cent gentilshommes de la Maison du Roy, Lieutenant Général au Gouvernement de Saintonge, chevalier du Saint-Esprit de la première promotion, mort 1580, et sa mère estoit Marie de Montchenu dame de Guercheville. De plusieurs frères et sœurs qu'elle avoit eus, morts sans postérité, il ne luy resta que sa sœur aisnée qui eut Marennes et la pluspart des biens, qui avoit espousé Henry des bastards d'Albret comte de Miossens, chevalier du Saint-Esprit 1595 ; et le mareschal d'Albret fut leur petit fils.

Antoinette de Pons avoit espousé en premières nopces Henry de Sully, comte de la Rocheguyon, chevalier du Saint-Esprit 1585, mort 1586, dont elle avoit eu un fils unique

qui fut grand Louvetier en 1619, chevalier du Saint-Esprit la mesme année, Duc à brevet 1621, mort 1628 au siége de la Rochelle, sans postérité d'Éléonor Goyon fille du comte de Torigny fils du mareschal de Mattignon, et de Léonor de Longueville, par quoy la Rocheguyon vint à son frère utérin par leur mère qui en 1594 espousa M. de Liancourt.

C'estoit alors le fort des amours d'Henry IV et de Gabrielle d'Estrées qui s'appelloit encore alors Mme de Liencourt, qui ne fut démariée qu'en 1595 comme on le voit au tiltre d'*Estrées* page 119, et qui ne quitta ce nom qu'alors pour s'appeller Madame de Beaufort. La différence de Liancourt à Liencourt qui n'en faisoit point dans la prononciation, ne put satisfaire Antoinette de Pons ; elle ne put se résoudre à porter un nom si semblable à celuy de la maistresse déclarée du Roy; quoyque toutte puissante elle luy en fit l'affront pour n'estre pas confondue avec elle par le nom, et elle n'espousa M. de Liancourt qu'à condition expresse qu'elle ne porteroit jamais son nom et qu'elle s'appelleroit la marquise de Guercheville ; tellement que le mari et la femme portèrent toutte leur vie différents noms quoyque vivant ensemble dans la plus parfaitte union. Cela monstroit une fière et austère vertu ; aussy fut elle en cette dame, dont la beauté avoit épris Henry IV à qui elle fut inaccessible et à qui elle répondit fermement qu'elle n'estoit pas d'assez bonne Maison pour estre sa femme, mais qu'elle estoit de trop bonne Maison aussy pour estre sa maistresse. Aussy disoit il d'elle que c'estoit la seule qui luy eust résisté, et dès lors il asseura que puisqu'elle estoit si femme d'honneur, Madame de la Rocheguyon en ce temps là, il la feroit Dame d'honneur de la Reine et la fit en effet lorsqu'il espousa Marie de Médicis [1], estant lors femme de M. de Liancourt,

1. Saint-Simon a écrit *Catherine* par inadvertance.

et malgré l'affront qu'elle avoit fait à sa maistresse. Madame de Guercheville fut dans cette place la première cause de la fortune du cardinal de Richelieu. Ses ouvrages de piété et de controverse le luy firent connoistre; et comme il avoit intérest de plaire à une femme de cette vertu et de cette considération, il le voulut et y réussit si bien qu'elle le produisit à la Reine et devint si bien sa protectrice auprès d'elle, qu'elle le mit dans ce degré de faveur et de confience qui luy valut par elle tout ce qu'il fut depuis. Elle ne courut point la fortune de la Reine, soit qu'elle se fust retirée d'auprès d'elle ou qu'elle eust cessé de la suivre, et il ne paroist point qu'elle ny son fils ayent rien souffert du cardinal de Richelieu comme les personnes distinguées par leur attachement à cette Princesse si mal conseillée. Mme de Guercheville vescut en grand honneur jusque dans un aage fort avancé, ayant grand lieu d'estre satisfaitte du florissant estat où elle laissoit le fils unique et la fille unique qu'elle avoit eus de M. de Liancourt, et mourut à Paris le 16 janvier 1632.

I

Roger du Plessis duc de Liancourt fut premier Escuyer de Louis XIII par la démission de son père et ensuitte premier Gentilhomme de sa Chambre, et vendit à Baradat celle de premier Escuyer. Son père sept ou huit mois avant sa mort, avoit eu la joye de luy voir faire un grand mariage

Jeanne de Schomberg fille et sœur des deux Mareschaux dont le second fut d'Halluyn, et sœur d'un premier lit de la duchesse de Montbazon dont le mari est mort fou enfermé longues années à Liége.

La première duchesse de la Rochefoucauld.

qui le fut bien davantage dans les points les plus essentiels, et qui les promettoit peu par la manière dont il se fit. Elle est trop curieuse pour l'obmettre.

Le mareschal de Schomberg avoit fait en 1618 le mariage de sa fille avec François de Cossé, fils aisné du mareschal de Brissac, qui avoit remis Paris à Henry IV et qui fut fait Duc et Pair en 1620. La bénédiction nuptiale fut donnée sans obstacle de parenté et sans opposition de personne. Les nopces se firent avec la solemnité dont on estoit bien plus jaloux dans ces temps là qu'on ne l'a esté depuis, et on mit les mariés au lit devant toutte l'assemblée; et il est à remarquer qu'il n'y avoit point de mère de part ny d'autre, et que les deux pères se remarièrent longtemps après. Chacun sorti de la chambre, le comte de Cossé se crut mary et voulut le faire. La résistance qu'il trouva ne le surprit pas trop d'abord ; il crut que c'estoit une pudeur mal instruitte, mais cette pudeur fut opiniastre jusqu'au moment qu'il se falut lever et recevoir la compagnie. M. de Cossé n'osa confier son avanture à personne, et il espéra estre plus persuasif la nuit suivante; mais il se trompa si bien, que voulant voir clair à un refus si obstiné, il alla éveiller le mareschal de Schomberg et luy conta sa déconvenue. Le mareschal bien estonné se lève, prend sa robe de chambre et va demander à sa fille à qui elle en a. Elle tranquile dans son lit le laisse dire, puis pressée de s'expliquer elle répond froidement devant le comte de Cossé, qu'il est vray que son père a fait son mariage mais sans luy en demander son avis; qu'aussy ne l'avoit elle point dit; qu'il estoit vray encore qu'elle avoit signé ce que son père luy avoit ordonné de signer et qu'elle avoit esté conduitte à l'Église, mais qu'il n'estoit pas moins vray qu'elle n'y avoit jamais consenti, ny répondu

oui au prestre qui avoit fait la célébration, et qu'il estoit très vray encore qu'elle ne souffriroit jamais rien d'approchant de mary de la part de M. le comte de Cossé dont elle n'estoit ny ne seroit jamais la femme. Qui fut bien estonné, ce furent le père et le gendre d'ouïr un tel arrest et si bien énoncé, si paisiblement et si résolument tout ensemble, d'une bouche de dix sept ans. Le mareschal outré de colère menaça et s'emporta, le comte de Cossé l'appaisa du mieux qu'il put et alla chercher un autre lit.

Le lendemain on exhorte la fille qui déclare enfin au père et au prétendu mari, qu'elle a de l'inclination pour M. de Liancourt et qu'elle n'aura jamais d'autre mari que luy. Grand émoy dans les deux familles qui eurent la sagesse de s'entendre et de céder; tellement que de concert entr'elles, le mariage fut cassé par sentence de l'Officialité de Paris. Le rare est que cela ne fit aucun tort à l'espousée qui ne fut pas seulement soubçonnée de rien avec M. de Liancourt, et que cela ne le brouilla avec aucune des deux familles. Le mareschal de Schomberg pourtant ou par colère ou par bienséance différa de donner sa fille à ses désirs jusqu'en février 1620, que le mariage s'accomplit avec M. de Liancourt, dont l'union fut si intime, si entière, si durable et enfin si sainte, qu'elle a passé avec raison pour le modèle du plus parfait bonheur. L'un et l'autre parurent fort dans le monde par leurs establissements, leur magnificence, leur esprit exquis, agréable et fort orné dans tous les deux, qui plaisoit fort au monde et à qui le monde plaisoit fort, et qui dans le monde et dans la retraitte furent toujours le centre et le ralliement de la compagnie de ces deux genres la plus exquise et la plus illustre. Mme de Liancourt honora son choix par l'attachement le plus tendre, le plus fidelle et le plus attentif

à luy plaire. Le retour d'égards, de complaisance et de tendresse fut toujours entier au milieu des galanteries, du grand jeu, et de la représentation la plus répandue ; une vertu constante, suivie, austère, mais aimable et douce couvrit par la réputation la plus hors d'atteinte en tout temps, la singularité unique de ce mariage dont M. de Liancourt tira un grand lustre par celuy qui accompagna sans cesse les actions et la haute fortune des deux mareschaux de Schomberg, où on vit deux belles sœurs qui chacune avoit répudié un mari sans en avoir contracté la moindre tache. M. de Liancourt fut chevalier du Saint-Esprit en 1633, quoy qu'en manière de disgrâce. Il y avoit peut estre quelque petit coin de la Reine mère. Mais la mémoire de la marquise de Guercheville et du premier mareschal de Schomberg qui ne venoient tous deux que de mourir, et ce dernier tout brillant encore de la victoire de Castelnaudari, [fit] qu'il n'y eut pas moyen d'obmettre leur fils et leur gendre. Il fut le premier Duc à brevet de la Régence de la Reine Anne d'Autriche en 1643. Cet honneur fut suivi d'une douleur profonde. Il avoit un seul fils survivancier de sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy qu'il avoit marié en novembre de la mesme année 1643, à Anne-Élizabeth fille unique de Charles comte de Lannoy, premier Maistre d'Hostel du Roy, chevalier du Saint-Esprit 1633, gouverneur de Monstreuil, qui mourut en 1649, et d'Anne d'Aumont ; et ce fils qu'on apelloit le comte de la Rocheguyon fut tué devant le fort de Mardick à la fleur de son aage le 6 d'aoust 1646 et sans postérité qu'une fille unique ; et la vefve se remaria le 7 mars 1648 au duc d'Elbœuf dont elle fut la première femme et dont elle eut bien lieu de se repentir. Elle en eut un fils et une fille qui espousa M. de Vaudemont. Le fils fut ce trembleur

de la frayeur qu'eut sa mère grosse de luy, que son mary voulut jetter par la fenestre. Elle ne la fit pas longue et mourut à vingt huit ans en 1655.

Mme de Liancourt qui faisoit de grands progrès dans la piété vit longtemps avec douleur et patience M. de Liancourt plongé dans le plus grand monde. Sa douleur et ses exemples le gaignèrent à la fin, et après quelques épreuves ils se retirèrent à Liancourt qui fut d'abord le rendés vous de ce qu'il y avoit de plus d'esprit dans la grande piété, et ensuitte l'azyle de ce qui estoit alors de plus distingué et de persécuté à qui on commençoit à donner le nom de Jansénistes. Parmi tout cela il n'y eust rien que la Cour ne mist en usage pour faire accepter à Mme de Liancourt la place de dame d'Honneur au mariage de la Reine, jusqu'à y employer les gens de bien. Mais l'éloignement que sa piété lui en donnoit se rendit inébranlable, par la crainte qu'un retour à la Cour et au grand monde ne devint la chutte de M. de Liancourt qui l'avoit passionnément aimé et qui y estoit si propre. Pour l'amuser dans sa retraitte, elle fit de l'heureuse situation de Liancourt pour les eaux et pour les bois, le premier beau lieu qu'il y eust eu en France et elle en fut seule la directrice avec un goust exquis pour le temps. Elle avoit mis tous ses talents à bien élever sa petitte fille, et dès l'année 1659 ils l'avoient mariée au prince de Marcillac, fils aisné du duc de la Rochefoucauld, son cousin issu de germain, qui en eut des biens immenses; le père si connu par son esprit, sa galanterie, la figure qu'il fit dans tous les troubles de la Minorité de Louis XIV où il eut tant de part, et le fils par la faveur de ce mesme Roy. Les deux familles logèrent ensemble à l'hostel de Liancourt où M. et Mme de Liancourt déjà retirés du monde n'estoient plus qu'en passant,

et vescurent dans la liaison la plus intime jusqu'à la mort. La considération de M. et de Mme de Liancourt qui avoit esté grande, s'augmenta mesme dans leur retraitte et dans le monde et à la Cour dont néantmoins ils estoient disparus sans retour, et ne s'appliquoient qu'à la prière et aux bonnes œuvres ensemble. Ils meurirent ainsy pour l'éternité. Mme de Liancourt y mourut d'une fort courte maladie le 14 juin 1674 à soixante treize ans, et M. de Liancourt qui ne put luy survivre mourut à Paris le premier aoust suivant à soixante quinze ans. M. de la Rochefoucauld leur petit gendre perdit sa femme le mesme jour que M. de Liancourt mourut. Il conserva toutte sa vie une si grande vénération pour eux, que tout ce qu'ils avoient fait ou voulu, luy fut inviolable jusqu'aux bastiments et aux jardins de Liancourt qui avoient vieilly depuis que le goust de ces choses avoit fleuri en France. Il convenoit qu'il y avoit des endroits qui méritoient d'estre changés, mais il ne voulut jamais toucher à rien de ce que Mme de Liancourt avoit fait, et comme il aimoit fort ce lieu là, il y ajousta du beau en neuf tout ce qui luy fut possible sans intéresser l'ancien.

Ce Duché Pairie de la Rocheguyon fut donc esteint dix ans après son érection dans celuy pour qui elle fut faitte.

## XLII

Louis XIV. 1663.

## COISLIN POUR ARMAND DU CAMBOUT

ESTEINT

La mesme raison qui a fait ranger icy le Duché Pairie d'Estrées parmi les Esteints encore qu'il ne le soit pas, mais parce qu'il a touttes les apparences possibles de s'esteindre avec son présent possesseur, la mesme raison et plus forte encore fait mettre de la mesme manière Coislin parmi les Esteints bien qu'il ne le soit pas, parce qu'il ne peut subsister après son possesseur actuel, et que ce possesseur est Prestre et Évesque sacré, conséquemment hors d'estat de continuer une postérité légitime.

On a veu cy devant, tiltre d'*Estrées*, pages 109 et suivantes, en la courte dissertation qui y est faitte de ces quatorze Érections, que cette dernière fut uniquement faitte en faveur du chancelier Séguier, qui ayant abusé de son crédit et du mépris extrême du cardinal Mazzarin pour les François et pour les premières Dignités de l'Estat qu'il aimoit à avilir par goust et par une malheureuse politique jusqu'à les anéantir s'il avoit pu, obtint de ce Premier Ministre-Roy d'estre fait Duc à brevet en 1651, monstre inconnu dans la Robe. Il prétendit si bien porter l'énormité de ce barbare assemblage jusqu'à la Pairie, qu'il fut un des principaux instigateurs de cette énorme et si nouvelle promotion dans la confience que plus il y en auroit et moins pourroit on refuser de l'y comprendre, luy déjà Duc à brevet et qui par ce degré croyoit avoir franchi la bar-

rière de sa robe. Mais quelques sinistres principes que le fatal estranger eust mis et laissés dans l'esprit du Roy son pupille sur sa Noblesse et les Dignités qui luy appartiennent, ils ne purent l'emporter jusqu'à se laisser proposer sans indignation de faire un magistrat Duc et Pair. Il n'avoit guères que douze ans quand il fit ce chancelier Duc à brevet; il estoit donc et enfant et Mineur, et quoyque devenu Majeur à l'aage ordinaire de nos Rois, il demeura Mineur en effet tant que vescut cet Italien son maistre. Quelque soigneux qu'ait esté Louis XIV d'abbaisser sa Noblesse et d'élever la robe et la plume sur ses ruines jusqu'à l'exclure, et cela par estat, de tout employ non purement de Cour ou militaire; et de dépouiller encore ces emplois de toutte autorité, ou les titulaires de leurs fonctions quand les fonctions nécessaires leur en donnoient, comme les Gouverneurs et les lieutenants Généraux des Provinces, et qu'il n'ait jamais admis que deux hommes portant l'espée par estat dans ses Conseils, en cinquante sept ans qu'il a régné et gouverné par luy mesme, que nul Ecclésiastique n'y ait eu part, et que touttes les places du Ministère de la confience et du gouvernement ayent constament esté et par estat aussy, partagées entre la robe et la plume dont la puissance, la faveur et l'autorité a esté portée au comble, jusqu'à en faire un rang à part à qui tout homme non de robe, mais d'espée de quelque qualité et de quelque grade qu'il fust, s'il n'estoit pas Duc ou Officier de la Couronne, écrivoit *Monseigneur*, et si encore n'en recevoit pas la souscription égale, cela par ordre du Roy et sous peine d'estre perdu et de tous points sans ressource comme il est arrivé à plusieurs; malgré cette conduitte qui ne s'est jamais démentie en rien là dessus, aucun de tous ces petits Rois n'a pu atteins-

dre à devenir non pas mesme Duc à brevet, ny chevalier de l'Ordre. A tout le reste de ce qui distinguoit la haute et première Noblesse sous les autres Rois, peu à peu ils y sont parvenus, puis à la mettre sous leurs pieds comme on vient de dire, enfin à oster des honneurs aux Ducs, comme les honneurs militaires, etc., et se les approprier. Les degrés et les moyens seroient icy également curieux et hors de place. Il faut revenir au chancelier Séguier, qui éconduit à sa très grande surprise du monstre hydeux et inouï qu'il vouloit perfectionner et combler en luy mesme, se rabatit en habile homme à son petit fils, ce que le Roy se tint heureux d'accorder pour se délivrer de la prétention et du mécontentement du grand père. Il s'en consola n'ayant point de garçons, par faire mettre dans les lettres d'érection de Coislin qu'il visoit et sceelloit, ce qu'il crut propre pour faire accroire à la postérité qu'elles eussent esté pour luy s'il eust voulu, et que ce n'estoit qu'à sa prière qu'elles estoient pour le marquis de Coislin comme fils de sa fille aisnée. Mais aussy se garde t'il bien d'y expliquer que ce n'est qu'à défaut de garçons, et que n'ayant que deux filles, le fils de l'aisnée estoit seul susceptible de cette grâce, puisque la cadette avoit espousé le duc de Sully dont elle avoit des enfans, et le duc de Verneuil le premier de ces quatorze, en secondes nopces. Mais avant de passer à cet heureux petit fils, il faut dire un mot d'un Chancelier si distingué qui luy fit une si haute fortune.

Pierre Séguier estoit fils de Jean sieur d'Autry successivement Conseiller au Parlement, Maistre des Requestes et Lieutenant Civil, et de Marie Tudert fille d'un Conseiller au Parlement, dont le père après plusieurs moindres emplois fut Président au Parlement de Paris, et le premier

Magistrat de sa famille jusqu'à luy très obscure. Pierre Séguier espousa Magdeleine Fabri, fille du Trésorier de l'Extraordinaire des guerres. Il fut successivement Conseiller Maistre des Requestes, Intendant en Guyenne, qui en ces temps là n'estoient rien moins que ce qu'ils sont devenus, et enfin Président au Parlement de Paris, c'est à dire à mortier. C'estoit un homme sçavant et avec cela d'intrigue, d'ambition et de plaisir, de beaucoup d'esprit et d'une souplesse admirable. Touttes ces qualités luy firent donner les Sceaux à quarante quatre ans en février 1633 lorsque les lettres galantes de la fameuse duchesse de Chevreuse et de M. de Chasteauneuf furent interceptées, qui se mocquoient du cardinal de Richelieu et le traittoient de cul pourry, les firent oster à Chasteauneuf et lui coustèrent une prison de quatorze ans au chasteau d'Angoulesme, et à M. d'Hauterive son frère le baston de Mareschal qui luy estoit promis, et l'Ordre à la Pentecoste suivante dont son manteau estoit déjà brodé, et qui se sauva en Hollande. Séguier deux ans après devint Chancelier par la mort d'Haligre, et se rendit si agréable au cardinal de Richelieu par son esprit et sa souplesse qu'il l'envoyoit chercher fort souvent. On le croyoit initié dans les affaires d'Estat, mais ce n'estoit que pour se délasser par des conversations agréables, et il arrivoit souvent au Cardinal de luy dire : « Or çà, Chancelier, te voilà venu ; fais moy des contes et surtout fais moy rire ; et Séguier s'en acquitoit fort bien aux despends des dames, car il estoit galand, et laschoit au Cardinal des propos peu ecclésiastiques, comme longtemps depuis il l'a luy mesme raconté. Dans cette privance il luy entra dans la teste de faire asseoir sa femme, et il en hazarda la proposition au Cardinal qui y consentit, mais qui luy avoua qu'il ne sçavoit comment s'y prendre

auprès du Roy du goust duquel cela ne seroit point. Pressé enfin et dans l'envie de faire un plaisir signalé au Chancelier sans y rien mettre du sien, il fut trouver le duc de Saint-Simon dans sa chambre, et cela lui arrivoit alors assés souvent, et lui dit ce que Séguier desiroit, combien il souhaittoit de l'y servir; mais que connoissant le Roy sur ces sortes de choses, il luy avouoit qu'il n'osoit luy en parler, et qu'il venoit avec confience au favori luy demander de le faire. Le duc de Saint-Simon surpris au dernier point et de la chose et du desir du premier Ministre, luy remonstra ce qu'il put et sur le fonds et sur la difficulté de réussir avec un Roy qui aimoit sa Noblesse, qui méprisoit la robe, et qui estoit fort jaloux des distinctions et surtout de pareilles. Pour faire court le Cardinal l'exigea et le Duc obtint du Roy que la Chancelière auroit le tabouret, mais uniquement à la toilette de la Reine sans pouvoir le prétendre nulle part ailleurs. La toilette alors estoit une heure de privance où des personnes privilégiées seulement entroient ou par leurs charges ou par faveur. Les heures de Cour estoient le disner, le souper, le jeu, la promenade de la Reine, l'accompagner aux visittes et aux dévotions où elle alloit, mais surtout le cercle qu'elle tenoit tous les jours, et qu'elle tint toutte sa vie avec beaucoup de grâce et de majesté, où elle entretenoit hommes et dames qui s'y trouvoient tous les jours en foule avec beaucoup de fonds, de conversation et d'agrément, et une familiarité qui donnoit de la liberté sans luy rien faire perdre de sa dignité, ny à personne du respect qui luy estoit deu. Les femmes de qualité y estoient debout derrière et à la fin des tabourets de celles qui comme Duchesses ou Princesses estoient assises, les hommes derrière touttes, et en galanterie. Le Roy y venoit quelquefois tout à la fin, et cette

heure de cour estoit fort agréable et duroit plus ou moins touttes les après disnées, suivant que la Reine avoit plus de temps ou que la conversation luy plaisoit davantage, mais toujours plus d'une heure et souvent deux. La Reine Marie Thérèse qui n'avoit pas les talents de la Reine sa belle mère et sa tante, ne s'acomoda pas longtemps après sa mort de tenir un cercle. Elle alloit toujours à celuy de la Reine Mère et n'en tenoit presque jamais. Elle se défit donc bientost d'un poids qu'elle ne pouvoit soustenir, et priva ainsy la Cour d'un ornement agréable et d'une décoration qui n'a pu estre restablie. Louis XIV en fit tenir à Madame la Dauphine de Bavière après la mort de la Reine sa femme. Madame la Dauphine qui avoit avec de la laideur beaucoup d'esprit, de conversation et de dignité, s'en acquitta fort bien. Mais cela dura peu à cause de ses grossesses et de ses couches touttes fort pénibles, et de la longue maladie qui sans intervale suivit la dernière et la mit au tombeau. Le Roy voulut encore restablir les cercles par Madame la Dauphine de Savoye, mais elle estoit trop enfant pour durer ainsy en place et pour entretenir une Cour, et cela tomba aussytost sans s'estre depuis restabli. Les audiences d'Ambassadeurs, Ambassadrices, etc., estoient encore des heures de cour chés la Reine. Par la suitte la privance de la toilette s'estendit, mais longtemps depuis la mort de Louis XIII, et de l'un à l'autre devint enfin publique et heure de cour. La Chancelière y conserva son tabouret, et l'eut enfin partout après qu'en 1651 son mari eut obtenu un brevet de Duc. Jusqu'à cette époque pas un Chancelier n'avoit porté de couronne de Duc ny aucune autre à ses armes. Les Magistrats n'en portoient d'aucune façon. Dès que M. Séguier fut Duc à brevet il en prit les marques et sa femme la

housse. On voit partout des monuments de cela. Il aimoit fort les Carmélites à cause d'une sœur qu'il avoit, de grand mérite, Prieure des Carmélites de Saint Denis puis de Pontoise, qu'il alloit voir souvent et qui avoit grand crédit sur luy; et à cause des Carmélites il aima les Carmes déchaussés, contribua au bastiment de la belle Église qu'ils ont dans ce vaste et magnifique monastère du fauxbourg Saint-Germain à Paris. Il a fait faire le grand autel et ses armes s'y voyent en grand en marbre avec les ornements de Chancelier, mais sans couronne. Alors il n'avoit pas encore son brevet de Duc, et depuis qu'il l'eut, la Couronne de Duc se voit partout sur ses armes. Depuis luy les Chanceliers l'ont toujours usurpée, et de l'un à l'autre à cet exemple les premiers Magistrats d'abord, puis les moindres la prennent comme bon leur semble. Les gens de la première qualité ne les ont imités que longtemps après; ils y ont esté bientost suivis par des personnes moins distinguées. La plume si puissante sous le feu Roy les a prises beaucoup plus tard, et de là elle est tombée en pillage à tout le monde. Pour le daiz, le balustre et la housse, les Chanceliers suivants et leurs femmes n'ont osé aller jusque là ; et pour le manteau ils ont gardé le leur, l'unique d'hermine qui soit dans la Robe mais dont le revers est rouge et sans armes, à la différence de celuy des Ducs. On dit unique parce que les ornements du Garde des Sceaux ne sont que ceux du Chancelier. Depuis Mme Séguier, les Chancelières s'en sont tenues à la toilette jusqu'à Mme de Pontchartrain qui allongeant la courroye à l'abry de la facilité de la duchesse du Lude, dame d'honneur de Madame la Dauphine de Savoye, se hasarda à rester aux audiences qui suivoient la toilette, sans intervale. On en murmura tout bas, et le Roy qui le trouva mauvais ne le

sceut qu'après plusieures fois que cela estoit arrivé, et ne voulut pas faire l'affront de la deffendre. C'est où en est ce tabouret jusqu'à présent. M. Molé estant devenu Garde des Sceaux en avril 1651 jusqu'à sa mort en 1656 en janvier, ou il estoit veuf ou il ne prétendit point de tabouret pour sa femme. Il n'y en a point eu depuis jusqu'à M. d'Argenson qui le fut en janvier 1718. Un Roy enfant, point de Reine, un Régent très facile, luy fit obtenir le tabouret pour sa femme chés la Mère du Régent, la seule alors où cela pust estre marqué. Il fut destitué en 1720. Les Sceaux rendus au Chancelier Daguesseau ne luy demeurèrent pas long-temps. Mais M. d'Armenonville qui les eut en février 1722 estoit veuf. Il les rendit en aoust 1728 et ils furent donnés à M. Chauvelin en mesme temps que le Chancelier fut rappellé d'exil. M. Chauvelin sur le foible exemple de Madame d'Argenson, mais appuyé de sa brillante faveur auprès du premier Ministre, eut le tabouret pour sa femme comme la Chancelière, qui s'est ainsy et allongé et multiplié.

Avant que M. Molé eust les Sceaux, on les avoit rendus à M. de Chasteauneuf, le 1er mars 1650, qui ne les guarda guères plus d'un an. Comme il avoit des bénéfices on n'en a point parlé parce qu'il n'avoit point de femme pour qui prétendre le tabouret, mais il forma une autre prétention qui n'estoit guères moins sauvage et dans laquelle il succomba. Ce fut de précéder le Chancelier Séguier partout, fondé sur ce que leurs charges estoient égales et avoient les mesmes honneurs, et qu'ayant eu les Sceaux avant Séguier lequel de plus n'estoit devenu Chancelier qu'ensuitte, il le devoit précéder comme son ancien. Cela fut cause qu'il intervint un reiglement entreux qui reigla leur rang et leurs fonctions distinctes et séparées, qui pour l'honorifique égale le Garde des Sceaux en tout et partout au Chan-

celier, et qui pour consoler celuy cy de cet autre Sosie chez qui l'on disne, luy donne avec grande raison le pas sur luy, mais sans aucune raison un exempt de la Prévosté de l'hostel chez luy l'accompagnant partout avec le baston. Or cet exempt qui n'est qu'auprès des Sceaux et non auprès de celuy qui les garde, ne devoit pas estre doublé pour en mettre un auprès du Chancelier. C'est aussy le seul article de ce reiglement qui n'a pas subsisté depuis Messieurs Séguier et les deux Gardes des Sceaux de son temps, Chasteauneuf et Molé.

On ne s'estendra point icy sur la vie publique de ce Chancelier. Elle est récente et parfaittement connue par tous les mémoires et les histoires de ce temps là. On remarquera seulement deux choses.

L'une qu'en 1639 il survint une grande sédition en Normandie et principalement à Rouen où M. Séguier fut envoyé avec une double fonction distincte et séparée : celle de faire sommairement le procès aux coupables et d'interdire le Parlement comme Chancelier ; l'autre par une commission expresse de commander aux trouppes et à la Province et d'accorder grâce comme il le jugeroit à propos ; ce qu'il exécuta avec beaucoup de sagesse, de dignité et de capacité et remit tout en paisible soumission.

L'autre qu'il n'entra jamais dans le Conseil d'Estat et ne fut point ce que nous appellons Ministre. Mais ce fut un Chancelier très sçavant dans les fonctions de ce grand Office et dans celle des Sceaux, un habile courtisan, un homme magnifique, un juge très éclairé, très appliqué, très équitable, un bon parent et un bon ami. Il fut toujours fort autorisé et dans un crédit et une considération qu'il sceut maintenir jusqu'à sa mort. Il avoit beaucoup de belles lettres et d'autre sçavoir que celuy de son

mestier, grand protecteur des sçavants et gens d'esprit à qui il donnoit libéralement des pensions du sien, et s'estoit ramassé une des plus vastes et des meilleures bibliothèques de l'Europe. Il a vescu jusqu'à la fin dans la compagnie la plus illustre et la plus choisie, et il a peutestre plus contribué à l'establissement de l'Académie françoise que le cardinal de Richelieu. Parmi tout cela galand jusque dans la vieillesse, aimant toujours à rire dans le particulier; et quand ses maistresses en usoient avec quelque respect, il les prioit de l'appeller Pierrot. Enfin c'estoit un homme également heureux et illustre, et qui mérita et soustint dignement sa prodigieuse et longue fortune. Il mourut entier de corps et d'esprit à Saint-Germain le 28 janvier 1672, à plus de quatre vingt trois ans dont il passa la moitié dans la première place de la Robe. Son successeur fut le fils de celuy dont il avoit eu l'Office de Chancelier.

Venons maintenant à ce qui regarde son petit fils.

La Maison du Cambout est originaire de Bretagne. Elle y est conuue dès l'an 1230 au plus tard. Son nom vient de de la terre du Cambout qu'elle possédoit, et on voit par le rachapt que luy en quitte Alienor dame de la Cheze qu'elle relevoit d'elle, mais tant par ce tiltre qui est de 1267 que par un autre de 1264 par où Alain en quitte un autre à Gilles du Cambout, on voit en mesme temps que ce Gilles est qualifié de monseigneur et qu'il estoit par conséquent chevalier. Alain II qualifié escuyer en 1270 est le premier dont on connoisse la femme, Jeanne Bedou depuis laquelle elles le sont touttes sans interruption. Leur fils Gilbert espousa Margueritte Goyon de Mattignon et leur fils Alain III Jeanne de Tournemine. Ils eurent deux fils. Estienne, escuyer, eschanson du Roy et duc de Bretagne, capitaine de l'arrière ban de Saint-Brieuc et Gouverneur de Moncon-

tour, de la Normandie et de Chastel Audran, mort vers 1442 espousa Catherine de la Motte, dame de Blois ; et Jean frère cadet d'Estienne Jeanne fille d'Olivier de Rohan sieur du Gué de l'Isle fils du second fils d'Alain VI vicomte de Rohan.

Le petit fils d'Estienne Jean II Maistre d'hostel du duc de Bretagne espousa R. Avaleuc, et leur petit fils René chevalier de Saint-Michel, capitaine de cinquante hommes des Ordonnances et grand Maistre des eaux et forests de Bretagne mort en 1577 espousa Françoise Baye dame de Coislin.

Si on cherche de l'illustration et des emplois, on n'aura pas icy contentement ; mais si c'est une extraction fort noble et fort ancienne avec quelques unes des meilleures et mesme des plus grandes alliances de Bretagne fort anciennes, et le reste alliances comunes, on aura lieu d'estre satisfait. Cela va estre maintenant plus connu.

François fils de René et de l'héritière de Coislin, fut chevalier de Saint-Michel et Gouverneur de Nantes. Il achepta la Baronie de Pontchasteau et il espousa Louise du Plessis, tante propre et paternelle du cardinal de Richelieu, dame de Beçay et fille de Louis sieur de Richelieu et de Françoise de Rochechouart. Il mourut en 1656 à quatre vingt trois ans, et ne laissa que deux fils. Louis le cadet fit la branche du Cambout sieurs de Beçay, espousa Gabrielle du Puy du Fou, et fut Gouverneur des Isles d'Oleron. Le fils de son petit fils est le marquis du Cambout tué brigadier de dragons au combat de Carpi, 9 juillet 1701, frère de Madame de Vaillac et de Madame de Mérinville, laquelle avoit esté longtemps fille d'honneur de Mademoiselle fille de Gaston. Ce marquis du Cambout laissa un fils obscur qui n'en a laissé qu'un, dont M. de Metz n'a pu rien faire, et qui est l'unique reste de cette branche par la mort de son oncle l'Évesque de Tarbes. Venons maintenant

au fils aisné de François du Cambout et de la tante du cardinal de Richelieu qui fut :

Charles du Cambout marquis de Coislin présida comme plus ancien Baron à la Noblesse aux Estats de Bretagne de 1624, c'est à dire comme possédant la plus ancienne Baronie de ceux qui s'y trouvèrent, et fut lieutenant général de la Basse Bretagne et Gouverneur de Brest, Chevalier du Saint-Esprit 1633, et eut la mesme année par lettre du 22 janvier séance et voix délibérative au Parlement de Bretagne. Aussy estoit cousin germain du cardinal de Richelieu qui fit la fortune de ses enfans. Il espousa l'héritière de Bourges en Lorraine et mourut en 1648 après avoir eu la douleur de perdre un fils aisné de mérite à la fleur de son aage et de sa fortune, qui fut père du premier duc de Coislin auquel on reviendra. Les autres enfans furent deux fils et deux filles. L'aisné de ces deux fils servit peu, et vescut obscur et sans alliance jusqu'en 1650 qu'il mourut.

L'autre est ce baron de Pontchasteau célèbre par la sainteté singulière de sa vie. Il quitta à vingt quatre ou vingt cinq ans trois abbayes qu'il avoit et fut s'enterrer tout vif à Port-Royal des Champs, inconnu aux hommes et servant de jardinier. Cette obscurité le déroba longtemps à la persécution et à la dispersion des hérétiques solitaires de ce saint lieu. Il s'en bannit à son tour de peur de pis, et y revint tant qu'il put menant partout la vie des plus grands pénitents sous un extérieur vil et commún dans des retraites inconnues à sa propre famille, et il en changeoit assez souvent, trahi par l'ornement et l'agrément de son esprit quoyque gardant le plus exact silence qu'il luy fust possible et pour une politesse et des manières si naturellement nobles qu'il n'avoit jamais pu s'en défaire quelqu'attention qu'il y donnast. Venu à Paris pour quelque né-

cessité, il se fourra dans une petitte chambre d'une maison obscure de la parroisse de St.-Gervais où peu de jours après il tomba malade. Comme il le devint considérablement presqu'aussytost, son hoste qui craignit les suittes d'un inconnu mort chez luy, le pressa et le fit tant presser de dire qui il estoit et à qui il appartenoit, qu'à la fin il le déclara avec de grandes instances qu'on n'avertist personne de son estat ; mais l'hoste espouventé d'ouïr nommer de tels parents et si proches de ce prétendu pauvre manant, se hasta bien de les faire avertir et aussytost le duc de Coislin et ses frères M. le Grand et les siens y accoururent, qui estoient tous fils de son frère ou de sa sœur. Il y avoit nombre d'années qu'il n'avoit veu pas un d'eux et que pas un d'eux ne sçavoit où il estoit. Il fut touché de leur amitié mais affligé de se voir ainsy reconnu et de mourir autrement qu'en pauvre et en abandonné. Il n'en mourut que plus saintement quelques jours après sans avoir obtenu qu'à demi la seule grâce qu'il avoit demandée d'estre porté à Port-Royal des Champs, mais en pauvre inconnu. L'enterrement en effet ressembla fort à celuy d'un pauvre, mais tous ses neveux l'accompagnèrent à la Paroisse, d'où il fut porté où son cœur avoit toujours esté. Le Roy ne le trouva pas trop bon ny mesme l'honneur que ses neveux luy avoient rendu, et pas un n'osa aller à Port-Royal des Champs que le chevalier de Coislin, qui sans dévotion particulière aimoit trop ces occasions là pour les manquer. L'illustre solitaire avoit cinquante six ans et mourut le 27 juin 1690. Les sœurs furent la duchesse d'Espernon morte sans postérité 12 février suivant au Val de Grâce où elle s'estoit retirée, et la duchesse de Puylaurens sans postérité de ce court mariage, puis remariée au comte d'Harcourt et mère de M. le Grand, du chevalier de Lorraine, du

comte de Marsan, etc. morte à Paris 9 décembre 1674. L'aisné de ces frères et sœurs fut :

César du Cambout marquis de Coislin Lieutenant Genéral et très distingué dans les armées par ses actions et son mérite, Colonel Général des Suisses et Grisons, tué à vingt-huit ans au siége d'Aire en 1641. Il laissa trois fils, le Duc, le Cardinal et le Chevalier de Coislin. Mais avant de venir à eux il faut parler de leur mère et de son second mariage, qui estoit fille aisnée du Chancelier Séguier et sœur de la duchesse de Sully puis de Verneuil.

Elle fut mariée la première fois par son père en 1634, Garde des Sceaux depuis un an, et Chancelier l'année suivante. Une alliance si proche avec le cardinal de Richelieu si puissant et si bon parent, estoit pour luy également utile et flatteuse. Mais il perdit son gendre sept ans après qui luy laissa trois petits fils. La jeune vefve vit le marquis de Laval jeune et bien fait, il luy plut et [elle] jugea à propos de se remarier à son gré sans s'embarrasser de son père qu'elle jugeoit bien qui ne préféreroit pas son goust à l'intérest que le premier Ministre prenoit aux enfans que le marquis de Coislin luy avoit laissés. Néantmoins elle attendit encore, et le Cardinal estant mort elle fit son mariage. Le Chancelier malgré cette considération de moins, fut outré de ce tour de sa fille et pour un cadet sans fortune et de peu de biens, et jetta feu et flammes. Il arriva quelque temps après une querelle au Chancelier, avec je ne sçay plus qui de la Cour pour un procès perdu au Conseil, qui avec la licence qui se prennent aisément dans les Minorités parla injurieusement du Chancelier et tesmoigna son dépit à luy mesme en termes peu mesurés. Cela fit grand bruit. M. de Laval que son beau père ne voyoit point ny sa fille, ny n'en avoit voulu entendre parler, alla appeller celuy qui

s'estoit si fort échappé à l'égard du Chancelier. Cette action le toucha tant qu'il pardonna à sa fille et à son gendre qu'il perdit encore fort peu après en 1646 devant Dunquerque, laissant sa femme grosse d'une fille qui a esté depuis la mareschale de Rochefort. Son père estoit par son père petit fils du mareschal de Boisdauphin, et par sa mère petit fils du mareschal de Souvré. La famille de ces deux Mareschaux fourniroit bien des choses curieuses et des anecdottes à regretter, et la mareschale de Rochefort elle-mesme ; mais cette parentèse seroit icy trop vaste et trop estrangère. Revenons à Messieurs de Coislin frères utérins de la mareschale de Rochefort.

I

Armand du Cambout duc de Coislin fut un des quatre ostages de la Sainte Ampoule au sacre de Louis XIV, 17 juin 1654. Il servit avec beaucoup de volonté et de courage, et achepta la charge de Maistre de Camp Général de la Cavalerie légère que Bussy Rabutin avoit et dont il eut ordre de se défaire en 1665 deux ans après l'avoir exercée. C'estoit un homme de qualité, d'une grande valeur, de beaucoup d'esprit et fort orné, bien fait et agréable et qui fit sa ruine par ces talents qui auroient dû faire sa fortune. L'orgueil le perdit, et il ne tarda guères après à monstrer le tuf dont il s'apperceut si peu par sa folle idolastrie de soy mesme, qu'il l'a fait passer à la postérité, et que ses enfans aussy infatués que luy, l'ont mis sous les yeux

Magdeleine du Halgoët Dame de Kergrese etc. fille d'un Maistre des Requestes, unique et riche héritière mariée mars 1654, morte septembre 1705 près de Paris.

Pierre cardinal de Coislin, d'abord chanoine de Nostre Dame de Paris et receu tout jeune en survivance de la charge de premier Aumosnier du Roy qu'avoit l'Évesque de Meaux sou grand oncle frère du Chancelier Séguier. Devint Évesque d'Orléans, Abbé de Saint-Victor de Paris, de Saint-Jean d'Amiens et de Saint-Gildas aux bois et Prieur d'Argenteuil, de Nostre Dame de Longchamps, de Longpont et de Saint Pierre d'Abbeville, Commandeur du Saint-Esprit 1688 et Cardinal à la nomination du Roy en 1697 à cinquante six ans, d'Innocent XII Pignatelli, enfin Grand Aumosnier de France à la destitution du cardinal de Bouillon en...., après [avoir] esté et fait la charge de premier Aumosnier.... ans depuis qu'il fut Cardinal. Cela est peut estre unique à dire, ce fut un Évesque de Cour assidu à y demeurer et à la suivre dans tous les voyages et les campagnes du Roy. Un grand et riche Prélat vivant à la grande, en faveur, en crédit, aimé du monde et toujours la meil-

leure

yeux de tout le monde. Se croyant incomparable à la guerre et à la Cour il se brouilla avec les deux héros de leur siècle M. le Prince d'abord et M. de Turenne ensuitte. Picqué après de n'estre pas aussy distingué par le Roy qu'il croyoit le mériter et fort au fait de tout parmi les dames, il écrivit sa fameuse *Histoire amoureuse des Gaules*, où sous le masque d'un roman il fit celle des galanteries du Roy et de ce qu'il avoit de plus proche, ou plustost une satire cruelle dont les faits, le style et l'agrément mirent le comble au dépit de touttes les personnes qui ne s'y trouvèrent pas épargnées. Un homme assés fou pour faire un pareil ouvrage se garde bien de ne le pas monstrer, et c'est ce qui fit sa disgrâce que peu de gens plaignirent. Il soutint un exil de dix huit ans chez luy en Bourgogne avec un désespoir et une foiblesse d'autant plus ridicule qu'il monstra continuellement l'une et l'autre en voulant faire l'esprit fort et le philosophe. Les lettres qu'on a de luy à Madame de Sévigné si estrangement inférieures en esprit, en facilité, en agrément à celles de cette illustre dame, sont un tesmoignage continuel de ce qu'on avance ; et ce qu'on en trouve parmi au Roy et à diverses personnes sont d'une bassesse qui dégouste d'autant plus qu'elle y surnage à l'esprit et à tout autre voile. Toutes sentent la rage, l'envie et le faux et un retour d'encens à soy mesme qui répand le dégoust partout. Le désir de primer le constitua le consultant de sa Province sur le beau langage et luy fit briguer une place à l'Académie en se donnant pour recherché. Ses lettres entr'autres à M. le Prince et à M. de Turenne après en avoir obtenu le pardon, rampent devant eux avec une flatterie qui empuantit et qui se propose pour en estre accepté pour historien ; et celles qui contiennent quelque rayon d'espérance de sortir d'exil, sont honteuses. Il faut

que cet homme

leure compagnie chés luy soir et matin, très ignorant, très attaché à sa famille et à ses amis, et à qui il ne falloit pas manquer, à commencer par les Ministres et les Seigneurs les plus importants. Il faut achever ce premier coup de pinceau par un trait rare de son ignorance. Le Roy qui l'estoit fort aussy et ne sçavoit en outre pas un mot de latin, fut frappé de ce mot de *Nicticorax in domicilio* qu'il entendit chanter un jour dans un psaume, et à son disner il demanda à son premier Aumosnier ce que ce mot signifioit. M. d'Orléans fut bien estonné de la question, et répondit résolument que c'estoit le nom propre d'un Roy d'Israël. Il estoit homme à se l'estre persuadé, et le très rare est que jamais personne ne détrompa le Roy quoyque la réponse n'ait pas esté oubliée. Voilà un costé de la médaille. De l'autre, c'estoit un modèle pour le monde, pour la Cour, pour l'Église, pour l'Épiscopat. Un homme qui n'avoit jamais perdu son innocence et qui avoit la candeur, la foy, la simplicité des enfans ; qui dès sa première jeunesse dans une Cour plus que galante et au milieu de ce qui en faisoit la fleur, imposoit par une douce modestie et un maintien que rien ne dérangeoit, et se faisoit respecter sans rien exiger, au point qu'il n'est jamais rien échapé devant luy à jeunes ny à vieux que luy mesme n'eust pu redire avec bienséance. Les cartes et les dés estoient inconnus chez luy. Une maison honorable selon son estat sans superflus, une table honneste mais frugale dans sa reigle et son abondance ; tout payé par tout tous les mois. Un reste fort considérable tout donné aux pauvres et avec une noble et sage dispensation. En lutte presque continuelle avec le Roy qui l'aimoit et le respectoit, pour sa résidence où il estoit tant qu'il pouvoit et d'ordinaire huit mois de l'année à divers

voyages

que cet homme là ait horriblement souffert, et ses douleurs luy échappent partout par ce meslange d'insolence et de bassesse. On ne peut refuser sa compassion à la joye de son retour, à l'estonnement d'une réception nulle, au vif sentiment de quelque légère honnesteté qu'il receut de quelques gens en place, et surtout aux misérables transports de joye que ce faux et superbe philosophe ne peut retenir en escrivant à Madame de Sévigny (sic) quelque temps après son retour, de quelques paroles indifférentes que le Roy luy adressa une fois à son disner. C'est tout ce qu'il en eut en dix ans qu'il vescut encore sans considération ny amis. Il avoit déshonoré sa jeunesse par des impiétés recherchées avec art et esprit, des vers, des portraits des plus belles et galantes peintes en saintes dans des Heures avec des oraisons ajustées à leurs avantures, et il déshonora son aage plus que meur par une conduitte scandaleuse avec une fille qu'il avoit mariée à un marquis de la Rivière et qu'il voulut démarier. Cela fit un grand éclat et un grand procès qu'il perdit; après quoy la Rivière content du succès ne voulut plus ouïr parler de sa femme ny de sa famille et est mort très longtemps après eux tous retiré à l'Institution et fort vieux sans enfans. Son beaupère tascha d'estre dévost à la fin de sa vie. C'estoit aussy déjà l'air de ce temps là. Il mourut en 1693 et ne fut pas heureux en enfans, qui séduits par la vanité et par n'en pouvoir tirer d'ailleurs, publièrent longtemps après ses ouvrages et ses lettres avec des changements que le style du temps de leur datte ne souffroit pas, et qui vantées d'abord et sur le seul nom furent courues avec une fortune aussy courtement brillante que celle de leur auteur. Mais voilà trop de parentèse. Il faut retourner à nostre sujet.

M. de Coislin estoit à la lettre ce qui s'appelloit autre-

autrefois

voyages, officiant, visitant son diocèse et luy servant en tout de père spirituel et temporel avec un choix exquis de dignes, saints et sçavants sujets pour touttes sortes de places sous luy, et sur le pied à cet égard de ne pouvoir estre entamé par Jésuittes ny Sulpiciens auxquels il estoit plus que suspect, ny par le Roy mesme à qui il disoit qu'on le trompoit, que pour luy il n'avoit que son âme à sauver ny que Dieu à qui répondre de la conduitte spirituelle de son diocèse. Comme à force d'y résider, de le visiter sans cesse et sans cesse d'en estre occupé, il le sçavoit pour ainsy dire par cœur, il le gouvernoit de la Cour aussy aisément que d'Orléans mesme. Cette ville luy fut redevable de son salut du temps de l'Apostolat des dragons. Ils s'y préparoient au mesme pillage et aux mesmes cruautés qui s'exerçoient partout alors sur les huguenots. M. d'Orléans pria les Officiers à disner, se chargea de payer toutte la dépense d'eux et de tout leur Régiment à condition qu'ils ne diroient ny ne feroient quoy que ce fust aux huguenots de sa ville et de son diocèse, et que luy s'en chargeroit envers le Roy. Peu d'Évesques sçavoient parler ce langage. Il fut obéi, et fit par là plus de conversions que pas un, et des conversions solides. Telle est la force de la charité soustenue de l'exemple et de l'instruction. Elle estoit telle en luy cette charité, que luy ayant esté fait un vol dans sa chambre à Orléans d'argent et d'argenterie assés considérable, et ayant esté avéré sans bruit que c'estoit un pauvre gentilhomme à qui il donnoit une pension et qui estoit familièrement chez luy, il luy dit teste à teste qu'il avoit bien à se plaindre de luy, de luy avoir caché son estat qui devoit estre extrême pour l'avoir obligé à ce qu'il avoit fait, que si ses besoins le pressoient encore il n'avoit qu'à le luy

confier

fois un chevalier sans peur et sans reproche et plein d'honneur, de vertu, de piété mesme et de la plus fine probité. De l'esprit et de la mémoire, ayant toujours esté meslé avec la meilleure compagnie de la Cour, ayant tout veu, tout sceu sans pourtant avoir esté directement de beaucoup de choses, ayant tout retenu. Un vray et très exact répertoire, et très instructif et très agréable quand il vouloit bien raconter ; le meilleur homme et le meilleur ami du monde, mais à qui aussy il ne falloit pas marcher sur le pied. Doux, haut et poli, mais d'une politesse si excessive et si estendue à tout qu'elle désespéroit toujours, et qu'il n'en exigeoit guères moins des autres.

Il y a sur cela des histoires de luy si rares et en si grand nombre, que leur singularité mérite de s'amuser à quelques unes. Un Rhingrave fut pris à un petit combat avec d'autres. Il tomba à M. de Coislin qui le mena chés luy et luy donna à souper. Quant ce fut pour se coucher il luy voulut donner son lit, l'autre de le refuser et de proposer de luy en donner un matelas et des draps à terre. Grande disputte une partie de la nuit, tant que poussés à bout tous deux de fatigue et de lassitude, ils s'estendirent tous deux par terre sans rien sous eux, à force de compliments, et dormirent ainsy jusqu'au matin, le lit tout entier entreux deux. Le lendemain il s'en trouva un de relais quelque part avec lequel on les mit d'accord après qu'on eut bien ri de l'avanture.

Il se démit un jour un poulce à Versailles que Félix premier chirurgien du Roy luy racomoda fort bien. Après la guérison Félix le vint voir. En sortant, M. de Coislin le voulut conduire. Félix confondu se jette à la porte, M. de Coislin aussy, et tous deux à qui l'ouvriroit ou la tiendroit

fermée

confier et qu'il trouveroit les moyens d'y satisfaire ; et ne voulut pas qu'on fist le moindre semblant de ce qui s'estoit passé. Il vivoit d'ailleurs avec ses Prestres comme avec ses frères, mesme depuis qu'il fut Cardinal ; et ne changea quoy que ce soit après qu'il fut revestu de cette dignité, ny en ses habits ny en ses manières avec personne. Le Roy qui le connoissoit bien, luy dit le lendemain qu'il luy eut donné sa calotte, qu'on luy verroit bientost des habits d'invention ; le Cardinal luy répondit qu'il n'en auroit point d'autres que les siens ordinaires, parce qu'il se souviendroit toujours qu'il estoit Prestre avant que d'estre Cardinal. Mais ce qu'il y a d'admirable c'est qu'il le fut sans l'avoir demandé et sans y avoir seulement pensé. Sa nomination estant faitte et partie, le Roy le voyant après son lever dans son cabinet, l'alla prendre par la main et le menant aux Cardinaux d'Estrées et de Furstemberg qui causoient ensemble à un coin du cabinet : « Messieurs, leur dit il, voicy un confrère que je vous donne et qui le sera bientost ; je vous le présente. » La surprise fut aussy entière qu'agréable pour M. d'Orléans, et l'acclamation au choix fut universelle. Il fut au Conclave suivant où Clément XI fut élu. Il est estonnant qu'avec un extérieur fort lourd, peu de fonds d'esprit et nulle teinture des matières estrangères il ait acquis à Rome une vénération, une estime, une confience universelle et fort au dessus de ses confrères dont il fut le lien ; tant la maxime d'aller rondement du grand Cardinal Dossat, est une maxime certaine, mesme avec les hommes les plus déliés.

Le Roy qui n'estoit pas édifié de la vie du cardinal de Bouillon estoit fort aise de ses absences pour estre communié de la main de celuy cy, et sur les fins il le contraignoit encore davantage sur sa résidence, en sorte que

fermée, tant qu'à la fin le poulce se démit de nouveau et sur le champ il le fallut remettre. Félix qui estoit un homme fort naturel estoit excellent sur ce conte, et quand il le faisoit en estoit encor en colère. A propos de conduitte ce mesme Rhingrave dont on vient de parler vint à Paris quelques années après avoir couché par terre avec M. de Coislin, et ne manqua pas de l'aller voir. La conduitte fut plus longue que la visitte à force de compliments, tant qu'enfin le Rhingrave outré et ne sçachant plus que dire prend son temps, se jette dans la porte et la ferme à double tour. De bonne fortune pour M. de Coislin qui en seroit estouffé, c'estoit presque à rés de chaussée ; il ne perd point le jugement, saute par la fenestre et arrive à la portière du carrosse en mesme temps que le Rhingrave.

Mais en voicy un d'une autre sorte. Il estoit à un voyage du Roy embarqué avec ses deux frères et un autre homme de leurs amis, et par tout où ils logeoient c'estoit des compliments au maistre, à la maistresse, aux petits enfans, jusqu'aux servantes, qui ne finissoient point. Cela les retardoit sur tout, à manger, à se coucher, surtout à partir, et ses frères ne pouvoient venir à bout d'abréger. Enfin se trouvant logés chez un bourgeois fort renforcé dont la femme estoit jolie, voilà M. de Coislin dans des soins, des attentions, des compliments sans aucune fin ny mesure, et quand ce fut à partir il en fit tant qu'il sortit le dernier du lieu. Monsieur d'Orléans qui tout patient qu'il estoit n'avoit cessé de trépigner, le harangua dans le carrosse sur la peine qu'ils auroient à ratraper tout le monde et à l'embarras que cela faisoit ; et le chevalier de-Coislin qui avoit accoustumé de quereller son frère beaucoup davantage, ne disoit mot Enfin quand ils eurent fait quatre

bonnes lieues

quand il arrivoit il lui demandoit quand il s'en retourneroit, et lorsqu'il s'en retournoit en effet il disoit avec un chagrin meslé d'estime : « Voilà Monsieur d'Orléans ou le cardinal de Coislin bien aise » ; mais cela ne l'empeschoit pas de s'en aller dès qu'il pouvoit et il ne le pouvoit pas toujours, car le Roy disputoit et le luy deffendoit. A presque touttes les grossesses de la dernière Dauphine il le gardoit par force les derniers mois par vénération pour que l'enfant fust ondoyé de sa main ; et il le pensa faire réellement mourir à une de ses couches dans une grande chaleur, à le retenir pendant un fort long travail dans la chambre qu'il inondoit de sa sueur qui ruisseloit jusqu'à terre, car il estoit fort gros, sans luy permettre d'aller respirer dehors. Ce détail bas en apparence aura bientost son aplication. Enfin il mourut pris d'une maladie soudaine à Versailles le 5 février 1706 à soixante dix ans regretté du Roy jusqu'aux larmes et de toutte la Cour. On trouva sur son corps des ceintures de fer et d'autres marques de pénitence. On sceut après de ses gens qui n'auroient osé luy laisser apercevoir qu'ils s'en doutassent, qu'il se levoit touttes les nuits tout nud dans sa robe de chambre et passoit ainsy une heure ou davantage à genoux, et que c'estoit à cela qu'il avoit gaigné la fluction de poitrine dont il estoit mort.

Le Roy envoya chercher le Curé de Versailles et luy ordonna d'accompagner le corps à Orléans, honneur qui ne s'estoit fait à personne jusqu'alors. La consternation fut extrême et générale dans tout ce diocése qui accourut en foule partout sur son passage le comblant de bénédictions de regrets et de pleurs ; et ce fut au milieu des cris de son peuple et de la désolation de son clergé qu'il fut inhumé dans sa Cathédrale.

Le chevalier

bonnes lieues au moins, voilà le chevalier à leur demander pourquoy à leur avis il n'en avoit pas dit son mot : puis en furie il dit à son frère en luy monstrant les poings qu'au moins s'estoit il bien vengé, et que pendant ses compliments il avoit esté pousser une plantureuse selle sur le plancher bien frotté de la chambre où son frère avoit couché, qu'ils ne pourroient doutter estre de sa façon, et qu'il se flattoit qu'ils en avoient déjà dit de bonnes du beau présent qu'il leur avoit laissé assaisonné de tant et de si beaux compliments. Jamais de sa vie Monsieur d'Orléans ni leur ami ne se trouvèrent sy empeschés. Le premier mouvement de M. de Coislin fut de vouloir se jetter sur un cheval et retourner à son hostesse se justifier aux despends de son frère qu'il vouloit estrangler. Il pleuvoit à verse et on eut touttes les peines du monde à l'empescher de faire ce voyage. Le reste de la traitte fut d'autant plus orageux que le chevalier de Coislin rioit comme un fou et se donnoit du jeu qui forçoit quelquefois les autres de rire et qui redoubloit la furie du complimenteur ; mais ce qui le poussa à bout fut d'apprendre que l'histoire estoit devenue publique. Mais comme il estoit aimé et vrayment considéré, on n'osa pas trop en plaisanter avec luy. Mais voilà assés de contes, quoy qu'il y en ait bien d'autres aussy plaisants.

Un homme de ce caractère et qui avec modestie sentoit ce qu'il valoit, n'estoit pas pour servir longtemps avec un Secrétaire d'Estat de la guerre aussy impérieux que M. de Louvois quoyque cousin germain, ami intime, et quelque chose de plus de la mareschale de Rochefort sa sœur de mère, avec qui il ne fut jamais en amitié. La goutte aussy qu'il eut de bonne heure et qu'il eut souvent

depuis de la teste

Le Chevalier de Coislin estoit brave et aussy honneste homme que ses frères sans avoir rien d'aimable comme eux. C'estoit un rustre qui se picquoit de l'estre et qui souvent désertoit la compagnie chez le Cardinal dans un entresol de qui il logeoit, par ses manières dures et farouches que ses frères suportoient avec une extrême patience. Souvent il ne mangeoit pas à table ou en sortoit aux potages et montoit achever dans sa chambre, s'il survenoit quelqu'un qui luy déplust. Et le rare est que le Roy estant de ce nombre, depuis que mécontent de M. de Louvois il avoit quitté le service, il ne voyoit jamais le Roy, et s'il se trouvoit sur son passage par le hazard de parler à quelqu'un, il fuyoit aussy tost, et cela sans sortir jamais de Versailles où estoient le peu de gens avec lesquels il vivoit. Le Roy souffroit cette manie par bonté pour le Cardinal. Il fut les dernières années de sa vie dans une langueur très douloureuse qui augmenta fort sa mauvaise humeur, et il en mourut enfin à Versailles 13 février 1699, à cinquante huit ans en fascheux misantrope comme il avoit vescu, et voulut estre porté à Port Royal des Champs.

depuis de la teste aux pieds, ne luy auroit pas permis de continuer. Il fut chevalier du Saint-Esprit, 1688.

La Minorité de Louis XIV avoit aporté une grande confusion dans son Conseil privé où l'augmentation des charges de Maistres des Requestes avoit esté le commencement des troubles par l'union qu'elle causa des Parlements et des autres Cours supérieures pour l'empescher et pour s'opposer ensuitte à la Cour et au premier Ministre. Il avoit esté si libéral de brevets de Conseillers d'Estat qu'il se trouvoit jusqu'à des chefs de petits Présidiaux qui en avoient; et quoyque vers le mariage du Roy qu'il estoit devenu le maistre sans contredit de personne dans son Royaume, on eust interdit l'entrée du Conseil à ces porteurs de brevets, on résolut à la fin d'en purger tout à fait le Conseil et d'en reigler la consistance telle qu'elle est encore aujourd'huy; et c'est ce qui fut fait en 1673. Les Ducs Pairs, Vérifiés et mesme à brevet et les Officiers de la Couronne y avoient toujours eu voix et séance délibérative au dessus du Doyen des Conseillers d'Estat, à tous lesquels et à ce Doyen privativement aux autres Conseillers d'Estat, le Chancelier ostoit son chapeau pour leur demander leur avis. Il arriva que de malice ou d'oubli, les Ducs et les Officiers de la Couronne furent obmis dans ce reiglement du Conseil, ou peutestre n'estima t'on pas qu'ils eussent aucun besoin d'y estre dénommés pour conserver leur droit, et c'est ce qu'il y a lieu de croire par ce que le duc de Coislin a souvent raconté depuis. C'est que le Chancelier Séguier quelque temps après voyant qu'aucun d'eux ne venoit au Conseil, dit à ses deux petits fils les ducs de Sully et de Coislin qu'ils feroient bien d'y aller quelquefois et d'en avertir les autres, parce que s'ils mettoient tant d'intervalle à s'y trouver depuis ce reiglement qui ne les y

comprenoit point et qu'il vinst à mourir, il leur pourroit très bien arriver que lorsqu'ils y voudroient revenir il n'en seroit plus temps et qu'ils en trouverroient la porte fermée pour eux sous prétexte du reiglement. Cet avis leur fut répété plus d'une fois et toujours receu avec la négligence qui a enfin mis ces Messieurs en l'estat où ils se trouvent de tous points et dont personne alors n'auroit pu se doutter sur pas un. L'avis demeura donc inutile, et ce que prédit celuy qui le donnoit est effectivement arrivé.

Le rare est que M. le Tellier estant devenu Chancelier après le second Haligre qui succéda à M. Séguier, et son second fils estant devenu Archevesque duc de Rheims d'une façon fort singulière, et qui valut la pourpre au cardinal de Bouillon comme on le verra au tiltre de son père, M. le Tellier trouva beau de faire donner une place de Conseiller d'Estat d'Église à son fils qui eut la misère ou l'ignorance de l'accepter, et qui estant Pair de France et le premier après les Princes du Sang entra au Conseil non plus comme Pair mais comme l'un des trois Conseillers d'Estat d'Église. Il y eut à la vérité le rang et les honneurs qu'y avoient toujours eus les Ducs, mais estant tel il n'y estoit pas comme tel, et se trouvant bien des années après le plus ancien des Conseillers d'Estat et la Reynie célèbre par la police de Paris, le premier après luy, M. de Rheims luy disputta le Décannat. La Reynie luy demandoit ce qu'il en vouloit faire ayant la séance et les honneurs des Ducs au dessus du Doyen au Conseil, ayant le bureau ecclésiastique et tant d'autres qu'il vouloit tant par considération que par ancienneté, et n'en estant pas à la pension près du Décannat par ses richesses. Mais cela ne toucha point l'Archevesque qui dit qu'il estoit vray que le Décannat ne luy faisoit rien, mais qu'il feroit beaucoup à un autre

Prélat, et que puisque la question se présentoit de l'exclusion du Décannat des Conseillers d'Estat d'Église et d'Espée par les Conseillers de robe, il en soustiendroit le droit ; et en effet il le gaigna pour luy et pour eux, dont ceux de robe demeurèrent fort mortifiés, parce qu'ils se réputoient plus essentiellement Conseillers d'Estat que les six autres, ce qui fut jugé contre eux. Et puisque cette matière se présente il y faut ajouster que les Secrétaires d'Estat ont depuis formé la mesme prétention, qui parce que le cas n'est point arrivé n'a pas encore esté décidée. Ils ont non seulement un brevet de Conseiller d'Estat en devenant Secrétaires d'Estat, mais encore entrée et voix délibérative au Conseil touttes les fois qu'ils veulent y aller avec rang entre les Conseillers d'Estat du jour de leurs provisions de Secrétaires d'Estat qui est de la mesme datte, et qui fixe leur rang par tout avec eux, au moyen de quoy ils se réputent vrayment Conseillers d'Estat et susceptibles du Décannat à leur rang d'ancienneté comme tous les autres dès qu'il n'est point affecté aux Conseillers d'Estat purement de robe, lesquels unis avec les trois d'Espée et les trois de robe prétendent contre les Secrétaires d'Estat que n'estant point Conseillers d'Estat par eux mesmes mais par leur charge dont le brevet de Conseiller d'Estat n'est qu'une suitte, et ne l'est qu'autant qu'ils conservent leur charge, tant à l'égard des survivanciers que des titulaires, ils ne sont point de véritables Conseillers d'Estat, et ne peuvent devenir Doyens.

Une autre question a esté depuis formée et décidée entre les Intendants des Finances et les Conseillers d'Estat. Les Intendants des finances ont par leur charge entrée et voix délibérative au Conseil avec rang entre les Conseillers d'Estat de la datte des provisions de leurs

charges; mais ils assistent au Conseil en manteau et n'ont pas la robe que portent les Conseillers d'Estat de robe, qu'ils ne prennent que lorsqu'ils deviennent Conseillers d'Estat en effet comme le sont ceux de robe. Ils prétendoient conserver leur ancienneté de la datte de leur charge puisqu'à ce tiltre seul ils avoient précédé au Conseil mesme et en manteau les Conseillers d'Estat postérieurs. Ceux cy leur répondoient qu'encore que cela fust vray et qu'ils conservassent mesme leurs charges en devenant Conseillers d'Estat, il ne l'estoit pas moins qu'ils changeoient d'estat puisqu'ils ajoustoient un tiltre personnel et perpétuel à leur entrée au Conseil par celuy de Conseiller d'Estat, au tiltre précaire et passager de leur charge; et que cela paroissoit d'autant plus qu'ils quittoient le manteau au Conseil où ils l'avoient toujours porté pour prendre la robe pour toujours et faire leur serment de Conseiller d'Estat lequel les devoit mettre les derniers de tous. Cela estoit demeuré ainsy jusqu'à ce que la question se renouvella par M. de Caumartin Intendant des finances qui fut fait Conseiller d'Estat en.... M. de Pontchartrain estoit alors Controolleur général qui se servoit de Caumartin son ami et son cousin germain comme de son bras droit aux finances, qui luy fit gaigner son procès, quoyque cela le mist précisément devant son frère Phelypaux Intendant de Paris; et depuis que le Roy en eut rendu l'arrest les Intendants des finances devenus Conseillers d'Estat ont conservé leur ancienneté parmi les Conseillers d'Estat du jour de leurs provisions d'Intendant des finances.

Le Conseil de Régence dans la minorité du Roy d'aujourd'huy décida aussy une question que les Conseillers d'Estat formèrent aussy estrangement qu'unanimement et avec

nomma[1]. . . . . pour trancher la difficulté sans touttesfois, dit il, la vouloir admettre.

Question fut donc pour le Conseil de Régence comment cela se passeroit entre les gens de qualité et les Conseillers d'Estat quand il s'y en trouverroit ensemble, et il n'estoit pas douteux que le désir d'en estre ou d'y entrer mesme passagèrement en des occasions, n'eust fait céder les Conseillers d'Estat si le Régent l'eust voulu. Le duc de Saint-Simon pour le tirer de l'embarras où il se vouloit bien mettre, luy proposa de traitter le rang du Conseil de Régence sur le modèle de celuy qui est gardé aux Estats Généraux puisqu'il affectoit de composer ce Conseil des mesmes sortes de personnes comme par eschantillon. Que les Conseillers d'Estat n'ayant de difficulté qu'avec ce qui n'est point tiltré, il n'avoit qu'à donner la préséance à l'Église après les Ducs et les Mareschaux de France et qu'il n'y avoit aucun des autres qui ne cédast volontiers à l'aage et au personnel de l'ancien Évesque de Troyes. Qu'il mist après les gens de qualité qui se placeroient entreux par charge, ordre, aage ou grade militaire ; puis la robe et la plume qui se trouvoient tous reiglés entr'eux. Le Régent fut ravi de l'expédient quand le Duc de Noailles soustenu de Canillac, ce dernier si glorieux, et sur qui portoit la prétension des Conseillers d'Estat par ce qu'il brigueoit en ce mesme temps une place dans la Régence laquelle n'estoit pas encore achevée de reigler et place qu'il n'eut que longtemps après lors de la dissolution des Conseils, vinrent plaider la cause des Conseillers d'Estat si ferme et faire si bien accroire au Régent qu'il devoit faire son capital de plaire à la robe, qu'ils l'emportèrent

1. Ici une autre lacune.

pour eux. Ce point gaigné qui fit sentir toutte la foiblesse du Prince, enfanta une autre prétention, et c'est celle qu'on a dit mériter réflection. On n'en fera aucune icy où on se contente du simple récit des faits. La prétention fut que les Maistres des Requestes prétendirent estre assis quand quelqu'un d'eux auroit à y raporter quelqu'affaire. On rit d'abord de cette idée, et on se contenta de dire que cela ne pouvoit pas estre. L'occasion vint quelque temps après. Les Maistres des Requestes à l'erte la saisirent, et déclarèrent au Chancelier Voysin qu'il ne prist pas la peine de nommer de raporteur s'il n'estoit auparavant asseuré qu'il seroit assis. On receut ce propos avec surprise, mais ils tinrent bon. Il fallut venir à les haranguer. On leur représenta qu'ils ne s'asseyoient jamais ny en raportant ny autrement au Conseil des parties où le Roy n'alloit jamais, non pas mesme quand par une permission particulière il se tenoit à Paris dans l'hostel du Chancelier, parce que le fauteuil du Roy y estoit quoyque vuide, et que beaucoup moins s'asseyoent ils lorsqu'ils venoient rapporter devant le Roy au Conseil de finance ou de dépesches; que celuy de Régence représentoit ce dernier là puisqu'il se tenoit dans le cabinet du Roy, que son fauteuil vuide y estoit, que le Régent et le Chancelier s'y trouvoient avec ceux qui estoient mesme du Conseil d'Estat et qui estoient Ministres; ils proposèrent alors d'obéir à condition qu'aucun de ceux du Conseil de Régence n'y fust assis en leur présence excepté les Ducs, les Officiers de la Couronne et les Conseillers d'Estat; et sur le refus, ils persistèrent. On crut avoir trouvé un expédient admirable pour se passer d'eux de faire raporter par les Conseillers au Parlement qui se trouvoient dans les différents conseils, mais ceux cy sceurent très bien répondre qu'ils s'en tiendroient très honorés et

qu'ils n'avoient point de chimères, pourveu qu'on ne les traittast pas autrement que les Maistres des Requestes. Cette condition fit demeurer court et se passer de raporteurs dans les affaires qui en demandoient, et qu'on faisoit raporter selon leur nature ou par quelqu'un du Conseil de Régence ou par quelque chef d'un autre Conseil qui estant Duc ou Mareschal de France prenoit place à la Régence suivant ce rang, ou la dernière de touttes s'il ne l'estoit pas comme il arrivoit pour les affaires du Conseil de conscience, que les Archevesques de Bordeaux ou d'Alby venoient raporter au lieu du cardinal de Noailles que le rang qu'il auroit prétendu devant les Ducs en excluoit. Cela dura fort longtemps ainsy jusqu'à une affaire fort embrouillée et fort importante du Conseil de guerre qui regardoit les fourrages et les munitionnaires où il alloit de plusieurs millions pour le Roy. Saint-Contest Conseiller d'Estat qui estoit du conseil de guerre ne la pouvoit venir raporter parce qu'il y estoit fortement meslé, ny le Blanc si connu depuis par sa glorieuse disgrace parce qu'il estoit Maistre des Requestes. Le mareschal de Villars chef de ce Conseil fut donc obligé de la raporter. Chacun eut peine à entendre le fait, et luy mesme sentit bien que ce n'estoit pas là son mestier. Il en cousta fort cher au Roy, et si cher qu'on essaya de recourir après par les suittes. L'inconvénient du refus des Maistres des Requestes grossit fort à la veüe de ce qu'il en venoit d'arriver ; on en fit honte au Régent, les Conseillers d'Estat eux mesmes blessés de partager leur distinction se choquèrent et s'eschauffèrent contre cette prétention, tant qu'enfin les Maistres des Requestes se soumirent et vinrent désormais raporter debout.

Les Présidents à mortier avoient osé prétendre mieux

autresfois pendant la Minorité de Louis XIV, mais cela ne leur avoit pas réussi et ils se défendirent depuis de cette prétention comme d'une imputation injurieuse. C'estoit d'aller de pair avec les Ducs, et il arriva une avanture au Duc de Coislin qui monstra bien que l'imputation n'estoit injurieuse que par le succès de la prétention. Feu M. de Bouillon qui estoit Abbé du vivant du prince de Turenne son frère aisné, soustint une thèse en Sorbonne où toutte la Cour et la ville furent priés. M. le Prince et M. son fils qui a esté le dernier M. le Prince, y estoient avec le petit prince de Conti qui a esté depuis gendre du Roy, dans trois fauteuils hors de rang. Le haut bout du premier banc estoit rempli de Ducs à qui on le laissoit toujours et bien longtemps depuis encore ; et peu à peu tout change et on ne le fait plus. M. de Coislin arrive à la fin d'un argument qui donna lieu aux autres Ducs de s'en aller et à M. de Coislin de laisser leurs places vuides en cas qu'il en vinst d'autres plus anciens que luy. On a dit le premier banc pour se mieux faire entendre, mais c'estoit une rangée de fauteuils. Un peu après et vers le milieu de l'argument qui venoit de recommencer, arrive le premier Président de Novion, qui voyant de loin le duc de Coislin se trouva bien empesché et fit semblant de n'avoir pas le temps de demeurer. M. de Coislin qui estoit assis n'avoit rien apperceu, quand tout à coup il tourne les yeux sur sa droitte à un fort petit bruit qu'il entend, et voit naistre dans le premier fauteuil le Premier président qui s'y estoit doucement glissé par derrière. M. de Coislin le regarde, se lève dans l'instant prend son fauteuil par les deux bras, le plante dans les genoux du premier Président, s'assit dedans au mesme moment et se couvre. Il n'avoit pu se mettre au dessus parce que ce fauteuil joignoit à se toucher le banc

en retour du répondant. Le premier président trépigne, M. de Coislin se tient ferme et demeure. Grande rumeur. Le cardinal de Bouillon qui faisoit les honneurs à la porte accourt et ne sçait que faire. Il va pourtant à eux espérant qu'à son abord M. de Coislin se lèveroit et le premier Président aussy, et que cela dérangeroit tout, mais rien moins. Le premier Président ne put se lever faute de place et avoit les jambes et les genoux écrasés sans pouvoir articuler de rage, et M. de Coislin se garda bien de bouger de peur de délivrer l'autre; grands compliments du Cardinal à tous deux comme il put, excuses de M. de Coislin de ne se point lever et rien davantage. L'embarras du Cardinal et l'inutilité de sa présence le fit retirer d'où il estoit venu. Plus d'oreilles de personne pour le soustenant et tous les yeux fichéz sur ces deux hommes à voir par où cela finiroit, les Princes du Sang tournant souvent la teste sans avoir branslé de leurs places. De fois à autre le duc de Coislin prenant ses précautions se tournoit, regardoit le premier Président sous le néz et sourioit, l'autre rageoit et se taisoit de furie. Cependant le cardinal de Bouillon s'avisa d'envoyer dire au duc de Coislin que quelqu'un le demandoit à la porte, qui répondit tout net qu'il ne sortiroit pas. Le gentilhomme le pressa inutilement et luy demanda quand il sortiroit pour le pouvoir dire à celuy qui le demandoit : Je sortiray, répondit le Duc en monstrant le premier Président du poulce, quand ce Monsieur qui est derrière moy sortira. Un argument estoit fini depuis cette bizarre séance et un autre recommencé sans que les Princes du Sang ny personne songeast à s'en aller, et le premier Président ne voyoit plus d'espérance que la fin de la thèse qui estoit encore bien éloignée. Il avoit eu le temps de tascher de rappeller ses sens et il les rappella assés pour dire civilement

à M. de Coislin que s'il avoit la bonté d'avancer un peu son siége pour luy laisser la liberté des jambes, il s'en iroit. M. de Coislin pour toutte réponse luy dit : Au moins, Monsieur, est ce tout de bon, n'y a t'il point là quelque nouvel artifice et sortirez vous aussytost? — Dans le moment mesme, dit le premier Président. — Tenés donc, Monsieur, dit M. de Coislin en se levant et tenant son fauteuil un peu avancé, et allés vous en. L'autre ne se le fit pas dire deux fois et sortit la honte et le désespoir sur le visage. Dès qu'on l'eut veu passer dans la salle, les trois Princes du Sang se levèrent et allèrent faire des compliments au Duc, et chacun en fit autant à cet exemple. Cela fit encore une autre rumeur, après laquelle il alla entendre achever l'argument commencé dans la place d'où il estoit sorti, c'est à dire tout contre, laissant tout le dessus vuide qui l'estoit cependant demeuré à cause du premier Président, et ayant laissé la chaise devant l'autre comme il y avoit esté assis. Le mesme soir les Princes du Sang et presque tous les Ducs et beaucoup de gens de qualité allèrent chés luy où il estoit allé tout droit de la Sorbonne, et s'y tint le reste du jour ses portes ouvertes ; et le lendemain se trouva au lever du Roy qui estoit bien instruit de l'affaire. Dès que le Roy le vit il luy dit : « Monsieur, je sçay vostre combat d'hier qui m'a fort surpris ; vous vous en estes bien tiré, je vous en fais mon compliment. » Il ne luy en dit pas davantage et le Duc répondit plus par sa révérence que par des paroles. Comme le lever finissoit le Roy luy dit d'entrer dans son cabinet, où quand il eut donné l'ordre il se fit raconter l'histoire d'un bout à l'autre que M. de Coislin finit en luy demandant justice. Le Roy la luy promit et prompte, et qu'il mettroit bon ordre que pareille chose n'arrivast plus. Il attendoit le premier Président

venir, mais comme il ne parut point il le manda, luy lava bien la teste et luy ordonna d'aller demander pardon au duc de Coislin. Puis il luy dit qu'il ne sçavoit pas où il avoit pris d'avoir la moindre compétence avec un Duc, et que hors le Parlement qui avoit ses usages dont plusieurs mesme estoient en disputte, il ne luy arrivast de sa vie ny à ses pareils de disputter rien aux Ducs ; et un moment après le Roy rendit publique la décision qu'il avoit faitte, depuis laquelle tant que le Roy a vescu, ces Messieurs ne s'y sont pas joués et ont néantmoins évité de se trouver aux choses et lieux marqués avec les Ducs, mais de manière à ne pouvoir que dire, parce que va ou ne va point chacun comme il veut. Des amis s'entremirent entre le Duc et le premier Président pour luy sauver la honte du pardon, et M. de Coislin qui avoit eu le dessus en tout et partout et qui estoit la générosité mesme le voulut bien. Il en dit un mot au Roy qui le trouva bon dès qu'il estoit content, et le premier Président fut chez le Duc qui fit dire qu'il n'y estoit pas. Cecy ne se trouverra pas sur les registres du Parlement et comme les Ducs n'en ont point, ny grand soucy de leurs affaires, cette anecdotte curieuse pourroit bien s'altérer où s'oublier tout à fait si sa singularité ne l'avoit sauvée en la faisant fourrer quelque part. Le Parlement ny mesme les Présidents à mortier n'osèrent montrer de prendre la moindre part en cette affaire, et la laissèrent couler dans un entier silence, et quoyque depuis la mort du Roy il y ait eu bien des affaires entre les Ducs et eux, ils n'ont pourtant osé hors du Parlement se mettre ny le premier Président en compétence avec les Ducs. Bien gaigna le premier Président de drapper à la mort du Roy, ce que les autres premiers Présidents du grand Conseil, Chambre des Comptes et beaucoup de gens

de qualité et mesme des soy disant imitèrent, ce qui jusque là estoit réservé aux Princes du Sang, Ducs, Officiers de la Couronne et grands Officiers de la Maison du Roy et des fils de France, et aux Ambassadeurs et Princes Estrangers, car les Cardinaux ne drappent plus comme on le verra à l'article du cardinal de Bouillon, tiltre *d'Albret*, etc.

M. de Coislin fut toutte sa vie aimé et considéré avec la meilleure compagnie chés luy où la goutte le retenoit souvent ; elle le tua enfin à Paris le 16 septembre 1702 à soixante sept ans, ayant toujours esté pauvre parce que sa mère avoit tout le bien, qui ne luy donnoit rien. Elle ne mourut qu'en 1710 à quatre vingt douze ans, saine de corps et d'esprit jusqu'au bout. Elle avoit quatre ans plus que sa sœur Madame de Verneuil qui eut aussy une excellente santé jusqu'à la fin de sa vie. Madame de Laval, qui avoit toujours esté jalouse d'elle, dit quand elle mourut qu'elle estoit trop délicate, et qu'elle avoit toujours bien dit qu'elle ne vivroit pas vieille. Elle mourut pourtant à quatre vingt deux ans en 1704.

II

Pierre du Cambout duc de Coislin fut un homme extrêmement singulier, qui l'affectoit, qui s'en picquoit jusqu'à demander quelquefois s'il n'avoit pas esté bien extraordinaire ce jour là.

Louise Marie sœur du marquis depuis mareschal d'Alègre.
Mariée 1683.
Morte 1692.

La duchesse de Sully.

Beaucoup d'esprit méchant, dangereux, souvent très divertissant, ne se souciant de personne et fort médiocrement de

luy mesme. Vivant par hocquets avec sa famille, très mal sans cause avec sa femme pleine de mérite, de douceur et de vertu, qui en mourut enfin de déplaisir. Se mocquant de tout et de soy à faute d'autres ; extrêmement du monde et des meilleures compagnies, mais à son point ; en grande société et familiarité avec les Princes du Sang et ami particulier de M. le Duc gendre du Roy, qui mourut subitement en revenant de l'aller voir ; et se faisant compter par eux. Débauché par air, car on le croyoit impuissant. C'estoit un homme qui disoit qu'il n'avoit jamais salué personne le premier et qu'il s'en estoit toujours bien trouvé. Aussy comme tout le monde s'estoit empressé d'aller voir Trianon nouvellement rebasti comme il est, et qu'il se vantoit d'estre peutestre le seul qui ne l'avoit point encore veu : « Veux tu que je te dise pourquoy ? luy dit Roquelaure ; c'est qu'il ne t'est pas venu voir le premier. » A la fin et longtemps on luy passoit tout, il s'estoit mis sur ce pied là. Il fit le malade plusieurs mois sans l'estre, à ne voir presque personne. Il le devint et on n'en crut rien, car avec luy on ne sçavoit jamais si ce qu'il faisoit estoit comédie ou non. Il languit ainsi quelques mois et mourut à Paris sans postérité à cinquante six ans, 10 may 1710, trois mois avant Madame de Laval sa grand'mère.

### III. Frère.

Henry Charles du Cambout duc de Coislin, Évesque de Metz fut destiné à l'Église comme cadet. M. d'Orléans qui aimoit fort son frère et qui connoissoit quelle estoit sa sensibilité sur les moindres choses jusqu'à avoir secret tement obtenu du Roy de mener le duc de Coislin à Marly touttes les fois qu'il demanderoit, n'avoit eu garde de luy

faire aucun semblant de penser à la survivance de sa charge pour son neveu tout jeune encore et point encore dans les ordres, et M. de Coislin estoit trop mesuré mesme avec son frère pour luy en parler le premier. M. d'Orléans la demanda donc au Roy, luy fit confidence que c'estoit à l'insceu de son frère parce qu'un refus le tueroit, et le supplia que s'il vouloit ou différer ou refuser, qu'au moins il luy en gardast le secret. Le Roy fut si touché de cette délicatesse d'amitié, outre la sienne pour M. d'Orléans, qu'il luy accorda cette grâce sur le champ et luy laissa le plaisir de l'apprendre à son frère. Le marquis de Coislin marié n'eut point d'enfans, et se mit bientost à vivre comme un homme qui y avoit renoncé. Cela engagea le duc de Coislin à empescher son autre fils d'entrer dans les ordres qui en fit longtemps des instances inutiles. Touttesfois considérant le malaise des affaires de son père, et qu'avec un aisné, il passeroit sa vie sans pain qui luy viendroit quand il n'auroit plus de dents. et qu'en prenant les ordres il meineroit une vie agréable à la Cour par son oncle et par sa charge, il prit les ordres à l'insceu de son père, ayant mis son oncle de son costé, qui le racommoda ensuitte avec luy. Sa vie libre parmi la meilleure compagnie de la Cour ne plaisoit point au Roy qui ne luy donna qu'une Abbaye assez bonne, et luy s'en consola par l'agrément avec lequel il passoit son temps. Il avoit eu sa survivance à dix huit ans, il y en avoit quinze qu'il demeuroit au mesme estat quand tout d'un coup le Roy appella un matin son oncle et luy dit qu'il donnoit à son neveu l'Évesché de Metz que le frère aisné du feu mareschal duc de la Feuillade venoit de laisser vacant. Il avoit trente trois ans et n'avoit pas perdu pour attendre. Il fut sacré à la fin de décembre 1697 et on remarqua qu'il n'y eut qui que ce soit à la Cour ce

jour là et le Roy mesme fut estonné d'une telle solitude à quoy il n'estoit pas accoustumé, tant chacun n'avoit osé manquer à Messieurs de Coislin.

Quatre ans après il vacqua une place de Prélat que le Roy remplit de l'Archevesque de Sens. C'estoit un Prélat qui honoroit l'Épiscopat, dont la vertu avoit fait la fortune et qui estoit aimé et honoré de tout le monde sans rien de farouche et d'austère, vivant mesme honnestement avec les meilleures compagnies, mais fort assidu à son diocèse, à tous ses devoirs. Il s'appelloit Fortin, et son frère la Hoguette avoit esté tué Lieutenant général et estoit pour s'élever plus haut. Leur père avoit esté Major de Blaye; le feu duc de Saint Simon qui en estoit Gouverneur l'y avoit mis et avoit contribué à sa fortune; ses enfans ne l'oublièrent jamais. Ils avoient le mérite en partage, mais la naissance n'y estoit pas. Mais personne n'y avoit fait attention. M. de Sens estoit dans son Diocèse où on luy manda sa nomination à l'Ordre. Sa vérité ne put se résoudre à l'accepter. Il écrivit au Roy et luy manda franchement son obscurité. Le Roy en admiration d'une action si grande, luy fit écrire qu'il ne vouloit point qu'il fist cet éclat, qu'il admiroit sa vertu en chose si sensible, mais qu'il prenoit tout sur luy; qu'il avoit esté nommé en plein chapitre, que la chose estoit publique et qu'il vouloit qu'il acceptast. M. de Sens répondit en homme comblé mais sans hésiter, que ne pouvant faire de preuves il ne se résoudroit jamais à en forger mesme du bon gré du Roy et du sceu de ses Commissaires, et persista. Le Roy insista de nouveau et luy manda qu'il ne s'embarrassast point de ses preuves; qu'il verroit ou à l'en dispenser ou à les éloigner de manière à le recevoir toujours en attendant; après quoy

il ne s'en parleroit plus. L'archevesque pénétré de reconnoissance remonstra respectueusement au Roy que les statuts de l'Ordre obligeoient aux preuves, que le Roy les avoit jurés à son sacre, et que pour prix de ses infinies bontés il ne vouloit pas estre cause qu'il manquast à son serment. Ainsy finit cette illustre et unique lutte que le Roy raconta au chapitre suivant en comblant ce grand Prélat d'éloges. Le comte de Marsan y dit tout haut au Roy qu'une action si grande méritoit qu'il changeast le bleu en rouge, et ce beau et vray mot luy fit un honneur infini. M. de Metz eut la place si admirablement refusée. Ce fut le second exemple dans l'Ordre que le mareschal Fabert avoit donné le premier et que le mareschal Cattinat imita quatre ans après celuy cy en 1605. Il fut nommé avec tous les Mareschaux de France comme on le verra au tiltre d'*Harcourt*, et il ne fut point pressé. Il estoit retiré à sa campagne et très justement mécontent. On l'accusa du refus pour le refus et qu'à la rigueur il auroit pu faire les preuves qui sont si minces qu'il eust bien mieux valu n'en point demander comme dans tous les autres grands Ordres de l'Europe dont les statuts n'en demandent point, et qui dans un nombre moindre de moitié pour la Toison et des rois quarts pour la Jarretière et l'Éléphant, sont infiniment mieux conservéz.

Le Roy n'avoit jamais aimé M. de Metz. Tout ce qu'il luy avoit donné avoit esté pour l'amour de son oncle, ou pour sa décoration et celle de sa Cour, comme l'Ordre qui fut une suitte de sa charge de premier Aumosnier. Le cardinal de Coislin mort, M. de Metz ne se trouva pas à portée du Roy de devenir grand Aumosnier, ny le Roy d'humeur d'avoir un autre qu'un Cardinal dans cette charge. Cela déplut à M. de Metz quoyqu'il n'y eust pas à se plaindre,

et que comme que ce fust il avoit fait une belle, riche et agréable fortune. Ce mécontentement secret fut tost après augmenté par tout ce qui se passa à Orléans. L'Évesché en fut donné au frère d'Armenonville par l'alliance et l'intimité des Pelletiers et le grand crédit que commençoit à prendre sourdement l'Abbé de Saint-Aubin fils de Pelletier le Ministre d'Estat, qui estoit l'âme et le supérieur des séminaires de Saint-Sulpice, et qui sous prétexte de n'avoir point voulu d'Évesché et par la cabale qui persécutoit les Jansénistes et ceux qu'il luy plaisoit de faire passer pour tels, distribuoit beaucoup de places par le moyen de Mme de Maintenon et du Curé de Saint-Sulpice qui avoit succédé à l'Évesque de Chartres dans sa confience. Ce nouvel Évesque d'Orléans l'estoit d'Aire, où un coup de soleil qui l'avoit mis à l'extrémité avoit achevé de luy dessécher le peu de cervelle qu'il avoit jamais eu, de sorte qu'entièrement mené par Saint-Sulpice où il avoit esté élevé, et par son frère le Père Fleuriau maistre Jésuitte, ce fut un instrument dans leur main à tout faire qui vérifia en arrivant à Orléans ce que le cardinal de Coislin avoit souvent répondu à ses amis. Il en avoit esté pressé fort souvent de quitter son Évesché depuis que le Roy ne l'y laissoit plus aller qu'avec peine, et il leur disoit qu'il sçavoit bien que tout le bien qu'il avoit tasché d'y faire seroit détruit dès qu'il n'y seroit plus, et tout ce qu'il y avoit mis de bons sujets en place dissipés ; qu'il devoit en conscience maintenir ce bien tant qu'il pourroit, et que de plus s'il quittoit son Évesché, il le verroit après luy mesme mettre au pillage, ce qu'il ne pourroit supporter ny survivre à cette douleur.

Cela se vérifia à la lettre. Comme il n'estoit plus, les Jésuittes et les Sulpitiens ne le mesnagèrent plus, ils persua-

dèrent au Roy ce qu'ils voulurent, qui après l'avoir si continuellement aimé, honoré, respecté et luy en avoir donné des marques si continuelles et si grandes, se crut obligé de haïr et de persécuter sa mémoire et tous ceux qu'il avoit placés dans son diocèse. Il fut donc ravagé. Tous les gens placés par le Cardinal ou particulièrement attachés à luy chassés et plusieurs exilés, et tout le diocèse soulevé contre l'Évesque, ecclésiastiques et laïques ; et luy et les siens furieux contre son troupeau s'en rendirent les tyrans. M. de Metz à qui ces pauvres proscrits et tout le diocèse mesme avoit recours, fut fort mal mené pour avoir osé parler pour eux ; et la fureur alla jusqu'à faire oster l'épitaphe et toutte marque à la sépulture du cardinal de Coislin parce qu'on y alloit prier Dieu comme au tombeau d'un saint. Touttes ces choses qui se renouvelloient sans cesse picquoient M. de Metz au vif, et avec les plaintes luy arrachoient des indiscrétions et des amertumes où le Roy n'estoit pas épargné. Il ne manquoit pas de raporteurs. M. de Metz allant voir la nouvelle chappelle de Versailles, qui commençoit à estre finie, avec quelques autres personnes et Fornare avec eux pour la mieux examiner, et que chacun en exagéroit la magnificence, il eschapa à M. de Metz que le Roy feroit bien mieux de payer ses trouppes touttes nues et sans pain, et de soulager ses peuples qui n'en pouvoient plus, que de bastir de leur sang une Église que Dieu ne luy demandoit point. C'estoit au fort de la guerre que les malheurs avoient rendue plus pesante ; et plus il disoit vray et plus ce qu'il disoit estoit pénétrant.

Ce Fornare estoit un Sicilien venu avec le feu mareschal de la Feuillade, et qui de gouverneur de son fils s'estoit attaché après la mort du père à M. de la Rochefoucauld, et qui avoit un goust exquis pour touttes sortes de basti-

ments. Des crimes atroces l'avoient empesché de pouvoir retourner en son païs ; et longtemps raporteur secret, il avoit des accès secrets auprès du Roy qui l'avoit mis sur le pied de courtisan, jusqu'à le mener souvent les estés à Marly où sa hardiesse mettoit souvent Mansard en peine. Ce propos de M. de Metz fut sceu du Roy dans la journée, et l'aigrit d'autant plus que devant et après il trouva la plus-part des lettres de M. de Metz à ses amis pleines de traits semblables. Car il sçavoit ces choses là plus exactement que pas une, et les lettres auxquelles il donnoit un temps considérable luy en apprenoient beaucoup.

Ce fut dans cette position et tout à la fin de l'année 1709 que mourut le duc de Coislin frère de M. de Metz. On estoit à Marly où la nouvelle s'en répandit vers l'heure du disner. Le comte de Roucy, peutestre encore plus naturellement envieux que foncièrement ignorant et beste, choqué d'avoir ouï dire dans les derniers jours de la maladie du duc de Coislin que M. de Metz l'alloit estre, s'en va au disner de Monseigneur et de Madame la duchesse de Bourgogne où c'estoit la nouvelle du jour. Là dessus il prend la parole, dit que M. de Metz va donc prendre une espée et un plumet et fait cent contes. Monseigneur le duc de Bourgogne luy voulut faire entendre raison ; mais c'eust esté la première fois de sa vie, et fatigué de n'estre pas aplaudi s'en va chez Monseigneur qui n'en sçachant pas plus que luy, saisit le ridicule du plumet et de l'espée comme un empeschement dirimant à M. de Metz d'estre Duc. Le soir au cabinet ce fut la conversation où Monseigneur le duc de Bourgogne ne gaigna pas plus sur Monseigneur qu'il avoit fait sur le comte de Roucy, et à qui le respect abrégea la disputte. L'estonnement fut que le Roy ne disoit mot. Ce n'estoit pas comme il parut après et comme il le dit luy mesme qu'il

eust doutté un moment du droit de M. de Metz; mais picqué à l'excès contre luy il le voulut mortifier dans ce qui luy pouvoit arriver de plus sensible, et dès le lendemain le fit avertir de ne prendre ny le nom ny les marques de Duc qu'il n'eust fait examiner son droit. M. de Metz et toutte la Cour dans la dernière surprise, le Parlement, tout le monde, les Ducs que cela intéressoit. M. de Metz parla au Roy qui ne luy répondit jamais sinon qu'il verroit, et à tous ceux qui prirent la liberté de luy parler pour luy ou pour la chose. Ce qui désespéroit M. de Metz c'estoit que le Roy voulant toujours voir ne le vouloit jamais, et ne chargeoit personne de l'examen pour luy en rendre compte. Il n'avoit garde d'en user autrement voulant donner une mortification aussy estrange et aussy cruelle, puisqu'il sçavoit bien à quoy s'en tenir, et qu'il n'y avoit point d'examen ny de compte à luy rendre d'une affaire qui n'avoit pas mesme aparence de difficulté et qu'il n'auroit peut-estre pas saisie sans cette sottise du comte de Roucy et le chorus de ses pareils. M. de Metz osta ses armes de partout, alla et revint de Metz, se cachoit de rage et la teste luy en pensa tourner. Enfin au bout de quinze mois, le Roy luy fit dire qu'il n'y avoit point de difficulté qu'il ne fust Duc et Pair et qu'il n'en prist touttes les marques. Il les prist aussy tost mais il n'en prit le nom qu'aux signatures, on ne sçait pas pourquoy, et continua de se faire appeller l'Évesque de Metz. Sur sa réception au Parlement on luy fit encore une chicane en luy disputtant l'habit qu'y portent les Pairs ecclésiastiques, qu'à la fin il emporta après trois semaines de retardement et de disputte à la teste de laquelle personne ne se mettoit contre luy. Cette avanture est si singulière qu'elle a semblé mériter place icy dans toutte son estendue. Pour l'achever il faut dire que ce Fornare

fut enfin chassé de chés M. de la Rochefoucauld pour ses raports sans en estre moins bien traitté du Roy; et que cela n'empescha pas M. de Metz dès que les successions luy furent venues, d'entretenir à ses despends et de tout Marton fils de la fille de la mareschale de Rochefort et de Blansac frère du comte de Roucy, et de luy donner très gros toutte sa vie. Il est mort 28 novembre 1732 à soixante huit ans.

Ces nottes n'estant rien moins que des mémoires, et encor sur des personnes vivantes, on n'en dira pas davantage. Il n'est personne qui n'ait admiré depuis longtemps le digne, noble et saint usage que M. de Metz fait de ses grands revenus, et la vertu si soustenue qu'il fait paroistre dans la conduitte de sa vie et de son diocèse où il est également et révéré et aimé. L'abondance des matières qui s'est trouvée sous ce tiltre engage à remettre à celuy de la Rochefoucauld la singulière cause qui força l'éloignement du Roy pour M. de Metz à luy donner ce riche Évesché, sans que personne y pensast ny luy mesme.

En ..... ans deux générations; trois Ducs et Pairs; une Duchesse; chevaliers du Saint-Esprit deux; charges deux.

Avant d'aller plus loin il faut dire un mot de la Promotion des quatre Ducs et Pairs suivants, puisqu'on ne luy peut guères donner d'autre nom. On a dit sur la précédente comment le mareschal d'Aumont qui en estoit en fut osté, et il faut dire maintenant que ce fut pour luy que furent faits les trois autres. M. le Tellier en habile homme ne sourcilla pas de ne le voir plus sur la liste où il avoit leu son nom de la main du Roy, et quelque sensible que fust ce coup à un si digne serviteur en charge, en dignité et de telle qualité que le mareschal d'Aumont, et encor plus avec la comparaison de quelques uns de ces heureux

quatorze, M. le Tellier obtint de luy et de son fils de ne rien dire comme l'unique et le plus court chemin d'y revenir. Il ne s'y trompa pas. Le silence et la douleur respectueuse du Mareschal et de tous les siens peina le Roy de honte et de repentir, mais tenu de court par ce mot fatal qui avoit cousté au Mareschal sa funeste rature, il n'osoit y revenir si tost, et quand enfin il voulut mettre fin à sa peine, il n'osa le faire seul. Ce fut donc à luy chercher des compagnons, et en mesme temps à en éviter le nombre que le Roy toutte sa vie augmenta et toutte sa vie s'en repentit, et ne le fit jamais que malgré luy. Voulant donc en faire, il ne put se dispenser de mettre à la teste des autres un homme qui auroit deu plus sans comparaison que pas un des dix huit, l'avoir esté il y avoit longtemps par la grandeur et la longueur de ses services relevés par une naissance très grande et très distinguée, et qui par l'élévation de M. de Turenne à l'estat de Mareschal général des camps et armées de France en 1660, se trouvoit le Doyen des Mareschaux de France dès lors. C'estoit le mareschal du Plessis si glorieux de la défaitte de ce mesme M. de Turenne à la bataille de Rhétel qui sauva l'Estat, qu'il vit après monter au dessus de luy par un degré fait exprès, et qui vit ensuitte quatorze Ducs et Pairs tout à la fois et de plus d'une sorte, et luy demeurer en arrière. Il le fut donc à cette fois et le mareschal d'Aumont après luy, puis le mareschal de la Ferté, tous trois en leur ancienneté de mareschaux de France. Les deux premiers n'en avoient point de vivants entreux deux, et le seul mareschal d'Estampes qui mourut en 1668 estoit entre les deux derniers qui ne fut point Duc, non plus que les mareschaux de Grancey, d'Albret et de Schulemberg. Le Roy voulut en quatriesme M. de Montausier qu'il avoit déjà fait Duc à brevet

plus d'un an auparavent, et qui toutte sa vie a si grandement figuré. Sa vertu, ses services, sa naissance illustre, une mode de le révérer qui imposoit au **Roy mesme** qui aimoit quoyque sans se vouloir contraindre, que ses choix fussent applaudis, et peutestre une idée déjà prise de luy confier l'éducation de Monseigneur dont il fut Gouverneur trois ans après, le firent mettre en quatriesme. Pour le mareschal de la Ferté si grandement establi et qui avoit vieilli à la teste des armées, puisqu'il falloit du nombre le Roy crut ne s'en pouvoir dispenser à cette seconde fois. Il avoit esté fort accoustumé à son père dans sa jeunesse, qui entroit fort avant dans la confidence de la Reine Mère et du cardinal Mazzarin, et c'estoit une chose qu'il n'oublioit jamais.

Il en usa cette fois comme la précédente, et tint un lit de justice dans lequel les quatre nouveaux Pairs furent enregistrés et receus dans le rang de la liste qu'il en avoit faitte, qui fut des trois Mareschaux de France les premiers et entreux en leur rang d'ancienneté de Mareschaux de France, et M. de Montausier après eux.

# XLIII

s XIV cembre 665.

## POLISY DIT CHOISEUL POUR CÉSAR DE CHOISEUL

ESTEINT 1705 COMTE DU PLESSIS-PRASLAIN

MARESCHAL DE FRANCE

La Maison de Choiseul a pris son nom de la terre de Choiseul en Bassigny. On connoist Reynier seigneur de Choiseul dès l'an 1060 pour le premier vassal de Langres, et comme le seigneur dominant d'un fief de Renaud comte de la Ferté. C'est là ce qui s'appelle une grande origine et dans les temps les plus reculés. On trouve Roger fils de Reynier à la première croisade en la Terre Sainte en 1095 ; et que Foulques seigneur de Choiseul son petit fils espousa une Brienne tante de Guy de Brienne Roy de Naples, Sicile et Candie, et de Jean Roy de Jérusalem. Raynard III leur petit fils fut caution avec le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Saint Paul, de Mascon etc. des conventions matrimoniales de Blanche fille de Thibault comte de Champagne et Roy de Navarre avec Jean fils de Pierre duc de Bretagne en 1235, et il espousa Alix de Dreux petitte fille de Robert de France comte de Dreux quatriesme fils du Roy Louis le Gros et fille de Robert II comte de Dreux et de Braine et d'Yoland de Coucy. Il estoit mort en 1239, et toutte la Maison de Choiseul en descend. Leur fils aisné Jean I espousa Alix d'Aigremont en 1247. Jean II leur fils soustint la guerre contre Ferry duc de Lorraine, le prit prisonnier, le mit à rançon, et l'acte en est de 1282 sous le sceel de Lorraine. Cette Maison a tant produit de branches et est devenue si vaste, qu'elle a pu prétendre

au nom de tribu et que ce seroit se noyer que de prétendre la suivre. On juge bien que tant de subdivisions n'ont pu conserver la grandeur de son origine ny éviter les alliances inégales, la pauvreté, et des emplois et des services auxquels cette indigence livre. Touttesfois le sang n'en est pas moins illustre puisqu'il vient d'une si grande origine quoyqu'il n'en ait pu pour la pluspart conserver les avantages. On laissera donc à part tout ce qui n'a point un raport nécessaire avec la branche Ducale, et reprendrons à Reynier sieur d'Aigremont second fils de ce Jean II seigneur de Choiseul qui prit Ferry duc de Lorraine et d'Alix de Nanteuil. Reynier II son petit fils eut d'Isabelle de Salm un second fils Pierre sieur du Fresnoy, dont le petit fils dit Gallehaut espousa en 1479 Catherine du Plessis dame de Chevigny, fille du premier Chambellan du Duc de Bourgogne. Son second fils Nicolas espousa une fille de sa Maison de la branche de Lanques. Ferry leur fils, tué à la bataille de Jarnac 1567, espousa Anne de Béthune héritière de la branche d'Hostel qu'elle porta ainsy dans la Maison de Choiseul. Elle eut deux fils qui firent branche : Charles mareschal de Praslain et Ferry comte du Plessis, père de celuy qui fut fait Duc et Pair.

Charles marquis de Praslain servit fidèlement contre les Huguenots et contre la Ligue. Henry IV luy donna le comandement de la Champagne, le Gouvernement de Troyes, la première Compagnie des gardes du corps; et chevalier du Saint-Esprit 1695; enfin il eut le Gouvernement de Saintonge et Aulnis, et mareschal de France 1619. C'est luy qu'on nomme le mareschal de Praslain. Il comanda depuis les armées en Languedoc où il fit plusieurs siéges; et mourut premier février 1626 à soixante trois ans. Il avoit espousé 1591 Cl. de Berail fille de François sieur de

Cazillac et de Cessac, chevalier du Saint-Esprit 1583, dont il eut un fils aisné qui fut perdu sans alliance à la bataille de Sedan, 6 juillet 1641, si fatale au dernier comte de Soissons Prince du Sang qui l'avoit gaignée; deux Abbesses de Nostre Dame de Troyes; la mareschale d'Estampes dame d'honneur de Madame vefve de Gaston; Madame de Raffetot Canonville et Madame de Guénégaud femme du Secrétaire d'Estat, laquelle se fit tant compter en son temps. Le seul fils qui resta, François marquis de Praslain fut mareschal de Camp, Lieutenant général de Champagne, s'enterra de bonne heure dans sa Province où il mourut à soixante dix huit ans en 1690. Il avoit espousé, 1653, une Hautefort morte aussy à Praslain, 1712 à cent deux ans, où elle avoit passé sa longue vie. De ce mariage il n'y eut qu'une fille unique héritière, mariée d'abord estrangement, vefve sans enfans et remariée, 1683, au fils de son cousin issu de germain de sa Maison de la branche d'Hostel, qui par elle prit le nom de marquis de Praslain, se fit un si grand nom à Crémone et fut tué après en Italie, 1705, et ne laissa qu'une fille héritière mariée, 1711, à Pierre de Pont Rennepont qui prit le nom de marquis de Praslain. Ainsy finit la branche du mareschal de Praslain.

Ferry II de Choiseul, frère cadet et unique du mareschal de Praslain et tige de la branche ducale de Choiseul, fut comte du Plessis et en 1593 Colonel général de la cavalerie de France. Il espousa la mesme année une Barthélemi fille d'un conseiller au Parlement de Paris dont il eut deux fils célèbres, le mareschal du Plessis qui fut fait Duc et Pair, et l'Évesque de Cominges puis de Tournay; un autre fils tué sans alliance en Italie 1644; Madame de Valsemé et des Religieuses, et outre cela un dernier fils tige de la branche d'Hostel. Ce dernier fils Ferry III comte

d'Hostel fut capitaine des gardes puis premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, Gaston. Il espousa, 1629, Gabrielle de Bauves, fille du baron de Contenant si connu par son esprit et par touttes les affaires de la Cour de son temps où il fut fort meslé, et il en eut un fils et une fille qui espousa le marquis de Gerbévilliers Tornielle en Lorraine, puis mal remariée, enfin enlevée par le marquis de Vendy Aspremont. Le fils Ferry IV fut aussy premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, Gaston, et mourut en 1667. Il avoit espousé une Ménardeau fille d'un conseiller au Parlement dont il eut un fils et une fille mariée au sieur de Wiltz Custine.

Le fils est G. Jean Baptiste de Choiseul, marquis de Praslain par sa femme comme il a esté dit cy dessus, qui estoit né pour les plus grandes choses par son esprit, le genre et l'ornement solide et agréable de son esprit, la beauté de son âme, le grand courage de tous les deux, une extrême valeur et une aplication infinie qui luy avoit acquis une grande capacité que la justesse de son sens et la grâce à s'énoncer relevoit avec un grand avantage. Toujours dans ce qu'il y avoit de plus choisy et de plus distingué en tout genre avec une pointe de hauteur naturelle qui ne servoit qu'à le faire plus considérer, et qui le retarda fort avant que M. de Louvois l'eust connu et gousté. Il se distingua partout d'une façon brillante et se trouva continuellement dans les occasions de le faire. Son jugement et sa présence d'esprit soustenue de cette ancienne valeur si vantée par les poëtes, sauvèrent Crémone surprise par le prince Eugène la nuit du premier février 1702, qui pensa y estre pris après que le mareschal de Villeroy y eust esté fait prisonnier et emmené. Praslain avoit esté fait mareschal de Camp un

mois auparavent et fut Lieutenant général en récompense de cette grande et célèbre action dont il voulut bien partager modestement la gloire avec Revel qui depuis la prise du mareschal de Villeroy y comandoit en chef, et qui en fut fait chevalier du Saint-Esprit. Il s'y comporta très vaillament, mais ce fut Praslain seul qui s'avisa du secours et qui donna l'ordre de rompre un pont près de la ville qui le fut au moment que ce secours arrivoit, et qui auroit malgré tous les heureux efforts achevé d'emporter la ville. Il fut après Gouverneur de Mantoue et Général en chef dans tout le Mantouan. Servit en 1704 et 1705 aux siéges de Verceil et de Verüe ; et le 26 aoust de la mesme année il restablit le combat de Cassano quoyqu'avec une main fracassée, et sur la fin y receut un coup de mousquet au travers du corps, qui ne luy permit pas d'achever le combat et dont il mourut à quarante six ans le 23 octobre suivânt. Ce fut l'effet d'une grande miséricorde sur une âme en qui le Créateur avoit semblé se complaire en la créant, et qui abusant de ses talents et cédant à l'ambition et aux entraisnements du monde, s'y estoit livrée avec abandon. Aussy touché de ses égarements par un regard à qui rien ne résiste, en mesme temps que le corps fut frappé, il souffrit les plus cruelles et les plus continuelles douleurs avec une sérénité, une piété, une élévation d'âme, un mépris de la vie et de cette fortune à qui il avoit sacrifié toutte sa vie et à laquelle il touchoit enfin par sa vertu. Il ne songea qu'à faire pénitence et ne voulut que Dieu auquel enfin il s'endormit. De tels sujets sont si rares qu'on ne peut s'empescher de s'y arrester. Revenons maintenant à celuy qui donne lieu à tout ce tiltre.

I

César de Choiseul, comte puis mareschal du Plessis, enfin fait Duc et Pair de France, servit à la teste d'un régiment d'infanterie en tous les siéges et les combats de la guerre des Huguenots après avoir esté élevé Enfant d'honneur auprès de Louis XIII qu'il accompagna au fameux Pas de Suze et qu'il servit après en Italie jusqu'à la paix de Quierasque pour laquelle il fut Envoyé Extraordinaire auprès des Princes d'Italie, puis Ambassadeur à Turin pendant trois ans. La Régence de Madame de Savoye sœur de Louis XIII se trouvant inquiétée puis rudement attaquée par ses beaux-frères et par les Espagnols, le comte du Plessis se distingua infiniment dans cette guerre avec M. de Turenne sous le comte d'Harcourt à la gloire duquel ils eurent la principale part, et le comte du Plessis qui l'eut

Colombe le Charron, fille du sieur de Saint Ange dame d'honneur de Madame, morte d'apoplexie à soixante dix-huit ans, 26 janvier 1681. Seroit il permis de dire une sottise parmi des curiosités sérieuses? Marly ramena la mémoire de la mareschale du Plessis. Elle n'estoit pas belle, le Mareschal vivoit fort bien avec elle, mais on prétendoit qu'il n'estoit pas aus sy souvent son mary qu'elle l'auroit désiré; et comme les dames qui vouloient aller à Marly, par la coustume que Louis XIV avoit establie ne demandoient point comme faisoient les hommes, mais se présentoient seulement pendant et après son souper celles qui n'y avoient pas pu trouver place la surveille du voyage, cela s'appelloit se présenter pour Marly; et comme il s'en falloit toujours beaucoup que touttes celles qui s'y estoient présentées fussent menées, on plai-

entière à la fameuse prise de Turin, 11 juillet 1640, en fut fait Gouverneur. Il fit les années suivantes divers exploits en chef, fit lever plusieurs siéges et prit plusieures places. En 1645 il fut envoyé en Catalogne où il emporta Roses, et le 20 juin de la mesme année fut fait Mareschal de France à quarante huit ans. Aussytost après il retourna en Italie où conjointement avec le mareschal de la Melleraye ce ne fut qu'exploits en tout genre jusqu'à la fin de 1648. La Reine Mère qui avoit pour Monsieur, son fils, une tendresse extrême, voulut mettre auprès de luy ce qu'elle connoissoit de meilleur et en mesme temps de plus fidèle au Roy et à elle, et choisit le mareschal du Plessis qui presta serment entre les mains de Leurs Majestés en may 1649 de la charge de Gouverneur de Monsieur et de Surintendant de sa maison, sans cesser pour cela de comander les armées.

santoit quelquefois les éconduittes en leur disant qu'elles s'estoient présentées comme la mareschale du Plessis.

La mesme année l'Estat se trouvant en grand danger par les ennemis du dehors appellés par ceux du dedans, et fortifiés par la capacité du mareschal de Turenne déjà si célèbre qui se mit à la teste de leurs armées pour les amener dans le cœur du Royaume, tout fut amené l'année suivante 1650 au point le plus périlleux. Le mareschal du Plessis fut envoyé sur la rivière d'Aisne dont il empescha le passage à l'Archiduc Léopold, secourut Guise, et du consentement universel ne fit pas moins que de sauver l'Estat par la fameuse bataille de Rhétel, 13 décembre de la mesme année, où il eut cette gloire particulière de remporter une victoire complette sur le mareschal de Turenne qu'il défit entièrement. Ce fut le comble de tous ses lauriers. Il fut chevalier du Saint-Esprit en 1661, et enfin

Duc et Pair en 1665 et mourut dix ans après 21 décembre, 1675, avec une réputation complette. Monsieur qui avoit appris de luy à gaigner des batailles, mais à qui après celle de Cassel, on se garda bien d'en plus laisser d'occasion, eut toutte sa vie un grand respect et une grande amitié pour son Gouverneur, et de grands égards pour sa famille tant que luy mesme a vescu.

Le mareschal du Plessis eut la douleur de perdre deux fils non mariés, en gaignant deux grandes victoires, l'un à la bataille de Trancheron ou de Crémone où il défit le marquis de Caracéne le 30 juin 1648, l'autre à celle de Rhétel. Il luy resta deux fils dont il perdit encore l'aisné, et une fille mariée à M. de Maugiron gouverneur de Vienne en Dauphiné, laquelle n'en eut point d'enfans, le perdit en 1669 à trente cinq ans et mourut à soixante dix en 1698.

Alexandre de Choiseul comte du Plessis tué 15 juin 1672, devant Arnheim en Hollande à trente huit ans. Mareschal de Camp et premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, en survivance de son père qui ne s'estant point démis de son Duché, il mourut sans avoir esté Duc, et laissa un fils unique enfant qui trois ans après le recueillit de son grand père.

Marie Louise fille et riche héritière de Claude le Loup sieur de Bellenave, et de Marie de Guénégaud Dame d'honneur des deux femmes de Monsieur en survivance de la mareschale du Plessis sa belle mère, et puis en tiltre jusqu'à son second mariage d'inclination avec René Gillier de Puygarreau sieur de Clérambault qu'elle fit premier Escuyer de Madame et qui ne le demeura pas longtemps. Elle en eut une fille unique extrêmement riche, morte fort jeune duchesse

de Luxembourg d'aujourd'huy. Ce Clérambault passoit ainsy que sa femme pour très avare et portoit en effet des perruques si vilaines et si usées qu'il en acquit le nom de Clérambault la perruque. Il a vescu plus de cent ans, allant partout dans une santé parfaitte de corps et d'esprit qui estoit fort médiocre. Sa femme, qui en avoit beaucoup, en fut vefve quelques années et mourut à Paris en 1724, à quatre vingt quatre ans. Elle avoit conservé des amis et beaucoup de considération de Madame; mais ses procédés rigoureux avec son beau frère pour le Duché lui firent un grand tort, dont elle eut le démenti et la honte qu'elle en méritoit.

II.

César Auguste, duc de Choiseul, tué sans alliance à vingt ans au siége de Luxembourg, en juin 1684. Premier Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, qui s'en fit une affaire, et le voulut absolument, flatté d'un Duc et Pair à luy, à quoi le Roy consentit enfin en faveur d'un attachement héréditaire. Le chevalier du Plessis, frère de son père, l'exerça pendant son enfance, c'est à dire presque toujours.

III. Appellé.

César Auguste de Choiseul, dit le chevalier du Plessis, puis duc de Choiseul, porta la croix de Malthe et eut les Abbayes de Rhedon et de Bonneval. Il servit de bonne heure, et

Louise Gabrielle de la Baume le Blanc, sœur du marquis depuis duc de la Valière, et fille du frère de Mademoiselle de la Valière maistresse du Roy puis Duchesse, enfin très sainte

avec tant de distinction, que M. de Turenne se fit un plaisir de le former et peut-estre de se parer d'en user de la sorte, nonobstant la bataille de Rhétel. Il en fut si content qu'il le chargeoit de préférence de ce qu'il y avoit de plus important, et le succès répondoit parfaittement à ce qu'il s'en estoit promis. Cela donna une grande réputation au chevalier du Plessis, dont la bonté, la politesse et un génie à n'en rien faire craindre acheva de luy gaigner tout le monde, en sorte que personne n'estoit plus à la mode que luy, mesme longtemps après avoir perdu M. de Turenne. Il fut de la sorte à la Cour et dans les armées où il estoit Lieutenant général des plus distingués, jusqu'à ce que le scrupule le prit de ses bénéfices avec l'embarras d'avoir du pain sans ce secours. A cela se joignit pour son malheur, un goust trop grand à son aage pour Mademoiselle de la Valière qui n'avoit rien, et ce goust luy persuada qu'estant cousine germaine de Madame la princesse de Conti, fille du Roy, et dans la plus grande intimité de Monseigneur, cela suppléeroit à tout dans un homme susceptible comme luy des grandes grâces. Il fit donc ce mariage sans estre nanti d'aucune, et prit le nom de comte du Plessis en 1681. Le crédit de Monseigneur a esté toutte sa vie quelque chose de pis que nul pour ceux qu'il auroit voulu protéger, celuy de Madame la princesse de Conti le néant; et la volonté du Roy toutte entière pour ses maistresses tant qu'elles l'estoient, ne s'estendoit pas au delà des enfans qu'il en avoit, si tost qu'elles ne l'estoient plus. La faim et la jalousie gaignèrent le nouveau mesnage, les besoins devinrent pres-

Carmélite, mère du comte de Vermandois et de la princesse de Conti première Douairière.

Mariée 1681, morte 1698, à trente trois ans.

sants et les occasions de mauvaise humeur éclattantes. Parmi cela il perdit son neveu et n'hérita presque de rien. Sa belle sœur en usa de turc à more avec luy jusqu'à luy contester la Dignité qu'il recueilloit de droit et qui luy fut adjugée dans un Conseil que le Roy tint pour la décision de cette affaire. Monsieur, avec qui il estoit mal depuis longtemps, fit de cette affaire la sienne avec hauteur en faveur du duc de Choiseul, et la porta au point d'en vouloir estre juge après touttes ses démarches vives et publiques, et le demeura en effet. Ce procédé qui luy fit d'autant plus d'honneur qu'il ne luy estoit pas ordinaire et qu'il estoit fort mécontent du duc de Choiseul, n'en fit pas à ce dernier, qui pressé de la faim vendit sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre, et picqua d'autant plus Monsieur, qui estoit fort glorieux, que cela le privoit du seul Duc et Pair qu'il pust espérer chez luy. Depuis cela, le duc de Choiseul ne prospéra plus et tomba tout à fait. Cette démarche, et si prompte, de quitter Monsieur, après la façon dont malgré son mécontentement il s'estoit porté pour luy, la pauvreté, les ridicules que sa femme lui attiroit sans cesse, ses hauts et bas publics avec elle, selon que l'amour ou le dépit l'emportoient tour à tour chés luy, peu de fonds à se soustenir de soy mesme, tout cela l'atterra et dans le monde et dans les armées. Il fut chevalier du Saint-Esprit, 1688, et ce qui est incroyable autant qu'il est véritable, c'est la raison qui l'empescha d'estre Mareschal de France à la promotion de 1693, aussy estonnante dans le Roy que dans luy. Il avoit esté brouillé souvent avec sa femme, ils s'estoient mesme quelquefois séparés. Elle avoit esté plus d'une fois chassée de la Cour, et le Roy, qui estoit alors dans une dévotion fort grande, croyoit avoir des raisons moins générales de

l'éloigner tout à fait de la Cour et mesme d'en pouvoir rapprocher. Il fit offrir le baston au duc de Choiseul par le duc de la Rochefoucauld son ami intime quelques jours avant la promotion, s'il vouloit consentir à se séparer entièrement de sa femme et s'engager de parole de n'entendre jamais parler d'elle. Cette bisarre condition fut plus forte que luy et que l'éloquence de son ami, et il ne fut point Mareschal de France. Cela ne laissa pas de transpirer dans la suitte et de faire un effet d'autant plus triste pour luy qu'à la fin il fut réduit de luy mesme à en venir où le Roy l'avoit voulu amener. Mais les bastons estoient distribués et il n'y eut pas moyen d'y revenir.

Lors de la paix de Savoye en 1698, M. de Savoye voulut deux Ducs et Pairs ostages à Turin, tant des restitutions stipulées par la paix jusqu'à ce qu'elles fussent faittes, que du mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne avec la Princesse sa fille aisnée, qui en estoit l'article principal, et que l'aage ne permettoit pas de célébrer si tost. Cette paix qui ne trouva de difficultés qu'à Turin sur les choses importantes, fut encor de la part du Roy assaisonnée de touttes les complaisances. Les deux Ducs ostages accordés, nulle stipulation sur leur traittement, et leur choix laissé à M. de Savoye qui le sceut faire complet pour la naissance et non moins pour la facilité; gens d'aucun crédit et dont l'absence de la Cour seroit imperceptible. Tessé qui avoit eu tout le secret de la négotiation et qui l'avoit conclue estoit à Turin, et y fut encor longtemps depuis l'arrivée des Ducs ostages qui furent MM. de Foix et de Choiseul, parfaittement ignorans de ce qu'on leur devoit rendre. M. de Savoye leur envoya au devant et les fit saluer du canon à leur arrivée. Mais il les receut debout; Madame sa mère de mesme, et de peur du fauteuil et du

traittement qui devoit estre d'égal à la main près, jamais ils ne s'assirent avec eux ny ne leur donnèrent à manger. Le reste fut traitté aussi cavalièrement, et Tessé qui n'avoit point le caractère d'Ambassadeur ny par conséquent rien à prétendre, fut accusé d'y avoir eu grand part, tant pour faire sa cour à M. de Savoye que par une basse jalousie. Ils gaignèrent encore moins au séjour quand on les eut reconnus, et receurent peu d'accueil d'une Cour fort gesnée et où tout estoit suspect. M. de Foix y périssoit d'ennuy, et M. de Choiseul s'ennuyoit par complaisance. Ils furent renvoyés plus tost qu'ils ne l'espéroient après les restitutions faittes et un séjour de plusieurs mois sans avoir veu M. de Savoye chez eux, et congédiés comme ils avoient esté receus. Le Roy à la fin en fut fort peiné ; mais il jugea qu'il n'estoit plus temps. Ce n'est pas l'unique repentir inutile qui luy soit venu sur le tard en pareils cas.

Le duc de Choiseul de retour se trouva à mourir réellement de faim sans M. de la Rochefoucauld, qui non seulement le nourissoit toutte l'année à la Cour où il avoit un logement et dont il ne partoit point, mais l'entretenoit de la garderobe du Roy. Cela se faisoit avec une aisance et une noblesse qui se cachoit sous tout ce qui luy estoit possible. Enfin, estant devenu veuf, il se remaria pour son pain avec la sœur de l'ancien Évesque de Troyes, fille de Bouthillier Chavigny secrétaire d'Estat, vefve de Bruslard, premier Président du Parlement de Dijon, dont elle avoit plusieurs enfans, et la marquise de Charost entre autres, depuis duchesse de Luynes. Il l'espousa six mois après estre devenu veuf, et vescut six ans avec elle sans qu'il fust question d'en espérer postérité. Il n'avoit que deux filles de sa première femme. Le Parlement luy en a

donné une troisième longtemps après leur mort à tous deux ; et ces trois filles sont mortes jeunes sans s'estre mariées. M. de Choiseul mourut à soixante huit ans à Paris, le jour de Pasques 1705, et sa femme très aagée en 1730. En luy s'est esteint le Duché Pairie de Choiseul.

En quarante ans, trois générations. Trois Ducs et Pairs. Trois Duchesses. Mareschal de France, un ; chevaliers du Saint-Esprit, deux. Emplois, plusieurs. Province, une.

Ne finissons pas ce tiltre sans dire un mot d'un troisième Mareschal de France de cette Maison, de la branche de Francière sortie de celle de Beaupré, dont la vertu qui força la fortune fit honneur à celle des deux autres Mareschaux de son nom, et qui fut connu sous le nom de Comte, puis de mareschal de Choiseul. Il servit dès 1653, à la teste d'un régiment de cavalerie, et se distingua tout aussytost en Flandres et en Allemagne ; et les Allemans, qui en usèrent si mal pour le secours que le Roy leur envoya sous M. de Coligny en Hongrie, ne pouvoient se lasser de louer les merveilles du comte de Choiseul au combat de Saint-Gothard en 1664. Il les vint monstrer de plus près en Flandres, puis en Candie où il fut envoyé mareschal de Camp en 1669, et où il fit tant de grandes actions de valeur et de conduitte que les Vénitiens les publièrent par toutte l'Europe. A son retour, il continua à servir avec la mesme réputation, et en 1684 l'Électeur de Cologne le demanda pour comander ses trouppes avec lesquelles il réduisit Liège à l'obéissance. Chevalier du Saint-Esprit, 1688, malgré M. de Louvois qui trouvoit en luy trop peu de servitude pour tant de capacité et de réputation, et qui luy nuisit sans cesse sans avoir pu le perdre. Tenté dans sa pauvreté et dans son peu d'espérance par les plus grandes offres de s'attacher à un ser-

vice estranger, il ne put estre persuadé, mesme sans se tourner contre sa patrie, ny à s'en faire valoir à elle. Il servit la campagne de 1689, et M. de Louvois estant mort, le Roy le fit enfin le premier des sept Mareschaux de France de la promotion de 1693, qu'il déroba à Barbezieux qui estoit allé à Paris. Il comanda d'abord sur les costes de Normandie, ayant sous luy les comtes de Beuvron et de Mattignon, Lieutenants-Généraux de la Province et chevaliers du Saint-Esprit, qui n'ayant pas voulu luy escrire *Monseigneur* receurent ordre du Roy de le faire. Il servit après en Allemagne où le mareschal de Lorges estoit en chef, à qui il succéda quand ses infirmités ne luy permirent plus de comander les armées, comme il avoit fait toujours avec une grande réputation. Le mareschal de Choiseul y en acquit encore, et avoit une belle action dans les mains pour laquelle il avoit donné ses ordres et marchoit, quand un courrier du cabinet la luy arracha des mains. Après la paix, il vescut avec dignité. En tout estat, vertu sublime et pauvreté soustenue avec décence et honneur furent son partage. Il avoit le Gouvernement de Saint-Omer et passoit la pluspart de sa vie en solitude à la campagne, pour vivre ce qu'il pouvoit à Paris honorablement. Il n'eut point d'enfans de la fille de Marie de Renti morte en odeur de sainteté, de laquelle il fut assés tost séparé, et qui mourut en 1710, à soixante quatorze ans, et luy à soixante dix huit sain de corps et d'esprit et Doyen des Mareschaux de France, 11 mars 1711. C'est à luy que la fameuse Ninon, devenue à force d'esprit un personnage à Paris, sous le nom de Mademoiselle de Lenclos dans sa vieillesse, dit deux fort plaisants mots. Il estoit son ami de tout temps. L'Ordre fut la première grâce qu'il receut après tant de services, et auquel il fut

d'autant plus sensible, qu'avec M. de Louvois il s'y attendoit le moins. La Lenclos luy en remarqua quelque complaisance, et le prenant sur le fait : « Hé, mon pauvre Comte, luy dit elle, songés un peu à vos camarades. » Pour l'autre mot, il fut trop dur. Il estoit vieux, et en cet aage, avec un esprit ordinaire, on est sujet à n'estre pas amusant et à s'oublier dans les visittes où on a contracté de longue main une grande familiarité. La Lenclos bien plus vieille et quelquefois chagrine, vouloit estre divertie, et son ancien ami l'ennuyoit. Enfin poussée à bout, elle ne se put tenir et tout d'un coup fixant ses yeux sur luy : « Bon Dieu, dit elle comme elle mesme surprise, que de vertus vous me faittes haïr ! » Cela est énorme et touttes fois exprime bien l'estime qu'on ne peut refuser en aucun temps. Ce qui est singulier, c'est que l'amitié n'en fut pas refroidie. Cette Lenclos avoit esté belle, picquante et une célèbre courtisane sous le nom de Ninon, mais jamais de commerce qu'avec un homme à la fois, qu'elle congédioit quand un autre luy venoit en fantaisie. Elle eut ainsy les courtisans les plus distingués, dont plusieurs demeurèrent ses amis. Son esprit luy en acquit beaucoup, et une sorte de tribunal dans les suittes, où il y avoit bonne compagnie. Cela luy donna de la considération jusqu'à la fin de sa vie qui fut très longue ; et Madame de Maintenon, avec qui elle avoit fort rosti le balai[1] dans leur jeunesse, en conserva toujours secrettement pour elle. C'est elle que la Reine mère voulut faire enfermer, et qui ayant le choix d'un couvent, demanda les Grands Cordeliers. Cette effronterie parut si plaisante que la Reine Mère la laissa en liberté.

1. Saint-Simon a écrit *ballet*.

# XLIV

LA FERTÉ EN ORLÉANOIS — POUR HENRY DE SAINT NECTAIRE ESTEINT 1705 MARESCHAL DE FRANCE

Saint-Nectaire, et non Senecterre qui est certainement une corruption amenée avec le temps par le langage, est le nom de cette Maison originaire d'Auvergne, tiré de la seigneurie de ce lieu. On connoist Louis qui dès 1231 en estoit seigneur et conestable d'Auvergne, à la femme duquel Robert Dauphin, comte de Clermont, remit un chasteau. La noblesse de Louis, qui paroist par sa seigneurie, et par cette remise prouve celle de son employ dans sa province, qui estoit aparament quelque chose de militaire, pourveu qu'en s'y fixant on ne s'éblouisse pas mesme proportionnellement en petit, par cette identité de nom avec le Conestable de France, puisque on ne connoist de chefs de milices nobles de Province particulières que les Baillifs et les Seneschaux, encor bien plus tard que cette datte, et restraints à leur ressort fort au dessous de l'estendue des plus petittes Provinces non subdivisées d'autres. Quoy qu'il en soit, on voit ce Louis, son fils, son petit fils, présents aux actes les plus importants des premières Maisons d'Auvergne, et ce petit fils, Castor seigneur de Saint Nectaire, espouser Guyonne, fille d'Astorg de Peyre et de Marquise de Mercœur. Son petit fils, qui espousa Oudine, fille d'Eustache, baron d'Alégre, est nommé noble et puissant seigneur et damoiseau dans son testament du 15 mars 1343, et eut un frère qui fut député de la No-

blesse d'Auvergne vers Charles V, à la prison du Roy Jean son père, et qui avoit Racon de Saint-Romain député avec luy, mais en second. Le petit fils de Castor II et de la d'Alégre espousa en 1389 la fille de Geoffroy, seigneur de Montmorin. Leur fils, une autre fille de Montmorin en 1435 ; et le fils de celuy là, en 1472, Marie fille de Jacques de Tourzel, Baron d'Alégre. Jusqu'icy point d'emplois, et les sœurs mariées différemment du frère aisné. Nectaire, seigneur de Saint-Nectaire, fils de la Tourzel, devint Escuyer d'escurie et Gentilhomme de la chambre de François I, et Bailly d'Auvergne, de la Marche et de Saint-Pierre le Moustier, et c'estoit alors un bel et noble employ ; et il avoit espousé en 1522 la fille de Jean d'Estampes, seigneur de la Ferté Nabert qui passa à sa fille, et de Magdeleine de Husson-Tonnerre, laquelle estoit de grande Maison. C'est à leurs enfans que commence la fortune. Ils furent : François, l'aisné, seigneur de Saint-Nectaire, dont on parlera ; le dernier, Jacques, baron de Grolière, tige de Saint-Victour et de Brinon ; et un Évesque du Puy. Les filles furent médiocrement mariées comme touttes les précédentes. L'aisnée, qui espousa en 1548 Guy de Miramont sieur de Saint-Exupery, fut une amazone huguenotte qui alloit en parti, battoit souvent ce qu'elle rencontroit, et défit en 1574 le sieur du Montal et ses trouppes, qui venoient assiéger son chasteau, et tua Montal de sa main.

François, seigneur de Saint-Nectaire, se distingua dans touttes les guerres de son temps, dès 1542, en Catalogne, puis en Champagne, en Escosse, en Picardie, en Piedmont, dans Metz au fameux siége ; défit après et prit le duc d'Arschot, et dans la mesme année 1553 fut pris luy mesme, se signala encore après et eut la Lieutenance Gé-

nérale du Gouvernement de Metz et païs Messin en 1556. Servit depuis de Mareschal de camp à la prise de Poictiers, 1561, à la bataille de Dreux, 1562 ; puis, avec une compagnie de gens d'armes, aux combats de Jasseneuil et de la Roche l'abeille ; enfin en 1569, à la bataille de Jarnac. Chevalier du Saint-Esprit le dernier de décembre 1583 ; et il estoit mort avant 1596. De Jeanne de Laval il eut un fils unique, Henry ; une fille mariée, 1591, à Christian fils puisné de François Armand de Chalançon, vicomte de Polignac, et d'autres filles mariées comme leurs tantes. La dernière qui ne la fut point et qui mourut fort vieille vers 1646, avoit esté dame d'honneur de la comtesse de Soissons, mère du dernier Prince du Sang de cette branche, tué à la bataille de Sedan.

Henry, dit le marquis de Saint-Nectaire, se servit peu de son espée et beaucoup de son esprit. Il fut Lieutenant Général de Champagne, chevalier du Saint-Esprit, 1633, et deux ans après ambassadeur en Angleterre, et le fut ensuitte à Rome. Peutestre connut il en Italie le cardinal Mazzarin. Quoy qu'il en soit, il en fut aimé et considéré comme une bonne teste à qui il se pouvoit fier, et l'insinua sur ce pied là dans la confience de la Reine Mère qui pendant la Minorité le mit dans le Conseil, et à qui depuis la Majorité qu'il n'y fut plus question de gens d'espée, elle communiquoit souvent des affaires et le Cardinal aussy ; ce qui le maintint toutte sa vie dans une fort grande considération, et qui servit fort à l'élévation de son fils qu'il eut le plaisir, plus de dix ans avant sa mort, de voir Mareschal de France et tous les ans à la teste des armées. Mais il s'en donnoit bien un autre. C'estoit de luy donner fort souvent des coups de baston ; et tout vieux qu'estoit

le père, et tout Mareschal de France et actuellement général d'armée qu'estoit le fils, de le rancoigner et de le rouer de coups; tant que ses amis qui l'y ont souvent surpris, luy en faisoient honte. Mais il ne se corrigeoit point et répondoit qu'ils ne connoissoient pas le compagnon, et que s'il n'avoit soin de le bien moriginer, qu'il luy monteroit sur les espaules. La merveille est comment un homme aussy fougueux et aussy violent et colère qu'estoit le Mareschal, s'y exposoit une seconde fois après en avoir tasté une première.

Ce maistre père mourut à quatre vingt neuf ans à Paris, le 4 janvier 1662, dans une santé de corps et d'esprit encore bonne. Il avoit espousé une fille et sœur des mareschaux de la Chastre, dont il eut trois fils qui furent le Mareschal; Charles tige de la branche de Chasteauneuf; et un chevalier de Malthe tué en Lorraine en 1634, au siége de la Mothe. Il perdit subitement sa femme en aoust 1643. Il se remaria à une bastarde du célèbre et premier duc de Sully, dont il n'eut point d'enfans et qu'il perdit encore en 1658. Venons enfin à celuy qui est cause de ce tiltre.

I

Henry de Saint-Nectaire, marquis puis Mareschal, enfin fait duc de la Ferté Nabert dit depuis la Ferté Saint-Nectaire avoit un an plus que le siècle et qui avec le naturel le plus colère, le plus fougueux et le

I. Charlotte fille d'Henry de Bauves sieur de Contenant et de Ph. de Chasteaubriant, vefve de Philippe Barjot baron de Moussy, morte en 1654 sans postérité de ses deux maris. Sœur de la comtesse d'Hostel-

plus impétueux, avoit beaucoup retenu les leçons de son père; et avec de l'esprit et beaucoup d'audace, de valeur et de talents pour la guerre ne nuisit jamais à sa fortune. Il commença à se distinguer en 1628 au siége de la Rochelle à la teste du régiment de M. le comte de Soissons le Prince du Sang, qu'il commandoit, et se trouva à tous les siéges et combats de ces temps là en divers païs, jusqu'en 1643 qu'il fit des merveilles à la fameuse bataille de Rocroy où le duc d'Enghien depuis ce célèbre prince de Condé, le retira d'entre les mains des ennemis blessé de cinq coups; et à la fin de la mesme année il eut le Gouvernement de Lorraine et de Nancy. Il secourut après Courtray par un grand combat, se signala à la bataille de Lens, gaigna ensuitte plusieurs combats et prit plusieures places en Lorraine; et le 5 janvier 1651 fut fait Mareschal de France avec Choiseul, cy devant tiltre de *Choiseul* p. 274, [ci-dessus.]

II. Magdeleine d'Angennes dame de la Loupe, sœur cadette de Madame d'Olonne-la-Trémoille.

Mariée 25 avril 1655. Morte 16 mars 1714, à quatre vingt cinq ans.

On peut dire sans médisance par la notoriété et on le doit dire comme une funeste époque, que ces deux sœurs touttes deux des beautés, furent les deux premières femmes de qualité qui perdirent toutte mesure avec un tel bruit qu'aucune femme et des moins réservées ne voulut leur parler ny les visiter mesme aux occasions. Et cette honte a duré toutte leur longue vie. Leur exemple a profité depuis, et celuy de leur réprobation en est presque demeuré à elles. La Mareschale avoit affaire au plus jaloux des maris. Elle sceut si bien se conduire et gaigner tout le domestique, qu'il est le seul qui ait ignoré sa vie. Pour Madame

Messieurs d'Aumont, d'Estampes et d'Hocquincourt. Il servit bien aux troubles suivants avec fidélité, puis aux lignes d'Arras, et fut fait prisonnier à la levée du siége de Valenciennes. M. de Turenne avec qui il servit souvent s'en accomodoit fort quoyqu'ils eussent souvent des disputtes, et que le Mareschal s'en fist croire quelquefois. On luy reprochoit toujours qu'il avoit escamoté sa rançon. Il prit ensuitte Montmedy en 1657 et Gravelines en 1658, et il quitta le Gouvernement de Lorraine pour celuy de Metz, des Trois Éveschés et de la Sarre. Il avoit rudement pillé la Lorraine, et s'exerça tant qu'il put sur les Juifs de Metz et sur tout ce qu'il put dans ce nouveau Gouvernement. Aussy acquit il de grands biens qui ne prospérèrent pas. Il fit un très beau lieu de la Ferté Nabert ou Saint Nectaire qui est pourtant resté imparfait, et il bastit la plus superbe d'Olonne son mary le trouvoit très bon ; cela luy amenoit bonne compagnie et du jeu. Il en tenoit de touttes sortes, et en son genre avec beaucoup d'esprit faisoit pis que sa femme dans le sien ; et c'estoit chez luy qui estoit fort goutteux, un rendés vous continuel où les plus gros jeux ne cessoient point qui servoient de couverture à touttes sortes de débauches de vin, de femmes et de bien pis ; où de vieux seigneurs et des plus distingués de la Cour alloient souvent, et où la licence des bons mots et des discours s'estoit érigé un tribunal où le gouvernement n'estoit pas épargné, qui y fit aussy souvent sentir plustost son indignation que sa sévérité, par le nombre de puissants protecteurs que trouvoit un rendés vous si commode et si continuel de tout aage.

C'est ce qui jetta Madame d'Olonne dans le désordre public où elle entraisna sa sœur plus douce et bien

maison de Paris et la meubla de mesme, qui tomba après luy à M. de la Feuillade, lequel en fit la place des Victoires dont elle tenoit tout l'emplacement et plus, et estoit isolée de touttes parts.

Chevalier du Saint-Esprit en 1661 et Duc et Pair en 1665. Si goutteux plusieures années avant sa mort qu'il n'alloit plus qu'en chaise à porteurs, suivi de ses carosses, et sa chaise dont il ne sortoit point le montoit partout. Magnifique en tout et toujours fort considéré. Fort bon ami et parent, et ennemi sans contrainte. Il mourut à son la Ferté où il alloit touttes les automnes, à quatre lieues d'Orléans, le 27 septembre 1681 à quatre vingt deux ans fort peu heureux en famille.

moins spirituelle. Quelque temps après leur viduité, la Mareschale qui avoit tout dissipé en galants, se retira avec sa sœur qui estoit fort riche et encore plus avare et sans enfans. Elles estoient vieilles, cassées et abandonnées. La peur du diable les prit vers un caresme et les conduisit à un sermon qui les toucha beaucoup. Au retour les voilà bien en peine sur la nécessité de la pénitence, et elles se demandoient l'une à l'autre ce qu'elles feroient donc pour réparer leurs péchés. Elles raisonnèrent fort jusqu'à ce qu'enfin Madame d'Olonne fit une admirable découverte. « Ma sœur, dit elle à la Mareschale, voicy ce qu'il faut faire : faisons jeusner nos gens. » Il arriva pourtant dans la suitte qu'elles en prirent la peine elles mesmes, et que Madame d'Olonne qui mourut la dernière passa ses dernières années et plusieures dans une grande pénitence et finit avec beaucoup de piété.

La mareschale de la Ferté fit aussy du mieux qu'elle

put le reste de sa vie. Elle estoit mère du chevalier de Longueville tué, 1688, au siége de Philipsbourg, dont la légitimation pour le premier exemple faitte sans nom de mère fut la planche de ceux de Madame de Montespan, comme il se verra au tiltre d'*Eu*.

II.

Henry François de Saint-Nectaire duc de la Ferté en 1678 par démission de son père, et fut receu au Parlement le 8 janvier de la mesme année à vingt un ans estant né 23 janvier 1657. Il n'estoit pas alors question d'aage pour la séance et la voix délibérative des Pairs au Parlement. Le dernier prince de Condé l'inspira au Roy pour ajouster une nouvelle différence entre les princes du Sang et les autres Pairs, et n'y réussit pas d'abord. Dans la suitte l'intérest des bastards y fit faire plus de réflection, et longtemps avant qu'ils fussent en estat de profiter de cet avantage le Roy en voulut faire la planche; et comme sa permission est un respect nécessaire pour estre receu au Parlement il tesmoigna de la répugnance à ceux qui estoient fort jeunes sans touttesfois rien dire qu'en général, et peu à peu ne le permit qu'à vingt cinq ans; s'en expliqua ensuitte, et fixa enfin les

Marie Gabrielle Angélique, troisième fille de Philippe de la Mothe Duc à brevet, chevalier du Saint-Esprit, Mareschal de France, et de Louise de Prie Gouvernante des Enfans de France, sœur des duchesses d'Aumont et de Ventadour.

Mariée en mars 1675 à Paris.

Morte 29 avril 1726 à Paris.

Louis dit le Père de la Ferté, né 2 juin 1659, Jésuitte en 1676 malgré son père qui vouloit mettre le feu à leur maison et qui n'y consentit que par une sorte de force. Il a esté grand prédicateur, et quoyqu'il se soit aperceu enfin qu'il n'estoit pas trop né pour cette dure profession, il n'y a guères paru. Mais ne pouvant n'estre point ce qu'il n'estoit pas ny se livrer en entier à l'esprit de la Société, ils l'ont écarté sous divers prétextes et obscurcy. Il auroit esté Duc et Pair à la mort de son frère sans sa profession Religieuse qui l'a fait survivre à la Dignité de sa Maison, ce qui peut bien n'avoir pas esté une tentation et une pénitence médiocre. Beau, bien fait, beaucoup de grâces. Devenu vieux et goutteux il s'est enfin confiné à la Flèche où il est mort en 1732, à soixante quatorze ans.

Le chevalier de la Ferté fort estrange et encor pis, noyé sur mer en 1702.

Catherine Henriette, singulièrement mariée à François de Bullion sieur de Longchesne.

Cécile Adelaïde, mariée en 1693 à Louis César comte de Rabodange, morte 12 janvier 1720 à quarante six ans.

aages des princes du Sang, des bastards Pairs et des autres par l'édit de 1711 à quinze, vingt, et vingt cinq ans. Le duc de la Ferté avoit dès lors la survivance du Gouvernement de son père.

Il se distingua fort à la guerre de très bonne heure ; et une action de conduitte et de grande valeur qui roula sur luy à un détachement le fit brigadier en 1684, Mareschal de camp en 1693, Lieutenant Général en 1696 dans un raccomodement avec le Roy qui l'auroit poussé viste et loin pour peu qu'il eust voulu. Mais avec de grands talents pour la guerre, des grâces à tout, d'une société charmante, un esprit à bons mots mais très naturel, une belle et haute figure et noble qui estoit une chose à laquelle le Roy se prenoit volontiers, qui avoit toujours du goust pour luy, son libertinage poussé à la dernière crapule et dont il n'y eut jamais moyen de le corriger l'arresta toujours. Il auroit eu dispense des trois années qui luy manquoient à la promotion de l'Ordre de 1688, s'il se fust conduit autrement, et le Roy le luy fit dire. On se souvient toujours qu'estant placé vis à vis du Roy au dernier carrousel il voulut boire un trait d'eau de vie. Comme il prenoit le verre quelqu'un l'en avisa : « Verse, dit il en s'adressant au porteur de bouteille, verse tout plein, il croira que c'est de la limonade » ; se fit donner rasade et l'avala.

Sa conduitte pour ses affaires n'estoit pas meilleure, il en eut aussy une avec le duc de Ventadour son beau frère dont les Mareschaux de France prétendirent connoistre, ce que les Ducs n'ont jamais souffert ny reconnu. Ils leur envoyèrent des gardes. M. de Ventadour leur proposa de les faire jetter par les fenestres, et s'en mit en tel devoir qu'ils s'enfuirent. Le duc de la Ferté se mocqua d'eux et

de leur envoy, et à force de bourles les renvoya. Les Mareschaux allèrent au Roy qui les considérant plus que deux Ducs de cette sorte, et ne voulant pas pourtant leur donner tout, nomma les trois premiers non comme Mareschaux de France mais comme ses commissaires pour les accomoder, et il en falut passer par là, mais avec toutes sortes d'égards et d'égalité avec les Commissaires, et sans formalités de tribunal. Le mesme duc de la Ferté ayant eu depuis un procédé avec le duc d'Aumont son autre beau frère, les Mareschaux de France ne se comirent plus à envoyer chez eux, mais se hastèrent d'aller au Roy et en obtinrent que cela se termineroit sur l'exemple et le modèle de l'autre affaire. Le duc de la Ferté servit toutte sa vie. Il soulageoit fort un Général et tenoit de plus tout le monde en joye. Mais dans les derniers temps il estoit toujours yvre et n'estoit plus propre à rien. Aussy se tua t'il avant l'aage fort comme il estoit, après en avoir bien tué d'autres à coups de verre. Il languit longtemps et le mit à profit pour une meilleure vie, et mourut à Paris le premier aoust 1703, à plus de quarante six ans sans enfans masles, brouillé et séparé d'avec sa femme depuis bien des années ; et en luy s'esteignit le Duché Pairie de la Ferté.

Il n'avoit eu que deux filles. L'aisnée avoit espousé en 1689 Jean Baptiste de Levis marquis de Mirepoix dont elle devint vefve sans enfans en 1697. Il estoit premier sous lieutenant des Mousquetaires noirs, et elle mourut en 1713. L'autre fille, les délices de la mère, fut par elle estrangement mariée et son mari qui ne le vouloit point se rendit traittable pour de l'argent. Ce fut à un gentilhomme de Poictou François Gabriel Thibaut, dit le sieur de la Carte et depuis le marquis de la Ferté, que Mon-

sieur avoit trouvé à son gré. Il luy donna une Compagnie dans le Régiment des gardes et successivement le fit son chambellan, son premier Maistre d'hostel et Capitaine de ses gardes, et luy donnoit immensément. La duchesse de la Ferté estoit fort attachée à Monsieur et ils firent ce mariage à condition que la Carte prendroit le nom, les armes et les livrées de Saint Nectaire, ce qui fut obtenu enfin après bien des difficultés de M. de Saint Nectaire Brinon. Le mariage se fit donc le 28 juillet 1698.

Monsieur mourut à Saint Cloud sur le midy du 9 juin 1701, d'une apoplexie qui le surprit la veille à souper avec beaucoup de dames et qui ne luy laissa point de connoissance. La duchesse de la Ferté qui estoit du souper et fut tesmoin de tout cet horrible spectacle, à bout de pleurs, de cris, d'espérance, se mit à considérer attentivement Monsieur jetté sur un lit de repos, à qui on ne faisoit plus de remèdes, puis tout d'un coup s'écria tout haut : « Voilà une fille bien mariée! » Elle a eu des enfans, est devenue vefve; puis longtemps après a déclaré un mariage d'inclination, et tasche d'estre dévotte.

La branche de Chasteauneuf commencée par le frère cadet du mareschal de la Ferté a fini dans sa petitte fille héritière qui espousa en janvier 1688 le marquis de Florensac frère du duc d'Uzès, dont elle a eu postérité. Elle est morte en 1705 à trente cinq ans. Il n'en reste qu'une fille que Mme la princesse de Conti la plus jeune et le Parlement ont faitte duchesse d'Aiguillon.

La branche de Saint Victour ou de Brinon est la seule qui reste. Le marquis de Saint Nectaire ambassadeur en Angletterre pendant la Régence et chevalier du Saint-Esprit 1724, est fils d'un cadet petit fils du chef de cette branche,

qui estoit frère cadet du grand père du mareschal de la Ferté.

En trente huit ans deux générations, deux Ducs et Pairs, deux Duchesses ; mareschal de France, un ; chevalier du Saint Esprit, un ; Provinces, trois.

## XLV

Louis XIV
2 décembre
1665.

MONTAUSIER — POUR — CHARLES DE SAINTE MAURE PRÉCIGNY

ESTEINT 1690

La Maison de Sainte Maure, qui tire son nom de la ville de Sainte Maure en Touraine et qui est une des plus anciennes de France, n'est point celle de M. de Montausier. C'est ce qui n'est pas contesté. Ce qui l'est c'est quelle elle est. M. le Laboureur la croit sortie d'un de la Maison de Loudun, qui prit le nom de Précigny en en espousant l'héritière, usage trop commun dans ces temps là, mesme dans des branches de la Maison Régnante. M. du Chesne croit qu'elle vient de la Maison de Berrie la plus grande et la plus illustre du Lodunois de qui les seigneurs de Précigny sont sortis. Quoy qu'il en soit, l'origine en est grande et illustre et ces ténèbres mesme le sont. Ce qui est d'asseuré par la filiation et les tiltres, c'est que cette grande Maison de Sainte Maure fondit par son héritière dans celle de Précigny et que c'est de ce mariage qu'est descendu M. de Montausier et tous ceux de son nom.

Guillaume seigneur de Précigny espousa longtemps avant 1205, Avoye fille et unique héritière de Guillaume seigneur de Sainte Maure dont il prit le nom et les armes et toutte sa postérité après luy. Les sceaux de ses enfans aux armes de Sainte Maure et le petit sceel aux armes de Précigny, portent un homme armé sur un cheval caparaçoné des mesmes armes avec l'espée haute au poing. Son fils et son petit fils paroissent avec les plus grands seigneurs de ces Provinces confirmant des dona-

tions pieuses, des traittés entre Saint Louis et Roger Bernard comte de Foix contre les Albigeois, etc. Son petit fils dont le nom de la mère est ignoré, eut deux fils dont on ne connoist point les femmes. L'aisné des deux n'eut qu'une fille qui porta de grands biens à Amaury III de Craon qu'elle espousa en 1302 ; et Philippe IV le Bel la faisoit chercher pour la mettre à Maubuisson et l'empescher d'espouser personne du parti du duc de Bretagne. Il falloit donc que ce fust une bien noble et puissante héritière. Pierre I sieur de Montgaugier oncle paternel cadet de cette héritière, eut deux fils, Pierre II et Guillaume Doyen de Saint Martin de Tours, etc. eut plusieures commissions dans le Royaume, en Arragon, deux fois en Angleterre. Le Roy Philippe de Valois le fit Chancelier de France en 1329 et il mourut en 1334 dans son prieuré de la Charité sur Loire. Pierre Rogier fut Chancelier après luy, eut de grands bénéfices, fut Cardinal en 1337 et Pape en 1342 sous le nom de Clément VI, et mourut à Avignon 6 décembre 1352. C'est luy qui achepta Avignon de la Reine Jeanne de Sicile.

Pierre II sieur de Montgaugier, frère aisné du chancelier de Sainte Maure, eut un autre frère cadet Guy de Sainte Maure ; et tous deux firent branche.

Celle de l'aisné fut très illustre en grandes alliances et en grands biens, et dura cinq générations depuis luy. Il espousa une fille puisnée d'Ingerger I d'Amboise, seigneur d'Amboise, Montrichard, Chevreuse, etc. et de Marie de Flandres qui par succession porta Neelle dans sa Maison. Il se trouva en grand seigneur à la bataille de Bouvines et fut trois fois en sa vie prisonnier des Anglois. Il maria une de ses filles au troisième fils du chancelier d'Orgemont et son fils à l'héritière des Roches et de Beaupréau. Les générations

suivantes s'allièrent avec Jacqueline de Puyseulx nièce de Renaud de Chartres, Archevesque de Rheims et Chancelier de France, puis avec une Rochechouart Mortemart, une Luxembourg-Fiennes, puis avec une Estoutteville, et une héritière de Chalon comtesse de Joigny dont un cadet quoyque chevalier de Malthe espousa une Eveillechien, puis une Prie fille du grand Maistre des Arbalestriers de France, et en eut de chacune une fille dont l'estat fut contesté et devint légitime par transaction avec le marquis de Neelle leur cousin germain, le dernier de cette branche; et ces filles ainsy légitimées espousèrent: l'aisnée René Bellanger sieur de Beauvais, la cadette Henry Rabutin sieur d'Espiry avant 1533. Il y eut encore une autre dernière fille à qui on donna bien plus qu'aux autres, qui espousa Antoine sieur de Dinteville, etc.

Le frère aisné de ce chevalier de Malthe si fécond, espousa une Humières; maria sa fille en 1536 à Gilles II de Laval vicomte de Brosse et sieur de Loué, et son fils à l'héritière de Rieux, comtesse de Laval, Vitré et Rochefort dont il n'eut point d'enfans, puis à une fille du chancelier Olivier sieur de Leuville. Celuy là est le dernier de cette branche en faveur de qui le comté de Neelle fut érigé en Marquisat. Il ne laissa qu'un fils et une fille tous deux morts en bas aage, et tous les grands biens de cette branche aisnée passèrent dans la Maison de Laval. Il faut remarquer que tant dans cette branche que dans touttes les autres, et les cadets qui n'en ont point fait, il n'y a aucuns emplois quelconques jusqu'en 1661 à la Promotion de l'Ordre du Saint-Esprit, dont Messieurs de Jonsac et de Montausier furent. Il est rare aussy dans cette Maison que les filles ayent esté bien mariées.

Guy de Sainte Maure chef de l'autre branche servit en

Guyenne contre les Anglois. Il espousa l'héritière de Montausier par son père et de Jonsac par sa mère, et vivoit encor en 1340. Son fils espousa en 1365 Miramonde de la Mothe dame de Cadillac etc.; et Arnaud leur fils qui fut dix ans prisonnier des Anglois espousa Perette dame de Marcilly etc., fille unique d'André Marchand conseiller au Parlement et Prévost des Marchands de Paris, dont il eut deux fils Renaud de Sainte Maure qui fit la branche de Jonsac, et Léon de Sainte Maure qui fit la branche de Montausier.

Renaud sieur de Jonsac espousa une Chabot-Jarnac. Son fils une Archiac en 1516; le fils de celuy là la fille de Nicolas Arnoul, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1547, et son fils une Polignac en 1598, qui fut mère de Léon de Sainte Maure comte de Jonsac qui fut gouverneur de Cognac, Lieutenant Général de Saintonge, Angoulmois et Aulnis, chevalier du Saint-Esprit 1661, qui espousa en 1622 Marie d'Esparbéz fille de François sieur de Lussan Gouverneur de Blaye et Mareschal de France et d'Hippolite Bouchard vicomtesse d'Aubeterre. M. de Jonsac mourut en 1671 et sa femme en 1654, et ne laissèrent qu'un fils qui espousa en 1661 Suzanne Catelan fille d'un Intendant des Finances et sœur du Capitaine de la plaine de Saint-Denis. Ce fils fut premier Escuyer de Monsieur, Gaston, et. mourut en 1677 le dernier de sa branche et laissa quatre filles: Julie Michelle espousa en 1678 Pierre comte d'Aubeterre, chevalier du Saint-Esprit 1724, fils du second fils du mareschal d'Aubeterre cy dessus; Élizabeth espousa Jean Baptiste de Vernon sieur de Melziart et de Bonœil tué devant Cony; Françoise Geneviève en 1696 Philippe Joseph Devezeau sieur de Chasseneuil; et Judith Huberte en 1592 Jean Louis de Brémond sieur d'Ars capitaine de vaisseau.

Léon I de Sainte Maure sieur de Montausier espousa en 1450 Jeanne le Boursier ; son fils en 1480, l'héritière d'Appelvoisin, et le fils de celuy là Margueritte de Lannes en 1538, qui fut mère de François baron de Montausier grand père du duc de Montausier, de Louise mariée à François de Salignac sieur de Rochefort en Limosin, et d'Anne mariée à Charles de Nocey sieur de la Forge en Poitou.

Leur frère François de Sainte Maure baron de Montausier mourut en 1588. Il avoit espousé en 1572 Louise Gillier dame de Sales etc, qui se remaria à Jean de Beaudean sieur de Parabères Lieutenant Général de Poitou. Elle avoit eu du baron de Montausier quatre fils et une fille mariée sans postérité à Jean de Gallard comte de Brassac ambassadeur à Rome, Gouverneur de Saintonges, chevalier du Saint-Esprit....., Surintendant de la Maison de la Reine Anne d'Austriche dont sa femme fut Dame d'honneur en 1638. Outre plusieurs autres emplois il entra dans le Conseil pendant la Minorité de Louis XIV. Il mourut sans enfans à Paris à soixante six ans en 1645. Des quatre fils frères de Madame de Brassac, un fut tué en 1594 au siége de Laon, et un autre en duel, tous deux sans alliance. Les deux autres furent Léon de Sainte Maure père du duc de Montausier et Guy sieur de Fougeray Gouverneur de Dourlens et qui servit utilement en Saintonge et Angoulmois. Il espousa une Jussac dont la mère estoit Bourdeilles, et son fils une Paulte dont trois fils : Guy qui d'une Porcelets a eu Louis Capitaine de la plaine de Saint-Denis, premier Escuyer de la grande Escurie, Maistre de camp du Régiment Royal estranger, qui a espousé une Des Chiens fille du sieur de la Neuville Intendant de Franche Comté ; Honoré comte de Sainte Maure menin de Monseigneur puis premier Escuyer de M. le duc de Berry, qui

a passé sa vie à jouer et en espérances vaines à la Cour sans s'estre marié, mort à soixante dix huit ans en 1631 ; et Charles Vice amiral de France par la mort du mareschal de Coetlogon, marié à Jeanne Porée sœur de la femme du sieur du Guay intendant de marine à Dunquerque. Ils avoient une sœur fort belle mariée en 1690 à Jacques Zurlauben des restes de l'ancienne Noblesse Suisse, tué Lieutenant Général à la bataille d'Hochstet 1704, fort distingué. Elle avoit esté fille d'honneur de Madame la Dauphine de Bavière et très vertueuse ; elle mourut à Paris en 1694. Venons maintenant au père du duc de Montausier.

Léon II de Sainte Maure baron de Montausier espousa en 1606 Margueritte, fille de Philippe de Chasteaubriant sieur des Roches-Baritaut gouverneur de Fontenay le Comte et de Gilberte du Puy du Fou. Son beau père se fit compter en son temps sans faire de fortune. Luy n'en eut pas le temps et mourut jeune fort estimé. Il laissa deux fils et une fille à l'éducation desquels la mère femme de grand mérite s'adonna uniquement. La fille vefve sans enfans de M. de Lenoncourt de Lorraine se remaria, 1645, à Philbert de Pompadour marquis de Laurière dont elle a eu un fils connu par estre gendre du mareschal de Navailles, père de Madame de Courcillon et mis à la Bastille pendant la Minorité du Roy lorsque M. et Madame la duchesse du Maine furent arrestés.

Des deux fils, l'aisné servit avec un brillant et une capacité qui le menoit à tout ; et après beaucoup d'actions heureuses et très distinguées fut tué à vingt sept ans Mareschal de camp en Italie, en juillet 1635, sans avoir esté marié. Le cadet fut nostre duc de Montausier.

I

Charles de Sainte Maure marquis puis fait Duc et Pair de Montausier, fut connu sous le nom de baron de Sales pendant que son frère aisné vescut, sous lequel il servit avec une grande distinction. Il se trouva aux siéges de Casal et de Brisach, il prit trois estendards à la bataille de Cernay et servit seul de Mareschal de camp dans l'armée du mareschal de Guébriant. Il rendit des services importants en Saintonge et en Angoulmois pendant les troubles de la Minorité de Louis XIV, et sa fidélité fut récompensée du Gouvernement de ces deux Provinces. Pendant les guerres civiles il s'y signala par son activité, son aplication à pourvoir à tout; et par sa valeur avec fort peu de moyens et de trouppes, chassa les ennemis de Saintes, Taillebourg et Talmont, et défit une partie de leur armée fort supérieure à luy

Julie Lucie fille aisnée et héritière de Charles d'Angennes marquis de Rambouillet et de Pisani, et de Catherine fille unique et héritière de Jean de Vivonne marquis de Pisani et de Julie Savelli. Avant de venir à Madame de Montausier cette généalogie mérite d'estre courtement débrouillée.

L'origine de la Maison d'Angennes féconde en hommes illustres aux armes et au cabinet, est un fief le plus léger et court qui se puisse imaginer en tout genre à une lieue de Bresolles et à quatre de Chasteauneuf en Timerais joignant le Perche du costé de France ; et sans s'arrester plus loin venons tout d'un coup à Jacques d'Angennes, l'un des favoris de François I et de ses Lieutenants Généraux en Italie, et à Jeanne Cottereau dame de Maintenon.

Entre beaucoup d'enfans ils eurent :

auprès de Montandre, sans avoir voulu quitter le combat pour des blesseures dont il fut incontinent après à l'extrémité et demeura estropié d'un bras.

Parmy le bruit des armes il ne laissa pas de s'apliquer tant qu'il put aux plus utiles lectures; et comme il avoit de l'esprit et beaucoup et excellent avec un sens exquis et plein de réflection, il en fit un admirable usage et devint un des plus sçavants hommes qui portast l'espée. Également éloigné du futile et de la pédanterie, il se fit des amis illustres en tout genre; et comme l'hostel de Rambouillet estoit, on ne sçait comment, devenu le rendés vous de ce qu'il y avoit le plus distingué à la Cour et à la ville dans les deux sexes, et en mesme temps des beaux esprits les plus célèbres, M. de Montausier y estoit fort assidu, et y estoit fort gousté de ces deux sortes de compagnies si mes-

Nicolas sieur de Rambouillet Vidame du Mans, Capitaine des gardes de Charles IX, Gouverneur de Metz et Païs Messin, Ambassadeur en Allemagne et à Rome, chevalier du Saint-Esprit 1580. C'est celuy dont on a besoin icy.

Jean Cardinal Évesque du Mans, mort en Italie à cinquante sept ans en 1587.

Louis sieur de Maintenon, grand Mareschal des Logis de la maison du Roy, ambassadeur en Espagne, chevalier du Saint-Esprit, 1581. Il fut gendre de M. d'O Surintendant des finances, Gouverneur de Paris et de l'Isle de France sous Henry III et Henry IV. Sa branche a fini dans des establissements en Amérique.

Jean sieur de Poigny, Ambassadeur en Savoye et à Vienne, chevalier du Saint-Esprit 1585, mort 1593. Sa branche a fini au gendre de M. Desmarets Vaubourg Conseiller d'Estat, tué brigadier fort distingué, dans

lées et tout à la fois si triées. C'estoit un tribunal qne la mode avoit érigé qui décidoit sans appel non seulement des ouvrages galands et des plus solides et sérieux, mais encore de la conduitte des personnes les plus distinguées par leurs places ou par leur qualité dans le monde : tellement que c'estoit à qui l'auroit favorable, et qu'il s'estoit establi comme un tiltre de mérite d'y estre admis, et de considération plus ou moins grande à proportion qu'on y en avoit. M. de Rambouillet consommé dans les plus importantes affaires y régnoit sur tout ce qui se passoit ; et quoyque dans la confience intime et connue de la Reine et de son premier Ministre, consulté et mesnagé par tous les partis. Sa tendre confience en Madame de Rambouillet l'avoit associée à cette sorte d'empire. Le sien en particulier s'estendoit sur les ouvrages et sur leurs au-

la dernière guerre en Flandres.

Ce sont là les quatre frères qui ont fort figuré.

L'aisné Nicolas sieur de Rambouillet susdit espousa Julie d'Arquenay au Maine, dont il eut une fille mariée à Pierre du Bellay, seigneur d'Ivetot, puis à Louis de Barbançon, seigneur de Cani en Caux, et un fils qui fut :

Charles d'Angennes marquis de Rambouillet Maistre de la garderobe du Roy, Capitaine des cent gentilshommes de sa Maison, qui fit en 1614 la paix entre le Roy d'Espagne et le duc de Savoye, chevalier du Saint-Esprit 1619. Ambassadeur en Espagne en 1627 ; employé et fort considéré toutte sa vie, mort à Paris 26 février 1652 à soixante quinze ans. C'est le père de Madame de Montausier. Voyons sa mère femme de M. de Rambouillet.

Il espousa Catherine fille unique et héritière de Jean

teurs qu'elle partageoit avec Mademoiselle de Rambouillet; et la galanterie qui estoit là sur son trosne, y faisoit par sa réserve un homage continuel à la vertu de la mère et de la fille, dont la vertu fut toujours et en effet et en réputation reconnue au plus haut point. Il estoit dans le naturel de M. de Montausier d'estre plus tost pris par les sentiments purs de l'esprit et de l'âme que par ce qui charme les yeux. Mademoiselle de Rambouillet n'estoit pas belle quoyque l'objet des vers et de la prose des plus beaux esprits. Le sien vanté, conduit et soustenu de celuy de sa mère eut plus de réputation de son vivant qu'après; et elle avoit passé sa jeunesse dans les délices d'une vie si agréablement remplie sans s'estre encore laissé toucher d'aucun establissement. C'estoit une espèce d'Infante fort difficile à marier, et que ses grands biens soustenus de tout le reste, mettoient en

de Vivonne marquis de Pisani et de Julie Savelli.

M. de Pisani servit fort Charles IX, Henry III et Henry IV, à la guerre de . . . . [comme] Colonel général de la cavalerie légère, chevalier du Saint-Esprit 1583; fort employé en Ambassades et plusieures fois en Espagne et à Rome. Il s'y maria 8 novembre 1587, et y mourut en octobre 1599 y ayant confirmé et déclaré son mariage le 19 mars précédent. Il n'eut qu'une fille unique, née à Rome qui fut naturalisée avec sa mère, et qui espousa à Paris, 27 janvier 1600, Charles d'Angennes marquis de Rambouillet, de qui elle eut la duchesse de Montausier et la première femme de François Adhemar de Monteil comte de Grignan, Lieutenant Général de Provence, chevalier du Saint-Esprit 1688. Elle est morte en 1665 et n'a laissé qu'une fille mariée à M. de Vibraye Hurault malgré sa famille.

avoit fait de presque toutte la maison de la Reine, proposa le marché au duc de Navailles qui suivoit la Cour ; il l'accepta et fit venir sa femme qui n'estoit pas loin de là dans ses terres, laquelle fut ainsy dame d'honneur au mariage. C'estoit une femme véritablement d'honneur, haute, pleine d'esprit et de mérite, qui n'a esté défigurée dans sa vieillesse que par une avarice singulière dont il y a cent contes plaisants.

Madame de Navailles avertie des royales nuicts des filles de la Reine parla à son mary, et comme ils estoient l'un et l'autre pleins d'honneur et de vertu, ils eurent bientost pris leur parti quoyqu'ils ne doutassent d'aucunes des suittes funestes à leur fortune. Dans cette résolution bien comprise et bien décidée, Madame de Navailles parla au Roy et luy représenta la charge dont elle estoit tenue. Le Roy plaisanta et continua ; mais deux jours après estant allé à son rendés vous nocturne, il trouva une muraille toutte fraische au lieu de la porte, et ce fut à luy de s'en retourner. La colère le transporta, et il envoya comander le lendemain à Madame de Navailles de donner sa démission, à son mary de se défaire de sa charge de Capitaine des Chevaux légers de la garde, et à tous deux de s'en aller en leur Gouvernement de la Rochelle et païs d'Aulnis. Ils s'y estoient attendus et en portèrent le coup avec respect mais avec courage. La Reine fut outrée, et la Reine Mère affligée au dernier point et de la cause et de la chose qui dépouilloit des gens qu'elle avoit eu lieu toutte sa vie d'aimer avec confience. Elle eut beau prier et conjurer, le Roy fut inexorable ; et ce ne fut que deux ans après un peu moins, que la Reine mère au lit de la mort obtint leur retour et leur pardon ; encor ne fut il jamais entier pour Madame de Navailles qui n'a jamais esté depuis

à la Cour que très rarement. M. de Navailles vendit donc sa charge des Chevaux légers au duc de Chaulnes si connu par ses ambassades depuis, et partit avec sa femme pour la Rochelle au milieu du triomphe public. Après son retour on le fit servir, et enfin en 1675 Mareschal de France avec les autres qui furent faits à l'occasion de la mort de M. de Turenne.

Il fallut donc remplir et sur le champ, la place de dame d'Honneur de la Reine, à quoy on ne pensoit pas la veille. Le marquis de Montausier estoit allé de la part du Roy à Lyon y recevoir le cardinal Chigi qui venoit Légat demander pardon de l'affaire des Corses que le traitté de Pise avoit enfin terminée, et le duc de Créquy reparti pour continuer son ambassade à Rome. Le marquis de Montausier débuta mal; il envoya complimenter le Légat et luy demander son heure pour l'aller voir. Le Légat répondit que quand il le sçauroit dans son antichambre il luy feroit dire s'il avoit la comodité ou non de le recevoir. Toutesfois cela se raccomoda, il amena le Légat et le remena jusqu'à Lyon à leur satisfaction réciproque. Pendant ce premier voyage à Lyon et de Lyon à Fontainebleau avec le Légat, arriva l'éclat de Madame de Navailles, et on nomma Madame de Montausier pour exercer sa charge en attendant un choix. Il ne fut pas long à faire, et bientost après l'arrivée du Légat, Madame de Montausier fut nommée et accepta. L'estonnement fut universel puisqu'accepter la dépouille de Madame de Navailles devenoit une honte, et un engagement encore plus déshonorant de ne la pas imiter. Et voilà l'énigme qu'on ne peut entendre d'un couple si publiquement vertueux. Ce fut en juillet 1664. La récompense ne tarda pas et grande puisqu'en aoust 1664 M. de Montausier eut des lettres de Duc

et Pair c'est à dire fut Duc à brevet, et un an après il fut fait Duc et Pair en effet, et ses lettres furent enregistrées et luy receu en quatrième avec les trois Mareschaux au lit de justice du 2 décembre de l'année 1665 c'est à dire dix huit mois après que sa femme eut succédé à Madame de Navailles, dont le mary l'eust seurement esté avec ces Mareschaux au lieu du marquis de Montausier : les suittes des affaires de Cour sont grandes et longues. Madame de Montausier qu'on avoit laissée Gouvernante de Monseigneur le Dauphin représenta si fortement l'impossibilité de remplir ses deux places, qu'on se résolut six semaines après de nommer une autre Gouvernante. M. le Tellier qui trois ans après fut Chancelier, estoit lors au plus haut point de crédit, et M. de Louvois à vingt quatre ans et dans la force de l'aage en prenoit déjà beaucoup. Il estoit depuis deux ans très grandement marié, il compta faire un grand coup de mettre en cette grande place une de ses cousines issues de germaine, et le père et le fils l'emportèrent à la chaude pour la mareschale de la Mothe, vefve avec trois filles depuis sept ou huit ans, mal dans ses affaires, retirée à sa campagne, fort belle encore à quarante ans, et qui ne sçavoit seulement pas que cette grande place fust vacante lorsqu'on l'envoya chercher pour la remplir. On ne la connoissoit point à la Cour, et Messieurs le Tellier se servirent de la mémoire de Madame de Lanssac et du mareschal de Souvré, son bisayeul et sa grand'mère Gouvernante du Roy. Et en effet cette singularité, les grandes suittes qu'elle a eues dans la famille de la mareschale de la Mothe, et le regret de n'avoir pu placer les choses curieuses qui s'y rencontrent, engageront à en faire une petitte parenthèse expresse après ce tiltre qui en seroit trop interrompu en cet endroit.

S'il y a eu lieu d'estre surpris de voir Madame de Montausier en la place de Madame de Navailles, il y eut grande matière depuis de s'estonner bien davantage, ou plustost d'estre fasché de s'estre si estrangement trompé. Le Roy après et durant mesme d'autres amours fit enfin de Madame de Montespan la Sultane favorite. L'éclat fut prodigieux. Une femme mariée ravie à son mary, et tous deux de la qualité dont ils estoient, et ravie publiquement par autorité supresme, l'Europe n'estoit pas accoustumée à ce qui seroit mesme une estrange nouveauté en Asie où il n'y a que des serrails et des esclaves. Mais le scandale vaincu par l'effroy et par l'ambition, mit bientost tout aux pieds de cette maistresse.

M. de Montespan d'autant plus enragé qu'il ne se pouvoit dissimuler qu'un si profond malheur venoit de sa faute, et d'autant moins maistre de soy qu'il estoit plus amoureux de sa femme, fit tant des siennes qu'elle ne se crut pas en seureté à Saint Germain, et que pour l'y mettre, le Roy la donna à garder à Madame de Montausier chés qui elle logea. M. de Montespan devenu plus furieux s'appliqua à gaigner du mal avec le mesme soin que d'ordinaire on l'évite. Son projet estoit de gaster sa femme et de le comuniquer au Roy. Il en fut averti et chargea Madame de Montausier de redoubler sa vigilance. M. de Montespan ne laissa pas de parvenir jusqu'à sa femme, mais dès qu'elle l'aperceut, elle fit les hauts cris et courut entre les bras de Madame de Montausier où il courut après elle. Là se passa une scène terrible. Les paroles ne furent plus mesnagées; il n'y eut injures pour sales et atroces qu'elles fussent qu'il ne vomist en face à Madame de Montausier avec les plus sanglants reproches, et comme il voulut passer mesme en sa présence et à

force de bras à l'exécution de ce qu'il avoit projetté, elles eurent l'une et l'autre recours aux cris les plus perçants qui firent accourir tout le domestique en présence de qui, ne pouvant mieux, les mesmes injures furent répétées et luy enfin emmené de force hors de là non sans avoir fort joué du moulinet et achevé de jetter les deux dames dans la plus mortelle frayeur. Soit peur, soit désespoir de reproches si sanglants, si justes, si publics, la vérité est que Madame de Montausier n'en est jamais revenue. Elle se trouva d'abord fort mal et elle fut du temps au lit sans voir presque personne. M. de Montausier qui n'estoit pas dans l'apartement alors, sentit vivement tout le poids d'un affront dont il estoit presqu'aussy honteux de se faire justice que de la demander. Le soir mesme l'ordre fut expédié de mettre M. de Montespan à la Bastille, qui dans la vérité estoit au dessus de tout chastiment et ne les craignoit guères, et qui en sortit bientost après pour estre conduit dans ses terres de Guyenne où il demeura longtemps.

Cependant Madame de Montausier reparut dans le monde, mais si changée et surtout du costé de l'esprit qu'on ne la reconnoissoit pas. Elle fit sa charge durant quelques mois ; descendant un jour chés la Reine par un petit degré de son apartement, étroit et si obscur qu'il y falloit tout le jour de la lumière, elle vit ou crut voir au destour du degré une espèce de pauvre vieille femme hideuse dont la figure la frappa tant qu'elle s'arresta, criant à son escuyer qui descendoit devant elle s'il n'avoit donc pas aperceu cette femme et de la faire retirer pour qu'elle pust passer. Dans le moment la vieille se jette à son oreille, la saisit, luy parle malgré elle, disparoist ou s'enfuit, car le secret fut tellement imposé à ce peu qui suivit

Madame de Montausier par ce petit degré particulier, que rien de cette avanture n'a jamais esté bien mis au net, sinon ce que Madame de Montausier en raconta elle mesme d'abord confusément en personne troublée, qui évita après d'en plus parler. Quoy qu'il en soit, vision, réalité, chimère d'un cerveau agité, Madame de Montausier éperdue resta sur ce degré assés longtemps sans revenir à soy, et à la fin remise continua son chemin chés la Reine, où elle conta à peu de ce qu'elle y trouva le plus de ses amis, ce qui venoit de luy arriver, mais sans rendre rien de ce qui luy avoit esté dit par cette vieille. Ses propos parurent si égarés à ces personnes et toutte sa contenance si estonnée à tout ce qui se trouva chés la Reine, que ses amies luy persuadèrent qu'elle se trouvoit mal, et la ramenèrent chés elle d'où elle ne sortit plus depuis que pour aller mourir à Paris. Elle languit près d'un an à Saint Germain sans presque voir personne, et encore plus longtemps à Paris dans une entière solitude où elle mourut à la fin, et M. de Montausier qui luy avoit rendu tous les devoirs de la plus tendre amitié en fut inconsolable.

En 1668 Monseigneur le Dauphin arrivant à l'aage de sept ans il luy fallut un Gouverneur. M. de Montausier fait chevalier du Saint-Esprit dès 1661 et Duc et Pair à la fin de 1665, fut choisy. Il avoit alors cinquante huit ans. Le choix ne pouvoit estre plus digne, et il y répondit pleinement. Il fut seulement accusé de trop de sévérité, et il estoit vray que si ses mœurs estoient naturellement austères, son esprit ne l'estoit pas moins et que parvenu à ce degré de faveur, de considération et de confience, il le contraignit beaucoup moins, et se licencioit assés souvent à des espèces de sorties qui embarassoient d'autant plus les gens, qu'elles avoient toujours

une grande justesse jointe au poids qu'il y donnoit.

Cela le faisoit craindre à beaucoup de gens, tellement que dès que la comédie du *Misantrope* parut, il se débita publiquement que c'estoit luy qui y estoit joué. Il le sceut et s'emporta jusqu'à faire menacer Molière, quoyqu'alors si à la mode, de le faire mourir sous le baston. Il arriva que fort peu de jours après cette pièce fut représentée à Saint Germain et comme Monseigneur le Dauphin commençoit à suivre le Roy à ces sortes de plaisirs, nécessité fut à M. de Montausier de voir cette comédie, et spectacle pour toutte la Cour de l'y voir après ce qui s'estoit passé à cette occasion.

M. de Montausier y arriva intérieurement fort en colère, mais il voulut puisqu'il y estoit la voir et l'entendre bien. Plus elle avançoit plus il la goustoit, et il en sortit si charmé qu'il dit tout haut que ce misantrope estoit le plus honneste homme qu'il eust veu de sa vie, et qu'il tenoit à grand honneur quoyqu'il ne le méritast pas, ce qu'on en avoit dit sur luy, et si tost qu'il fut rentré chez luy il envoya chercher Molière. Ce célèbre comique connoissoit quel estoit M. de Montausier. Il avoit tremblé des bruits qui avoient couru dont il s'estoit disculpé de touttes ses forces, rien ne le pouvoit rasseurer. Enfin vaincu par plusieurs messages coup sur coup il alla sur parole mais toujours mourant de peur. Dès que M. de Montausier le vit, il courut à luy l'embrasser, le louer, admirer sa pièce, se deffendre modestement de sa ressemblance, l'envier touttesfois, ne résister pas à en estre flatté, céder enfin à vouloir bien croire ce qui l'avoit si fort mis en fureur. Molière toujours plein d'effroy ne croyoit pas à ses oreilles et se deffendoit; et la fin fut qu'il ne sceut plus ny que faire ny que dire quand M. de Mon-

tausier averti que son souper estoit servi convia Molière de se mettre à table. L'esprit ny la débauche n'annoblissoient pas encor alors des professions éloignées de les mettre à la portée de tout le monde. Tellement que Molière qui avoit soupé en débauche plus d'une fois en sa vie avec de jeunes seigneurs, n'en estoit pas à manger hors de là avec cette mesme jeunesse, combien moins avec un homme de la dignité, de l'aage, de la place, de l'austérité de M. de Montausier. Aussy fut il longtemps à le comprendre et à l'oser, et ce fut une scène charmante pour ceux qui en furent tesmoins qui devint la nouvelle du lendemain. M. de Montausier but à Molière et l'asseura de son amitié pour toujours et luy tint fidèlement parole.

Outre cette austérité de mœurs et d'humeur, sa propreté estoit si attentive sur tout à table, qu'elle en estoit devenue la terreur. Il fut l'inventeur des grands cousteaux, cueillières et fourchettes pour prendre aux plats, et personne n'estoit en seureté quelquefois mesme jusqu'à dépasser fort le but, si on estoit surpris par luy à ne pas servir soy ou les autres, ou à ne pas manger avec la plus scrupuleuse propreté. Et il en usoit tout de mesme chés les autres où il mangeoit assés rarement parce qu'il a eu toutte sa vie une table magnifique et fort délicate soir et matin, et toujours fort grande et bonne compagnie.

Le démeslé très vif qu'il eut avec le grand Prieur à la Cène, lequel entreprit de le précéder, et qu'il en empescha, fut cause que le Roy ne voulut plus que les Ducs ny les Princes s'y trouvassent, et il n'y a esté servi depuis que par les Princes du Sang et par ses grands Officiers, et sur la fin par ses bastards peu à peu devenus Princes du Sang qui précédoient les grands Officiers Ducs par qui tous les autres estoient précédés sans difficulté, comme il n'y en

avoit jamais eu qu'entre les Ducs et les Princes. La mesme chose fut ordonnée en mesme temps pour la Cène de la Reine, qui se passoit en tout comme celle du Roy et où personne de la plus haute qualité n'a jamais ny là, ny par tout ailleurs, ny dans la vie la plus commune et la plus ordinaire, rien disputé à pas une Duchesse.

M. de Montausier vit naistre un usage nouveau lorsqu'il commença à n'estre plus Gouverneur en tiltre, mais à le demeurer en effet sous celuy de premier Gentilhomme de la chambre et Maistre de la Garderobe de Monseigneur le Dauphin. Ce fut en parlant à luy de l'appeller *Monseigneur*, ce qui n'estoit jamais arrivé auparavent. Il le trouva mauvais, mais de jeunes gens par qui cela commença ne craignant plus un tiltre qui n'estoit estendu sur eux, mais qui estant fini pour le public l'estoit aussy pour eux, s'imitèrent les uns les autres et en amenèrent la mode. C'estoit à peu près dans le temps que dans une Assemblée du Clergé les Évesques avoient arresté de s'escrire et de se traitter mutuellement de *Monseigneur*. On s'en mocquoit fort en ces temps là et en vers et en prose, et on s'en est mocqué longtemps depuis ; mais en tenant bon comme ils ont fait ils ont gaigné qu'un grand nombre de gens le leur disent et le leur écrivent, et qu'un bien plus grand nombre n'oseroit plus faire autrement, et parmi ce nombre tout le second Ordre de quelque qualité qu'on soit. Tel est le succès des prétentions les plus abstruses quand on les sçait soustenir contre les premiers ridicules et contre les oppositions des premiers temps. M. de Montausier donc qui ne pouvoit digérer cet orgueil des Évesques, disoit que c'estoit traitter Monseigneur le Dauphin en Évesque et croire l'honorer de l'égaler à eux. Mais il eut beau dire, la mode fut plus forte que luy et alla encore plus loin.

C'est que peu à peu le nom de Dauphin disparut, et en parlant de luy on se mit à ne dire plus que Monseigneur, et cela gaigna tout le monde. Il y a bien quelqu'apparence qu'une petitte fantaisie sur Monsieur fit donner cours à cette mode. Le Roy en rit d'abord et à la fin y vint comme les autres, appelant son fils *Monseigneur* parlant à luy, et disant Monseigneur parlant de luy. Cela ne vint que plus tard, mais quand ce Prince est mort il y avoit peutestre plus de quinze ans que le mot de Dauphin n'estoit sorti de la bouche du Roy ny de personne, à l'exception de quelques anciens menins et de quelques vieux domestiques. Pour M. de Montausier jamais le mot de *Monseigneur* n'est sorti de sa bouche ny en parlant à Monseigneur le Dauphin ny en parlant de luy, et il y a tenu bon jusqu'à sa mort et quelques vieux seigneurs à son exemple.

Puisque nous en sommes sur ce mot de *Monseigneur* qui a fait depuis une si vaste et si inespérée fortune, il est curieux de la suivre et de voir comment du Dauphin à qui il s'est affecté si tard, il s'est si promptement après répandu sur tant de monde.

L'armée fit peu à peu ce changement qui arriva aux deux ou trois dernières campagnes de M. le Duc et de M. le prince de Conti en Flandres, tant sous M. de Luxembourg que sous le mareschal de Villeroy après sa mort : quelques uns de ceux qui y vivoient le plus avec eux commencèrent quelquefois à des soupers à les appeller *Monseigneur* en air de familiarité. Cela parut de bon air à d'autres moins libres d'imiter ceux là pour se donner les mesmes façons familières, et par cette sorte de vanité ils furent bien aises de la monstrer au public en continuant hors de ces temps de plaisir d'appeller *Monseigneur*

ces Princes. Ils en rirent et laissèrent faire. De l'un à l'autre le nombre grossit; en trois campagnes la mode en fut venue, et de là à Paris et à la Cour où ceux qui les traittoient ainsy à l'armée n'osoient plus faire autrement ailleurs.

Cette mode touttesfois ne passa point jusqu'aux gens d'aage sans que pour cela il fust question de qualité ny de distinction; et ceux là mesme qui en parlant à ces Princes les traittoient de *Monseigneur*, ne le donnèrent jamais à M. le Prince parce qu'ils n'en estoient pas assés familièrement connus, en sorte que ce qui du familier passa en usage, et de l'usage et une sorte d'embarras d'y contrevenir à l'égard de M. le Duc et de M. le prince de Conti, ne parvint jamais jusqu'à M. le Prince. M. le duc de Chartres depuis d'Orléans et Régent du Royaume bien plus jeune que ces Princes, peu en liaison avec eux et encore beaucoup moins avec leurs familiers, fut longtemps traitté de *Monsieur* par les mesmes qui disoient *Monseigneur* aux deux autres, parce que la familiarité qui en avoit introduit l'usage pour eux n'estoit pas la mesme avec un Prince encore plus retenu et moins dans le monde, quoyqu'à la mesme armée qu'eux, et d'un rang fort supérieur. Mais les enfans naturels du Roy que l'on sçavoit si attentif à les égaler aux princes du Sang, furent plustost traittés de *Monseigneur* par les mesmes qui en traittoient les deux jeunes princes du Sang; je dis jeunes par rapport à M. le Prince, car on ne connoissoit alors que ces trois là, et dès que la mode eut assés prévalu pour commencer à devenir usage et donner de l'embarras à dire *Monsieur* pour ceux qui avoient amené le *Monseigneur*, ce mesme embarras le leur fit donner à M. du Maine et à M. le comte de Tolose, qui se confirma par l'exemple de leurs princi-

paux domestiques, qui fut suivi bien plus tard à l'égard des deux princes du Sang par les leurs, parce qu'ils en sentirent la servitude que leurs maistres n'exigeoient point mais qu'ils commençoient à gouster. Le dernier de tous fut M. le duc de Chartres qui entrant de plus en plus dans le monde eut aussy ses familiers de plaisir, qui à l'exemple de ce qu'ils voyoient tous les jours commencèrent aussy à luy donner du *Monseigneur* qui prévalut enfin comme avoit fait celuy des autres. Comme ces choses là augmentent toujours dès qu'elles ont pris faveur, les familiers de la cour de Monseigneur commencèrent en sa présence de dire *Monseigneur* en parlant à ces Princes. Mais cela en demeura à eux et non pas mesme toujours. Pour ce qui estoit tout à fait subalterne il n'osa plus faire autrement mesme devant Monseigneur. Les trois Princes ses fils estoient cependant constament traittés de *Monsieur* par leurs domestiques mesme les plus subalternes, et personne de la Cour n'osoit en user autrement. Cela dura jusqu'à ce que par la mort de M. le Prince, de M. le Duc, et de M. le prince de Conti, qui arrivèrent en quatorze mois, il parut une génération nouvelle de jeunes princes du Sang qui succédèrent moins à l'usage qui s'estoit establi pour leurs pères, et auquel M. le Prince n'eut jamais aucune part, qu'à l'exemple existant de M. du Maine et plus encore de M. le comte de Tolose avec qui le nouveau M. le Duc vivoit beaucoup dans ces commencements de son entrée dans le monde. M. le duc de Berry y estant entré aussy par son mariage, et l'usage de dire *Monseigneur* s'affermissant de plus en plus, gaigna de mesme jusqu'à luy et de luy enfin à Monseigneur le duc de Bourgogne auquel il parvint le dernier, car pour le Roy d'Espagne il estoit en Espagne il y avoit longtemps. Tels furent les progrès de cette mode qui à l'égard des

deux Fils de France, gaigna d'abord qu'elle pointa pour eux, les gens de tout aage, de tout sexe et de tout estat, mais qui en demeura pour les autres aux mesmes bornes où elle s'estoit arrestée à leur égard.

Il n'y eut pas jusqu'à M. de Vendosme qui ayant pris enfin un grand essort de rang et de crédit, l'usurpa dans toutte son armée et l'auroit bien voulu establir aussy à la Cour; mais il n'y eut pas en cela le mesme succès, et pour la Cour il en demeura au subalterne. Mais ny luy ny pas un de ceux à qui le gros disoit *Monseigneur* ne le donnoient pas aux Fils de France, le seul *Monseigneur* tout court excepté en parlant à luy qui estoit Monseigneur le Dauphin fils du Roy. Comme ces progrès avoient monté lentement jusqu'aux Fils de France, Monseigneur le duc de Bourgogne devint Dauphin bientost après. Il sçavoit les reigles, il les aimoit et en vouloit le retour, et les usages de mode ne luy alloient ny pour luy ny pour les autres. Il déclara donc dès qu'il fut Dauphin, que *Monsieur le Dauphin* estoit son nom quand on parloit de luy, *Monsieur* son traittement quand on parloit à luy, et qu'il deffendoit le terme de *Monseigneur* à son égard et pour l'un et pour l'autre.

Le Roy l'avoit approuvé, et il y fut exact jusqu'à ne se point lasser de reprendre ceux que l'habitude séduisit encore quelquefois depuis; et de cette sorte personne n'osa plus en user autrement. M. le duc de Berry le voulut imiter, mais Madame la duchesse de Berry l'en empescha et sur son exemple le *Monseigneur* demeura comme il estoit; de sorte que c'estoit un assés ridicule contraste que de voir dans la mesme conversation l'héritier présomptif et nécessaire de la Couronne traitté de *Monsieur* par ceux qui en sa présence traittoient les autres de *Monseigneur.*

M. le duc d'Orléans devenu Régent devint en mesme temps Monseigneur sans exception pour tout le monde. Plusieurs en avoient de la peine, mais entraisnés par le torrent ils n'osoient faire autrement, et il n'y eut guères que le duc de Saint-Simon qui tint bon au *Monsieur* jusqu'au bout, autorisé sans doutte par une ancienne privance et une confience qui longtemps avant que ce Prince allast comander les armées, s'estoit extrêmement renouvellée et resserrée. Quelques vieux seigneurs luy en parloient quelquefois, surtout au Conseil où cela se remarquoit davantage parce que la parole pour opiner luy estoit adressée, mais l'autre n'en rabatit rien et le Régent n'en fut jamais blessé. Mais M. son fils commençant à se monstrer, Madame la duchesse d'Orléans eut si grand peur que les jeunes gens et les enfans qui alloient chez luy manquassent au *Monseigneur*, qu'elle le leur fit dire par de Court qui estoit son sousgouverneur. Plusieurs désertèrent et beaucoup s'abstinrent de commencer à y aller; M. le duc d'Orléans trouva mesme cette prétention ridicule, mais il ne la souffrit pas moins. M. son fils entré après au Conseil sembla un personnage, et s'expliqua tant qu'il put dans l'esprit de Madame sa mère. Il n'en falloit pas tant avec des François qui déjà le donnoient à d'autres en si grand nombre, mais que l'exigé choquoit. C'estoit le fils du Régent, et à la fin tout en sauta le baston dont les autres profitèrent, quand à la pluspart de ceux qui ne l'avoient pas sauté à leur égard. Ce sont là de ces choses qu'il faut avoir veu naistre et croistre et les avoir suivies. Rien de plus connu dans le temps, et rien de plus ignoré dans les suittes à qui ne les a pas mises sur le papier par curiosité dans les temps.

M. de Montausier n'estant plus Gouverneur de Monsei-

gneur conserva toujours un grand ascendant sur ce Prince qu'il servoit tous les jours à son lever et qu'il voyoit teste à teste quand il luy plaisoit; et quoyque le Roy le voulust de la sorte il a paru après la mort de M. de Montausier, que Monseigneur s'y portoit aussy de luy mesme par la distinction marquée en tout qu'il a eue pour toutte sa famille et qu'il a soustenue toutte sa vie, et par la bonté qu'il a eue pour tous les domestiques qui luy venoient de luy et de certains vieux valets qu'il avoit veus à luy. Quoyqu'il fust toujours à la Cour, il commençoit d'en éviter les voyages, lorsqu'au printemps de 1685 le Roy voulut entreprendre celuy d'Alsace où il se rendit maistre de Strasbourg. Il le confia de bonne heure à M. de Montausier et il exigea non sans peine qu'il l'accompagneroit, et il fit faire une petitte voiture à deux personnes qui ne sont devenues communes que depuis, et voulut que Monseigneur y fist tout le voyage teste à teste avec M. de Montausier. C'estoit là une distinction d'une grande confience, mais dont il se fust bien passé à soixante quinze ans. L'automne ne ressembla pas au printemps. Le mareschal de Villeroy mourut, et il se vit enlever par un jeune homme, et encore après deux refus de ce jeune homme, la place de chef du Conseil royal des Finances qu'on ne douttoit point qui ne luy fust donnée. Soit noble hauteur, soit détachement, il ne parut pas y faire aucun retour sur soy mesme.

Près d'un an avant que de mourir il quitta la Cour comme sans dessein de la quitter, mais sous prétexte d'infirmité prolongée. Il n'y revint plus, et n'ouvrit sa porte à Paris qu'à un très petit nombre de personnes et la pluspart gens utiles à son salut dont il fut uniquement occupé. Il mourut ainsy à quatre vingts ans à Paris dans ce fameux hostel de Rambouillet joignant presque l'hostel de

Longueville, dans la rue Saint-Thomas du Louvre, qui estoit devenu le sien; et malgré les fortes éclypses qui ont esté icy remarquées, il mourut en luy le plus vertueux homme de son temps et de la probité la plus reconnue et la plus exquise ; droit, vray, fidèle ami, et ami utile et le protecteur jusque du sien du mérite et de la science. Ce fut le 17 may 1690. Il passa pour le seigneur le plus solidement éclairé et pour le Mécénas de son siècle. Ainsy s'esteignit en luy mesme le Duché Pairie de Montausier.

Il ne fut pas heureux dans le gendre qu'il choisit pour sa fille et unique héritière, car il n'eut d'enfans que la duchesse d'Uzès pour laquelle il eut toutte sa vie une amitié qui alloit à la foiblesse. Lorsqu'à la mort de M. de Longueville il eut le Gouvernement de Normandie avec ceux de Rouen, Caen, Dieppe et du Pont de l'Arche, il remit le sien de Saintonge et d'Angoulmois au duc d'Uzès son gendre avec la permission du Roy, et il obtint aussy celle de donner la Lieutenance générale du Gouvernement d'Alsace qu'il avoit au marquis d'Antin longues années depuis devenu Duc et Pair, qui espousa en 1686 Mademoiselle d'Uzès sa petitte fille.

En vingt cinq ans un Duc et Pair, une Duchesse. Le reste se voit par le tiltre mesme.

Il faut maintenant s'acquitter de ce qu'on s'est promis en ce dernier tiltre, à propos de la mareschale de la Mothe qui succéda à la marquise de Montausier à la charge de Gouvernante des Enfans de France.

*Ici vient dans le manuscrit de Saint-Simon, le tableau généalogique ci-après, pages* 328 *et* 329.

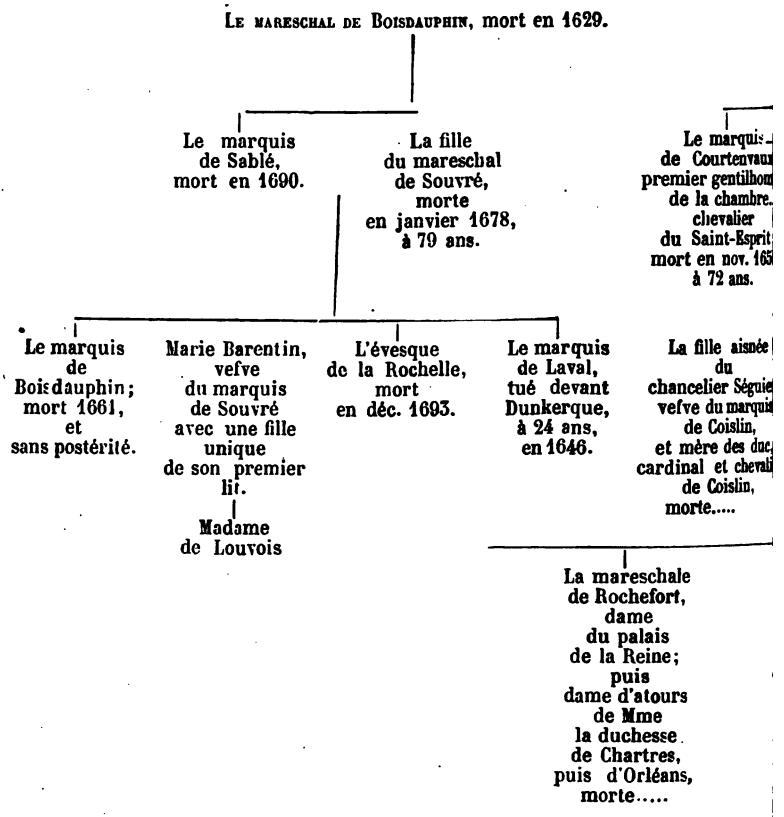
Le mareschal de Boisdauphin, mort en 1629.
Le marquis de Sablé, mort en 1690.
La fille du mareschal de Souvré, morte en janvier 1678, à 79 ans.
Le marquis de Courtenvaux premier gentilhom de la chambre. chevalier du Saint-Esprit mort en nov. 165 à 72 ans.
Le marquis de Boisdauphin; mort 1661, et sans postérité.
Marie Barentin, vefve du marquis de Souvré avec une fille unique de son premier lit.
Madame de Louvois
L'évesque de la Rochelle, mort en déc. 1693.
Le marquis de Laval, tué devant Dunkerque, à 24 ans, en 1646.
La fille aisnée du chancelier Séguie vefve du marquis de Coislin, et mère des duc cardinal et chevali de Coislin, morte.....
La mareschale de Rochefort, dame du palais de la Reine; puis dame d'atours de Mme la duchesse de Chartres, puis d'Orléans, morte.....

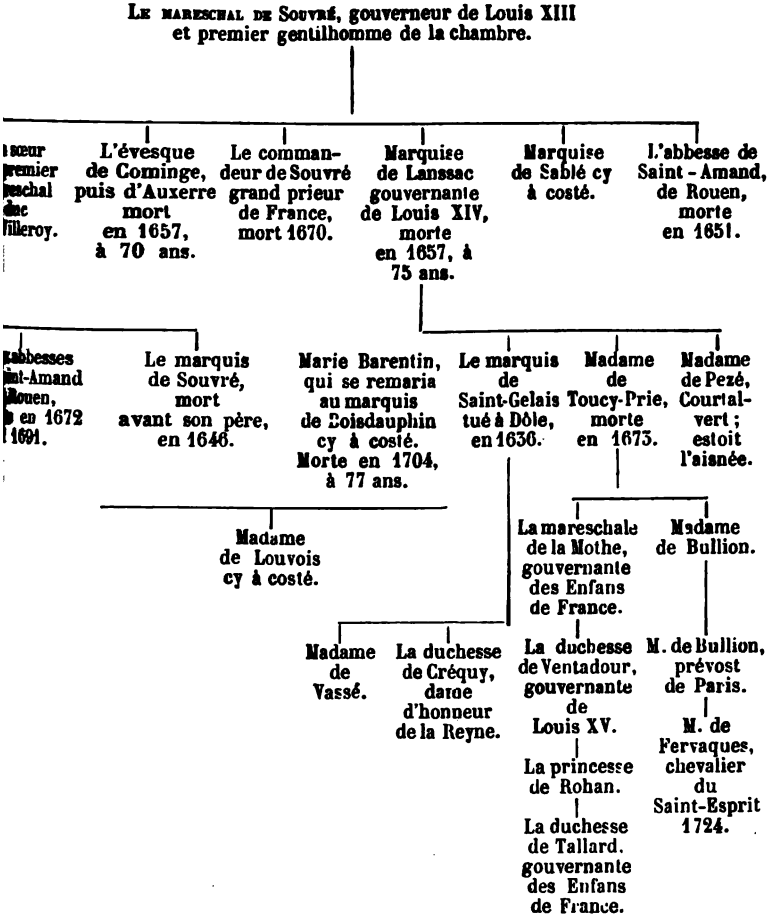
Le mareschal de Souvré, gouverneur de Louis XIII et premier gentilhomme de la chambre.
sœur premier reschal duc illeroy.
L'évesque de Cominge, puis d'Auxerre mort en 1657, à 70 ans.
Le commandeur de Souvré grand prieur de France, mort 1670.
Marquise de Lanssac gouvernante de Louis XIV, morte en 1657, à 75 ans.
Marquise de Sablé cy à costé.
L'abbesse de Saint-Amand, de Rouen, morte en 1651.
bbesses nt-Amand ouen, en 1672 1691.
Le marquis de Souvré, mort avant son père, en 1646.
Marie Barentin, qui se remaria au marquis de Boisdauphin cy à costé. Morte en 1704, à 77 ans.
Le marquis de Saint-Gelais tué à Dôle, en 1636.
Madame de Toucy-Prie, morte en 1675.
Madame de Pezé, Courtalvert; estoit l'aisnée.
Madame de Louvois cy à costé.
La mareschale de la Mothe, gouvernante des Enfans de France.
Madame de Bullion.
Madame de Vassé.
La duchesse de Créquy, dame d'honneur de la Reyne.
La duchesse de Ventadour, gouvernante de Louis XV.
M. de Bullion, prévost de Paris.
La princesse de Rohan.
M. de Fervaques, chevalier du Saint-Esprit 1724.
La duchesse de Tallard, gouvernante des Enfans de France.

On voit par cette descendance que Madame de Louvois, la mareschale de Rochefort, la duchesse de Créquy, la mareschale de la Mothe et sa sœur aisnée Madame de Bullion estoient touttes cousines issues de germaines. Leur postérité est si récente et si connue, qu'on ne l'a pas ajoustée sinon les Gouvernantes des Enfans de France issues de la mareschale de la Mothe, où on auroit pu joindre Madame de Soubise qui est morte survivancière de la duchesse de Ventadour grand'mère de son mari. On voit ainsy en sept générations un Gouverneur et cinq Gouvernantes d'Enfans de France dont deux dans la dernière génération; mais il est vray aussy que vaguant ainsy de ligne en ligne en toutte liberté, il n'y a qu'à chercher pour y trouver touttes sortes de choses. Quelques courtes remarques achèveront la curiosité de celles cy.

Le mareschal de Boisdauphin, Urbain de Laval, estoit marquis de Sablé et seigneur de Boisdauphin qui se touchent et qui font une magnifique terre mouvante du Duché de Mayenne. Il s'attacha au duc de Mayenne moyennant des grâces, et entr'autres son consentement pour ne relever plus les terres susdittes de luy mais du Roy. Il tint tous ces païs là pour la Ligue, combatit souvent pour elle avant et depuis la mort d'Henry III et fut prisonnier des Royalistes en 1590 à la bataille d'Ivry. Il pourveut le plus tost qu'il put à ses affaires à la chutte de la Ligue, et obtint en 1595 d'Henry IV le baston de Mareschal de France dont il faisoit fonction dans son parti, et l'Ordre; et eut encore en 1604 le Gouvernement d'Anjou. Il commanda en 1615 l'armée de la Reine Régente contre les Mécontents. Depuis la mort du mareschal d'Ancre tué 24 novembre 1617, le mareschal de Boisdauphin ne fit plus de figure et mourut le 27 mars 1629 à Sablé où il s'estoit retiré depuis long-

temps. Son fils ny M. de Boisdauphin son petit fils ne firent guères parler d'eux, et le marquis de Laval son autre petit-fils n'en eut pas le temps. On a veu ce qui le regarde au tiltre de Coislin page 233 [ci dessus]. Pour sa fille la mareschale de Rochefort qui ne fait que de mourir, [elle] fourniroit des curiosités qui commencent à échaper. Mais il n'y a pas moyen de tout dire.

Le mareschal de Souvré fut un autre homme que le mareschal de Boisdauphin. Il suivit Henry III en Pologne qui à son retour le fit Maistre de sa Garderobe et Gouverneur de Vincennes. Il eut encore de luy le Gouvernement de Touraine, et chevalier du Saint-Esprit 1585. Il se trouva en 1587 à la bataille de Coutras et maintint la ville de Tours dans la fidélité contre la Ligue, et y receut Henry III en 1689 au sortir de Blois. Également fidèle à Henry IV à qui il rendit des services considérables, il en fut choisy pour estre Gouverneur de Louis XIII dont il fut aussy premier Gentilhomme de la Chambre, et dont il obtint la survivance et de son Gouvernement pour son fils. En 1615 il fut mareschal de France et mourut en 1626 plein d'honneur et de jours à quatre vingt quatre ans. Ses enfans fournissent presque tous quelque chose et se soutinrent tous en grande considération.

M. de Courtenvaux qui à la mort de son père prit le nom de Souvré, en eut beaucoup toutte sa vie par les establissements que son père luy avoit laissés et par l'alliance qu'il fit de la sœur aisnée du premier mareschal de Villeroy mais d'une autre mère. Comme s'il eust esté fatal aux Souvré que les Gouverneurs et les Gouvernantes fussent de leur famille ou de leur plus proche alliance, ce mareschal de Villeroy fut Gouverneur de Louis XIV et le receut des mains de la marquise de Lanssac sa Gouvernante sœur de

M. de Souvré son beau frère. Madame de Souvré fut Dame d'Atours de la Reine, tellement que les charges principales de la Cour par leur accès continuel et par leur confience furent toutte leur vie entre leurs mains. Mais M. de Souvré eut le malheur de perdre un fils aisné tout jeune, un autre non marié tué aux lignes d'Arras, et le troisième en 1646 marié depuis un an à Margueritte Barentin, qui laissa une fille unique au maillot qui fut héritière de toutte cette Maison, et dont le premier mareschal de Villeroy son grand oncle fit sa cour à M. le Tellier en la mariant en 1662 à M. de Louvois son fils. M. de Souvré son grand père estoit mort en 1656 à soixante douze ans, après avoir passé toutte sa vie dans la confience intime de la Cour et dans des temps fort orageux. Il avoit esté chevalier du Saint-Esprit en 1619. Sa belle fille se remaria à M. de Boisdauphin dont elle n'eut point d'enfans.

Son frère le commandeur de Souvré bien plus jeune que luy et le dernier de tous, fit en son genre une grande fortune. Il servit avec distinction jusqu'en 1630 qu'il fut éloigné pour s'estre meslé trop avant dans beaucoup d'intrigues contre le cardinal de Richelieu. Cela luy servit bien depuis, car cela le fit sage sur les Premiers Ministres, et cette haine du cardinal de Richelieu le mit bien auprès de la Reine qui le lia avec le cardinal Mazzarin dans l'intime confidence duquel il fut toujours. Une avanture publique qui luy arriva avec le commandeur de Jars apprit qu'il avoit achepté cher cette confidence.

Celuy cy de la Maison de Rochechouart estoit un homme indomptable et d'ailleurs la vertu et l'honneur mesme. Il estoit ami intime du Garde des Sceaux de Chasteauneuf, de Madame de Chevreuse et de toutte cette cabale, et par là tenoit fort à la Reine.

Lorsque le Garde des Sceaux fut arresté, en effet pour des lettres de galanterie surprises de Madame de Chevreuse et de luy où ils traittoient fort mal le cardinal de Richelieu resté malade à Bordeaux dont ils espéroient la mort prochaine, et en aparence pour des intrigues contraires à l'Estat avec l'Espagne où on mesla la Reine, le commandeur de Jars fut aussy arresté comme le grand confident d'eux tous. Mais comme il ne fit que braver et se mocquer dans sa prison, et comme il ne se trouvoit point de preuves, le Cardinal résolu d'en tirer à quelque prix que ce fust, en espéra de l'appareil de la mort, et obtint des Commissaires de l'y condamner avec parole qu'il auroit sa grâce. Il le fut donc, et ce grand courage insulta à l'iniquité de ses juges en entendant dire son arrest. Dans l'intervale de l'exécution il n'y eust chose obmise pour tirer de luy quelque lumière ; mais luy se prépara à la mort en bon Chrestien et soutint toujours son ignorance et son innocence, et il ne luy sortit jamais de la bouche que la confession de ses péchés qui devant Dieu méritoient bien ce chastiment qui ne le pouvoit ternir devant les hommes, et les reproches les plus sanglants et les plus méprisans au Cardinal et à ses juges. La scène fut poussée jusqu'à l'eschaffaut où un homme chargé de la grâce avoit esté placé à portée de ne la crier qu'à temps, et qui ne le fit en effet qu'après qu'on luy eut bandé les yeux. Il la receut en magnanime superbe, et n'oublia jamais l'estat où il avoit esté mis, comme on le va voir. Cette terrible épreuve dont la Reine eut sa part, le mit dans une telle considération auprès d'elle, que dès qu'elle fut Régente elle ne luy cachoit rien, le voyoit reiglement touttes les après disnées dans son cabinet assis chacun dans un fauteuil, et voulut que le cardinal Mazza-

rin fust bien avec luy, lequel n'osa jamais l'entamer et qui luy faisoit bien plus sa cour qu'il n'en recevoit de luy.

Dans cette situation qui dura toutte sa vie, allant disner un jour chés le mareschal de Villeroy son ami, il arriva qu'on estoit à table. On peut juger qu'on luy fit place, mais à peine eut il déployé sa serviette qu'il apperceut à l'autre bout un Conseiller d'Estat qui avoit esté de ses Commissaires, et à l'instant voilà mon homme le cousteau de son couvert au poing et grimpé d'un saut sur la table, les pieds dans tous les plats, criant: « Scélérat, assassin, je te tueray maintenant »; les yeux estincelants et l'écume à la bouche. La compagnie saisie ne sçavoit ce que c'estoit, mais bien le Conseiller d'Estat qui ne le vit pas plustost sur la table qu'il fit le plongeon, et le Commandeur après qui renversoit tout devant luy; mais l'autre eut les jambes que la peur donne, et il fit bien.

Une autre fois, la Reine devant faire juger devant elle de ces procès où on appelle des Conseillers d'Estat, il sceut qu'un de ceux qui avoient esté de ses Commissaires en estoit. Il s'en va au cabinet de la Reine, et comme tout luy estoit permis, tourne la clef, entre et crie à la Reine : « Madame, quand vous voudrés vous conserver des gens de bien, il ne faut pas admettre icy des assassins et des scélérats publics; chassés moy ce coquin là tout à l'heure ou je l'en tireray bien par le colet. » La Reine qui n'y avoit pas pensé, demeura interditte et ordonna au Conseiller d'Estat de sortir sur le champ. Il obéit et en mourut quatre jours après de saisissement et de douleur. Tel estoit donc le commandeur de Jars, et qui vivoit avec magnificence.

Un jour que le commandeur de Souvré vint disner chez luy, il le trouva de mauvaise humeur contre

le cardinal Mazzarin qui luy avoit refusé quelque chose pour quelqu'un, de sorte qu'il se lascha contre luy à table en assés mauvais propos que l'autre ne put rabattre. Avant de s'en aller, le commandeur de Souvré le prit à part et avec amitié luy remonstra le tort qu'il se faisoit à luy mesme de se lascher de la sorte pour un rien; que le Cardinal eust mieux fait de ne luy pas refuser, mais qui ne valoit pas la peine d'oublier l'attention à tant faire d'autres choses à sa recommendation, et à n'oublier rien pour cultiver son amitié; qu'encore parler entre amis, mais ainsy devant tant de gens et surtout le domestique, dont quelqu'un le reporteroit seurement à la Reine qui en seroit faschée et qui ne désiroit rien tant sinon qu'ils fussent bien ensemble.

Le commandeur de Jars, qui s'estoit soulagé en homme fougueux, mais qui d'ailleurs avoit de la raison, de la bonté, du sens et de l'esprit, sentit et avoua sa sottise, remercia le commandeur de Souvré, l'embrassa et luy promit qu'à l'avenir il seroit plus sage et plus retenu. Deux heures après, il s'en va dans le cabinet de la Reine qu'il trouve point pour point informée de ce qui venoit d'estre dit à son disner et qui luy en lava la teste. Sortant d'avec elle, trouve son cercle préparé où on l'attendoit, et avise le commandeur de Souvré meslé parmi les dames. Il court à luy et le prenant par le bras : Monsieur le commandeur, luy dit il, je vous croiray et je prendray de vos almanacs, car quand vous promettés la pluye vous la faittes. On eut touttes les peines du monde à les raccomoder. Il avoit esté rendre compte de tout au Cardinal qui s'en alloit chés la Reine, à qui il avoit déjà fait ses plaintes et s'en estoit allé avant que le commandeur de Jars y fust arrivé.

Le commandeur de Souvré avoit les Abbayes du Tréport, de Tonnerre et du Mont Saint-Michel, la Commanderie de Saint-Jean de Latran et le Grand Prieuré de France, où il estoit ambassadeur de sa Religion, et avoit commandé les galères de France à la prise de Portolongoné, en 1646. C'estoit un homme fort agréable, fort magnifique, extrêmement de tout avec beaucoup d'esprit, et qui estoit d'ordinaire employé à faire les honneurs de la Cour aux estrangers de la première considération qu'on vouloit recevoir avec beaucoup de distinction. Il mourut à Paris, en may 1670, et suivoit le siècle, et son ami le commandeur de Jars en...

Madame de Lanssac, Gouvernante de Louis XIV, estoit encore une femme d'une grande considération, qui avoit perdu son mary et son fils unique fort jeunes. Louis de Saint Gelais, sieur de Lanssac, grand père de son mary, chevalier d'Honneur de Catherine de Médicis et chevalier du Saint-Esprit, 1579, fut le premier de sa race qui s'avisa de prendre le nom de Lezignem. Il mourut en 1589, à soixante seize ans. Sa branche finit en 1636 au fils de nostre Madame de Lanssac, et nul d'eux n'a figuré.

Madame de Sablé estoit tout autre chose. C'estoit tout à la fois un esprit aimable, galand, et en mesme temps supérieur et sçachant touttes choses, qui s'estoit faitte l'oracle de sa famille et un tribunal chez elle, où on alloit rendre homage et tribut, à commencer par les Fils de France et le Roy mesme quelquefois. La Reine Mère y alloit aussy. Vefve à trente ans, ayant perdu six ans après un fils de grande espérance, et ne faisant pas grand cas de l'aisné qui n'eut point d'enfans et mourut bien des années avant elle, elle tint sa petitte cour chez elle, où la

grande compagnie abonda toujours et tout ce qu'il y avoit de meilleur et de plus spirituel à la ville.

Plusieures années avant de mourir, elle devint hypocondre et se crut de verre, sans que cette sorte de folie influast sur quoy que ce fust d'ailleurs. Elle s'estoit faitte une niche vitrée d'où elle ne sortoit pour rien, sinon pour se coucher, et là recevoit Monsieur qui la voyoit souvent et toutte la meilleure compagnie, et de ce trosne décidoit sans appel. Le merveilleux est qu'elle sentoit sa folie, et que pour la cacher elle en parloit quelquefois, admirant l'injustice et disant qu'elle ne se tenoit ainsy que parce qu'elle craignoit tant le rheume qu'elle avoit toujours peur de le gaigner de quelqu'un.

Le monde l'enyvra jusqu'à la mort dont elle ne vouloit ouïr parler en façon du monde, et quand il en fut tout de bon question on eut touttes les peines du monde à l'entamer là dessus. Enfin, quand elle sentit qu'il n'y avoit plus à reculer, elle permit qu'on luy dist tout ce qu'on voudroit, pourveu qu'on ne luy nommast point ce vilain mot, et vouloit toujours avoir tout le monde auprès d'elle pour se garentir d'exhortation. Surtout elle ne vouloit pas entendre parler de cette dernière chose et disoit ne pouvoir souffrir d'estre graissée et que cela estoit si mal propre ! Pour les autres Sacrements, elle y consentit de bonne grâce. Quand ce vint pourtant tout à la fin, si fallut il venir à l'Extrême Onction, et ses enfans estans revenus après : « Ha, mignone, s'écria t'elle à Madame de Blansac, toutte jeune fille de la mareschale de Rochefort, mais qu'elle aimoit à cause de son esprit qu'elle avoit déjà démeslé, mignone, d'où venés vous? Si vous sçaviés tout ce qu'ils m'ont fait. Ils ont fait tout ce qu'ils ont voulu, mignone, enfin ils m'ont graissée par-

tout, je n'en puis plus. » Et la pauvre femme mourut de la sorte, à sa manière le plus chrestiennement qu'elle put. Elle avoit soixante dix neuf ans et devançoit le siècle d'une année.

On en diroit bien encore sur tous ces personnages là, mais la disgression en a esté assés longue.

## XLVI

XIV. CHASTEAUX ou VAUJOURS dit LA VALIÈRE — pour esteint pour la mère 1674 — Mlle de LA VALIÈRE et Mme LA BAUME LE BLANC, LA PRINCESSE de CONTI, sa fille

Cette Érection, et ce qu'elle est devenue, a tant de raport et de connexité avec celle que M. le duc de la Valière, fils du frère de Mademoiselle de la Valière, a eu le bonheur d'obtenir à la fin de la dernière Régence, qu'on remet à ce tiltre des *Ducs Pairs Existants* tout ce qui se diroit icy[1].

---

1. Le titre de M. le duc de la Valière, auquel renvoie ici Saint-Simon, ne se trouve pas parmi les *Ducs Pairs Existants*. Peut-être ne l'avait-il pas rédigé, comme il se l'était proposé, ou avait-il oublié de le transcrire dans son volumineux manuscrit.

## XLVII

Louis XIV. 1668.

PENTHIÈVRE — POUR — FRANÇOISE DE LORRAINE VEFVE DE CÉSAR, DUC DE VENDOSME, ET POUR SES ENFANS MASLES

ESTEINT 1712

Voir cy devant tiltre de *Vendosme*, pages 459-460. [Tome V].

## XLVIII

uis XIV. 1694

DAMVILLE POUR M. LE COMTE DE TOLOSE

ESTEINT 1719

par vente à madame Parabère-Vaudean, fille de la feue marquise de la Vieuville, dame d'Atours de madame la duchesse de Berry.

## XLIX

Louis XIV 1714 — JOYEUSE — POUR — LOUIS DE MELUN

ESTEINT 1721 — PRINCE D'ESPINOY

Depuis qu'on est enfin peu à peu parvenu à dire et à faire à peu près ce que l'on veut, à le porter et à l'escrire, on est aussy arrivé à faire parler le Roy au gré de ses désirs dans les lettres patentes qu'il accorde, dont rarement il s'est enquis de ce qu'on y fait mettre; et le Secrétaire d'Estat aussy peu attentif, en laisse le soin à un premier Commis qui s'en descharge avec la mesme facilité sur un scribe qui n'entend pas ce qu'il écrit et qui copie ce qu'on luy donne. Tel est l'abus introduit depuis plus de cinquante ans, qui rend chacun le maistre de l'encens qu'il fait donner par le Roy à sa personne ou à son extraction, dans des monuments qui deviennent les plus grands tiltres. Sans s'arrester donc à ce qui se trouve inséré dans les dernières lettres d'érection de Joyeuse sur la Maison de Melun, copié et augmenté d'une Histoire de la Terre Sainte d'un Robert, moine de Saint Remi de Rheims, d'un autre auteur des Miracles de Saint Liesne, et de divers moines qui ne font mention des premiers vicomtes de Melun qu'à l'occasion de leurs Monastères, et qui n'en disent mesme que des faits peu considérables, on viendra tout d'un coup à Louis I et Adam II, vicomtes de Melun, dont les femmes sont ignorées excepté le nom de baptesme qu'on leur donne, mais qu'on croit estre père et fils; et on commence à ceux là, parce que ce sont les pre-

miers que l'on connoisse autrement que par des tesmoignages monastiques peu considérables et peu liés. Louis donc fut présent à l'accord fait entre Gautier, seigneur de Nemours, et l'Abbé de Barbeau, par le Roy Louis le Jeune en 1172, et Adam II, vicomte de Melun, qui à la teste de l'armée de Philippe Auguste en 1207, battit et prit Aimeri VII, vicomte de Thouars, qui comandoit l'armée de Jean, Roy d'Angletterre. Ce mesme Adam se signala en 1214 à la bataille de Bouvines, et puis contre les Albigeois. Il paroist frère de Jean, Évesque de Poictiers qui scella de son sceau, 1253, la canonisation de Saint Dominique. Cet Adam paroist estre le père de :

Guillaume II, vicomte de Melun dont rien de marqué que son mariage avec l'héritière de Monstreuil Bellay, dont Adam III, vicomte de Melun qui n'a rien non plus de marqué que son mariage avec la fille d'Estienne de Sancerre. Ils eurent plusieurs enfans. Guillaume, l'aisné, qui n'eut point d'enfans d'Alix de Charcenay, vefve de Guigues, comte de Forez, fut du dernier voyage de Saint Louis, avec trois bannières et douze chevaliers, et servit bien ensuitte le Roy Charles de Naples et de Sicile, qui le récompensa du Comté de Corse. Adam IV, vicomte de Melun, devint l'aisné ; Jean fut le troisième qui fit la branche de la Borde. Son fils, son petit fils, son arrière petit fils ne figurèrent ny par leurs emplois ny par leurs alliances excepté une Guerchy, ny par leurs biens, jusqu'à Philippe la quatriesme génération, qui fut Gouverneur de Brie et Capitaine de Provins, de la grosse tour de Bourges et de la Bastille. Son frère estoit Archevesque de Sens, un de ses fils Évesque de Meaux, qu'il eut d'une héritière de Nantouillet, et leur fils aisné, Charles I sieur de Nantouillet fut Bailly de Sens, capitaine de Vincennes

et de la Bastille et grand Maistre de France après Antoine de Croy comte de Porcean, 1465, sous Louis XI dont il eut quelque temps la confience et la plus haute faveur, jusqu'à avoir toutte l'autorité sur les armées. Mais il la paya chèrement à un tel maistre qui persuadé de ses intelligences avec ses ennemis, luy fit couper la teste sur le marché d'Andely, 20 aoust 1468.

Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin, fut grand Maistre de France après luy. Ce grand Maistre de France, Melun Nantouillet, espousa une la Rochefoucauld, hors laquelle et une Savoisy, nulle alliance dans cette branche qui tomba avec le grand Maistre et qui finit en deux par deux héritières : l'une, fille de l'arrière petit fils du grand Maistre, qui espousa, 1572, le comte de la Suse, chevalier du Saint Esprit, tué à Coutras, 1587; l'autre en 1549 espousa François d'Escoubleau, sieur de Sourdis.

Simon, quatrième fils d'Adam III, vicomte de Melun, fit la branche de la Loupe ; espousa une la Salle et fut Mareschal de France, 1293, de Philippe le Bel ; il estoit Seneschal de Périgord, Quercy et Limosin, et fut tué, 1302, à la bataille de Courtray. Son fils espousa une Mornay, son petit fils une Sancerre, et son arrière petit fils une Sully. Le fils de celuy là vendit la Loupe à Renaud d'Angennes, escuyer d'escurie du Roy, et eut une sœur mariée à Geofroy d'Husson ; et en eux finit cette branche dont aucun excepté le Mareschal ne mérite d'estre compté.

Adam IV, vicomte de Melun, fils d'Adam III et frère aisné des tiges de ces deux branches, espousa Jeanne de Sully et mourut vers 1304. Il eut plusieurs enfans dont deux Archevesques de Sens, d'autres obscurs, et plusieures filles médiocrement mariées. Mais son aisné Jean I, vicomte de Melun, qui espousa vers 1316, Jeanne héri-

tière de Robert de Tancarville et d'Alix de Pons dame de Blaye, fut Chambellan de France, 1318, sous Philippe V le Long, figura à la guerre sans pourtant comander les armées, et fut choisy par Philippe de Valois pour estre l'un des Exécuteurs de son testament, ce qui n'eut pas lieu parce qu'il mourut vers 1347, environ trois ans avant ce Prince. Il espousa en secondes nopces en 1327, en présence de Philippe de Valois et de toutte sa Cour, Isabelle héritière d'Antoing, dame du dit lieu, d'Espinoy, etc., chastelaine de Gand, vefve sans enfans d'Henry de Louvain, puis d'Alphonse de la Cerda dit d'Espagne, père du Connestable, tué à Laigle par ordre du Roy de Navarre Charles le Mauvais, 1354; et cette héritière mourut la mesme année.

Du premier lit de Jean I, vicomte de Melun, plusieurs enfans : un, premier Chambellan du Roy Jean et de Charles V, qui ne se maria point; un, Archevesque de Sens qui acquit l'hostel de Sens à Paris et qui laissa un bastard qui servoit sous le nom de bastard de Sens, et un :

Aisné, Jean II, vicomte de Melun, Chambellan de France après luy, qui a plus figuré qu'aucun de sa Maison. Il vendit, 1344, Blaye à Renaud sire de Pons, du vivant de son père, après la mort duquel Philippe de Valois luy donna sa charge de Chambellan de France; le Roy Jean luy donna une somme d'argent peu après avoir succédé à la Couronne, et une pension sa vie durant de 2000 livres, grosse somme pour le temps; le fit son Lieutenant en Bretagne, luy érigea Tancarville en Comté; le retint, 1354, de son étroit et grand Conseil. Il estoit dès 1351 souverain Maistre d'hostel du Roy ou grand Maistre de France, et eut la mesme année l'Ordre de l'Estoille. Il eut toutte sa vie de grands emplois et fut successivement Licute-

nant du Roy en Berry, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Champagne et Bric. Luy et son frère l'Archevesque de Sens furent pris avec le Roy Jean à la bataille de Poitiers en 1356, et conduits en Angletterre. Il traitta et fut un des ostages de la triste paix de Brétigny, 1360. Il fut aussy quelques années après souverain Maistre des Eaux et forests de France, et le 3 octobre 1366 receut comme grand Chambellan l'homage du Duché de Bretagne rendu à Charles V par Jean V comte de Montfort. Enfin il fut l'un des Grands qui furent présents à la publication de l'Ordonnance fameuse de Charles V pour la majorité des Rois, 21 may 1375, et il mourut en 1382. Il fut grand Maistre de France entre Jean I de Chastillon et Pierre de Villiers sieur de l'Isle Adam. De Jeanne du Bec-Crespin il ne laissa que deux fils. L'aisné, Jean III, vicomte de Melun et grand Chambellan après luy et Lieutenant pour le Roy de Champagne et Brie, mourut trois ans après luy sans postérité d'une Ide, dame de Marigny. Sa sœur espousa Miles de Noyers, comte de Joigny, puis Robert dit Moreau, baron de Fiennes. Leur frère fut :

Guillaume IV vicomte de Melun etc. premier Chambellan du Roy et grand Bouteiller de France. Celuy cy figura encore beaucoup et eut des emplois de guerre et de plus grands de Cour et de paix. Il fut envoyé traitter en Angletterre pour un prolongement de trève 1393, et en Avignon avec le duc d'Orléans pour le grand schisme, ce mesme duc d'Orléans que le duc de Bourgogne fit assassiner ensuitte en 1396. Il fut prendre possession de l'Estat de Gennes qui s'estoit donné à Charles VI, puis traitter une alliance avec Jacques Roy de Chypre et d'Arménie. En 1399 il fut sous Charles VI grand Bouteiller de France et premier Président Lay de la Chambre des Comptes 1402; et il

estoit du grand Conseil du Roy à 3000 liv. d'appointements. Enfin il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avoit espousé en 1390 Jeanne l'Archevesque de Parthenay dame de Samblançay dont il ne laissa qu'une fille unique héritière Margueritte vicomtesse de Melun qui porta tous ses grands biens à Jacques d'Harcourt. Il n'en eut qu'un fils et une fille qui espousa le fameux comte de Dunois; et ce fils n'eut qu'une fille unique mariée à René II duc de Lorraine. Elle mourut répudiée pour sa figure et sans postérité. Ainsy finit la branche aisnée de Jean I vicomte de Melun sortie de son premier mariage avec l'héritière de Tancarville. Avant de passer aux enfans du second, il est bon de remarquer que Jean I vicomte de Melun fut Chambellan de France après le comte de Longueville, Enguerran de Marigny, fameux par sa fortune et par sa fin tragique en 1315 qu'il eut le col coupé à Montfaucon; et qu'après les trois Jean vicomtes de Melun de suitte et de père en fils Chambellans de France, Arnauld Amanjeu sire d'Albret vicomte de Tartas leur succéda dans cette charge. Les vicomtes de Melun la possédèrent donc pendant trois générations depuis 1318 jusqu'en 1382 que le sire d'Albret en fut pourveu, et que pendant cet espace d'années Louis I, Pierre I et Louis II, tous trois ducs de Bourbon, estoient grands Chambriers de France. Venons maintenant à :

Hugues fils de Jean I vicomte de Melun et de seconde femme Isabelle héritière d'Antoing, Espinoy etc. Sa sœur espousa Pierre comte de Dreux dont le cinquième ayeul paternel estoit Robert cinquième fils de Louis le Gros VI; puis, 1352, Jean d'Artois comte d'Eu dont le quatriesme ayeul estoit Robert comte d'Artois troisième fils de Louis VIII.

Hugues seul de son lit se retira aux Pays bas dans les

biens de sa mère. C'est tout ce qu'il y a à dire de luy; et la branche aisnée venant bientost après à s'esteindre, cette Maison resta où cette seconde branche se trouvoit establie. On l'a veue en France avec touttes les marques d'antiquité et de grandeur par les alliances, les héritières, les biens, et enfin par les Emplois et les grandes Charges. On y a obmis aussy quantité de filles mariées fort comunément; mais tout ne peut chez les particuliers prendre le mesme vol. Il est pourtant vray que cette Maison l'a pris plus tard et moins haut que celle de Montmorency, avec laquelle mesme on ne voit qu'une alliance, de Charles de Melun sieur de Nantouillet grand Maistre de France qui après la mort d'une la Rochefoucauld sa première femme avec postérité, espousa, 1465, Ph. fille de Jean II de Montmorency grand Chambellan de France et de Margueritte d'Orgemont, dont il n'eut point d'enfans, et qui après qu'il eut eu la teste coupée, 1468, se remaria à Guillaume Gouffier dont elle eut le premier duc de Roannois grand Maistre de France, le cardinal Gouffier, l'amiral de Bonnivet etc. Ces deux Maisons de Montmorency et de Melun estoient les deux plus distinguées qui fussent à la plus voisine portée de Paris et de nos Rois, et ce peu d'alliances fait soupçonner que la première voulant y estre sans pair écarta l'autre, et que cette jalousie les empescha de s'allier ensemble. Quoy qu'il en soit, celle de Melun parvint enfin aux Offices de la Couronne, et on va voir qu'elle ne brilla pas moins aux Pays bas qu'elle avoit commencé de faire en France.

Hugues sieur d'Antoing, d'Espinoy etc., de qui toutte la Maison de Melun descend, se maria deux fois. De Margueritte de Picquigny point d'enfans qui en ayent eu, ny dont ce soit la peine de parler. De la fille aisnée et riche de

Robert de Beaussart Connestable de Flandres, il eut un fils et plusieures filles. L'aisnée espousa, 1399, Jacques seigneur de Montmorency, Escouen, Damville, fils de Charles X ; et la troisième génération de ce mariage fut le connestable Anne de Montmorency. La seconde espousa, 1404, Jean de Lalain, et les autres furent très médiocrement mariées. Le fils unique fut :

Jean de Melun vicomte de Gand fut fiancé avec la fille du grand Maistre de France Jean de Montaigu, et ne l'espousa pas. Ne fut qu'un an et n'eut point d'enfans avec la fille de Jean de Luxembourg sieur de Beaurevoir et de Richebourg; espousa 1421 Jeanne d'Abbeville dame de Boubers etc., fut Conseiller et Chambellan du duc de Bourgogne, Gouverneur de Douay et Chevalier de la Toison d'Or 1432 ; et moururent très vieux luy 1484, et sa femme 1480. Ils n'eurent qu'un fils et quatre filles mariées : l'aisnée, 1441, à Th. de Luxembourg seigneur de Fiennes et d'Armentières, second fils de Pierre comte de Saint Paul et de Brienne. La seconde ne se maria point; la troisième la fut, 1454, à Charles d'Artois comte d'Eu Pair de France, fils de Philippe comte d'Eu et de Marie de Berry. La quatriesme la fut fort en cadette en comparaison de la précédente : 1° à Pierre de Sainte-Aldegonde sieur de Noircarmes, 2° à Josse d'Halluyn seigneur de Piennes. Et le fils fut Jean II de Melun dont il n'y a rien à dire sinon que de Marie de Sarebruche fille du damoiseau de Commercy et de Jeanne comtesse de Roucy et de Braisne, il eut Jean III auquel nous reviendrons.

Hugues vicomte de Gand, Chambellan de l'Empereur Charles V, qui se signala assés aux guerres des Gantois, fut Chevalier de la Toison d'Or et Gouverneur d'Arras. Estant Gouverneur de Ruremonde défit les Gantois 1492; signa

la mesme année la paix entre Maximilien I Roy des Romains depuis Empereur avec les rebelles, et accompagna Philippe le Beau fils de Maximilien I et sa femme Jeanne au voyage d'Espagne. C'est cette Jeanne fille des Rois Catholiques ditte la folle, et qui la devint de la mort de son mary dont elle eut l'Empereur Charles V etc. Ses trois filles espousèrent un Ailly Picquigny, un Jansse sieur de Mastaing, et un Béthune. De son fils et de son petit fils ny de leurs alliances rien à dire; et la branche finit en ce petit fils.

Jean III de Melun seigneur d'Antoing et d'Espinoy espousa, 1495, Isabelle fille aisnée de Jacques de Luxembourg seigneur de Richebourg et d'Isabelle de Roubais. Il mourut 1504 avant son père et ne laissa qu'un fils et une fille qui espousa 1° Jean de Bruges sieur de la Gruthuse Gouverneur de Picardie, puis Jacques de Chabannes Mareschal de France célèbre sous le nom de sieur de la Palice. Le fils fut :

François de Melun baron d'Antoing etc., qualifié Connestable héréditaire de Flandres (je ne voy point par où) et chastelain de Bapaume, Chambellan de Charles V et Chevalier de la Toison d'Or. Louis XII avoit érigé, 1514, Espinoy en Comté en faveur de son mariage la mesme année avec Louise de Grailly Foix fille puisnée de Gaston II comte de Candale trisayeul paternel des derniers ducs de Foix-Randan, et de Isabelle d'Albret fille d'Alain comte de Dreux, vicomte de Tartas et de Françoise de Blois, c'est à dire Chastillon-Bretagne. Le frère de cette première comtesse d'Espinoy n'eut que deux filles, et Madame d'Espinoy avoit une sœur de père, Anne femme de Ladislas Jagellon Roy d'Hongrie et de Pologne et mère du malheureux Roy Louis tué, 1526, et vaincu par les Turcs à la batalile de

Mohatz, à qui Ferdinand son double beau frère et frère de l'Empereur Charles V succéda en Hongrie qui n'est plus sortie depuis de la Maison d'Austriche. Voir tiltre de *Foix-Randan* page 186 [ci-dessus]. Le comte d'Espinoy se remaria à une bastarde de l'Empereur Maximilien I dont il n'eut point d'enfans. Il mourut en 1547, et de sa première femme laissa une fille mariée à Adrien de Croy comte de Rœux Chevalier de la Toison d'Or, tué devant Thérouenne en 1553, et un fils unique qui fut :

Hugues de Melun créé par l'Empereur Charles V, 1545, prince d'Espinoy tiltre sans rang ny aucuns honneurs ny prérogatives en Flandres, en Espagne, ny nulle autre part. Il espousa, 1545, Yolande de Barbançon ditte de Werchin dame de Roubais Séneschale d'Haynaut fille aisnée de Pierre de Barbançon Chevalier de la Toison d'Or et d'Henriette de Vergy, et fut tué à un combat 13 aoust 1553 près la rivière d'Auchie. Il laissa un aisné mort à Venise, 1579, sans avoir esté marié ny fait parler de luy et un autre mort aussy sans alliance, Pierre, auquel nous reviendrons. Robert seigneur de Roubais qui fut érigé pour luy en Marquisat, Général de la cavalerie de Philippe II, nommé Chevalier de la Toison d'Or, 1579, sans l'avoir eue, Gouverneur d'Artois tué au siége d'Anvers 1585 sans postérité d'Anne Rollin. Leurs sœurs furent Hélène de Melun mariée, 1565, à Floris de Montmorency baron de Montigny gentilhomme de la Chambre de Philippe II qui le fit Chevalier de la Toison d'Or en 1559 et Gouverneur de Tournay. Il fut deux fois député en Espagne. Pendant la seconde fois Philippe de Montmorency comte d'Hornes son frère eut le col coupé avec le comte d'Egmont à Bruxelles 5 juin 1568, et luy demeuré en Espagne y fut arresté en septembre 1567, conduit au chasteau de Simancas où il fut expédié en oc-

tobre 1570 comme son frère. Il ne laissa point de postérité et sa vefve se remaria à Floris de Berlaymont. L'autre sœur Anne Marie de Melun espousa, 1584, Amora premier prince de Ligne Chevalier de la Toison d'Or. Venons maintenant à leur frère aisné.

Pierre de Melun prince d'Espinoy, séneschal et Gouverneur d'Haynault s'engagea en 1577 dans la révolte des Pays bas; ses biens furent confisqués et donnés à Robert son frère cy dessus. Philberte Christine de Lalain sa première femme dont il n'eut point d'enfans, assiégée dans Tournay par le duc de Parme en 1581, y fit en l'absence de son mary tous les devoirs de Capitaine. Il se remaria à Hypolitte de Montmorency Bours, et mourut 1594. De plusieurs fils qu'ils eurent tous moururent jeunes avant d'avoir paru, excepté Guillaume auquel on reviendra, un M. de Richebourg qui se trouva à la bataille de Prague capitaine d'une Compagnie des cuirassiers de l'Empereur, et qui mourut sans alliance en 1630, une fille mariée 1610 à Philippe Charles de Ligne duc d'Arschot prince d'Aremberg Chevalier de la Toison d'Or, laquelle mourut 1615, et une autre fille mariée 1611 à Alexandre I duc de Bournonville Chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur de la Flandre Wallone, longtemps retiré en France et mort à Lyon à soixante dix ans. Il avoit eu de grands emplois et ses fils en eurent de plus grands. Le cadet fut père de la Mareschale duchesse de Noailles, et l'aisné fut Mareschal de camp Général des armées de l'Empereur et du Roy d'Espagne, Chevalier de la Toison d'Or etc. C'est le grand père du dernier prince de Bournonville qui a fini cette branche et qui estoit gendre du dernier Mareschal duc de Gramont. Venons maintenant au frère aisné de ces sœurs.

Guillaume de Melun prince d'Espinoy qui rentra dans ses biens fut grand Bailly d'Haynault, chevalier de la Toison d'Or, et mourut 1635 à cinquante cinq ans. Il se maria deux fois : 1° à la fille héritière de Jean de Winthem marquis de Berg-op-Zoom et de Margueritte de Mérode dont il n'eut point d'enfans. Il se remaria, 1615, à Ernestine fille aisnée de Charles de Ligne prince d'Aremberg et d'Anne de Croy duchesse d'Arschot. Outre deux fils morts sans alliance ny avoir figuré, et plusieures filles chanoinesses dont aucune ne fut mariée, il eut trois fils : Alexandre Guillaume l'aisné, Charles Alexandre Albert qui a fait la branche des comtes de Melun, et Philippe François qui a fait la branche de Richebourg.

Espuisons ces deux branches cadettes.

Charles Alexandre Albert de Melun eut de Renée de Rupierre trois fils. Alexandre comte de Melun qui d'Élizabeth de Rohan sœur du prince de Guémené, tante de l'Archevesque duc de Rheims qui a sacré Louis XV, et fort difficile à marier, n'a eu qu'une fille qui a espousé son oncle paternel. Ambroise marquis de Melun qui de Charlotte de Mouchy a eu un fils unique, Jean Alexandre Théodore de Melun dit le comte de Melun, non marié, à qui le duc de Melun a donné en mourant tout ce qu'il a pu donner avec son régiment; et Gabriel de Melun gendre de son frère aisné et commandant d'Abbeville. Il n'a qu'une fille. Telle est la première de ces deux branches cadettes. Voicy l'autre.

François Philippe de Melun marquis de Richebourg se signala aux guerres de Flandres pour l'Espagne; fut chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur et grand Bailly de Mons et de Haynault; espousa, 1665, Thérèse Villain ditte de Gand, fille du comte d'Isenghien chevalier de la Toison

d'Or et mourut 1690. Il laissa deux filles, l'une mariée, 1690, à Charles de Monchy sieur de Senarpont capitaine de dragons, l'autre aussy 1690 à Maximilien de la Wœstine sieur de Bacalaer, et deux fils qui n'ont point eu de garçons et qui finissent cette branche.

L'aisné Philippe de Melun marquis de Richebourg fut en Espagne Viceroy de Galice et enfin Grand d'Espagne ; et d'une Visconti eut une fille unique mariée au comte de Wartenberg chevalier de la Toison d'Or.

Le cadet Guillaume de Melun comte de Beaussart puis marquis de Richebourg après son frère, s'attacha en Espagne au service de Philippe V, et il y est devenu chevalier de la Toison d'Or, Capitaine général de ses armées, Colonel du Régiment des gardes Wallonnes, Capitaine général de Galice, puis de Catalogne et Grand d'Espagne, dignité entrée bien tard dans cette Maison quoyqu'establie et si bien alliée en Flandres depuis plus de deux cent quatre-vingts ans dont plus de deux cents sous la domination d'Espagne. Ce dernier marquis de Richebourg espousa une Schets dont deux filles Religieuses. Le frère de sa femme d'une naissance au plus très commune, s'intrigua fort en France et en Espagne sous le nom de comte d'Urse dans les premières années du règne de Philippe V. Il retourna à Bruxelles où il ne s'intrigua pas moins, et parvint à espouser une naine bossue fille du prince de Salm Gouverneur autrefois de l'Empereur Joseph et qui avoit eu le crédit de luy faire espouser la princesse Amélie fille de la duchesse d'Hanovre morte en France, et de la dernière princesse de Condé sœur de sa femme. Tellement que des alliances si proches et si hautes de cette naine qu'on ne vouloit point marier, et dont personne de sortable ne vouloit, ont valu une fortune à son mari à Bruxelles avec

un tiltre de duc d'Urse. Revenons maintenant au frère aisné de ces deux chefs de branches ainsy expliquées, qui fut :

Alexandre Guillaume prince d'Espinoy. Il fut Gouverneur de Tournay, puis dès avant les conquestes de Flandres, s'attacha à la France où il espousa en 1665 Louise Anne de Béthune fille de M. de Charost duc à brevet, et sœur du duc de Béthune fait Duc et Pair 1690. Le prince d'Espinoy avoit esté chevalier du Saint Esprit, 1661, sans rang ny prétension quelconque, le dix huitième entre les Gentilshommes après Messieurs de Guitaut et de Tonnerre et avant le mareschal d'Albret et M. de Vardes. Quoyque la disgrâce de M. Foucquet arrivée en septembre 1661, eust cousté la charge de capitaine des gardes du Corps à MM. de Charost père et fils lequel estoit gendre de Foucquet depuis quatre ans, on verra au tiltre de *Charost* avec quel regret du Roy, et quelle considération et faveur personnelle resta au père que le Roy cherchoit à consoler. Il en profita pour le mariage de sa fille à peu de frais, et en obtint pour le faire un tabouret de grâce qui est la mesme chose pour l'effet sans rang qu'un Duc à brevet. M. d'Espinoy en jouit de la sorte et sans aucune autre prétension en toutte sa vie. Il n'eut qu'une fille unique qui espousa en 1680 le marquis de Charost son cousin germain depuis Duc et Pair et Gouverneur de la personne du Roy Louis XV à la destitution du mareschal duc de Villeroy. Elle mourut en couches, 1683, à dix sept ans, et est mère du duc de Béthune capitaine des gardes du Corps en survivance de son père. Le prince d'Espinoy veuf en 1666, n'ayant esté qu'un an marié, espousa en secondes nopces la troisième fille d'Henry Chabot duc de Rohan et de l'héritière de Rohan, en 1668, et il mourut à Antoing en 1679. Cette princesse

d'Espinoy lia en Flandres une telle amitié avec Pelletier de Souzy frère et père de deux controolleurs Généraux des finances et qui eut depuis la Surintendance des fortifications, qu'on ne doutta point qu'après la mort de sa femme quoyque longtemps après il ne l'eust espousée, quoyque l'extérieur ait constament esté plein de respects et de bienséance. Il estoit Intendant à Lille pendant les conquestes de Flandres et cette place valut beaucoup à la princesse d'Espinoy, et de plus une grande liaison avec M. de Louvois protecteur des Pelletiers et qui dans ces temps là alloit souvent en Flandres. Il l'attira et la soustint à la Cour où elle se mit dans le plus gros jeu qui estoit alors fort à la mode, dont elle se servit moins par goust que pour estre de tout. C'estoit la plus noble et la plus nette joueuse du monde, la meilleure femme, la plus sensée et la plus fidèle amie, généreuse et le cœur haut dont ses enfans prirent à l'excès. Elle mourut subitement d'un coup de sang à Versailles chez Barbezieux où elle alla en arrivant de Paris, 18 aoust 1698, nommée du voyage du camp de Compiègne, ayant un besoin extresme de se faire saigner auquel elle résista par rage de Cour.

Elle eut deux fils dont un mourut fort jeune et qu'elle faisoit appeller le prince de Melun, et deux filles qui ne se sont jamais mariées. Comme elles ont survescu à leur branche, il vaut mieux ne la point interrompre et remettre à parler d'elles après.

Leur frère aisné fut Louis de Melun prince d'Espinoy qui eut un brevet pareil à celuy de son père en entrant dans le monde. Il fut colonel du régiment de Picardie, se distingua partout à la guerre et mourut mareschal de Camp à Strasbourg, 1704, à trente et un ans pour avoir voulu changer de linge et ouvrir ses fenestres avant d'estre

entièrement guéri de la petitte vérole. C'estoit un homme de la plus nette valeur, de beaucoup d'honneur et de beaucoup d'esprit et fort orné ; mais qui sur tous ces articles se croyoit sans pareil et le monstroit; ce qui n'en rendoit pas la société agréable quoyqu'il eust des amis, mais à condition de primer avec eux et de ne se contraindre pour personne. Il estoit aussy glorieux de sa naissance que de ses talents, et l'un et l'autre avec une audace qui ne réussissoit pas avec tout le monde et qui a trouvé quelquefois à regretter de s'estre trop commis. Quoyque naturellement éloquent, sa figure et son discours avoient beaucoup de gauche et il n'avoit de grâce à rien. Son ambition estoit extresme mais bonne et par les bonnes voyes, et il estoit tourné au grand. C'estoit un homme qu'on estoit forcé d'estimer avec dépit, et qu'on se dédomageoit à haïr.

Il espousa avec une dot courte et incertaine Élizabeth de Lorraine, seconde fille du prince de Lillebonne, 1691, qui par l'évènement a eu de fort grands biens. Elle estoit de plusieures années plus aagée que luy, mais la naissance et encore plus peutestre la faveur firent conclure ce mariage. Cette faveur trouverra mieux sa place au tiltre *d'Elbœuf*; mais ny la naissance ny la faveur ne servirent qu'à rendre la princesse d'Espinoy peu heureuse avec un mary toujours en garde contre toutte inégalité et contre toutte dépendance, et qui se plut toujours à luy faire sentir et aux siens avec affectation une égalité d'honneur et une supériorité de mary, et l'un et l'autre avec une jalousie que Madame d'Espinoy souffrit avec une grande vertu.

Ils n'eurent qu'un fils et une fille mariée, 1714, au prince de Soubise fils unique du prince de Rohan; personne

d'esprit et de monde, et d'autant d'intrigue et de manège qu'il soit possible à son aage. Son mari mourut de la petitte vérole, et elle qui estoit auprès de luy mourut du mesme mal peu de jours après en 1722, estant depuis deux ans Gouvernante des Enfans de France en survivance de la duchesse de Ventadour sa grand'mère, comme on verra au tiltre de *Rohan-Rohan*.

Le fils fut Louis de Melun prince d'Espinoy, cause de ce tiltre, que la Constitution fit Duc et Pair avec Messieurs le prince de Rohan et de Tallard. Il estoit bien né et promettoit, mais il fut tué à la chasse d'un coup d'andouillet d'un cerf qu'on y couroit, dernier juillet 1724, à Chantilly, et que M. le Duc qui couroit devant luy évita, dont il mourut deux jours après avec beaucoup de piété et de courage, donnant tout ce qu'il pouvoit donner au comte de Melun comme il a esté dit cy dessus. Il ne laissa point d'enfans d'Armande de la Tour fille du duc de Bouillon et de Marie de la Trémoille mariée, 1716, et morte avant luy, 1717, à dix neuf ans.

Ainsy s'esteignit avec cette branche le Duché Pairie de Joyeuse, dix ans après sa réérection. Un Duc et Pair. Une Duchesse.

Finissons par un mot de Mesdemoiselles d'Espinoy et de Melun, ses tantes.

Madame leur mère sans oser rien prétendre tascha de mettre le fait en prétension, séduitte par les succès qui en ce genre suivent d'ordinaire la constance à travers le bruit et le ridicule. L'exemple de sa sœur Madame de Soubise y contribua ; mais l'une estoit fort belle et l'autre très laide, et plus que tout la faveur de M. de Louvois et celle de sa sœur pour les choses, et celle de Monsieur

pour les manières. Elle prit donc son temps de présenter ses filles à la Cour aussytost après la mort de Madame la Dauphine Bavière. Il n'y avoit point de Reine ny d'autres Filles de France que Madame avec qui elle estoit aussy bien qu'avec Monsieur, et tellement qu'elle fust la seule qui sans attachement de devoir s'enferma avec elle à sa petitte vérole. Il n'y avoit donc alors de tabouret qu'au souper du Roy et chez Madame, qu'elle évita à ses filles sous prétexte de les tenir à son costé, et qu'elles ne pouvoient y estre précisément ny mesme pendant tout le souper qui estoit fort long; et quand très rarement elle les menoit chez le Roy, c'estoit sans aller elle mesme au souper, après lequel le Roy se tenoit un moment debout avec les dames qui le suivoient du souper ou qui l'attendoient dans sa chambre faute de place, en passant dans son cabinet. Et pour Madame elle n'y menoit ses filles que dans le salon de Saint-Cloud où le jeu faisoit asseoir tout le monde, et où si elles y soupoient c'estoit avec Monsieur et Madame qui y mangeoient avec touttes les dames. Cela dura de la sorte plusieures années. Mademoiselle d'Espinoy laide et sentant la préférence de sa mère pour sa sœur, la suivoit de plus en plus rarement à Versailles. Mademoiselle de Melun de figure alors très revenante, et quoyque vertueuse fort propre au monde, ne quittoit point sa mère qui la mit un peu dans le jeu, qui leur ouvrit l'une après l'autre les portes de Marly et les mit ensuitte de tout. Elle sceut s'aider de Madame la Duchesse; et dès que son frère fut marié, de Madame la princesse de Conti et de Monseigneur avec qui elle usurpa beaucoup de familiarité.

Cependant arriva Madame la duchesse de Bourgogne en France, qui en eut le rang d'abord, mais qui demeura

fort enfermée jusqu'à son mariage. Ce fut un prétexte à Mesdemoiselles d'Espinoy et de Melun de ne la point voir. Monsieur n'eut garde de le relever; la duchesse du Lude Dame d'honneur toutte à tous qui craignoit et recherchoit tout le monde, estoit fort éloignée de chercher querelle aux nièces de Madame de Soubise; et les Noailles qui figuroient fort et qui s'ancrèrent de bonne heure dans cette cour naissante, protégèrent ces deux sœurs leurs proches parentes, tellement que lorsque Madame la duchesse de Bourgogne commença à tenir une cour, cercle qui ne dura pas, audiences, toilettes, ces deux sœurs n'y parurent point; et quand dans la suitte cette Princesse fut des voyages de Marly, Mademoiselle de Melun l'y vit dans le salon et peu à peu s'en aprocha comme si elle luy avoit esté présentée; et cela a subsisté toujours depuis ainsy, si ce n'est que quelquefois elle prenoit son temps avec justesse d'arriver à la toilette au moment de la chemise ou un instant après, après quoy Madame la duchesse de Bourgogne ne se rassoyeoit plus, achevoit de s'habiller fort diligemment debout, et alloit à la Messe. Mademoiselle de Melun y fut pourtant attrapée plus d'une fois par arriver un peu trop tost. Une entr'autres ayant salué à l'ordinaire ce qui y estoit et les dames assises s'estant levées un instant, la duchesse du Lude, la mareschale de Noailles et quelque autre du complot demeurèrent debout; mais d'autres voyant cela en murmurèrent, se rassirent et par cette action forcèrent les autres à se rasseoir et Mademoiselle de Melun qui n'osa s'en aller fut forcée d'y rester debout; depuis quoy personne n'a osé ne se pas rasseoir dans le moment après avoir rendu la révérence lorsqu'elle avoit le malheur d'arriver encore de trop bonne heure.

Mais elle tenta mieux à une musique que le Roy donna à Versailles au Roy et à la Reine d'Angleterre ; ce fut d'y arriver de bonne heure et de se placer de façon qu'il se trouva deux Duchesses au dessous d'elle pour lesquelles elle ne se baissa point. Quand le Roy fut arrivé et assis et qu'il eut regardé l'assemblée il fut bien estonné de voir ce qu'il n'avoit jamais veu, et qui pourtant se voit comunément à cette heure, une femme ou fille non tiltrée au dessus d'une qui l'est. Il se tourne à Monsieur qui mourut l'esté suivant, et luy monstre des yeux puis se tourne au premier Gentilhomme de la Chambre. Monsieur qui vit bien ce qui alloit arriver s'avance au Roy : « Ah Monsieur, luy dit il, qu'allez vous faire? — Faire sortir Mademoiselle de Melun, mon frère, qui me manque de respect. — Monsieur, Monsieur, redoubla Monsieur, voilà un affront horrible ; je vous demande grâce, au nom de Dieu ne faittes point ce scandale là ; elle n'y retournera jamais. — Je le croy bien, dit le Roy, mais l'affront elle le mérite bien. Monsieur redoubla et promit de luy bien laver la teste. Pendant ce court dialogue toutte la Cour aussy surprise que l'avoit esté le Roy vit bien de quoy il s'agissoit, et Mademoiselle de Melun encore mieux, qui ne crut jamais mieux s'aller évanouir. Monsieur eut après touttes les peines du monde à l'empescher d'estre chassée, et elle s'est bien gardée depuis de rien tenter d'approchant, d'autant que le Roy dit et fut sur le point à plusieures reprises de la faire venir à son souper.

C'est ainsy que les droits se forment et s'establissent, mais ceux là n'en ont pas eu le temps. Non plus que la semence jettée dans l'extrait baptistère de ce duc de Melun, tenu sur les fonds par Monseigneur si intimement avec sa mère et sa tante, dans lequel M. d'Espinoy se

qualifia très haut et très puissant Prince ; et Monseigneur le signa, et on le luy fit passer sur ce que n'y ayant point de signature de Secrétaire d'Estat, ce ne seroit pas un véritable tiltre ny moins encore véritablement reconnu, ce que le Roy ne laissa pas de trouver fort mauvais.

## L

ROANNOIS pour FRANÇOIS D'AUBUSSON comte de la FEUILLADE, mareschal
esteint 1725. de France ; pour Louis, son fils
duc de la FEUILLADE, depuis aussy
mareschal de France

On s'abstient icy de parler des érections de Roannois en faveur de la Maison Gouffier, qui n'en a jamais joui avec la Pairie qui n'a pu estre enregistrée. Cette Maison se trouverra à son tiltre, parmi les *Ducs vérifiés esteints*. Quoyque ce mesme duché ait esté de nouveau érigé sans Pairie et vérifié en faveur de François d'Aubusson, premier mareschal de la Feuillade, on ne laissera pas de le placer icy, parce que la Pairie y fut ajoustée et enregistrée en 1716 en faveur du second mareschal de la Feuillade, fils du premier.

On ne peut disconvenir de l'antiquité de la Maison d'Aubusson, qui tire son origine de la ville d'Aubusson dans la Marche. Mais les premiers temps en sont obscurs et destitués de noms de mères. Les Aubussons dont il est fait mention en ces temps là ne sont connus que par d'assés médiocres donations à des abbayes. On trouve un peu avant l'an 1000, Raynauld avec le tiltre de vicomte d'Aubusson ; et la femme de son fils, Aynarde fille de Bernard vicomte de Turenne, et cette Aynarde ayant sa sœur mariée à Archambauld de Comborn. Ces alliances marquent déjà de la grandeur et la première noblesse de ces provinces. Mais cette qualité de Vicomte si anciennement prise

et toujours continuée rend encore cette grandeur plus certaine, parce qu'il est à présumer qu'il luy vient de ce que ses auteurs ont esté lieutenants de ces anciens Comtes bénéficiaires envoyés par les Rois de la seconde race gouverner les provinces; que ces lieutenants estoient tirés d'entre la première Noblesse de ces mesmes provinces; et que, quoyque ces emplois ne fussent qu'à temps mais plus ordinairement à vie et surtout dans leurs derniers temps, le tiltre n'a pas laissé d'en passer quoyque sans fonction, à leur postérité comme un tiltre d'honneur; ce qui peut estre l'origine de ce tiltre de Vicomte porté et continué longtemps avant qu'on connust les érections des terres en vicomtés, baronies, comtés, marquisats, duchés. Telle est donc la Maison d'Aubusson, de Rochechouart, et de Melun de laquelle on vient de parler, et qui sert de nouvelle preuve à ce raisonnement en ce qu'on ne voit point depuis quand la terre et ville de Melun près Paris est sortie de cette Maison; qu'on ne l'y voit plus depuis plusieurs siècles, et que touttesfois le tiltre de vicomtes de Melun y a toujours esté pris et porté, comme attaché au nom et non à la terre que ces vicomtes ne possédoient plus. Telles ont esté les Maisons de Turenne et de Polignac, et plusieures autres esteintes et quelques unes encore existantes.

On ne suivra pas cette Maison d'Aubusson si nombreuse parce qu'on n'y trouve guères que des partages de biens médiocres, des donations à des églises, et plus d'alliances très communes quoyque nobles, que de distinguées ou d'illustres, quoyqu'il y en ait aussy. Le fils de Raynauld, vicomte d'Aubusson laissa un fils d'Aynarde de Turenne, qui espousa la fille d'Humbauld d'Urier en Berry; et le fils et le petit fils de celuy là des femmes dont le nom est

ignoré. L'arrière petit fils, Raynauld vicomte d'Aubusson, espousa la fille de d'Elbe III vicomte de Ventadour. Celuy là, qui fut surnommé le lépreux, fit un voyage en Jérusalem et vivoit encore en 1200. Son fils Guy I vicomte d'Aubusson espousa la fille aisnée d'Archambauld vicomte de Comborn, et de Jourdaine de Périgord. Leur fils eut deux femmes, dont le nom est ignoré, et jusque là ny emplois ny rien de considérable que l'origine. Ce fils en eut deux, Guy II vicomte d'Aubusson dont la femme est ignorée, qui ne figura pas plus que ses pères, et Ranulphe d'Aubusson. Guy II l'aisné eut deux filles et un fils. La fille aisnée espousa, 1262, Éric de Beaujeu de la branche de Montpensier, Maison fondue depuis en celle de Bourbon. Éric fut tué devant Tunis, 1270, sans postérité, et sa femme se remaria très communément. Sa sœur cadette fut mariée de mesme. Leur frère Raynauld VII vicomte d'Aubusson, n'eut ny femme ny enfant et finit la branche directe. En luy finit aussy le tiltre de Vicomte que les Aubussons ne portèrent plus ; ce qui fait juger qu'il estoit attaché à la terre et que luy ou son père la vendit, ce qui n'est pas arrivé à la Maison de Melun comme on l'a remarqué, et qui en doit faire une différence avantageuse à celle cy.

Venons maintenant à Ranulphe d'Aubusson, frère cadet de Guy II.

Il fut seigneur de la Borne, de la Feuillade, etc., vivoit encore en 1278 et il espousa Seguine de Pierre Buffière. Leur fils et leur petit fils eurent des femmes dont le nom est ignoré, et eux mesmes ne firent rien digne de mémoire, ny pas un de leurs prédécesseurs. Le fils de ce petit fils fut :

Guy d'Aubusson, qui espousa Marguéritte de Ventadour. C'est le premier qui ait un peu figuré. Il servit, 1356, sous le duc Pierre de Bourbon comte de la Marche et de Cler-

mont, avec neuf escuyers, en qualité de chevalier; puis sous Louis de Maleval, capitaine de cent hommes d'armes. Il estoit mort avant 1367, et laissa :

Jean I d'Aubusson, qui espousa Guyonne de Monteruc, dont le père estoit par sa mère neveu d'Innocent VI, Estienne d'Albert, Limosin de basse naissance, qui tint le pontificat dont il fut très digne plus de neuf ans à Avignon, où il fonda la Chartreuse. Guyonne de Monteruc estoit nièce et sœur des cardinaux évesques de Pampelune et de Sisteron, morts 1385 et 1382. Le Pape son oncle estoit mort 12 septembre 1362. De ce mariage, Jean d'Aubusson sieur de la Borde; Raynauld, tige des sieurs du Monteil au Vicomte illustrée par le fameux Pierre d'Aubusson, grand maistre de Rhodes; Guillaume, tige des ducs de Roannois-Aubusson; Guy, tige des sieurs de Villac; plusieurs enfans presque tous religieux et religieuses, et une fille mariée en 1451 à Jean de Gontault-Badefol baron de Saint Geniés.

Jean II d'Aubusson sieur de la Borde, l'aisné, ne fournit ny luy ny sa postérité rien de remarquable, ny son troisième fils dans la branche de la Villeneuve, dont il fut tige, qui s'esteignit en son petit fils en 1550, sans alliances que d'une Villequier qui n'eut point d'enfans, d'une Gaucourt et d'une la Gorce, pour ne rien obmettre. La branche aisnée ne dura que trois générations et finit en 1533. Jacques, père du dernier de cette branche aisnée, estoit chambellan de Pierre duc de Bourbonnois et d'Auvergne et fut présent au traitté de mariage fait, 1500, entre Charles duc d'Alençon et Suzanne de Bourbon.

Raynauld sieur du Monteil au Vicomte espousa, 1412, Marguerite fille de Guichard vicomte de Comborn et de Louise d'Anduze. Il fut père d'Antoine, de trois évesques

de Tulle, d'Alet et de Carcassonne; du fameux Pierre d'Aubusson grand maistre de Rhodes, et de trois filles dont l'aisnée mariée en 1446 à Guy de Blanchefort, dont un fils succéda au grand Maistre son oncle maternel, voir le tiltre de *Créquy*; la seconde, 1452, à M. Brachet, séneschal de Limosin et bailly de Troyes; et la dernière fut abbesse de la Regle.

Antoine d'Aubusson espousa Margueritte de Villequier. En 1454, on la nomme dame d'honneur de la Reine, c'est à dire de Marie d'Anjou, fille du Roy Louis de Sicile, femme de Charles VII; mais il faut prendre garde à ce tiltre, qui est quelquefois attribué fort improprement à des dames d'atour ou du palais, et à ces dernières d'ordinaire qu'on a souvent appellées dames d'honneur et qui en portoient peutestre alors le nom sous une première dame d'honneur, d'où est venue jusque dans le livre que nous suivons, cette erreur grossière de nommer première dame d'honneur jusqu'à nos jours celles qui l'ont esté uniques, et par conséquent point premières puisqu'il n'y en a jamais eu d'autres avec elles, pas mesme Madame de Fleix d'Anne d'Austriche, puisqu'elle estoit survivancière de Madame de Senesçay sa mère, et n'avoit point de charge.

Ce n'est pas qu'on croye avoir lieu de contester que Madame d'Aubusson ait esté vrayement dame d'honneur de la Reine femme de Charles VII; elle et son mary estoient d'assés bonne Maison pour cela; mais cette remarque est bonne à faire, d'autant plus que de ce que nous connoissons distinctement depuis plus de deux siècles sous le nom de dame d'honneur et telles que nous les voyons encore aujourd'huy, il n'y en a jamais eu qu'une seule en mesme temps; à quoy il faut ajouster que ce que

nous connoissons sous celuy de dames du palais, qui a peutestre esté anciennement en usage, n'a esté renouvelé et porté ce nom que sous Louis XIV qui en donna à la Reine sa femme lorsqu'il osta ses filles d'honneur, et que ces dames du palais, non plus que celles qui à cette imitation furent par le mesme Roy données à la Dauphine mère de Louis XV, n'ont que l'accompagnement sans aucune sorte de service ny de dépendance de la dame d'honneur.

Revenons à Antoine d'Aubusson. Il servit Charles VII contre les Anglois et les Bourguignons ; il fut l'un de ses chambellans, en eut plusieurs dons ; fut bailly de Touraine, du païs de Caux et de Caen, et eut de Louis XI une pension de 2400 livres. Il alla, en 1480, avec 2000 hommes de pied et 500 gentilshommes levés et conduits à ses despends au secours du grand Maistre son frère, assiégé dans Rhodes par les Turcs ; il fut fait en arrivant capitaine général de la placé, s'y signala, et mourut tost après son retour en son chasteau du Monteil, et ne laissa que des filles : Marie, qui espousa Guy seigneur d'Arpajon ; Louise, mariée à Jacques de Rochechouart ; Catherine, à Antoine sieur de Saint Georges ; Françoise, à Guillaume d'Estaing ; et une prieure de Noullis. Nostre Antoine d'Aubusson s'estoit remarié à la fille d'Astorg seigneur de Peyre, dont un fils unique en qui finit cette branche sans avoir esté marié, et une fille qui espousa Foucauld seigneur de Pierre-Buffière. Terminons la par le fameux grand Maistre de Rhodes.

Pierre d'Aubusson, célèbre grand Maistre de Rhodes et Cardinal, fit ses premières armes en Hongrie contre les Turcs sous Albert d'Austriche, gendre et depuis succes-

seur de l'empereur Sigismond de Luxembourg. Il s'y signala et revint en France 1438, et gaigna l'affection de Charles VII à la prise de Montereau Faut Yonne. Ce Prince l'envoya vers le Dauphin depuis Louis XI, qui s'estoit mis à la teste d'un parti, pour le faire rentrer dans son devoir, et il y réussit. Puis le suivit, et contribua à la victoire qu'il remporta sur les Suisses près de Basle, 1444, à la teste de l'armée du Roy son père. Pierre d'Aubusson s'en alla ensuitte à Rhodes, y fut receu chevalier et y mérita contre les pirates la commanderie de Salins. Il vint, 1457, en France chercher des secours de la part du grand Maistre de Milly, et il en obtint de très grands qu'il luy conduisit. Il ne se distingua pas moins dans les affaires et les chapitres généraux de l'Ordre à Rhodes et à Rome, y passa par touttes les dignités, jusqu'à ce que de grand prieur d'Auvergne, il fut élu grand Maistre, 1476, après la mort de Jean baron des Ursins. Il s'y immortalisa par la célèbre défense de Rhodes contre cent mil Turcs qui sous un de leurs plus vaillants chefs, l'assiégèrent deux mois dans l'année 1480; il y soustint un assaut général où il receut cinq blesseures, et fit mourir Mahomet II de douleur du mauvais succès. Ses deux fils, Bajazeth et Zizyme se disputtèrent l'empire, et ce dernier ayant esté défait, alla se réfugier à Rhodes où le grand Maistre le reçut bien et l'envoya en France gardé par des chevaliers de Rhodes. Bajazeth II vescut paisiblement avec l'Ordre, de peur que le grand Maistre ne travaillast à restablir son frère ; s'engagea à payer tous les ans 35 000 ducats à l'Ordre pour la subsistance de Zizyme, et 100 000 au grand Maistre pour les frais de la dernière guerre. Il luy envoya la main de saint Jean-Baptiste que son père trouva dans Constantinople lorsqu'il la prit ; et à la persuasion du

grand Maistre le Soudan d'Égypte envoya une ambassade solemnelle à Innocent VIII Jean Baptiste Cybo, et Bajazeth une autre pour luy présenter le fer de la lance qui perça le costé de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et pour luy demander que Zizyme que le grand Maistre avoit fait conduire à Rome par obéissance aux ordres d'Innocent, y fust toujours gardé par des chevaliers de Rhodes, suivant ses conventions avec le grand Maistre. Ce mesme Pape accorda de grands priviléges à l'Ordre, et fit cardinal diacre le grand Maistre, 9 mars 1489, et légat *à latere* dans toutte l'Asie. Ce fut un grand éclat pour la pourpre romaine, et peutestre un obscurcissement pour un héros que son mérite avoit fait souverain et dont la souveraineté avoit esté soustenue par sa vertu et ses exploits. On convient du moins qu'il fit une faute notable d'accepter le chapeau, et un siècle après sur ce grand exemple, le grand Maistre de Verdale, par la soumission que les Papes en acquirent. C'est de là que les grands Maistres de Malthe ont à Rome sans estre cardinaux, le rang de cardinaux, la préséance sur le dernier cardinal diacre, et qu'ils ont pris depuis avec les cardinaux, le tiltre d'Éminence.

Après ces évènements, la bonne foy de Bajazeth II estant devenue fort suspecte, surtout depuis la mort de son frère Zizyme, il se fit une ligue des princes chrestiens qui choisirent le grand Maistre pour estre le chef de la Croisade. Mais elle n'eut point d'effet, et le grand Maistre en mourut de chagrin, 30 juillet 1503. Ainsy finit ce grand homme, et Rhodes bientost après luy.

Guillaume d'Aubusson, oncle paternel de ce fameux grand Maistre de Rhodes et tige des ducs de Roannois-

Aubusson, espousa Margueritte Hélie. Louis leur fils espousa Catherine de Rochechouart. Il fut gouverneur de Guise en 1483, pour Jean d'Armagnac comte de Guise dont il estoit chambellan. Son fils et son petit fils ne furent pas plus considérables ; et beaucoup moins par leurs alliances, excepté un cadet qui n'eut point d'enfans d'une la Trémoille.

L'arrière petit fils, François I d'Aubusson seigneur de la Feuillade avoit une sœur mariée, en 1561, à Henry de l'Aage, qui fut la grand'mère du duc de Puylaurens, et il espousa, 1554, Louise Pot, fille du sieur de Rhoddes ambassadeur en Angleterre. Ce sieur de la Feuillade fut chevalier de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et chambellan du duc d'Anjou François de France. Il mourut en 1611 et laissa quantité d'enfans que rien ne rendit considérables, excepté l'aisné. Du second sortit par Louise de la Trémoille, la branche de Chassingrimont qui n'eut que deux générations obscures, et finit en 1670. Mais il faut parler de l'aisné de ces enfans, qui fut :

Georges d'Aubusson premier comte de la Feuillade, qui se qualifioit chevalier de Saint-Michel ; du Conseil d'Estat et privé, séneschal de la Marche, mareschal de camp, capitaine de 50 hommes des ordonnances, et capitaine lieutenant des chevaux légers de la Reine Marie de Médicis. La mort du mareschal d'Ancre, qui dissipa ses créatures, 14 avril 1617, le relégua chez luy pour toujours, et il mourut 1628. Il se maria deux fois, d'abord à la fille d'Antoine sieur de Lignières, gouverneur de Chartres et païs Chartrain, puis à la fille de Jean Grain sieur de Saint Marsault gouverneur de Dijon, laquelle avoit déjà eu deux maris, et dont le fils qu'elle eut de ce troisième mourut

sans alliance; et la fille espousa le sieur de la Roche-Aymon. Du premier lit, Georges d'Aubusson eut François II qui fut père du premier duc de Roannois-Aubusson dit le mareschal duc de la Feuillade; Louis, ecclésiastique et petit bénéficier; Jacqueline mariée, 1613, à Louis Ajasson sieur de Vot; une carmélite, et Louise mariée, 1621, à Louis Chauveron sieur de la Motte sur Indre, qui fut depuis séneschal de la Marche.

François II d'Aubusson second comte de la Feuillade fut enfant d'honneur de Louis XIII, puis premier chambellan de Monsieur, Gaston, ce qui quadre peu à avoir esté enfant d'honneur du Roy son frère, mareschal de camp, enfin tué dans les trouppes de Monsieur à Castelnaudari, premier septembre 1632. Il avoit espousé non sans peine, Isabelle fille unique de Guy Brachet baron de Perusse, en 1611, dont il eut tous ses enfans; laquelle se remaria, 1637, à René Gaspard de la Croix comte de Castries, gouverneur de Montpellier, qui n'en eut point d'enfans, et qui espousa ensuitte la sœur du cardinal Bonzi, dont il eut le marquis de Castries, chevalier d'honneur de Madame la duchesse d'Orléans, chevalier du Saint Esprit, 1724, et l'archevesque d'Alby.

Jusques icy presque point d'alliances considérables en aucun temps, beaucoup de communes, encore plus de très médiocres; nuls emplois d'aucune espèce qu'une ambassade en Angletterre fort légère par l'exemple de ceux qu'on y employoit alors pour le courant ordinaire; nul commandement; aucune charge qu'un premier chambellan de fils de France, un chambellan de fils de France, et un de Charles VII. On y trouve au contraire un domestique de Jean d'Armagnac comte de Guise. Point de grandes terres, et cette ténuité générale non interrompue dans les frères

et les neveux et niepces de ce fameux grand Maistre de Rhodes, grande mais unique illustration de cette Maison. Venons à ceux qui sans avoir élevé aucune des autres branches qui restent à expliquer, restées dans la ténuité qu'on peut dire propre à cette Maison, venons dis je, à ceux qui font l'objet de ce tiltre. Mais commençons par les aisnés.

François II d'Aubusson comte de la Feuillade eut d'Isabelle Brachet cinq fils et cinq filles, dont l'aisnée abbesse du Pré au Mans, puis de la Reigle, et les quatre autres religieuses à Riom. Les cinq fils furent : Léon comte de la Feuillade, premier chambellan de Monsieur, Gaston, après son père, lieutenant de la compagnie des chevaux légers de ce Prince, Lieutenant général des armées du Roy, Lieutenant général au gouvernement d'Auvergne, tué à la bataille de Lens, 1647, sans avoir esté marié.

Georges archevesque d'Ambrun puis évesque de Metz, auquel on reviendra. Gabriel Brachet, par donation de son oncle maternel avec substitution de son nom, fut premier chambellan de Monsieur, Gaston, après la mort de son frère aisné, et fut tué à l'attaque du fort de Wal, 1638, pendant le siége de Saint Omer. Paul d'Aubusson fut page du grand Maistre de Malthe et chevalier de cet Ordre. Il fut fort blessé au combat où en 1645 les galères de Malthe prirent le grand galion des Turcs. Il sauta le premier dessus, se saisit du grand estendard turc et prit prisonnier le frère du Grand Seigneur, qui se fit ensuitte chrestien puis dominicain sous le nom de Père Ottoman. Ce chevalier d'Aubusson fut tué au siége de Mardick un an après en 1646. Enfin le mareschal duc de la Feuillade.

Georges d'Aubusson archevesque d'Ambrun, puis évesque de Metz, chevalier du Saint Esprit, abbé de Saint-

Loup de Troyes et de Saint-Jean de Laon, l'un des trois conseillers d'Estat d'église, ambassadeur à Venise et en Espagne, prit d'abord l'habit de Jésuitte, à quoy il n'estoit guères propre; aussy ne le garda t'il guères. Il fut docteur de Sorbonne, et promoteur de l'Assemblée du clergé en 1645, puis nommé en 1648 à l'Évesché de Gap. Mais le père du fameux marquis de Lyonne ministre et secrétaire d'Estat des affaires estrangères, qui avoit cet Évesché, ayant refusé de passer à l'archevesché d'Ambrun par un motif de piété, Georges d'Aubusson l'obtint. Il se distingua fort en l'Assemblée du clergé en 1650, dont il fut le second président puis le premier par la mort de Léonor d'Estampes, archevesque duc de Rheims, dont il fit l'oraison funèbre. Il alla en 1659 ambassadeur à Venise où il se soustint avec beaucoup de dignité contre les entreprises du nonce Altoviti, qui luy refusoit l'Excellence et le vouloit obliger à la mode d'Italie de ne point paroistre avec le rochet découvert mais avec le mantelet comme luy. En 1661, il fut ambassadeur en Espagne, et pendant qu'il y estoit fut nommé chevalier du Saint Esprit le dernier de cette année.

Ce fut alors que le Mareschal d'Estrades estant ambassadeur en Angletterre, et le baron de Vatteville l'estant aussy d'Espagne, il arriva à l'entrée d'un ambassadeur de Venise, que le baron de Vatteville arma ses gens, avec ordre de faire en touttes sortes que le carrosse qu'il envoyoit à cette entrée précédast celuy de l'ambassadeur de France qui ne s'attendoit à rien moins; et cela fut exécuté avec tant de violence que les traits des chevaux de M. d'Estrades furent coupés, et ses chevaux et ses gens mesmes blessés. Cet attentat fut pris en France avec toutte la hauteur qu'il méritoit, et M. d'Ambrun négocia si bien que Philippe IV envoya en 1662 le mareschal de la Fuente am-

bassadeur extraordinaire au Roy son gendre, avec ordre de luy déclarer en présence de tous les ministres estrangers en audience publique qu'en aucun lieu ny occasion quelconque ses ambassadeurs ne disputteroient jamais aux siens. Cela fut exécuté longtemps et subsiste encore par toutte l'Italie, où l'ambassadeur s'abstient toujours de se trouver en fonctions et cérémonies publiques avec l'ambassadeur de France. M. d'Ambrun revint quelque temps après. C'estoit un homme de beaucoup d'esprit, fort sçavant, fort instruit aussy des matières du clergé, habile dans les affaires d'Estat et qui faisoit aussy fort bien les siennes. Libre et plaisant avec de la hauteur et de la souplesse, bon courtisan et dans une grande familiarité avec le Roy qui s'en amusoit fort, et avec cela le considéroit fort ; à son exemple, les ministres et la Cour où il servit fort à la fortune et à l'élévation de son frère. Le Roy le menoit souvent à Marly sans qu'il le demandast, et il ne le demandoit jamais inutilement dans les premiers temps, où il n'y alloit que fort peu de monde et fort choisy. Il avoit un bras plus court et plus menu que l'autre naturellement, avec un mouvement dans le coude dont le Roy lui faisoit souvent la guerre, et il se plaisoit à exciter des estocaderies entre luy et ses principaux courtisans, qui estoient souvent fort plaisantes. L'archevesque estoit aussy fort avare; on le luy reprochoit, et c'estoit des contes là dessus qui produisoient souvent des plaisanteries devant le Roy, dont l'archevesque se tiroit fort bien. Le Roy luy faisoit toujours la guerre de ce qu'il estoit le seul des prélats qui avoient l'Ordre qui ne portoit point de Saint Esprit sur sa soutanelle par épargne, et il estoit vray. Luy se défendoit en soustenant que c'estoit là un abus de vanité, et que la soutanelle estoit comme la soutane

longue sur laquelle personne n'en portoit, parce qu'elle exigeoit le manteau sur lequel il y en avoit un, et comme les pourpoints d'autrefois des laïques qui n'y en portoient point non plus par la mesme raison ; et il soustint cette singularité toutte sa vie. En 1668 il eut l'évesché de Metz, quand le duc de Verneuil le quitta pour se marier, et le pape accorda à M. d'Ambrun de conserver toutte sa vie le rang, les marques et les honneurs d'Archevesque. Il y passoit beaucoup de temps tous les ans, fort appliqué à son diocèse, et y mourut en 1697, à quatre vingt cinq ans, presque en enfance depuis deux ou trois ans.

## I.

François d'Aubusson, le dernier de tant de frères, comte de la Feuillade puis duc vérifié de Roannois, Mareschal de France, connu sous le nom de mareschal duc de la Feuillade.

Dauphiné.

Gardes françoises.

Grandes entrées.

Chevalier du S. Esprit.

Il commença à servir capitaine de cavalerie à la bataille de Rhétel, où le mareschal du Plessis sauva l'Estat, 1651, par sa victoire sur M. de Turenne; et continua de se distinguer en touttes

Charlotte Gouffier, sœur du dernier duc de Roannois Gouffier, fut élevée à Port-Royal et en sortit fort jeune; mais elle y rentra à dix sept ans et y prit l'habit. Au bout de six semaines elle receut ordre d'en sortir, et auparavent de l'exécuter, elle fit vœu de chasteté, de se faire religieuse, et se coupa mesme les cheveux. Elle vescut neuf ans fort retirée et fort solitaire, allant souvent à Port Royal et vivant sous la conduitte de la célèbre Mère Agnès, jusqu'en 1664 que cette Mère,

les expéditions de cette guerre, où il se signala encore plus en 1654, en forçant les premières lignes de M. le Prince à Arras, et continua à servir jusqu'à la paix des Pyrénées, 1660. En 1664, il fut sous M. de Coligny mener le secours que le Roy envoya en Hongrie, qui eut tant de part au combat de Saint Gothart et à la gloire de cette campagne, que l'Empereur paya de tant de jalousie et d'ingratitude. Au retour de ce voyage, la faveur de la Feuillade luy fit concevoir les plus hautes espérances. Il les combla par son mariage, qui le fit Duc vérifié, 1667, et continua à servir de Lieutenant général jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, que le désir de briller luy fit entreprendre le voyage de Candie assiégée par les Turcs, et y mener plusieurs volontaires à ses despends. Bientost après son retour, il se trouva délivré d'un dangereux rival dans la faveur l'abbesse et les principales de la Communauté en furent violemment enlevées. Mademoiselle de Roannois, qui avoit alors trente un ans, eut une lettre de cachet pour se retirer en Poictou, dont son frère empescha l'effet en représentant sa délicatesse. Alors elle renouvela son vœu, et ne pouvant plus penser à l'exécuter à Port Royal, elle promit à Dieu de se faire Carmélite. Elle vendit ses pierreries dont elle ne se servoit point, et en donna l'argent aux pauvres, et dissuada une personne de sa connoissance d'écouter aucune proposition de mariage, qui en estoit tentée après avoir fait un vœu de chasteté. Elle mesme fut d'autant plus attaquée que son frère ne vouloit point se marier, et fut obligée de subir l'interrogatoire de son curé sur ses vœux, à qui elle maintint qu'elle les avoit faits en toutte connoissance et liberté, et qu'elle ne croyoit aucune puissance

du Roy par la prison du comte de Lausun qui y estoit bien plus avant que personne avant sa disgrâce. M. de la Feuillade en recueillit bientost le fruit par le choix que le Roy fit de luy pour achepter le régiment des Gardes Françoises, dont le mareschal de Gramont fut obligé de se défaire; et tost après il obtint les entrées des premiers gentilshommes de la Chambre, qui a toujours esté sous Louis XIV la plus insigne et la plus rare faveur, et la privance la plus commode, la plus grande et la plus utile.

Il fit touttes les campagnes de la guerre de Hollande et de la conqueste de la Franche Comté, et fut Mareschal de France dans la promotion qui, en 1675, suivit la mort de M. de Turenne. Il en servit en Flandres l'année suivante, et en 1678 alla relever le duc de Vivonne à Messine, avec la qualité de viceroy et le commandement de la ecclésiastique en autorité ny en pouvoir de l'en dispenser. Cependant le temps et les manèges la changèrent; elle souhaita de pouvoir estre affranchie; elle consulta, et fut mécontente de la réponse. Elle consulta ailleurs avec plus de succès pour ce qu'elle désiroit, et obtint une dispense de Rome pour se marier. M. de la Feuillade, fort en faveur et fort distingué et avancé à la guerre, n'épargnoit rien pour se procurer par ce grand mariage mieux que les grands biens de cette Maison, et au Roy une occasion pressante et un moyen de le faire Duc sans tirer à conséquence et en estre retenu par des demandeurs sur un exemple qui n'en pouvoit point faire.

M. de Roannois fort dans la plus haute piété, et peut-estre plus extraordinaire que dévot, avoit renoncé au mariage et au monde et ne demandoit pas mieux que de tout donner à sa sœur. Il traitta donc avec M. de la

marine, d'où il se retira avec beaucoup de réputation par le traitté qu'il y fit. En 1681, il eut le gouvernement de Dauphiné, vacant par la mort du duc de Lesdiguières, et fut chevalier du Saint Esprit 1688.

C'estoit un très brave homme, excellent sous autruy tant qu'il en avoit besoin pour sa fortune à laquelle il sacrifia touttes choses; médiocre et dangereux en chef par trop d'envie de faire et trop peu de digestion de ses projets, vif et impétueux à l'excès, ardent et infatigable à tout, bon ami et dangereux ennemi, mais qui ne se picqua jamais, dans sa conduitte d'une probité contraignante, et se fit un Pérou du régiment des Gardes.

La familiarité qu'il avoit usurpée avec le Roy et la liberté de luy dire tout ce qu'il vouloit, le faisoit redoutter mesme aux ministres avec qui il estoit souple quand ils l'estoient avec luy, Feuillade de la vente et en mesme temps de la démission de son Duché, dont le rang et les honneurs luy furent à l'ordinaire conservés en passant à M. de la Feuillade par une érection nouvelle, qui espousa en mesme temps sa sœur, 9 avril 1667, et prit le nom de duc de la Feuillade, à cause de son beau frère qui conservoit celuy de duc de Roannois. Il se sceut plus de gré de cette grande fortune et à son adresse qu'à la femme qui en estoit le moyen, qui ne tarda pas à se repentir d'avoir rompu ses vœux et d'en avoir de violents scrupules le reste de sa vie. Elle se passa en chagrins et en maladies douloureuses et presque continuelles qui la mirent au tombeau à cinquante ans, 14 février 1683, sans avoir pu obtenir que son cœur fust porté à Port-Royal des Champs à qui elle avoit légué 3000 liv. qu'elle confirma, pour y recevoir une converse pour y

mais haut et rompant la gourmette sans aucune mesure dès qu'il s'en estimoit choqué. Le despotisme de Louvois et touttes les tentatives qu'il avoit hazardées contre l'indépendance à son égard, du régiment des gardes, l'avoit ouvertement brouillé avec luy, et ce qui outroit le ministre, toujours à l'avantage du Duc qui se plaisoit à ces éclats. Il estoit au contraire ami particulier de Colbert et de Seignelay son fils, avec qui il n'avoit point de sujets de démeslés et qui estoient comme luy ennemis de Louvois. Ce ministre, qui ne cherchoit qu'à nuire à l'autre et à le discréditer dans le monde, saisit une occasion de mécontentement du Roy assés fort sur quelque chose que le duc de Chevreuse, gendre de Colbert, avoit fait de son chef dans les chevaux légers de la garde dont il estoit capitaine, et profita du goust assés marqué du Roy pour Montrevel, depuis Mareschal de France, pour faire en sorte de faire oster la charge à l'un et la procurer à l'autre. Il y réussit si bien, que le Roy le dit à Montrevel avec deffense d'en parler à qui que ce fust de quelques jours. Le Roy vouloit avoir le temps d'y préparer Colbert. Le soir mesme, Montrevel qui outre la naissance, la valeur et le talent des dames, n'en eut jamais qu'un esprit de travers et un galimatias en musique, ne put tenir dans sa peau, l'alla confier à la Feuillade qui sentant le coup double de faire péter la chose en la main de son ennemi et de s'acquérir une obligation signalée sur son ami, et peu empesché du secret et de la confience, alla le lendemain le conter à Colbert à son réveil. La chose réussit comme la Feuillade l'avoit prévue. Colbert parla au Roy dans la journée, qui

tenir la place qu'elle avoit vouée et y prier Dieu pour elle, qui ne bénit ny son mariage ny ses fruits.

picqué de son secret révélé, et embarrassé de Colbert, pardonna à son gendre dans la famille de qui la charge est encore aujourd'huy.

M. de la Feuillade n'avoit pas eu sa fortune à bon marché. Il estoit adroit et fin courtisan et connoissoit le Roy mieux qu'homme de la Cour. Il découvrit de bonne heure que les plus basses et les plus outrées flatteries estoient un chemin seur et raccourci à qui estoit à portée et en volonté de les faire. On en raportera deux icy entre mil pour un eschantillon. Suivant une fois le Roy à une promenade à cheval, un palefrenier du Roy luy fit quelque sottise, et luy prompt à la main lève sa canne et se met à frapper. C'estoit fort près du Roy qui au mouvement que cela fit, se tourne, regarde, voit et s'écrie : « Comment! à ma livrée! » Mais la Feuillade sans s'émouvoir luy répond : « Ce n'est rien, Sire; ce sont deux de vos gens qui se battent, ne vous meslés pas de cela; » et recommença de plus belle. Le Roy cessa de regarder et parla d'autre chose, ravi d'aise de ce mot : ce sont deux de vos gens qui se battent, et de cette parité où la Feuillade se mettoit avec son palefrenier.

Une autre fois, ayant eu quelque nuage avec le Roy, qui se plaisoit jusqu'avec ses ministres à donner quelquefois des mortifications à ses plus familiers pour les tenir de court et en crainte, ayant esté refusé deux ou trois fois de suivre le Roy je ne me souviens plus où, se fit encore refuser à sa portière. Il avoit son dessein et l'exécuta. Ce fut de monter derrière le carrosse du Roy avec les valets de pied, et puis à quelque distance de leur parler bien haut, en leur recommandant de le bien tenir parce qu'il n'estoit pas accoustumé à cette allure. A la deux ou troisième fois, le Roy reconnut sa voix, regarda et fut dans une surprise extresme, et luy demanda s'il

estoit fou de s'estre juché là. « Oui, Sire, luy répondit il, mais c'est d'estre séparé de vous et que vous n'ayiés pas voulu de moy; au moins n'aurés vous pas la cruauté de me faire descendre d'icy et de ne me pas souffrir parmi vos valets de pied; au moins vous en serviray je aussy bien qu'eux. » Cette bassesse énorme ravit le Roy qui fit arrester, mena la Feuillade et l'aima plus que jamais. Avec cela c'estoit l'homme du monde le plus audacieux, et qui quand il vouloit craignoit le moins de rompre touttes sortes de glaces. Il logeoit à Versailles et à Fontainebleau dans deux fort beaux et grands appartements, et tous deux sur la grand'cour intérieure qu'à Fontainebleau on appelle en ovale. La meilleure compagnie abondoit chés luy, et tout le régiment des gardes, et s'il avoit à parler en particulier à quelqu'un, c'estoit d'ordinaire dans la cour qu'on appelloit pour cela le cabinet de M. de la Feuillade qui très souvent les matins quand il faisoit chaud, s'y promenoit en chemise avec son baudrier par dessus. Il en portoit un toutte sa vie et ne l'a quitté qu'en mourant. Dans ces cours il crioit et se débattoit comme il eust fait dans sa chambre. Le Roy le voyoit quelquefois de ses fenestres et en rioit. Il l'y avoit accoustumé, et ces façons le relevoient parce qu'elles n'estoient permises qu'à luy.

Il avoit tiré de grands secours d'un baigneur nommé Prudhomme chez qui il logeoit à Paris de tout temps; et depuis le commencement[1] il en tira de bons conseils, car il estoit plus sensé que son estat ne le comportoit. Il ne l'oublia de sa vie, et tant que ce Prudhomme vescut, outre qu'il luy rendit bien ses avances, il ne luy

[1] Le manuscrit dit : « depuis *qu'elle fut commencée* » mots qui se réfèrent évidemment, à un membre de phrase oublié dans la transcription rapide de Saint-Simon.

refusa jamais rien. Il laissa une fille laide, vertueuse et aussy sage et sensée que luy. M. de la Feuillade la prit à Paris chez luy et l'en rendit tellement maistresse qu'estant devenu veuf, il luy offrit souvent de l'espouser, mais sa modestie ne le voulut jamais. Mais elle disposoit de tout chez luy, de ses gens, de ses revenus, de ses enfans avec une autorité totale, et avoit un crédit entier sur luy pour tout ce qui regardoit ses charges et la Cour, sans qu'un autre attachement qu'il prit dans les dernières années de sa vie ait en rien affoibli celuy là qui par toutte sa conduitte, le mérita toujours tout entier.

Cet autre attachement fut pour Suzanne de Montgommery, vefve sans enfans d'Henry Goyon comte de Quintin, qui pour la singularité mérite bien un mot. C'estoit une femme qui ne manquoit pas d'esprit et encore moins d'adresse, qui s'adoroit et ne vouloit que des adorateurs et des complaisantes, et qui en faisant la malade s'estoit establie sur le pied de ne sortir jamais de chez elle pour quoy que ce pust estre et d'y avoir néantmoins toujours grande et fort bonne compagnie moyennant du jeu et de la bonne chère, et toujours la bonne place chez elle, et ne se levoit pour personne. Monsieur et mesme Madame y alloient quelquefois, et il estoit devenu du bon air d'aller à cette sorte de tribunal qui décidoit avec empire. Les mets les plus nouveaux, les estoffes les plus exquises, les meubles les plus précieux, les porcelaines les plus rares faisoient la plus grande partie du mérite de cette fée, qui estoit bonne femme d'ailleurs et vive amie et ne disoit et ne faisoit mal à personne, mais qui tenoit tout le monde chez elle dans un respect qui à voir de sens froid estoit quelque chose de plaisant. M. de la Feuillade se mit à y aller, et

puis à s'en coiffer de telle sorte que trois fois la semaine il n'y manquoit point. Il partoit de Versailles l'après disnée, quelquefois mesme le matin, et il estoit seur qu'il revenoit toujours au coucher du Roy. Il n'estoit point question de vilaine galanterie, et tout s'y traittoit à la romanesque, et le comte d'Auvergne partant pour l'armée ayant hazardé de luy baiser la main, ce fut une affaire horrible et qui pensa le faire chasser sans retour. Après la mort de M. de la Feuillade, sa maison et sa considération commencèrent à diminuer. C'est elle sur la porte de qui le comte de Fiesque qui avoit assés souvent de plaisantes saillies, fit mettre un matin un grand écriteau où on lisoit : « Sur la porte de la Quintin, On trouve tous les matins, Impertinence plénière, laire, lenlaire. » Elle vieillissoit et devenoit infirme, mais elle se soustenoit par aller passer les estés à Saint Cloud tant que Monsieur y estoit ; et y régnoit à sa manière, allant et venant par la rivière. Sur ses dernières années, elle se trouva assés abandonnée de la bonne et florissante compagnie, et se résolut à récompenser vingt ans d'amour en tel respect qu'il ne s'estoit exprimé que par une assiduité continuelle. Ce fut Mortagne, capitaine de gendarmerie fort estimé et qui avec du bien et de la despense, de la valeur et une figure qui avoit plu aux dames, mais que pas un de ses plus anciens valets n'avoit jamais veu qu'habillé, gourmé et en perruque, cachoit sous un noble nom de Flandres qu'il n'estoit que le fils de l'intendant de cette Maison dont il avoit acquis le bien. Il espousa donc la vieille fée, quitta le service et se fit premier escuyer puis chevalier d'honneur de Madame, après la mort de Monsieur. Ce fut l'époque de leur chutte dans le monde que ce mariage à l'un et à l'autre, qui ne changea rien au règne de la femme et aux soumissions

et à l'assiduité du nouveau mari. Il mourut quelques années avant elle, et elle après décrépite et assez abandonnée.

Pour M. de la Feuillade, ce goust de Paris avoit insensiblement déplu au Roy, et l'autorité que cette femme avoit usurpée sur le régiment des gardes, qui le rendoit plus difficile aux volontés du colonel, quoyque sans résister à pas une, vaincu par l'habitude et par l'audacieuse impétuosité dont ce favori soustenoit ce qu'il vouloit emporter. Il avoit receu plusieures blesseures et eu de grandes maladies, dont une sans ressource du costé des médecins mit le fameux Carette en grande réputation par cette guérison. M. de la Feuillade portoit une canule depuis longues années d'une blesseure à travers du corps, dont il s'avisa de se lasser. Il l'osta, et en mourut quelque temps après d'une assez longue maladie qui finit subitement comme il alloit manger un poulet, et comptoit d'aller dans cinq ou six jours à Fontainebleau où la Cour estoit. Il mourut à Paris, 19 septembre 1691, et le Roy à qui il pesoit beaucoup depuis longtemps, ne put s'empescher de tesmoigner qu'il s'en trouvoit infiniment soulagé. Belle leçon pour les courtisans qui n'ont eu rien de sacré pour leur fortune et qui se prostituent aux plus indignes flatteries. L'apothéose que celuy cy fit du Roy de son vivant, par le scandale de la place des Victoires et l'impiété de la pompeuse cérémonie de sa dédicace, où Monseigneur fut présent, est une chose tellement connue et immortelle, qu'il seroit superflu de s'y estendre, non plus que sur les folles substitutions de tout son bien pour l'entretenir. Mais ce qui s'oubliera peutestre par le défaut d'exécution, c'est qu'il voulut faire faire une route qui des caves des Petits Pères, allast rendre sous le piedestail de la statue de la place des Victoires ; et précisément des-

sous y faire un caveau pour sa sépulture et pour celle de sa postérité; ce que le terrain ne permit pas. Elle ne dura guères, sa postérité. Sa fille unique, fort en aage d'estre mariée et fort bien élevée par Madcmoiselle Prudhomme, mourut sans l'estre, quatre mois après luy; et on va voir finir sa famille avec son fils unique.

II.

Louis d'Aubusson duc vérifié de Roannois, dit le duc de la Feuillade, fait pair de France.

Dauphiné.

Mareschal de France.

Il estoit né en 1673 et avoit paru de bonne heure dans le monde sous le nom de vicomte d'Aubusson, aboli dans sa Maison depuis si longtemps. Il commença à servir, 1688, au siége de Philipsbourg sous Monseigneur, et eut bientost après un régiment de cavalerie. Son père le contint tant qu'il vescut; et à sa dernière maladie croyant mourir au commencement, il eut la bassesse, après tout ce qui s'estoit passé toutte sa vie entre luy et M. de Louvois d'inimitié ouverte et jamais mesme replastrée, de s'adresser à l'archevesque de Rheims pour avoir pour son fils la

I. — Charlotte Thérèse Phélypeaux-la-Vrillière, fille du marquis de Chasteauneuf et sœur du marquis de la Vrillière, tous deux Secrétaires d'Estat et des Ordres du Roy.

Mariée 1692.

Morte 1697 à 22 ans.

II. — Marie Thérèse fille de Michel Chamillart, controoleur général des finances, Ministre et Secrétaire d'Estat ayant le département de la guerre, grand Trésorier des Ordres du Roy.

Mariée 1701.

Morte 1716, à 33 ans.

fille de Louvois, qui a depuis esté duchesse de Villeroy.

Le nouveau duc de la Feuillade eut grand'peine d'obtenir le gouvernement de Dauphiné, qu'il achepta de plusieurs mois d'inquiétude. Il estoit fort bien fait, mais avec un visage d'une laideur dégoustante. Beaucoup d'esprit, de feu, d'audace, plus que personne le langage et les manières du grand monde et le jargon qui plaist aux dames. Fort galant, magnifique et très brave. Une ambition démesurée et une opinion de soy en tout genre qui l'estoit encore plus. Nulle réflexion, beaucoup d'entreprise, et [point] retenu par quoy que ce soit. Sa jeunesse fut très débordée et déplut fort au Roy. Ses mépris pour sa femme qui estoit aimable, et pour sa famille fut extresme, et il disoit de Chasteauneuf, son beau père véritablement peu employé et considéré, qu'il passoit ses journées avec ses commis à esplucher de la salade. Voyant son oncle fort baissé, il partit de l'armée d'Allemagne au mois de septembre, s'en fut à Metz, crocheta les cassettes et emporta fort gros tambour battant. Le Roy fut au moment de le casser et de le mettre en prison, et cette gentillesse ne réussit pas dans le monde. Une autre fois encore il estoit cassé sans Pontchartrain, pour la crasse de son régiment et sa négligence outrée dans le service.

Il se trouvoit dans cet estat avec le Roy, ayant inutilement frappé à touttes les portes pour se remettre en grâce et rattrapper les grades militaires dont le Roy l'avoit privé en diverses promotions en avançant ses cadets et le laissant toujours, lorsque Chamillart prit le grand essor qui a duré si peu d'années, mais qui a esté si brillant et si puissant. M. de la Feuillade estoit veuf, et de plus avoit mangé tout ce qu'il avoit eu de son oncle et tout ce qu'il avoit pu de son père, et cela estoit immense, en

débauches, en habits et en chevaux. Il crut trouver une ressource à tout dans un ministre qui avoit la grâce de la nouveauté, celle du choix par goust et une puissance qui alloit toujours croissant. Chamillart ébloui de se donner un tel gendre, et qui poussé par luy pourroit devenir son appuy et celuy de sa famille, en parla au Roy; mais il fut bien affligé de la réponse. — Qui il vous plaira, luy dit le Roy, hors celuy là, si vous voulés des grâces pour un gendre. Je connois bien la Feuillade, qui ne veut de vostre fille que pour vous tourmenter de me parler pour luy, et je vous avertis que je ne feray pas la moindre chose. — Rien de plus précis et de plus net; mais si le Roy connoissoit bien le duc de la Feuillade, il ne se connut guères soy mesme en cette occasion. Un an après le mariage se fit; la Feuillade qui n'avoit pu estre brigadier, en fut mareschal de Camp, et peu de mois après, Lieutenant général sous prétexte d'aller commander dans son gouvernement de Dauphiné. Il y eut un démeslé pour une mascarade avec le cardinal le Camus, dont l'ancienne et persévérante disgrâce ne put avoir raison.

La campagne suivante, le mareschal de Tessé qui commandoit en ces païs là, fut assés bon courtisan pour avoir besoin des eaux, et la Feuillade eut des patentes de général de son armée. Rien de plus rapide. Le Roy dit qu'il vouloit enfin essayer des jeunes gens, et beaucoup de bien du gendre de son ministre. Ces courtes nottes qui doivent s'éloigner des récits pour se borner aux remarques, se contenteront de le conduire devant Turin où il fit plus de fautes que de pas, et où M. le duc d'Orléans qui avoit deffense de rien faire que de l'avis du mareschal de Marchain, les vit touttes et luy fut pleinement sacrifié par ce mareschal à qui il en cousta

la vie, et l'Italie à la France. Le Roy en fut d'autant plus outré que Vauban qu'il avoit fait mareschal de France, et à qui les siéges faits sous le Roy avoient laissé beaucoup d'accès, l'alla trouver dans son cabinet, luy représenta l'importance du succès de ce siége et les fautes qui s'y faisoient, et ajousta qu'estant ami de Chamillart et ne voulant pas nuire à son gendre, et que tenant tout du Roy, il n'estoit pas juste que l'extresme honneur où il l'avoit élevé fust un obstacle à ses services; qu'il offroit donc au Roy d'aller au siége, de le conduire, de mettre son baston derrière la porte et de ne se mesler de quoy que ce soit dans l'armée que comme simple ingénieur. Il pressa et fut comblé de louanges, mais constamment refusé, dont le cuisant repentir retomba à plomb sur la Feuillade qui fut rappellé et ne s'en releva jamais du temps de Louis XIV, quelques intrigues et quelques tentatives qu'il pust faire ou procurer. La chutte de son beau père, arrivée en 1709, acheva de l'accabler, et l'aveuglement de Chamillart pour luy fut tel qu'il fut le seul à qui sa conduitte dans cette occasion à son égard ne donna point d'indignation. Hors de toutte mesure, et déjà mal depuis Turin avec M. le duc d'Orléans, il saisit les deux occasions de sa vie les plus cruelles pour se monstrer à découvert le coryphée de ses ennemis, et à tel excès que c'est le seul homme contre qui ce Prince, si outrément débonnaire et si excessivement par delà tout but, se voulut porter à une violence digne des outrages, qu'il est fascheux que ceux de son rang se puissent permettre, et qu'un de ses plus intimes serviteurs et point ami de la Feuillade eut grand'peine à destourner.

Une fine politique conduisoit la Feuillade de la sorte, lorsque tout vint à luy manquer sous les pieds. Mais

les crimes protègent les criminels et leur sont de ressource. Celuy-cy, qui n'avoit de ressemblance avec César que par ne pouvoir souffrir personne à costé de soy, et par ce double goust qui faisoit dire de cet empereur qu'il estoit le mari de touttes les femmes et la femme de tous les maris, y trouva son salut par Canillac, qui se picqua de faire éclater son crédit et sa foiblesse aussy vieille qu'eux. Celuy cy estoit par quartiers dans l'intimité de M. le duc d'Orléans avec un ascendant sur luy fort peu compréhensible. Il fut à la formation des Conseils à la mort du Roy, de celuy des affaires estrangères, sans estre guères sorti de sa tente à l'armée où il avoit peu réussy, ny en tout temps de son quartier, ny mesme de sa robe de chambre. Le mareschal d'Huxelles se trouvoit à la teste de ce mesme Conseil, qui luy faisoit sa cour et qu'il s'associa pour servir la Feuillade lequel, sans avoir veu M. le duc d'Orléans depuis Turin jusqu'alors, fut admis à un des soupers de ce prince qui n'ont fait que trop de bruit, conduit par Canillac, et luy vendit pour M. le duc de Chartres le gouvernement de Dauphiné tout ce qu'il voulut, qu'on sceut et qu'on ne sceut pas ; et tout aussytost après fut nommé ambassadeur à Rome, et déclaré Pair de France le premier d'une Régence sous laquelle ny luy ny personne ne doutoit qu'il ne fust cruellement écrasé. Ces deux Messieurs avoient persuadé M. le duc d'Orléans de la nécessité d'un ambassadeur à Rome, de la rareté des sujets, du bonheur qu'un homme tel que la Feuillade s'y voulust présenter pour faire sa paix avec luy, et de l'importance de luy faire une grâce éclatante pour que Rome ne crust pas avoir un exilé en disgrâce en guise d'ambassadeur. Il en toucha une grosse somme pour faire son équipage, qu'il commença lentement et qu'il ne con-

duisit pas plus loin, et en toucha les appointements sept ou huit ans sans qu'il ait jamais esté question qu'il sortist de Paris.

La mort du Régent ouvrit une nouvelle scène. Il se déchaisna de nouveau contre luy et se jetta avec d'adroittes, mais de profondes bassesses, à M. le Duc devenu Premier ministre, aux Paris et à Madame de Prie qui le gouvernoient totalement. Paris du Vernay, le tenant des quatre frères, se mit en teste de se le dévouer ; et la veille que la promotion de l'Ordre du Saint Esprit de 1724 devoit éclore, pour laquelle la Feuillade s'estoit fort remué, du Vernay persuada M. le Duc de le faire mareschal de France ; tellement que le lendemain matin qu'il fut ajousté à la promotion des mareschaux de France résolue, et que pour en faire à deux fois on l'avoit exclus de la promotion de l'Ordre, la Feuillade à l'erre dans l'antichambre, entendit proclamer les nouveaux chevaliers et demeura confondu de ne s'estre point ouï nommer. Il entra dans la galerie où il se promenoit seul dans une profonde rêverie, lorsqu'il ouït derrière soy tout proche, la voix de M. le Duc qui disoit : Bonjour, Monsieur le mareschal. A ce mot la Feuillade se tourne et regarde tout autour qui estoit ce mareschal de France, et M. le Duc qui sourioit de cette gentillesse luy dit enfin que c'estoit à luy mesme à qui il parloit. Mais l'autre stupéfait ne le put comprendre, jusqu'à ce que M. le Duc le luy dist clairement et l'avertist d'aller remercier le Roy. Il y avoit loin de Turin à ce grade, sans aucune campagne entre deux ; aussy n'y songeoit il pas, et du Vernay en eut tout l'honneur que personne ne luy disputta.

De là, voilà la Feuillade favori et qui se portoit pour tel plus qu'il ne l'estoit de beaucoup. Mais il le fut assés

pour qu'il s'hazardast à prendre des montans qui mirent Madame de Prie en inquiétude et en jalousie, et qui luy ayant paru utile d'abord par son esprit audacieux et bouillant, et plus encore pour n'avoir rien de sacré en quelque genre que ce pust estre, par là mesme commença à luy faire peur. Elle essaya de l'envoyer ambassadeur à Vienne; mais il sceut en parer le coup et procurer cet employ à Richelieu son élève et parfaitement digne de luy. De là, rupture avec Madame de Prie que M. le Duc voulut au moins replastrer au dehors, mais lutte continuelle quoyque plus sourde, qui dura jusqu'au temps de ruer les derniers coups de la perte de M. le Blanc que Madame de Prie avoit jurée et où M. le Duc s'estoit livré à visage découvert, armé de toutte la puissance royale, et prodiguant jusqu'à plus de neuf millions qu'il en cousta au Roy. L'affaire en estoit au terme du jugement, et Madame de Prie vouloit que ce fust par des commissaires choisis par M. le Duc et vendus; et il n'est que trop vray que de cette sorte il n'est point d'innocent qui puisse eschapper. La Feuillade qui se picquoit de tout, et qui depuis sa promotion au Baston leur avoit souvent ouï discuter ce qui regardoit une affaire si ardemment poursuivie, s'y estoit appliqué comme à la véritable affaire du jour et aussy ardent qu'eux à la perte de M. le Blanc, mais pour plaire et sans avoir jamais receu aucun desplaisir de luy. Il voulut faire contre à Madame de Prie pour prendre en affaires un ascendant sur elle auprès de M. le Duc, et maintint qu'il falloit laisser juger l'affaire par le Parlement entier; qu'il l'avoit estudiée à fond et qu'il pouvoit répondre que si le Blanc avoit dix testes, il y en avoit assés pour les luy faire perdre touttes; que M. le Duc avoit intérest qu'un jugement certainement

à mort ne fust pas suspect comme il le seroit toujours par des commissaires, et que de plus il répondoit luy du Parlement par le crédit qu'il y avoit acquis, et par tel et tel à qui il feroit faire tout ce qu'il voudroit, et par luy aux autres. Il fit tant de bruit qu'il l'emporta, et ce fut le salut et le triomphe de l'innocence. Mais quand ce fut à y commencer tout de bon, la Feuillade commença à craindre, et comme il se croyoit invincible partout, il voulut estre juge luy mesme, comptant emporter tout par son éloquence et par l'autorité de sa présence. Mais il sentit l'indécence d'aller au Parlement seul de son espèce, et à chose si peu convenable à un pair de France et si estrangement suspecte. Il essaya donc d'y en attirer d'autres et lascha son duc de Richelieu qui n'estoit pas encore parti. Mais ce négociateur ne put jamais enrôler que le duc de Villars-Brancas qui n'eut jamais rien à perdre, qui n'avoit jamais receu que plaisirs de M. le Blanc, qui devoit sa Pairie à la Régence, et qui voyoit le Blanc ouvertement protégé par M. le duc d'Orléans. Pour M. de Richelieu qui ne devoit jamais oublier ce qu'il devoit à M. le Blanc dans le temps que l'ambassadeur d'Espagne fut arresté et que luy fut mis à la Bastille, l'ingratitude fut au comble. Touttesfois ces trois Messieurs se constituèrent juges ; et M. le duc d'Orléans en estant averti, fut prendre place au Parlement avec M. le prince de Conti qui déclarèrent qu'ils ne manqueroient pas une séance. Cela fit un tel vacarme, que M. le Duc trouva plus court d'empescher ces trois Ducs de continuer, et en mesme temps les deux princes du sang cessèrent aussy d'y aller. La Feuillade, décheu de la ressource de Démosthènes et mieux car il eust esté avocat et juge, se donna des mouvements infinis et eut la douleur de les voir inutiles.

Ce célèbre et juste jugement qui couvrit les juges d'honneur et de gloire, fut rendu et prononcé le 25 janvier 1725, un quart d'heure avant la réception au Parlement du fils du duc d'Antin en qualité d'Évesque duc de Langres, où à l'ordinaire tous les princes du sang et autres pairs estoient présents. La Feuillade y avala à longs traits sa honte et sa défaite et le désespoir de ne pouvoir se deffendre des reproches de Madame de Prie et de ses suittes, sur un fondement aussy solide et aussy vivement douloureux. Il alla de là chez d'Antin où il ne put se mettre à table, et de là à Marly où la Cour estoit et luy du voyage. Il parut dans le salon enfermé en luy mesme jusqu'à l'égarement ; il y avoit déjà la fièvre, et il ne dura que quatre jours, ne parlant dans ses rêveries presque continuelles que de juges, de justice et de jugement. Telle fut la fin funeste de ce misérable qui ne fut regretté de personne que de son Canillac, à qui les attaques d'épilepsie ayant redoublé depuis qu'il n'estoit plus rien, fut tellement touché de cette perte qu'il en mourut peu d'heures après, aussy peu regrettés et estimés l'un que l'autre ; et sans contredit les deux plus malhonnestes hommes qui fussent en France, avec toutte l'audace et le langage de la probité.

La Feuillade n'avoit jamais eu d'enfans ; et dans un moment d'intervalle qu'il eut, il donna tout ce qu'il put donner à un Aubusson dont on va voir la branche fort éloignée. Entre les regrets je ne compte pas ceux d'un vieil amour tourné en habitude. La vefve du dernier Coligny, fille d'un premier lit du vieux Lassé, estoit de la sorte avec la Feuillade et le chef de son conseil, et digne de l'estre par son esprit et son atroce méchanceté. Sa douleur fut si extresme qu'elle ne put luy

survivre quatre jours. Il mourut à Marly, sans postérité, 29 janvier 1725, à cinquante ans. Madame de Seignelay Furstemberg que la Coligny souffroit sans jalousie, ne se donna pas la peine de cacher la sienne, dont elle pensa mourir et fut à l'extrémité. Elle n'avoit eu que cette passion estrange à l'aage et à la figure de la Feuillade. Celle là estoit bonne, et cette perte la retira du monde et à la fin dans un couvent où elle meine une vie digne et chrestienne.

En voilà peutestre beaucoup pour des nottes ; c'est peutestre peu pour ce qui s'en pourroit ajouster, et point trop encore pour la juste curiosité. Il y faut ajouster que pendant la Régence la Feuillade osa demander et obtint d'estre déchargé de l'entretien de la place des Victoires.

Ainsy s'esteignit le duché pairie de Roannois, quarante neuf ans après sa seconde érection vérifiée, et huit après (cinquante sept en tout) l'érection en Pairie. II Générations; I duché vérifié; I duché vérifié puis Pairie. III duchés. Provinces 2. Mareschaux de France 2. Chevalier du Saint Esprit 1. Charge 1. Emplois plusieurs.

On a veu cy devant quatre fils sortis de Jean I d'Aubusson et de Guyonne de Monteruc, qui tous quatre firent branche en comptant l'aisné de tous; et on a veu aussy ce que sont devenues les trois premières jusqu'à leur extinction. Voyons la quatriesme qui en a produit d'autres et qui n'ont pas brillé, moins encore que leurs aisnées s'il se peut.

Elle commença par le quatriesme frère, Guy d'Aubusson qui d'une Hélie eut Gilles d'Aubusson, lequel de Françoise de Beaupoil dame de Castelnouvel, eut deux

fils : Jean II d'Aubusson sieur de Villac, et François d'Aubusson sieur de Beauregard qui se trouvera dans la suitte. Jean sieur de Villac, son frère aisné, fut grand père de Jean III qui eut deux fils : Jacques sieur de Villac qui continua la postérité, et Jean Georges d'Aubusson qui a fait la branche de Savignac qui a fini en son petit fils.

Jacques d'Aubusson sieur de Villac qui à soixante ans, 21 avril 1667, produisit ses tiltres de noblesse devant Montozon subdélégué de M. Pelot intendant de Guyenne, et mort premier Président du Parlement de Rouen, eut d'une la Royère Jean IV d'Aubusson qui de Louise d'Aubusson-Castelnouvel, sa cousine au cinquième degré, eut Jacques II d'Aubusson baron de Miremont, capitaine d'infanterie, lequel de Françoise Chapt de Rastignac, a eu Hubert François d'Aubusson né en 1707, page de la grande Escurie du Roy, institué héritier c'est à dire légataire universel par le dernier mareschal duc de la Feuillade. C'est luy qui porte le nom de comte de la Feuillade et qui est maistre de Camp du régiment Royal Piedmont cavalerie, et qui après avoir rompu le mariage fait avec Mademoiselle de Prie lors de l'exil de sa mère, a espousé, 1727, Catherine Bazin fille du mareschal de Besons.

Finissons par François d'Aubusson sieur de Beauregard, second fils de Guy sieur de Villac quatriesme branche et quatriesme fils de Jean I d'Aubusson. Ce François sieur de Beauregard eut d'une Abzac la Douze, Jean d'Aubusson lequel d'une Lomagne Ferrides, eut Foucauld d'Aubusson qui de Françoise de Pompadour, eut François d'Aubusson sieur de Beauregard, mari d'une Hautefort, dont les enfans finirent la branche vers 1620.

Ce Foucauld d'Aubusson, fils et père des deux François, se remaria à Anne d'Abzac dont il eut Hector sieur

de Castelnouvel, duquel le petit fils, André Joseph d'Aubusson dit le marquis d'Aubusson, est mareschal deCamp, qui d'une Vernon a un fils. Il a aussy un frère chevalier de Malthe et un dans les Ordres sacrés, tellement qu'il n'y a plus de la Maison d'Aubusson que le comte de la Feuillade et ses enfans, et le marquis d'Aubusson et le sien avec ses deux frères.

Messieurs de Banson se sont toujours prétendus de cette Maison, en portent le nom et les armes, sont appellés à la substitution des biens de la branche de la Feuillade, et n'ont point encore jusqu'à présent monstré de preuve littéraire qui fasse connoistre duquel des seigneurs d'Aubusson ils sont descendus. Cette raison et le peu d'illustration qui se trouve dans cette branche, en biens, en emplois, en alliances, hors une Estaing et une Langheac, empesche de s'y arrester.

## LI

Louis XV
22 février 1723.

**POLIGNY** DIT **LEVIS** — POUR ESTEINT, MAY 1734 — **CHARLES EUGÈNE** MARQUIS DE **LÉVIS**

On a traitté la Maison de Lévis au tiltre de *Ventadour* pages 422 et 423 [Tome V.], et on y a veu que Louis de Lévis baron de la Voute n'eut que deux fils mariés, de Blanche hèritière de Ventadour. Il estoit chambellan de Charles VIII et l'avoit suivi à l'expédition de Naples.

L'aisné de ses fils fut grand père du premier duc de Ventadour; et le second fut baron de Charlus et chef de cette branche, qui de Françoise fille d'Aymar de Poictiers sieur de Saint-Vallier et de Jeanne de la Tour et tante paternelle de la fameuse Diane de Poictiers duchesse de Valentinois maistresse d'Henry II, eut Charles baron de Charlus grand Maistre des Eaux et Forests. Celuy cy de Margueritte Brachet laissa Claude baron de Charlus Pannetier du Roy Gentilhomme de la Chambre de Charles IX, chambellan du duc d'Alençon, capitaine de la grosse tour de Bourges et chevalier de l'Ordre. Il mourut en 1593, et de Jeanne de Maumont laissa Jean Louis premier comte de Charlus chevalier de l'Ordre et assassiné chez luy à Poligny en 1611 par le chevalier de Beauregard Gadagne. Il avoit espousé Diane fille de Guy de Daillon comte du Lude et de Jacqueline de la Fayette, dont il laissa Charles II comte de Charlus marié, 1620, à Antoinette de l'Hospital sœur des mareschaux de Vitry et de l'Hospital succèssivement capitaines des gardes du corps à la mort du mareschal d'Ancre. Il en

eut la charge en 1631 par démission de son beau frère, et donna la sienne en 1634 au comte de Charost grand père du duc de Charost Gouverneur de Louis XV. Son fils unique Roger comte de Charlus fut Lieutenant général des armées du Roy et au Gouvernement de Bourbonnois. Il se retira à Poligny et y mena une vie de province fort libre. De trois femmes qu'il eut, l'héritière de Montjouvent, Louise de Beauxoncles, et Anne Perdrier vefve de Charles Bethisy sieur de Mésières avec postérité, il n'eut qu'un fils de la première connu et marié, Charles Antoine comte de Charlus qui servit peu et se retira de bonne heure chez luy. Il espousa Marie Françoise de Paule Béthisy fille du premier lit d'Anne Perdrier troisième femme de son père et sœur du sieur de Mésières mort Lieutenant général et Gouverneur d'Amiens, père de la princesse de Montauban et de la princesse de Ligne, etc. et mari de cette Angloise qui a fait tant de bruit par ses intrigues. Il y auroit des contes à faire sans fin, du jeu, de l'avarice et de l'acoustrement de harangère de cette Madame de Charlus.

Ils laissèrent un fils cause de ce tiltre, et deux filles dont une espousa Philippe de Lévis marquis de Chasteaumorand ; et une autre plus lestement un puisné de M. Foucquet Surintendant des finances célèbre par ses malheurs, dont est fils le comte de Bellisle Lieutenant général Maistre de Camp général des dragons, Gouverneur de Metz et du païs Messin et chevalier du Saint Esprit, si connu par les persécutions de Madame de Prie sous le Premier Ministère de M. le Duc qui n'épargna rien pour le perdre avec M. le Blanc Secrétaire d'Estat. Ce fils unique du comte de Charlus cause de ce tiltre fut donc :

Charles Eugène de Lévis marquis puis duc de Lévis Pair de France. Il servit avec un grand attrait pour la guerre, fut Lieutenant général des armées du Roy, Lieutenant général au Gouvernement de Bourbonnois comme son père et son grand père, du Conseil de guerre pendant la Régence, Gouverneur de Mézières puis de Berghes, Commandant en chef en Franche Comté, chevalier du Saint Esprit en 1731; et alloit estre Mareschal de France lorsqu'il mourut à Paris... may 1734, après avoir eu la douleur de perdre tous ses enfans dont deux de grande espérance. Ainsy fut esteinte sa branche, et le Duché Pairie de Lévis en sa personne onze ans après avoir esté érigé pour luy.

Marie Françoise fille de Charles Honoré d'Albert duc de Luynes et de Chevreuse, Gouverneur de Guyenne, capitaine des chevaux légers de la Garde, chevalier du Saint Esprit, et de la fille aisnée de M. Colbert Ministre et Secrétaire d'Estat et Controolleur général des Finances.

Mariée 26 janvier 1698; aussytost après Dame du Palais de la mère du Roy [aujourd'hui régnant], et dans la privance particulière du Roy et de Madame de Maintenon, et depuis du cardinal Fleury Premier Ministre. Elle a eu dans tous les temps par elle, les siens ou ses amis, la principale part à la fortune de son mary.

Une génération; un Chevalier du Saint Esprit; un Duc et Pair; une Duchesse.

## RÉCAPITULATION TRÈS SOMMAIRE

des Comtés et Duchés-Pairies érigées depuis l'année 1500 et esteintes, jusqu'en l'année 1732 inclusivement, c'est à dire seulement de ce qui se met en sommaire à la fin de chaque tiltre, mais sans chiffre, avec les noms de Maisons des Ducs et des Duchesses.

I

Nevers pour la Marck-Clèves.

Nevers. { Comtés Pairies II. / Duchés Pairies II.

Champagne, au sacre de Louis XII.

Tolose, au sacre d'Henry II.

Fonctions.

Emplois.

Gouvernement de Champagne et Brie deux fois, et de Luxembourg.

Comtesses Pairesses :

Bourbon-Vendosme.
Albret.

Duchesses :

Bourbon-Vendosme.
Bourbon-Montpensier.

Esteint 1564. Dure 59 ans. IV générations.

II

Nemours. Gaston de Grailly dit de Foix.

Héros neveu de Louis XII, frère de Germaine, seconde femme du Roy Ferdinand le Catholique.

Esteint 1512. Dura 4 ou 5 ans en luy seulement.

Gouverneur de Dauphiné et du Milanez et général des armées de Louis XII.

III

1517 François Ier

Nemours. Julien de Médicis frère de Léon X.

Gendre et beau frère des ducs de Savoye et de la mère de François Ier.

Gonfalonnier et Général de l'Église.

Este

IV

Novembre 1528 François Ier. VI duchés-pairies. V duchés-pairies. I duchesse-fille. Fonctions et emplois sans nombre.

Guise. Claude de Lorraine.

Guyenne, au dessus du duc de Montpensier au sacre d'Henry II.

Grand Veneur. Saint Michel.

Gouvernement de Champagne et Brie et de Bourgogne.

Cinq duchesses.

Antoinette de Bourbon.

Esteint

VII gé Dure

---

Normandie, au sacre de François II,

Guyenne, au sacre de Charles IX.

Lieutenant général de l'Estat.

Grand maistre.

Grand chambellan.

Grand veneur. Saint Michel.

Gouvernement de Champagne et Brie.

Est-Ferrare, depuis duchesse de Nemours-Savoye.

| | |
|---|---|
| Guyenne, au sacre d'Henry III.<br>Général de touttes les armées,<br>Lieutenant général de l'Estat,<br>Grand maistre. Saint Esprit.<br>Gouvernement de Champagne et Brie. | La Marck Clèves. |
| Grand maistre. Saint Esprit.<br>Amiral de Levant.<br>Gouvernement de Provence. | Joyeuse, héritière. |
| Gendre de Monsieur, Gaston. | Mademoiselle d'Alençon, petitte fille de France. |
| Petit fils de Monsieur, Gaston. | |
| Mademoiselle de Guise. | |

## V

| | | | |
|---|---|---|---|
| 547<br>ary II.<br>les-pairies. | Aumale. Claude de Lorraine. | Deux Duchesses. | Esteint 1595 par arrest.<br>1631 par nature.<br>II générations,<br>48 ans. |
| Champagne au sacre de Charles IX.<br>Grand veneur.<br>Colonel général de la cavalerie.<br>Saint Michel. | | Brézé.<br>Lorraine-Elbœuf. | |

Gouvernement de Bourgogne.

---

Grand veneur.
Saint Esprit.
Gouvernement de Picardie.
Flandres au sacre de Henry III.

## VI

1551 Henry II. IV duchés-pairies. Ambassades. Fonctions et emplois infinis.

### Montmorency Anne, Connestable.

Gouvernement de Languedoc.
Mareschal.
Grand maistre.
Connestable.
Premier gentilhomme de la chambre.
Saint Michel. Jarretière.

---

Grand maistre.
Mareschal.
Saint Michel. Jarretière.
Gouvernement de Paris et Isle de France.

---

Mareschal.
Connestable.
Saint Esprit.
Gouvernement de Languedoc.

### Six Duchesses.

Villars Tende des bastards de Savoye, dame d'honneur de la Reine.

Bastarde d'Henry II.

La Marck-Bouillon.
Budos.
Clermont-Montoison, dame d'honneur de la Reine.

Estein
III gén
Dure

| | |
|---|---|
| Commandement de Guyenne. | |
| — Provence. | |
| — Dauphiné. | |
| | |
| Amiral. | Des Ursins. |
| Mareschal. | |
| Saint Esprit. | |
| Gouvernement de Languedoc. | |
| Deux Duchés pairies. | |

## VII

| | | | |
|---|---|---|---|
| ain 1566. ries IX. | Nevers. Louis Gonzague. | Trois Duchesses. | Esteint 1652 par vente. Dure 87 ans. IV générations. |
| | Trois Duchés Pairies. | La Marck-Clèves, héritière de Nevers. | |
| | Tolose au sacre d'Henry III. | | |
| | Un chevalier du Saint Esprit. | | |
| hassades. tions et emplois. | Général d'armée. | | |
| | Gouvernements de Champagne et Brie. | | |
| | Picardie. Nivernois. | | |
| | Païs de là les Monts. | | |
| | Marquisat de Saluces. | | |
| | | | |
| | Tolose au sacre de Louis XIII. | Lorraine-Mayenne. | |
| | Deux Duchés Pairies. | | |
| | Duc de Mantoue. | | |
| | | | |
| | Duc de Mantoue. | Austriche-Inspruck. | |

## VIII

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 aoust 1566. Charles IX. comté-pairie. | Eu Comté Pairie. Antoine de Croy Prince de Porcien. | Une Comtesse. La Marck-Clèves, depuis duchesse de Guise. | Esteint se f en Gui par v |

## IX

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1569 · Charles IX. I duché-pairie. | Penthièvre. Sébastien de Luxembourg Martigues. | Une Duchesse. Beaucaire. | Esteint apr |

## X

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1573 Charles IX. II duchés-pairies. | Mayenne. Charles de Lorraine. Lieutenant de l'Estat et Couronne de France. Chef de la Ligue. Deux Duchés Pairies. Saint Esprit. Grand chambellan. Amiral. Gouvernement de Bourgogne. | Deux Duchesses. Villars-Tende des bastards de Savoye, vefve des Prez Montpezat. | Esteint Il génér Dure à |
| | Grand chambellan. Saint Esprit. Gouvernement de Guyenne. Deux Duchés Pairies. | | |

## XI

| | | |
|---|---|---|
| Mercœur. Nicolas de Lorraine. | Deux Duchesses. | Esteint 1602. II générations. Dura 25 ans. |
| Estoit veuf de Margueritte d'Egmont dont il eut la Reine Louise, et de Jeanne de Savoye Nemours, quand le Roy son gendre le fit Duc et Pair. | Lorraine-Aumale. | |
| Général d'armée.<br>Saint Esprit.<br>Gouvernement de Bretagne. | Luxembourg-Penthièvre. | |

## XII

| | | |
|---|---|---|
| Joyeuse. Anne de Joyeuse. | Une Duchesse. | Esteint de droit 1587, puis 1615, encore 1675 et 1688. Ainsy on n'en peut donner les générations ny la durée. |
| Général d'armée.<br>Amiral.<br>Premier gentilhomme de la Chambre.<br>Saint Esprit.<br>Gouvernement de Normandie. | Lorraine-Mercœur, sœur de la Reine Louise. | |
| Chevalier profès de Saint Jean de Jérusalem.<br>Grand Prieur de Saint Gilles.<br>Commandement de Languedoc, etc.<br>Général d'armée. | | |

Capucin profés et prestre.
Général d'armée.
Saint Esprit.
Commandant en Languedoc.
Gouvernement de Languedoc.
Mareschal.
Recapucin.

---

Archevesque de Narbonne.
— Tolose.
— Rouen etc.
Saint Esprit.
Cardinal et doyen du Sacré Collège.
Couronna Marie de Médicis.
Sacra Louis XIII.

---

Une Duchesse.

Angoulesme, petitte fille bastarde de Charles IX.

Fondu en Guise : avec séparation en iceux quelquefois.

Grand chambellan.

---

Grand chambellan.
Colonel général de la cavalerie.
Deux Duchés Pairies Lorraine séparés.

## XIII

27 novembre 1581. Henry III. II duchés-pairies.

Espernon. Jean-Louis de Nogaret.

Amiral.
Colonel général de l'infanterie.

Trois Duchesses.

Grailly Foix héritière.

Esteint III génér Dura 8

Premier gentilhomme de la chambre.
Saint Esprit.
Général d'armée.
Gouvernements de Provence.
Trois éveschés.
Saintonge et Angoulmois.
Guyenne.
Rang de prince estranger.

---

bés-pairies. Colonel général de l'infanterie, fait office de la Couronne en faveur de son père. — Bastarde d'Henry IV.
Général d'armée.
Saint Esprit. — Cambout de Coislin.
Jarretière.
Gouvernement de Guyenne.

## XIV

décembre 1581. ry III. Rhetelois. Charles Gonzague. fils de Louis duc de Nevers, cy devant page 405.

Eut le mesme sort que Nevers second, où voir tout ce qui regarde Rethelois.

## XV

mier re 1581. ry III. dés-pairies xembourg. dés-pairies ert, par rtière; lemelle. bert.

Piney. François de Luxembourg.

Avoit esté Duché vérifié, 1577; puis fut Pairie pour le mesme, 1581.

Trois Duchesses Luxembourg.

Esteint 1697.
II générations de Luxembourg.
II générations d'Albert.
Dura 35 ans en l'une, 80 ans en l'autre, en tout 115 ans.

| | |
|---|---|
| Tolose au sacre d'Henry IV. | Lorraine-Aumale. |
| Saint Esprit. | Lorraine sœur de la Reine Louise, douairière de Joyeuse. |
| Chevaux-légers de la garde. | Montmorency-Thoré. |
| Diacre imbécille. | Luxembourg - Piney, Duchesse héritière. |

## XVI

| | | | |
|---|---|---|---|
| 20 mars 1582. Henry III. II duchés-pairies. | Retz pour Albert Gondi. | Deux Duchesses. | Esteint III gén Dura |
| | Premier gentilhomme de la chambre. | Clermont héritière. | |
| | Général des galères. | | |
| | Colonel de la cavalerie françoise. | Longueville, non duchesse, marquise de Belle-Isle, | |
| | Mareschal. | belle fille de l'une et | |
| | Saint Esprit. | belle mère de l'autre. | |
| | Gouvernement des villes et païs Messin et Nantois. | | |
| | Saint Esprit. | Scepeaux héritière. | |

## XVII

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dernier février 1588. Henry III. I duché-pairie. | Halluyn. Charles d'Halluyn. | Une Duchesse. | Esteint Dura |
| | Saint Esprit. | Chabot-Brion. | |
| | Gouvernement de Picardie. | | |

## XVIII

| | | |
|---|---|---|
| ril 1589. ry III. ié-pairie. | Montbazon. Louis de Rohan prince de Guémené. | Esteint. |

## XIX

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vérifié 1578. -pairie. ier 1594. ry IV. és-pairies. | Ventadour. Gilbert de Lévis. Vérifié. Anne son fils. Pairie. | Six Duchesses. | Esteint 1717. V générations. Dura 138 ans. |
| | Gouvernement de Limosin. — Lyonnois, — Forez, — Beaujollois. | Montmorency, fille et sœur des derniers Connestables. | |
| | Champagne au sacre d'Henry IV. Saint Esprit. Gouvernement de Limosin | Montmorency, fille du dernier Connestable, sœur de la princesse de Condé. | |
| | Chanoine de Nostre-Dame de Paris. Gouvernement supérieur des séminaires. | Luxembourg-Piney; se fit Carmélite. | |
| | Saint Esprit. Gouvernement de Limosin. | Lauzières Thémines. La Guiche Saint-Géran. | |
| | Rien. | La Motte, gouvernante des Enfans de France. | |

## XX, XXI

1597 et 1598. Henry IV. I duchesse. I duché-pairie dédoublé sans droit. III autres duchés-pairies.

### Beaufort et Vendosme. Gabrielle d'Estrées et César bastard d'Henry IV et d'elle.

Nom de Vendosme.
Deux Duchés Pairies, puis deux autres.
Préséances vérifiées.
Général d'armée.
Amiral.
Saint Esprit.
Gouvernement de Bretagne.
Eau béniste et hérault de prince du sang.

### Trois Duchesses.

Lorraine Mercœur héritière.

Estein IV gén Durent

---

Général d'armée.
Saint Esprit.
Gouvernement de Provence.
Cardinal.

Mancini.

---

Général d'armée.
Amiral.
Saint Esprit.
Obsèques publiques.

---

Général des galères.
Général d'armée, puis Commandant les mareschaux de France.
Préséances approchantes des princes du sang.
Saint Esprit. Toison d'or.
Gouvernement de Provence.

Bourbon-Condé.

## XXII

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1598<br>nry IV.<br>hé-pairie. | Biron. Charles de Gontaut.<br>Amiral.<br>Général d'armée, puis Mareschal.<br>Saint Esprit.<br>Gouvernement de Bourgogne et Bresse. | Point de Duchesse. | Esteint 3 ans après. 1602 |

## XXIII

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1600<br>nry IV. | Aiguillon. Henry de Lorraine fils aisné du duc de Mayenne.<br>Voir cy-devant p. 405, et rien de plus. | | |

## XXIV

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1603<br>nry IV.<br>hé-pairie. | Rohan. Henry vicomte de Rohan.<br>Colonel général des Suisses et Grisons.<br>Chef du parti huguenot en France.<br>Général d'armée. | Une Duchesse.<br>Béthune-Sully. | Esteint 1638. 35 ans après. |

## XXV

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1608<br>Henry IV.<br>I duché-pairie. | Fronsac. François de Longueville, comte de Saint-Paul. | Une duchesse. | Esteint après |
| | Saint Esprit.<br>Gouvernements d'Orléans, Blois et Tours.<br>Commandement de Picardie. | Caumont. | |

## XXVI

| | | | |
|---|---|---|---|
| Septembre 1610.<br>Louis XIII et le dernier duc de Montmorency appellé.<br>I ou II duchés-pairies. | Damville. Charles fils et frère des deux derniers connestables de Montmorency. | Une ou deux duchesses. | Esteint et |
| | Colonel général des Suisses et Grisons.<br>Amiral.<br>Saint Esprit. | Cossé-Gonnor. | |

## XXVII

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1611<br>Louis XIII.<br>I duché-pairie. | Halluyn. Anne d'Halluyn et Jean Louis de Nogaret fils aisné du duc d'Espernon mort avant luy. Voir le tiltre d'Espernon et voir le troisième tiltre d'Halluyn-Schomberg. | | Est par dé 16 |
| | Général d'armée. | | |

Premier gentilhomme de la chambre.
Saint Esprit.
Gouvernement de Saintonge et d'Angoulmois.

## XXVIII

ier 1619. **Lesdiguières. François de Bonne, connestable, et son gendre Charles de Blanchefort mareschal de Créquy.**

Six duchesses.

Esteint 1712. I génération de Bonne IV de Blanchefort. Dure 91 ans.

Général d'armée, puis Mareschal de France.
Mareschal général des camps et armées de France.
Connestable.
Saint Esprit.
Gouvernement de Dauphiné.
Commandement de touttes les provinces adjacentes.

Bérenger, Vignon, non duchesses ; peut estre que si la dernière dont la datte de la mort n'est pas bien sceue.

---

Général d'armée, puis Mareschal.
Saint Esprit.
Gouvernement de Dauphiné.

Bonne, point duchesse.

Bonne.

---

Saint Esprit.
Gouvernement de Dauphiné.

Bonne, point duchesse.
La Magdeleine héritière.

---

Gouvernement de Dauphiné.

Gondi héritière.

---

Colonel et brigadier d'in-

Durfort-Duras.

fanterie de grande espérance.

Commandant au gouvernement de Lyonnois, etc. — Rochechouart-Mortemart.

## XXIX

Juillet 1620. Louis XIII. I duché-pairie.

Bellegarde. Roger de Saint-Larry. — Une duchesse. — Esteint Dura 26

Grand escuyer.

Saint Esprit. — Bueil.

Surintendant de Monsieur, Gaston.

Gouvernement de Bourgogne et Bresse.

## XXX

Février 1621. Louis XIII. I duché-pairie.

Halluyn. Anne d'Halluyn et Charles de Schomberg, son mary. — Une duchesse — Esteint Dura 33

Général d'armée, puis Mareschal. — Halluyn.

Colonel général des Suisses et Grisons.

Saint Esprit.

Gouvernement de Languedoc, puis lieutenance générale sous Monsieur, Gaston.

Gouvernement des trois Éveschés.

Vice roy de Catalogne,

## XXXI

| | | | |
|---|---|---|---|
| 4, mars. is XIII. chés-pai- ries. | Chaulnes. Honoré d'Albert sieur de Cadenet, mareschal de France. | Trois duchesses. | Esteint 1698. II générations. Dura 77 ans. |
| | Mareschal.<br>Saint Esprit.<br>Gouvernements d'Auvergne et de Picardie, etc. | Ailly héritière. | |
| | Rien. | Neufville Villeroy. | |
| | Chevaux légers de la garde.<br>Saint Esprit.<br>Quatre célèbres ambassades.<br>Gouvernement de Bretagne, puis de Guyenne. | Le Ferron. | |

## XXXII

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1627 is XIII lé pairie. | Chevreuse. Claude de Lorraine. | Une duchesse. | Esteint 1657. Dura 30 ans. |
| | D'abord duc à brevet 1612.<br>Grand fauconnier.<br>Chevaux légers de la garde.<br>Saint Esprit.<br>Célèbre ambassade.<br>Jarretière.<br>Grand chambellan.<br>Gouvernement de.... | Marie de Rohan. | |

## XXXIII

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1631 Louis XIII. | La Valette. Voir le tiltre d'Espernon page 407.<br><br>Bernard de Nogaret second fils du duc d'Espernon, et depuis devenu second duc d'Espernon. | | Esteint |

## XXXIV

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1634 Louis XIII. duché-pairie. | Retz second. Pierre Gondi.<br><br>Saint Esprit. | Une duchesse.<br><br>Gondi héritière. | Esteint Dura |

## XXXV

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dernier décembre 1634. Louis XIII. | Aiguillon. Antoine de l'Aage sieur de Puylaurens.<br><br>Le tout puissant sur Monsieur, Gaston. | Une duchesse.<br><br>Cambout-Coislin. | Esteint Dura moins d'u |

## XXXVI

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1643 Louis XIII. III duchés-pairies. | Valentinois. Honoré Grimaldi prince de Monaco.<br><br>Saint Esprit.<br><br>———<br><br>. . . . . .<br><br>———<br><br>Saint Esprit.<br>Ambassade à Rome. | Deux duchesses.<br><br>Trivulce ; morte avant que son mary fust Duc.<br>Spinola ; perdit son mary avant son beau père non démis.<br><br>Aure Gramont, surintendante de Madame Angleterre. | Esteint IV général Dura 87 |

Rang de prince estranger.

Saint Esprit. | Lorraine Armagnac.

## XXXVII

1663 Louis XIV. duché-pairie.

Verneuil. Henry bastard d'Henry IV.

Esteint 1682. Dura 19 ans

Evesque commandataire de Metz et beaucoup d'abbayes.
Duc à brevet 1652.
Célèbres ambassades.
Saint Esprit en rang extraordinaire.
Gouvernement de Languedoc.
Prince du sang après sa mort.

Séguier douairière de Sully.

## XXXVIII

1663 Louis XIV. 5 duchés-pairies.

Estrées. François Annibal d'Estrées, mareschal de France.

Cinq duchesses.

Général d'armée, puis Mareschal.
Ambassades importantes.
Duc à brevet 1648.
Saint Esprit.
Gouvernement de l'Isle de France.

Bêthune.
Montmor, non duchesses.

Longueval Manicamp.

Ambassadeur. | Lauzières-Thémines.

Gouvernement de l'Isle de France.

---

Saint Esprit. — Lyonne, non duchesse

Gouvernement de l'Isle de France. — Bautru Nogent.

---

Gouvernement de l'Isle de France. — Mancini ditte Mazzarini.

---

Vice admiral.
Mareschal.
Grand d'Espagne.
Saint Esprit.
Gouvernement de Nantes et païs Nantois.
Commandement de Bretagne — Noailles.

## XXXIX

1663 Louis XIV. I duché-pairie. — Créquy. Charles de Blanchefort dit Créquy. — Une duchesse.

Premier gentilhomme de la chambre.
Duc à brevet 1652.
Ambassade devenue célèbre.
Gouvernement de Paris. — Saint-Gelais dame d'honneur de la Reine.

Esteint 16[illegible] Dura 25 a[illegible]

## XL

1663 Louis XIV. I duchés. pairies.

**Randan Foix.**

Voir son tiltre page 166 [ci-dessus.]

Mesdames de Senescey et de Fleix mère et fille, vefves et dames d'honneur de la Reine Mère, et Jean-Baptiste de Grailly-Foix leur fils et petit fils.

Esteint 1714. Dura 50 ans.

Deux duchesses.

Duc à brevet 1661.

Albert ditte Ailly.

Saint Esprit.

Roquelaure.

## XLI

1663 Louis XIV. duché-pairie.

**La Rocheguyon. Roger du Plessis sieur de Liancourt.**

Premier escuyer.
Premier gentilhomme de la chambre.
Saint Esprit.

Une duchesse.

Schomberg.

Esteint 1674. Dura 11 ans.

## XLII

1663 Louis XIV. I duchés-pairies.

**Coislin. Armand du Cambout.**

Saint Esprit.

Rien.

Une duchesse.

Halgoët Kergresc.

Évesque de Metz.
Premier aumosnier.
Saint Esprit.

## XLIII

1663 Louis XIV. III duchés pairies.

Choiseul. César de Choiseul comte du Plessis, mareschal de France. — Trois duchesses.

Esteint 17[illegible] III génération. Dura 40 ans

Général d'armée, puis Mareschal. — Le Charron.
Surintendant de Monsieur, Philippe.
Saint Esprit.

---

Grande espérance. — La Beaume le Blanc. Bouthillier.

---

Saint Esprit.

## LXIV

1663 Louis XIV. II duchés-pairies.

La Ferté. Henry de Saint-Nectaire, mareschal de France. — Deux duchesses.

Esteint 1705. II génération. Dura 58 ans

Mareschal. — Angennes.
Saint Esprit.
Gouvernement de Lorraine, puis des Trois Éveschés.

---

Gouvernement des Trois Éveschés. — La Mothe.

## XLV

1665 Louis XIV. Duché-pairie.

**Montausier. Charles de Sainte Maure-Précigny.**

Général de corps en chef.
Duc à brevet.
Gouverneur de Monseigneur.
Saint Esprit.
Gouvernement de Saintonge et Angoulmois.
Gouvernement de Normandie.

**Une duchesse.**

Angennes-Rambouillet, gouvernante des Enfans de France, dame d'honneur de la Reine.

Esteint 1690. Dura 25 ans.

## XLVI

1667, may. Louis XIV.

**Vaujours. Mademoiselle de la Valière la Beaume le Blanc, carmélitte.**

Esteint 1674.

## XLVII

1668 Louis XIV.

**Penthièvre. Françoise de Lorraine Mercœur, vefve de César duc de Vendosme, et sa postérité masculine.**

Voir le tiltre de Vendosme.

Esteint 1712.

## XLVIII

1694 Louis XIV.

**Damville. M. le comte de Tolose, qui l'a vendu à Madame de Parabère.**

Esteint 1719.

## XLIX

| | | |
|---|---|---|
| 1714<br>Louis XIV.<br>I duché-pairie. | Joyeuse. Louis de Melun prince d'Espinoy dit le duc de Melun. | Une duchesse.<br>La Tour-Bouillon. |

## L

| | | |
|---|---|---|
| 1667 vérifié.<br>Louis XIV.<br>1716, pairie.<br>Louis XV mineur.<br>I duché vérifié.<br>I duché-pairie. | Roannois. François d'Aubusson, comte de la Feuillade, mareschal de France.<br>Louis son fils duc de la Feuillade, depuis mareschal de France. | Trois duchesses. |
| | Mareschal.<br>Colonel du régiment des gardes.<br>Saint Esprit.<br>Gouvernement de Dauphiné. | Gouffier héritière. |
| | Gouvernement de Dauphiné.<br>Général d'armée.<br>Mareschal. | Phelipeaux la Vrillière.<br>Chamillart. |

## LI

| | | |
|---|---|---|
| Louis XV majeur.<br>Février 1723. | Lévis.<br>Saint Esprit. | Une duchesse.<br>Albert. |

## REMARQUES SUR LA TABLE SUIVANTE.

Depuis l'an 1500 jusqu'en 1733 inclusivement, qui font 233 ans sous neuf règnes, il y a eu cinquante une érections de duchés-pairies ou de comtés-pairies esteintes, dont quarante neuf de duchés, et deux de comtés, qui sont Nevers et Eu. Cette dernière est demeurée comté, dont un seul comte et une comtesse. Celle de Nevers pour la Marck-Clèves a eu deux comtes pairs et deux comtesses, et deux ducs pairs fils et petits fils par masles de ces comtes pairs et deux duchesses. Cette érection de comté pairie en duché pairie n'est donc point comptée icy, mais seulement marquée parce que ce n'est que la mesme pairie et pour les mesmes, changée de comté en duché.

Ainsy cinquante érections ; et avec cette explication on ne distinguera point les trois comtes pairs et les trois comtesses d'avec les ducs et les duchesses.

Le comté-pairie d'Eu, après son unique Comte depuis l'an 1500, tomba aux ducs de Guise, plus anciens pairs qu'Eu, et on compte icy cette comté pairie esteinte par la mort du comte d'Eu, qui fut le prince de Portien-Croy. Par la mesme raison, on compte aussi Penthièvre et Mercœur pour esteints par la mort du vicomte de Martigues Luxembourg et du duc de Mercœur son gendre et frère de la Reine Louise et beau père de César duc de Vendosme, parce que ces deux duchés pairies, estant femelles, ont passé par les deux héritières à leurs maris, que ces maris estoient ducs pairs par eux mesmes, et qu'ils sont demeurés en leur ancienneté sans estre admis à celle de leurs beaux pères antérieure à la leur.

On en use ainsy parce qu'ayant satisfait dans la première co-

lonne au nombre des érections, on ne prétend en cette seconde que monstrer le nombre des Ducs et des Duchesses que chacune a produit, et ne pas compter pour plus d'un ceux qui ont eu en mesme temps plus d'un tiltre de Duc-pair. C'est pour la mesme raison qu'on n'y compte que pour une fois la duchesse Anne d'Halluyn, bien qu'elle ait procuré ce mesme tiltre à ses deux maris, et qu'on compte une seule duchesse et un seul duc de Beaufort parce qu'ils ont esté seuls distincts des ducs de Vendosme.

On en use de mesme pour Joyeuse, dont on ne compte que deux Ducs-pairs et une duchesse parce qu'il n'y en a eu que ceux là de distincts des ducs de Guise qui l'usurpèrent après l'usurpation qu'en firent les trois frères Joyeuse, oncles et père de la duchesse de Guise.

A l'égard de l'année de l'extinction et de la durée de ces duchés-pairies on vient de voir les raisons qu'on a eues pour fixer celles d'Eu, de Penthièvre, et de Mercœur. Pour Joyeuse et Beaufort, dont l'énormité de l'usurpation ne peut estre rapportée qu'à la confusion des temps où elle fut faite, on se contente de distinguer ceux qui en ont porté les tiltres et eu la Dignité sans aucune autre, et on en met l'extinction et la durée avec celles de Guise et de Vendosme, puisqu'elles ne se peuvent par le fait rapporter à aucune autre.

Quant à Piney et Lesdiguières, qui de droit ont passé de Luxembourg en Albert, et de Bonne en Blanchefort, et qui dans cette transmission n'ont point changé de rang d'ancienneté, on distingue les duchés-pairies de ces Maisons pour l'exactitude et le nombre, et on en fixe l'extinction et la durée aux deux derniers titulaires Albert et Blanchefort.

A l'égard de la dernière érection de Penthièvre pour la vefve de César de Vendosme et sa postérité masculine, on se contente de la marquer avec son extinction en mesme temps que celle de Vendosme, sans mettre en nombre aucun d'eux qui estoient déjà Ducs pairs par eux mesmes, et on en use

pareillement et par la mesme raison à l'égard de la dernière érection de Damville pour M. le comte de Tolose.

Pour ce qui est de Roannois Aubusson, le seul Duché esteint érigé et vérifié sans pairie pour le père, et fait Pairie pour le fils en qui il s'est esteint, on n'a pu éviter de marquer sa première érection quoyque sans pairie, puisqu'elle n'a esté esteinte qu'après l'estre devenue. Mais on obmet le père dans le nombre, sa femme et les deux femmes de son fils, parce qu'elles estoient mortes avant l'érection en Pairie.

## TABLE TRÈS ABRÉGÉE

de touttes les pairies esteintes érigées depuis l'an 1500, et des Ducs et Duchesses qu'elles ont produits :

PAR ROIS ET PAR ANCIENNETÉ D'ÉRECTION

| | | | ducs | duchesses. |
|---|---|---|---|---|
| Louis XII. | 19 aoust. | | | |
| 2 érections. | 1505. | Nevers comte-pair la Marck-Clèves. | 2 | 2 |
| 2 comtes-pairs. | . | | | |
| 2 comtesses. | 1507. | Nemours Gaston | | |
| 1 duc-pair. | | dit de Foix. . . | 1 | 3 |
| François Ier. | 1517. | Nemours Médicis . | 1 | 1 |
| 3 érections. | Mars 1528. | Guise . . . . . | 6 | 5 |
| 9 ducs, | | | | |
| 8 duchesses. | 17 fév. 1538. | Nevers duc-pair la Marck-Clèves. . | 2 | 2 |
| Henry II. | 1547. | Aumale . . . . . | 2 | 2 |
| 2 érections. | 1551. | Montmorency. . . | 4 | 6 |
| 6 — 8 | | | | |
| Charles IX. | 22 juin 1560. | Nevers Gonzague . | 3 | 3 |
| 4 érections. | 12 août 1566. | Eu comte-pair, sa vefve remariée au duc de Guise. | 1 | 1 |
| 7 ducs, | 1569. | Penthièvre. . . . | 1 | 1 |
| 7 duchesses. | 1573. | Mayenne. . . . . | 2 | 2 |
| Henry III. | 1576. | Mercœur . . . . | 2 | 2 |
| 8 érections. | 7 sept. 1581. | Joyeuse. Joyeuse 4 — 1 — Lorraine | 2 | 1 |

| | | | ducs | duchesses |
|---|---|---|---|---|
| 19 — 15 | 27 nov. 1581. | Espernon . . . . | 2 | 2 |
| | 19 déc. 1581. | Rhetelois devenu Nevers . . . . | 1 | 1 |
| | dr déc. 1581. | Piney-Luxembourg 2 — 3 — Albert | 2 | 1 |
| | 20 mars 1582. | Retz premier . . | 2 | 2 |
| | dr fév. 1588. | Halluyn. . . . . | 1 | 1 |
| | 17 avril 1589. | Montbazon, sa vefve remariée à son beau frère réérigé Montbazon. . | 1 | 1 |
| Henry III. | May 1578. | | | |
| Henry IV. | Vérifié. | | | |
| 7 érections. | 24 janv. 1591. | | | |
| 13 — 13 — | Pairie et le mesme. | Ventadour. . . . | 5 | 6 |
| | 1597. | Beaufort Estrées femelle et son petit fils. . . . . | 1 | 1 |
| | 1598. | Vendosme. . . . | 3 | 3 |
| | 1598. | Biron. . . . . | 1 | » |
| | 1600. | Aiguillon devenu Mayenne. . . . | 1 | 1 |
| | 1603. | Rohan . . . . . | 1 | 1 |
| | 1608. | Fronsac. . . . . | 1 | 1 |
| Louis XIII. | Septemb. 1610. | Damville. . . . . | 1 | 1 |
| 11 érections. | 1611. | Halluyn Nogaret. C'est Anne duchesse d'Halluyn qui la fut deux fois du mesme tiltre. . | 1 | 1 |
| 20 — 19 — | Février 1619. | Lesdiguières Bonne 1 — 1 Blanchefort. . . . . | 5 | 5 |

| | | | ducs | duchesses. |
|---|---|---|---|---|
| | Juillet 1620. | Bellegarde. . . | 1 | 1 |
| | Février 1621. | Halluyn Schomberg. C'est Anne duchesse d'Halluyn qui la fut cette seconde fois du mesme tiltre et pour cela n'est pas comptée cette seconde cy . . | 1 | » |
| | Mars 1621. | Chaulnes . . . . | 3 | 3 |
| | 1627. | Chevreuse espousa la duchesse vefve du connestade Luynes. . . | 1 | 1 |
| | 1631. | La Valette devenu Espernon . . . | 1 | 2 |
| | 1634. | Retz second . . . | 1 | 1 |
| | Dr déc. 1634. | Aiguillon Puylaurens . . . . . | 1 | 1 |
| | 1643. | Valentinois . . . | 3 | 2 |
| Louis XIV. 13 érections. 20 — 21 — | | Verneuil qui espousa la vefve du duc de Sully. | 1 | 1 |
| | | Estrées . . . . . | » | » |
| | | Créquy . . . . . | » | » |
| | 1663. | Randan, deux vefves mère et fille en tiltre et leur fils et petit fils . | 2 | 4 |
| | | La Rocheguyon Liancourt . . . | 1 | 1 |
| | | Coislin . . . . . | 3 | 1 |

| | | | ducs | duchesses. |
|---|---|---|---|---|
| | 1665. | Choiseul . . . . | 3 | 3 |
| | | La Ferté. . . . . | 2 | 2 |
| | | Montausier. . . . | 1 | 1 |
| | May 1667. | Vaujours fille. Mademoiselle de la Vallière. . . . | » | 1 |
| | 1668. | Penthièvre imperceptible dans la douairière et les ducs de Vendosme . . . . . | » | » |
| | 1694. | Damville imperceptible dans M. le comte de Tolose qui l'a vendu . | » | » |
| | 1714. | Joyeuse . . . . . | 1 | 1 |
| | Vérifié 1667. | Roannois. Pour le premier mareschal de la Feuillade, père de celuy cy, sur quoy voir les remarques cy dessus | | |
| Louis XV. | Pairie 1716. | Roannois . . . . | 1 | » |
| | 1723. | Lévis. . . . . | 1 | » |

Ainsy en 233 ans et sous 9 règnes, 51 érections de Pairies esteintes, qui ont produit 99 ducs et pairs et 94 duchesses.

PAR EXTINCTION ET PAR DURÉE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nemours Gaston dit de Foix . . . | 1512 | Dure | 4 ans. |
| Nemours Médicis . . . . . | 1515 | — | moins d'un an. |
| Nevers la Marck-Clèves . . . . . | 1564 | — | 57 ans. |
| Eu . . . . . | 1567 | — | 1 an. |
| Penthièvre Luxembourg . . . . | 1569 | — | 1 mois. |
| Montbazon . . . . . | 1589 | — | près d'un an. |
| Halluyn Halluyn. . . . . | 1591 | — | 4 ans. |
| Aumale . . . . . | 1595 | — | 48 — |
| Mercœur. . . . . | 1602 | — | 27 — |
| Biron . . . . . | 1602 | — | 3 — |
| Halluyn Nogaret. . . . . | 1619 | — | 7 — |
| Mayenne . . . . . | 1621 | — | 47 — |
| Aiguillon . . . . . | 1621 | — | 20 — |
| Fronsac . . . . . | 1631 | — | 23 — |
| Montmorency. . . . . | 1632 | — | 81 — |
| Damville. . . . . | 1632 | — | 22 — |
| Aiguillon Puylaurens. . . . . | 1635 | — | quelques mois. |
| Rohan. . . . . | 1638 | — | 34 ans. |
| Bellegarde . . . . . | 1646 | — | 46 — |
| Nevers Gonzague . . . . . | 1652 | — | 86 — |
| Rhételois. . . . . | 1652 | — | 70 — |
| Halluyn Schomberg . . . . . | 1656 | — | 36 — |
| Chevreuse Lorraine . . . . . | 1657 | — | 30 — |
| Retz premier . . . . . | 1659 | — | 77 — |
| Espernon et . . . . . | 1661 | Dure | 80 ans. |
| La Valette . . . . . | 1661 | — | 30 — |
| La Rocheguyon Liancourt. . . . | 1674 | — | 10 — |
| Vaujours. . . . . | 1674 | — | 5 — |
| Joyeuse, Joyeuse Lorraine. . . . | 1675 | — | 53 — |
| Retz second. . . . . | 1676 | — | 42 — |
| Verneuil. . . . . | 1682 | — | 19 — |
| Créquy . . . . . | 1687 | — | 23 — |
| Guise . . . . . | 1688 | — | 159 — |
| Montausier. . . . . | 1690 | — | 25 — |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Piney Lu mbourg Albert. . . . | 1697 | — 115 | — |
| Chaulnes. . . . . | 1698 | — 77 | — |
| La Ferté. . . . . | 1703 | — 38 | — |
| Choiseul. . . . . | 1705 | — 40 | — |
| Beaufort et. . . . . | 1712 | — 115 | — |
| Vendosme et . . . . . | 1712 | — 114 | — |
| Penthièvre. . . . . | 1712 | — 45 | — |
| Lesdiguières . . . . . | 1712 | — 91 | — |
| Randan Grailly Foix. . . . . | 1714 | — 50 | — |
| Ventadour . . . . . | 1717 | — 119 | — |
| Damville. . . . . | 1719 | — 25 | — |
| Joyeuse . . . . . | 1724 | — 10 | — |
| Roannois. . . . . | 1725 | — 8 | — |
| Valentinois. . . . . | 1730 | — 87 | — |
| Coislin. . . . . | 1732 | — 68 | — |
| Lévis . . . . . | 1734 | — 11 | — |

Il faut remarquer qu'on n'a eu égard icy qu'aux pairies, et pourtant se souvenir de ces trois érections suivantes qui ont esté en deux fois et dont la première n'a pu estre séparée de la seconde, puisque ces trois Duchés de Vérifiés sont devenus pairies, qui sont ;

| | | | Ont duré : |
|---|---|---|---|
| Piney . . duc vérifié 1577 ; | duc pair 1580, | — | 120 ans |
| Ventadour — 1578 ; | — 1594, | — | 139 — |
| Roannois. — 1667 ; | — 1716, | — | 40 — |

depuis leur première érection en duché vérifié.

Et que c'est méprise d'avoir mis *Nemours second* pour Pairie, qui n'a esté que duché vérifié sans pairie pour Jean de Médicis.

Le mesme Gilbert et le mesme François qui ont esté faits ducs de Piney et de Ventadour ont esté après faits pairs ; ainsy ne font que deux ducs.

Pour Roannois Aubusson, le père a esté fait duc vérifié, et le fils a esté fait pair.

# ANNEXE

N° I. (Voir page xv, de l'Avant-Propos).

## REMARQUES GÉNÉRALES POUR ABRÉGER

D. P. Duché pairie, et Duc et pair.

C. P. Comté pairie, et Comte pair.

II. Double dignité de duc et pair.

2. Double dignité de duc vérifié ou héréditaire et davantage suivant le nombre du chiffre.

I^e^. Celuy qui est en mesme temps duc et pair et duc vérifié.

Quand, aux duchés vérifiés, le Parlement où ils le sont n'est pas exprimé, c'est toujours celuy de Paris.

DV. Duchés vérifiés et ducs vérifiés.

Les dattes des érections mises à chaque duché sont celles des érections complettes, c'est à dire de l'enregistrement; si ce n'est pour les Pairs que la première réception au Parlement n'y deust estre distinguée, parce que c'est cette datte qui en constitue le rang d'ancienneté pour tous les successeurs.

Fr. A costé du nombre des générations des Ducs dans les articles séparés de chacun, dans le sien général marque un frère qui succède à son frère.

Ap. *Idem*, marque un Appellé dans les lettres, qui succède à défaut d'enfans et de frères.

Coll. Dans les sommaires des articles marque les collatéraux du nom et Maison du Duc de l'article que le sommaire termine.

Prov. Marque dans les sommaires des articles les gouverneurs de province de cet article; et le chiffre après, leur nombre.

Mais sous les noms, dans l'article, de ceux qui l'ont esté, on marque seulement le nom simple de la Province ou des Provinces s'ils l'ont esté de plusieures.

On ne marque que très rarement et pour des raisons particulières les gouverneurs qui ne sont pas de Province, ny les Lieutenances générales des Provinces sous un Gouverneur de province autre qu'une Reine.

D. Duc non vérifié dit à brevet.

R. joint à B. ou à la première lettre d'une des six anciennes Pairies, c'est les avoir représentées à un sacre.

S'il y a un chiffre, 2 ou 3, après la lettre, c'est les avoir représentées le nombre de fois marqué par le chiffre. *Idem* de tout ce qui peut estre redoublé.

F. C'est avoir eu une grande Fonction, comme porter la Couronne ou le Sceptre, ou la Main de justice aux obsèques d'un Roy. Avoir esté procureur d'un Roy pour espouser en son nom. Avoir signé ou fait la demande de son mariage ou du Dauphin seulement, ou d'une fille de France avec un Roy estranger.

Avoir servi d'officier de la Couronne sans l'estre, au Sacre, aux Obsèques d'un Roy ou en quelque grande cérémonie ; excepté un Mareschal de France pour le Connestable, ou un Premier gentilhomme de la chambre pour le grand Chambellan, parce que cela n'est pas de choix, mais de droit.

O. Lieutenant général de l'Estat.

Off. Office et Officier de la Couronne, excepté les Mareschaux de France.

X. Mareschal de France.

$x$. Général d'armée sans estre Connestable ny Mareschal de France.

A. Ambassadeur.

M. Ministre d'Estat.

Réc. Avoir esté d'un Conseil de Régence du Royaume.

S. Surintendant des finances.

Ch. Charge, mais aucune petitte.

E. Employ considérable.

Mich. Chevalier de Saint-Michel avant l'institution de l'Ordre du Saint-Esprit.

+ Chevalier du Saint-Esprit.

J. Chevalier de la Jarretière.

T. Chevalier de la Toison d'Or.

G. Grand d'Espagne.

P. Rang de prince estranger.

Gent. Premier gentilhomme de la Chambre.

Col. Colonel du régiment des gardes.

Cap. Capitaine des gardes du corps.

P. du S. Prince du Sang.

Card. Cardinal et Cardinaux.

Arch. Archevesque et Archevesques.

Ev. Évesque et Évesques.

Rh. Rheims.

Il n'est peut-estre pas nécessaire d'ajouster que les mesmes duchés érigés et esteints plus d'une fois sont répétés autant de fois, parce que c'est nouvelle érection et rang d'ancienneté nouveau;

Et qu'on obmet toujours les pairies données à vie ou en passant pour une fonction, dont il y a divers exemples; mais abus tombé depuis très longtemps en totale desuétude et qui n'a pu avoir de suittes.

Et dans l'explication des généalogies, on compte pour rien les fils ou frères non fort illustres quand ils n'ont point eu de postérité : ainsy on met 3e frère, comme icy : Everard 3e frère d'Adolphe II, parce qu'il y a un frère dont on ne fait pas mention. [Voir page 6 du tome V.]

| Ce costé cy. | Ce costé cy. |
| --- | --- |
| Contient les noms des Ducs et de leurs femmes. Les mar- | Contient les noms des fils cadets des Ducs qui ont fait |

ques aux noms des Duchesses expliquent les honneurs qu'ont eus leurs pères, et de mesme de l'autre costé ceux qu'ont eus les fils cadets et les maris des filles ; pourveu que les uns et les autres n'ayent pas esté Ducs Pairs ou vérifiés ; parce qu'alors on ne marque rien, comme ayant leurs articles.

branche ou qui ont esté considérables ; et des filles des Ducs qui l'ont esté, ou se sont mariées avec le nom de la Maison de leurs maris après celuy par lequel ils estoient connus, et les uns et les autres vis à vis le Duc leur frère.

# TABLE DU TOME SIXIÈME


XXVIII. *Lesdiguières* pour *le connestable François de Bonne, et son gendre sieur de Créquy* . . . . 3

XXIX. *Bellegarde* » *Roger de S. Larry* . . . 25

XXX. *Halluyn* » *Anne d'Halluyn, et son autre mary, comte de Schomberg* . . . . . 33

XXXI. *Chaulnes* » *Honoré d'Albert, dit d'Ailly* . . . . . 40

XXXII. *Chevreuse* » *Claude de Lorraine.* . . 53

XXXIII. *Villebois dit La Valette* » *Bernard de Nogaret, second fils du duc d'Espernon* . . . . . 69

XXXIV. *Retz* » *Pierre Gondi.* . . . . . 70

XXXV. *Aiguillon* » *Antoine de l'Age sieur de Puylaurens.* . . . . 81

XXXVI. *Valentinois* » *Honoré Grimaldi prince de Monaco* . . . . . 85

XXXVII. *Verneuil* » *Henry, bastard d'Henry IV* . . . . . 104

XXXVIII. *Estrées* » *François Annibal d'Estrées, mareschal de France* . . . . . 109

| | | | |
|---|---|---|---|
| XXXIX. | *Poix dit Créquy* | » | *Charles de Blanchefort.* 148 |
| XL. | *Randan* | » | *Marie Catherine de La Rochefoucauld etc. et le duc de Foix.* . . . . 166 |
| XLI. | *La Rochegu-yon* | » | *Roger du Plessis-Liancourt dit le duc de Liancourt* . . . . . 202 |
| XLII. | *Coislin* | » | *Armand du Cambout.* . 220 |
| XLIII. | *Polisy dit Choiseul* | » | *Cesar de Choiseul, comte du Plessis-Praslin mareschal de France* . . . 271 |
| XLIV. | *La Ferté en Orléanois* | » | *Henry de Saint Nectaire, mareschal de France.* 287 |
| XLV. | *Montausier* | » | *Charles de Sainte Maure Précigny* . . . . . 300 |
| XLVI. | *Chasteaux ou Vaujours dit La Valière* | » | *Mlle de la Valière la Beaume le Blanc et Mme la princesse de Conti sa fille.* . . . . 339 |
| XLVII. | *Penthièvre* | » | *Françoise de Lorraine vefve de Cesar duc de Vendosme, et pour ses enfans masles.* . . . . 340 |
| XLVIII. | *Damville* | » | *M. le comte de Tolose* . 341 |
| XLIX. | *Joyeuse* | » | *Louis de Melun prince d'Espinoy.* . . . . . 342 |
| L. | *Roannois* | » | *François d'Aubusson comte de la Feuillade, mareschal de France ; pour Louis son fils duc de la Feuillade, depuis* |

*aussy mareschal de France* . . . . . 363
LI. *Poligny dit Lévis* » *Charles Eugène marquis de Lévis*. . . . . 398

ANNEXE:

N° I. Remarques pour abréger. . . . . 435
N°s II et III. Tableaux généalogiques. Ils sont à la fin du présent tome.

---

## ERRATA

Faux titre du tome VI, ligne 3, au lieu de : « depuis 1590.. », lire : « depuis 1500.. »
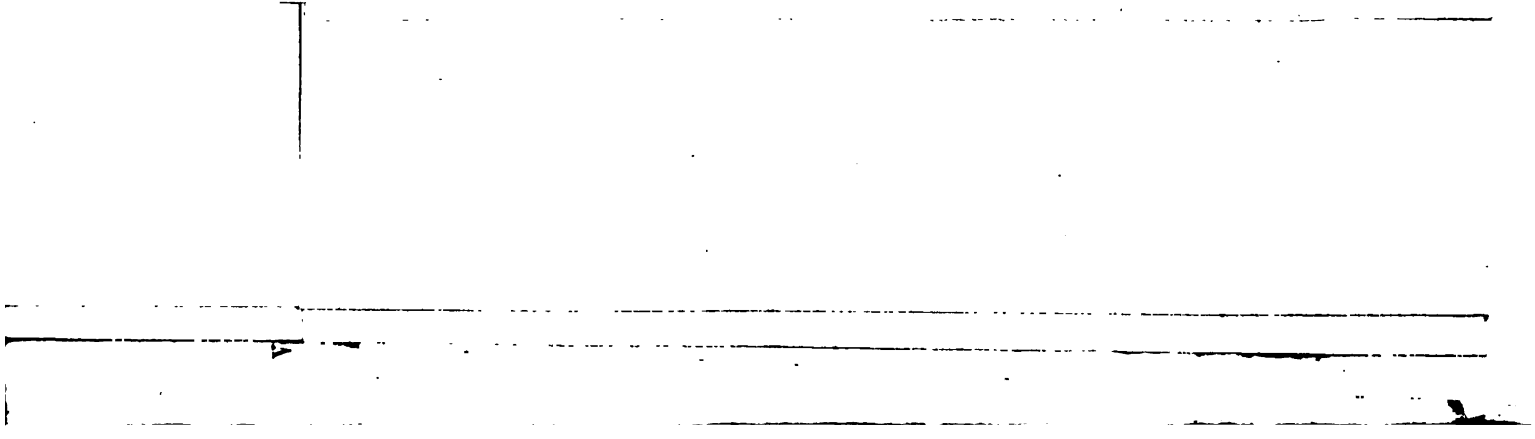
516 — Imprimerie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.